

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE « PARTENARIAT SOCIAL » ET  
LE SOMMET SOCIO-ÉCONOMIQUE DE 1996

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

GHISLAINE RAYMOND

DÉCEMBRE 2011

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je souhaite remercier David Mandel qui m'a encouragée, soutenue et dirigée tout au long de ma recherche et de la rédaction de mon mémoire. Je remercie les militants Normand Pepin de la CSD, Lucie Mercier de la FIQ, Michèle Asselin du CISO et François Saillant du FRAPPRU qui m'ont permis d'avoir accès à certains documents d'archives de leur organisation. Je remercie les documentalistes des centrales CSQ, CSN, FTQ, du MÉPACQ, de la Bibliothèque nationale du Québec et de l'Institut de la statistique du Québec pour m'avoir donné accès à leurs archives. Je remercie Marie Larivière et Pierre Chassé pour leur aide à la recherche ainsi que Luce Prévost pour les corrections apportées à la production finale du document. Je remercie tout spécialement Normand, mon conjoint, qui a cru que j'y arriverais.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	vi
RÉSUMÉ.....	viii
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I	
LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE 1985 À 1996 .....	11
1.1 L'économie au rythme de l'international .....	11
1.1.1 Le développement économique du Québec et les « Trente glorieuses » .....	11
1.1.2 La modernisation néolibérale de l'économie québécoise .....	13
1.2 Un marché du travail en mutation .....	13
1.2.1 Le rapport de force capital travail se modifie .....	14
1.2.2 Le compagnonnage de l'emploi et du chômage .....	15
1.3 L'État promeut un néolibéralisme version québécoise .....	15
1.3.1 Le rapport des « sages » et les grappes industrielles .....	16
1.3.2 Les réformes démarrent .....	18
1.3.3 Les finances de l'État .....	21
1.3.4 L'État et ses employés .....	22
CHAPITRE II	
LE MOUVEMENT SYNDICAL .....	23
2.1. Un joueur incontournable et aux contours variables .....	24
2.2 Une stratégie de confrontation ou de partenariat .....	25
2.2.1 Dans les années 1970-1980 .....	25
2.2.2 La stratégie de partenariat .....	28
2.2.3 Dans les années 1990 .....	31
2.3 Une relation ambivalente avec les autres mouvements sociaux .....	32
2.4 Une question nationale non résolue .....	34
CHAPITRE III	
LE SOMMET SOCIO-ÉCONOMIQUE DE 1996 .....	36
3.1 La Conférence sur le devenir social et économique du Québec .....	36
3.1.1 La préparation syndicale et gouvernementale à la rencontre .....	36
3.1.2 L'organisation et le déroulement de la Conférence .....	43
3.1.3 Les décisions .....	49

3.2	Les syndicats et le gouvernement se préparent pour le Sommet socio-économique .....	55
3.2.1	L'approche syndicale .....	55
3.2.2	L'approche gouvernementale .....	67
3.3	Les chantiers sur l'économie et l'emploi et la réforme des grands services publics .....	73
3.3.1	Le chantier sur l'économie et l'emploi .....	73
3.3.2	Le chantier sur la réforme des grands services publics .....	79
3.4.	Le Sommet socio-économique .....	88
3.4.1	Le déroulement du Sommet socio-économique .....	88
3.4.2	La conclusion et le suivi du Sommet socio-économique .....	94
CHAPITRE IV		
	DES LENDEMAINS DOULOUREUX .....	99
4.1	Les conventions collectives des employés de l'État mises à mal .....	101
4.1.1	Les départs assistés .....	101
4.1.2	Une demande de baisse de 6% de la rémunération des employés de l'État .....	104
4.2	Le bilan du Sommet sur l'économie et l'emploi des centrales syndicale .....	106
	CONCLUSION .....	113
APPENDICE A		
	INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUES BUDGÉTAIRES .....	121
A.1	Principaux indicateurs économiques du Québec .....	122
A.2	Statistiques budgétaires et financières du gouvernement du Québec .....	123
APPENDICE B		
	LISTES DES MEMBRES DES GROUPES CONSULTATIFS DU SOMMET .....	124
B.1	Liste des membres du chantier sur l'économie et l'emploi .....	125
B.2	Liste des membres du groupe de travail sur l'économie sociale .....	126
B.3	Liste des membres du groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi .....	127
B.4	Liste des membres du groupe de travail sur la relance de Montréal .....	130
B.5	Liste des membres du groupe de travail régions-municipalités .....	131
B.6	Liste des membres de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics .....	132
B.7	Liste des fascicules publiés par le ministère des Finances .....	133
B.8	Liste des membres de la commission des États généraux de l'éducation .....	134
B.9	Liste des membres du comité externe de la sécurité du revenu .....	135
B.10	Liste des membres du comité de suivi sur l'économie et l'emploi .....	136
APPENDICE C		
	EMPLOYÉS DE L'ÉTAT ET DÉPENSES GOUVERNEMENTALES .....	138
C.1	Représentation syndicale dans le secteur public .....	139
C.2	Bilan du programme des départs volontaires de 1997 .....	140
C.3	Évolution de l'effectif en équivalent temps complet (ÉTC) .....	141

C. 4 Évolution des dépenses depuis 1994-1995 .....	142
BIBLIOGRAPHIE .....	143

## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ALE	Accord de libre-échange Canada États-Unis
AMQ	Association des manufacturiers du Québec
APTS	Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux
Arch.	Archives
BNQ	Bibliothèque nationale du Québec
CASP	Comité d'action sociopolitique
CCQ	Commission de la construction du Québec
CCTM	Comité consultatif du travail et de la main d'œuvre
CCTMO	Comité consultatif du travail et de la main d'œuvre
CEQ	Centrale de l'enseignement du Québec
CFP	Centre de formation populaire
CISO	Centre international de solidarité ouvrière
CLSC	Centres locaux de services communautaires
CPQ	Conseil du patronat du Québec
CRISES	Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats
CSD	Centrale des syndicats démocratiques
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSQ	Centrale des syndicats du Québec
CSST	Commission de la santé et de la sécurité au travail
CTC	Congrès du travail du Canada
ETC	équivalent temps complet
ETP	équivalent temps plein
FAE	Fédération autonome de l'enseignement
FAS	Fédération des affaires sociales
FFQ	Fédération des femmes du Québec
FIQ	Fédération interprofessionnelle de la santé
FIHQ	Fédération des infirmières et infirmiers du Québec
FMI	Fonds monétaire international
FRAPPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
FSSS	Fédération des services sociaux et de la santé
FSTQ	Fonds de solidarité des travailleurs du Québec

FTQ	Fédération des travailleurs du Québec
GSA	groupes semi-autonomes
MÉPACQ	Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
OIT	Organisation internationale du travail
ONU	Organisation des Nations Unies
OSBL	organisme sans but lucratif
PIB	produit intérieur brut
PLQ	Parti libéral du Québec
PME	petites et moyennes entreprises
PNB	produit national brut
PQ	Parti québécois
PUL	Presses de l'Université Laval
PUM	Presses de l'Université de Montréal
PUQ	Presses de l'Université du Québec
QVT	qualité de vie au travail
RREGOP	Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics
SCFP	Syndicat canadien de la fonction publique
SDI	Société de développement industriel
SFPQ	Syndicat de la fonction publique du Québec
SGF	Société générale de financement
SISP	Secrétariat intersyndical des services publics
SPGQ	Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec
SQDM	Société québécoise de développement de la main-d'œuvre
TUA	Travailleurs unis de l'automobile
UPA	Union des producteurs agricoles
UQÀM	Université du Québec à Montréal

## RÉSUMÉ

Ce mémoire est une critique du « partenariat social », la stratégie retenue par le mouvement syndical québécois depuis la fin des années 1970. Notre sujet est le Sommet socio-économique de 1996 que nous étudions sous l'angle de cette stratégie par laquelle les organisations syndicales se détournent de leur approche précédente basée sur une analyse des intérêts antagoniques qui opposent le capital et le travail. Elles délaissent la stratégie qui érigeait en souci central la construction d'un rapport de force, basé ultimement sur l'engagement militant des travailleurs envers leurs intérêts collectifs. Dans cette recherche, nous présentons, expliquons et évaluons cette stratégie de « partenariat social » et ses conséquences négatives pour le mouvement syndical québécois lors du Sommet socio-économique de 1996. L'acquiescement du mouvement syndical au « déficit zéro » en mars 1996 et le consensus établi autour de la Déclaration sur l'emploi en novembre 1996 ont permis et légitimé la mise en place du modèle néolibéral au Québec. Ils ont ouvert la voie à une restructuration profonde de l'administration publique québécoise et entraîné de graves conséquences sur les services publics et les programmes sociaux mis en place depuis les années 1960. Le mouvement syndical a subi une coupure de 50 000 postes dans la fonction publique et parapublique dont la majorité ont été faites par le gouvernement péquiste de 1995 à 1998. Cette stratégie dessert non seulement les intérêts des membres que les organisations syndicales représentent mais l'ensemble de la classe ouvrière dont une importante composante est vouée à l'exclusion.

Mots-clés : syndicalisme québécois, partenariat social, sommet socio-économique 1996, stratégie syndicale

## INTRODUCTION

Vers la fin des années 1970 et au cours des années 1980, le mouvement syndical québécois s'est tourné progressivement, mais assez rapidement, vers une stratégie dite de « partenariat social ». Il abandonne alors son approche précédente basée sur une analyse des intérêts antagoniques qui opposent le capital et le travail, avec l'État comme acteur défendant le patronat, analyse qui érigeait en souci central la construction d'un rapport de force, basé ultimement sur l'engagement militant des travailleurs envers leurs intérêts collectifs. Il fait alors sienne cette nouvelle orientation, explicite ou implicite, qui conçoit comme fondamental l'intérêt commun des travailleurs et du patron dans le succès concurrentiel de « leur » entreprise, même si les patrons ne sont pas toujours assez éclairés pour le reconnaître. Selon cette vision, l'État agit en arbitre neutre appelé à défendre l' « intérêt national » dans un monde régi par une concurrence de plus en plus aigüe. Avec cette nouvelle orientation, le mouvement syndical cherche à obtenir sa reconnaissance comme acteur politique, à participer à l'élaboration des politiques socio-économiques de l'État. Et, en contrepartie, il se montre prêt à assumer sa part de la responsabilité dans leur mise en œuvre.

Le but de cette recherche est de présenter, d'expliquer et d'évaluer la stratégie de « partenariat social » et ses conséquences pour le mouvement syndical québécois. Pour ce faire, nous proposons d'entreprendre une analyse du Sommet socio-économique de 1996, un moment central dans l'histoire du mouvement ouvrier québécois et de l'histoire sociopolitique du Québec. L'acquiescement du mouvement syndical au « déficit zéro » obtenu par le gouvernement Bouchard est considéré par de nombreux analystes politiques comme un moment charnière de la mise en place du modèle néolibéral au Québec, alors qu'il était déjà en pleine force dans le monde occidental. Il a ouvert la voie à une restructuration profonde de l'administration publique québécoise et ses conséquences pour les services publics et les programmes sociaux mis en place depuis les années 1960 ont été graves. Cette recherche met en scène principalement le mouvement syndical québécois dans ses rapports à l'État. Elle établit aussi les interactions de celui-ci avec les autres composantes du travail que sont le patronat et le mouvement communautaire, mais sans toutefois les approfondir.

La recherche du maintien et du développement de l'emploi semble être à la base de ce changement de cap du mouvement syndical. Néanmoins ces concessions syndicales sont aussi étroitement associées

aux défaites du mouvement principalement dans le secteur public et à la faiblesse de ce dernier depuis les années 1980. Elles amènent les syndicats à intérioriser le souci de la compétitivité de « leur » entreprise et de l'économie au niveau international. Les organisations syndicales CSN, CEQ<sup>1</sup>, FTQ et CSD souscrivent à cette stratégie à la fin des années 1970, confiants que la nouvelle reconnaissance politique qui leur est de ce fait accordée permettra, avec l'appui du gouvernement, de faire des gains pour les membres qu'ils représentent ou, au moins, de mieux défendre les acquis. L'analyse de classe et la priorité à apporter à la construction d'un rapport de force favorable aux travailleurs, basé ultimement sur l'action solidaire et militant de ces derniers, sont de plus en plus délaissées. Les grèves et les autres formes militantes de pression collective ne sont plus les principaux moyens de lutte des syndicats. La concertation, la résolution de conflits par négociation entre dirigeants syndicaux et représentants patronaux le deviennent.

Le virage envers le «partenariat social» ne se fait pas sans heurts. Certains voient dans cette nouvelle orientation un espace de récupération du mouvement ouvrier, où le rapport de force entre les syndicats, le patronat et l'État se dilue. Mais d'autres, qui remportent la bataille, y voient un mode de « résolution de problèmes » dans un nouveau contexte mondial de concurrence capitaliste intensifiée.

L'état de la question nous montre que ce nouveau mode de «résolution de problèmes», duquel tous ressortiraient gagnants, a été l'objet d'une recherche de Tanguay<sup>2</sup> lequel constate les difficultés engendrées par cette stratégie lors de son étude des sommets socio-économiques tenus en 1977, 1979 et 1982 à la demande du gouvernement du Parti Québécois (PQ). Ces sommets n'ont pas atteint leur objectif qui était d'unifier les représentants du capital et du travail autour d'un projet de société partagé. Le problème, selon Tanguay, était que les représentants des deux composantes ne fonctionnaient pas sur un mode néo-corporatiste, mais plutôt selon un modèle pluraliste, ce qui compromettrait la capacité des deux composantes de faire accepter par leurs bases respectives les compromis nécessaires. Ainsi, le patronat n'a pu concéder au travail ni l'accréditation multi-patronale, ni des améliorations aux normes minimales de travail. De plus, au sein du mouvement syndical, en 1982, les représentants syndicaux du secteur privé ne poursuivaient pas les mêmes objectifs que ceux du secteur public. Il en a résulté une division plus grande du mouvement syndical au sortir de ce sommet, les premiers profitant du projet «Corvée habitation» et de la création du Fonds de Solidarité

---

<sup>1</sup> La CEQ (Centrale de l'enseignement du Québec) modifie son nom en CSQ (Centrale des syndicats du Québec) en 2000.

<sup>2</sup> Brian A. Tanguay, «Concerted Action in Québec, 1976-1983: Dialogue of Deaf», in *Quebec State and Society* sous la dir. d'Alain G. Gagnon, p. 365-385, Agincourt, Methuen Publications, 1984.

des travailleurs du Québec, les autres étant soumis aux lois répressives de l'État (lois 70, 105 et 111) dans le cadre de la grève de la fonction publique et parapublique.

Le «partenariat social», tel que défini précédemment, et bien que les paramètres généralement reconnus à son exercice<sup>3</sup> ne soient pas réunis au Québec, a donné lieu à la tenue de près de trente sommets économiques régionaux, sectoriel ou nationaux de 1976 à 1982. Alors que dans les années 1970 et 1980 cette stratégie du mouvement ouvrier organisé avait des défenseurs et des opposants au sein du mouvement syndical et parmi les intellectuels, elle n'est plus l'objet de litiges sérieux. Toutefois si le consensus autour de cette orientation semble bien établi son succès du point de vue des intérêts des travailleurs est loin d'être probant. C'est cela, en partie, que ce mémoire cherchera à démontrer.

Le Sommet socio-économique de 1996 n'a fait l'objet que de peu d'analyses. Ainsi Gagnon trace brièvement un portrait des turbulences engendrées au sein de la CSN et de la CSQ suite à leur accord au «déficit zéro»<sup>4</sup>. Piote, pour sa part, dénonce cette stratégie «discordante» du mouvement ouvrier, laquelle ne tient pas compte de l'échiquier économique mondial qui conduit les entrepreneurs à promouvoir à l'encontre du développement de l'emploi « [...] l'amélioration de la productivité (*upgrading*) associée souvent, quoi qu'en disent les partisans du partenariat, à une diminution de la main-d'œuvre (*downsizing*)<sup>5</sup>». Il y décrit les effets de cette orientation. Gill<sup>6</sup> développe une analyse plus poussée à l'encontre de cette stratégie où la lutte pour le plein emploi passe par le partenariat et la concertation entre les syndicats, le patronat et le gouvernement. Les pistes d'analyse qu'il avance peu après la tenue du sommet de 1996 méritent d'être approfondies à la lumière des développements sociaux, politiques et économiques des dernières années.

La recherche contemporaine concernant le «partenariat social» s'est développée plus spécifiquement à la suite des revers infligés par les partis sociaux-démocrates européens aux travailleurs de leurs pays en réponse à l'évolution du capitalisme et des politiques économiques à compter des années 1980. Le

---

<sup>3</sup> Gérard Boismenu, « Systèmes de représentation des intérêts et configurations politiques », *Revue canadienne de science politique*, vol. 27, no 2, 1994, p. 309-343.

<sup>4</sup> Mona-Josée Gagnon, FTQ et Service de la recherche, *Démocratiser nos milieux de travail? Pistes de réflexion et d'action*, Montréal, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, Service de la recherche, 1997, 67 p.

<sup>5</sup> Jean-Marc Piote, *Du combat au partenariat : interventions critiques sur le syndicalisme québécois*, Coll. « Essais critiques », Québec, Nota bene, 1998, p. 214.

<sup>6</sup> Louis Gill, «Le mouvement syndical et les enjeux économiques actuels» in *CSN. 75 ans d'action syndicale et sociale : Actes du colloque sur les leaders du Québec contemporain* (Montréal, 21-23 mars 1997), sous la dir. d'Yves Bélanger et Robert Comeau, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1998, p. 169 à 190.

« modèle québécois » favorable à cette stratégie est souvent considéré comme étant une adaptation du modèle suédois, bien que les conditions de sa mise en œuvre au Québec diffèrent de façon importante, notamment du fait de l'absence d'un parti de travailleurs et, comme déjà noté, du caractère pluraliste du mode de représentation syndicale. Mais bien qu'abondante, la recherche universitaire s'attarde peu à une évaluation critique des avantages et inconvénients de cette stratégie pour le mouvement syndical. Les études réfèrent majoritairement à des analyses sectorielles faites en entreprise ou à une évaluation des « partenariats sociaux » établis dans le secteur de l'économie sociale.

La recherche contemporaine canadienne et québécoise, sur la thématique du « partenariat social » peut être regroupée sous trois tendances. La première, dite « affairiste », le promeut comme étant une approche éminemment réaliste. La deuxième, que nous qualifierons de « réformiste critique », fait le constat des faiblesses et limites de cette approche, mais sans toutefois la rejeter. La troisième, de tendance marxiste, la rejette et lui oppose un syndicalisme de classe (parfois dit « de combat »).

La tendance affairiste favorise le transfert de la lutte syndicale sur le terrain politique et la reconnaissance des principaux acteurs économiques, le capital et le travail, comme acteurs politiques. Les principaux défenseurs de cette approche sont issus de départements de relations industrielles et de sociologie et de gestion. Leurs études se situent généralement au cours de la période entourant le Sommet socio-économique de 1996. Ainsi, Gagnon voit dans cette approche une évolution du mouvement syndical québécois en continuité avec son institutionnalisation amorcée dans les années 1960, un virage qu'elle oppose à la fois à la planification économique de tendance marxiste et à l'économie capitaliste et par lequel a été possible un « désamorçage des conflits de classes »<sup>7</sup>. Les rapports de confrontation lors des luttes défensives du mouvement syndical dans les années 1980-1990 n'ayant pas permis de gains significatifs, le « partenariat social » devient en ce sens une alliance nécessaire, à laquelle doivent être associés des compromis stratégiques<sup>8</sup>. Le rejet des tendances anarcho-syndicalistes et marxistes au sein des syndicats s'avère ainsi nécessaire, avance Boismenu qui les considère comme étant incompatibles avec les finalités du partenariat lequel déprécie l'activité revendicative et l'action directe au profit d'un positionnement stratégique sur le terrain politique<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> Mona-Josée Gagnon, « La participation institutionnelle du syndicalisme québécois », *La participation politique. Leçons des dernières décennies*, sous la dir. de Jacques T. Godbout, Québec, Institut québécois de la culture, 1991, p. 198.

<sup>8</sup> Mona-Josée Gagnon, *Le syndicalisme : état des lieux et enjeux, diagnostic*, Coll. « Diagnostic », no 17. Institut québécois de recherche sur la culture, Montmagny, Institut québécois de la recherche et de la culture, 1994.

<sup>9</sup> Gérard Boismenu, « Systèmes de représentation des intérêts et configurations politiques ». *Revue canadienne de science politique*, vol. 27, no 2, 1994.

De ce fait, les syndicats et les entreprises sont amenés, au-delà de leur rivalité, nous disent Boutin et Le Cren à faire converger leurs intérêts pour résister aux règles du marché ce qui mène à une modification en profondeur des rapports employeurs employés<sup>10</sup>. Montpetit, pour sa part, aborde cette problématique sous un autre angle, celui de la participation du mouvement syndical aux décisions de l'État, qu'il considère comme étant un facteur permettant la lutte contre la mondialisation et contre l'ingérence du fédéralisme canadien dans des champs de compétence provinciale<sup>11</sup>. S'il est vrai que le tandem patronat-gouvernement a tendance à faire front uni pour tirer son épingle du jeu dans la mondialisation en cours, les syndicats ne sont-ils pas le partenaire utile qui se voit forcé d'accepter les règles du jeu économique à l'encontre de ses intérêts? Il est tout aussi surprenant de constater que certains, tels Bélanger et Lévesque, tout en appuyant ce mode relationnel, négligent les situations distinctes, voire opposées, des partenaires et ne questionnent pas le fait que leurs intérêts spécifiques (au moins ceux des travailleurs) ne soient pas pris en compte<sup>12</sup>.

Les «réformistes critiques», quant à eux, constatent les limites et la dangerosité de cette approche pour le mouvement syndical. Lamoureux (1996) soulève ainsi le caractère contradictoire de cette approche qui met l'accent sur la répartition de la richesse et sous-tend un projet social alors que le contexte économique tend à exclure toute référence aux mesures keynésiennes et où l'État et le patronat sont concentrés sur la production de la richesse et non sur sa répartition<sup>13</sup>. Dans le même sens, René et Gervais situent le «partenariat social» comme étant un nouveau mode de régulation des rapports sociaux qui n'a jamais fait l'objet de débats ouverts dans les mouvements sociaux. Ils questionnent en ce sens la portée de cette stratégie qui peut être « [...] un nouvel outil de contrôle ou un levier de développement»<sup>14</sup>. Collombat dans le même sens, constate les dangers de cette stratégie qui peut tout autant infléchir les décisions de l'État en faveur des syndicats que les instrumentaliser pour répondre

---

<sup>10</sup> Gérald Boutin et Frédéric Le Cren. *Le partenariat : entre utopie et réalité : santé et services sociaux, éducation, administration publique et privée*, Montréal, Éditions nouvelles, 2004.

<sup>11</sup> Éric Montpetit, «Les réseaux néocorporatistes québécois à l'épreuve du fédéralisme canadien et de l'internationalisation», in «*Québec : État et société, tome 2*, sous la dir. d'Alain-G. Gagnon, Montréal, Québec Amérique, 2003, p. 191-208.

<sup>12</sup> Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, *Le modèle québécois : corporatisme ou démocratie sociale?* Coll. Études théoriques, no ET0111, Montréal, CRISES, 2001.

<sup>13</sup> Josée Lamoureux, *La concertation : perspectives théoriques sous l'angle du néo-corporatisme*. Coll. Études théoriques, no ET9607, Montréal, CRISES, 1996.

<sup>14</sup> Jean-François René et Lise Gervais, « Les enjeux du partenariat aujourd'hui ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, no 1. 1.4, 2001, p. 26.

aux intérêts de l'État. Cela conduit, dans les cas les plus dommageables, affirme-t-il, à accepter l'inacceptable tel le «déficit zéro» de 1996<sup>15</sup>.

Nous associons également à ce courant les travaux de Lipsig-Mumme (1984), qui constate déjà les effets du «partenariat social» de la période 1976-1985 sur les luttes ouvrières du Québec. Le nombre de jours de grève a diminué considérablement au cours de cette période. La volonté de lutte du mouvement syndical sur des bases autonomes a été confrontée au courant nationaliste québécois au sein des organisations syndicales et elle a cédé le pas à la concertation syndicale-patronale à laquelle les conviait le PQ<sup>16</sup>. Certains affirment que la défaite majeure des syndicats québécois du secteur public en 1982-1983, assortie de décrets et de lois spéciales, est imputable à cette approche qui a eu des effets déstructurant sur la mobilisation des membres des syndicats depuis cette période.

Les opposants à cette approche, de tendance marxiste<sup>17</sup>, rejettent le «partenariat social» comme étant une stratégie qui désarme le mouvement ouvrier face à l'offensive patronale-gouvernementale sous la bannière du néolibéralisme. Gill dans une étude des bastions européens de la social-démocratie, constate en effet que malgré les diverses variantes de ce « partenariat social », l'Allemagne fédérale, l'Autriche, la Suède et la Norvège n'ont pu résister aux pressions pro-patronales de l'Union européenne et qu'ils ont dû procéder à une réorganisation économique à l'encontre des besoins des travailleurs de ces pays<sup>18</sup>.

Fonteneau, quelques années plus tard, dans le contexte d'un capitalisme globalisé, situe les effets de l'incorporation des syndicats au processus néolibéral à des positions défensives qui se traduisent à l'interne de ces organisations par des carences de démocratie et de corporatisme. Cela le conduit à tracer deux avenues possibles pour le mouvement syndical : soit de se replier sur des logiques nationalistes ou sectorielles et soutenir les dirigeants politiques à l'encontre des travailleurs des autres

---

<sup>15</sup> Thomas Collombat, « Les syndicalismes canadien et québécois : outils de réflexion pour l'Europe syndicale? ». Colloque international *Cent ans après la "Charte d'Amiens" : la notion d'indépendance syndicale face à la transformation des pouvoirs* (Amiens, 11, 12 et 13 octobre 2006), 2006, p. 11.

[http://www.upicardie.fr/labo/curapp/Colloques/ColloqueSyndicalisme/Comenligne/COLLOMBAT\\_COMsession7.pdf](http://www.upicardie.fr/labo/curapp/Colloques/ColloqueSyndicalisme/Comenligne/COLLOMBAT_COMsession7.pdf)

<sup>16</sup> Carla Lipsig-Mumme, «The web of dependance: Quebec Unions in Politics Before 1976», in *Quebec State and Society, Society* sous la dir. de Alain G. Gagnon, Agincourt, Methuen Publications, 1984, p. 286-313.

<sup>17</sup> Cette appellation inclut à la fois ceux qui, comme Gill, se disent marxistes et ceux qui, comme Piotte, bien qu'il soit en rupture de banc avec le marxisme depuis les années 1980, se rejoignent dans leurs analyses qui les conduisent au rejet du «partenariat social».

<sup>18</sup> Louis Gill, *Les limites du partenariat les expériences sociales-démocrates de gestion économique en Suède, en Allemagne, en Autriche et en Norvège*, Montréal, Boréal Express, 1989.

pays, soit de retrouver le chemin du changement social en acceptant de remettre en question le mode de fonctionnement existant et en créant des alliances avec les acteurs sociaux<sup>19</sup>.

Sur le terrain du Québec, Bélanger et Piote critiquent cette approche déconcertante du mouvement ouvrier. Bélanger affirme que cette stratégie conduit à la mise en place d'un «rapport de subordination et d'intégration» des couches populaires avec le gouvernement<sup>20</sup>. Les sommets socio-économiques de 1977, 1979 et 1982 sont ainsi analysés comme permettant de nier l'existence d'intérêts de classes contradictoires au profit des objectifs économiques capitalistes de la classe dirigeante québécoise, conduisant ainsi à l'acquiescement du mouvement ouvrier aux objectifs fixés par cette dernière en matière de gestion de crise économique. Piote, de son côté, situe deux vagues dans l'application de ce processus, soit celle du secteur privé liée à la crise industrielle des années 1980, puis celle des finances de l'État et du secteur public dans les années 1990. Au cours de ces deux périodes, le tandem patronat-État fait tout pour briser la combativité des syndicats. Les divers visages de cette concertation sont, entre autres, le programme de qualité de vie au travail (QVT) et les groupes semi-autonomes (GSA), lesquels sont associés à des exigences de flexibilité et à une montée de la concurrence que ce soit entre les régions ou entre les entreprises. Le résultat ultime de ce «partenariat social» est atteint lors du sommet socio-économique de 1996<sup>21</sup>. Les parties acquiescent au « déficit zéro», autorisant ainsi la mise au rancart des politiques interventionnistes de l'État. Les bases de la déréglementation et de la réduction de la taille de l'État sont établies.

Panitch constate les reculs encaissés par le mouvement ouvrier canadien dans la foulée de ce mode de gestion consensuelle du « partenariat social ». Plutôt que de se battre pour le droit de négocier et l'exercice du droit de grève, les syndicats du secteur public en sont venus à se soumettre aux lois spéciales des vingt dernières années. Dans le secteur privé, ils ont acquiescé à la soumission des besoins de leurs membres à la recherche de profits exponentiels des patrons. Ils ont, de ce fait, permis une augmentation de l'exploitation, que seuls, sans l'aide des syndicats, ils n'auraient pu atteindre<sup>22</sup>. Wahl critique dans le même sens les erreurs stratégiques du mouvement syndical qu'il associe au syndicalisme d'affaire qui prévaut chez les tenants du « partenariat social», ayant pour effet de

---

<sup>19</sup> Gérard Fonteneau, «Nous ne sommes pas impuissants devant la mondialisation!», in *L'État aux orties?*, sous la dir. de S. Paquerot et Syndicat de la fonction publique du Québec, Montréal, Écosociété, 1996, p. 53-62.

<sup>20</sup> Centre de formation populaire, *Au-delà du Parti québécois : lutte nationale et classes populaires*, Coll. « Matériaux », Montréal, Nouvelle optique, 1982, p. 53.

<sup>21</sup> Piote, *Du combat au partenariat interventions critiques sur le syndicalisme québécois*, p. 153-159.

<sup>22</sup> Leo Panitch, *From consent to coercion : the assault on trade union freedoms*, 3<sup>e</sup> éd., Aurora, Garamond Press, 2003,

dépolitiser les syndicats et de conduire les travailleurs à faire corps avec leur employeur au niveau national à l'encontre des travailleurs d'autres entreprises et d'autres régions ou pays<sup>23</sup>.

L'étude du mouvement syndical, de ses pratiques et de son devenir n'a plus la cote dans le milieu universitaire. Toutefois il demeure une composante majeure<sup>24</sup> des mouvements sociaux du Québec et son devenir est un enjeu central du renforcement de la résistance populaire à l'offensive capitaliste contre les acquis sociaux. Pour cette raison, nous considérons que le Sommet mérite l'étude que nous proposons ici.

Le sujet de ce mémoire découle de notre pratique militante au cours des trente dernières années. Notre participation directe au questionnement des orientations politiques de la CEQ de 1985 à 2004 à partir des travaux du Comité d'action sociopolitique (CASP) et notre rôle comme dirigeante locale d'un syndicat de base nous ont amenée à constater le cul-de-sac dans lequel se trouve le mouvement syndical québécois contemporain. Il a renoncé à un projet de société et s'enfonce de plus en plus dans une stratégie qui mine sa capacité à défendre les intérêts de ses membres. Ce sont plutôt les autres mouvements sociaux<sup>25</sup> qui occupent aujourd'hui l'avant-scène de la résistance aux politiques néolibérales.

Notre cadre d'analyse est marxiste. Nous considérons le capitalisme comme un système basé sur l'exploitation de la majorité salariée (ou l'équivalent) par la minorité possédante du capital. Ce rapport d'exploitation, qui est fondamentalement un rapport de domination, est la base des intérêts antagoniques qui opposent ces deux classes fondamentales de la société capitaliste. L'exploitation sous la forme du salariat existe toujours et continue à structurer notre société, même si l'idéologie dominante et les choix stratégiques du mouvement syndical tendent à masquer cette réalité.

L'État, dans cette optique, est fondamentalement l'instrument de domination de la classe possédante. Sa fonction fondamentale, qu'il ne va jamais compromettre, est la défense de l'intégrité et du bon fonctionnement du système d'exploitation, du capitalisme. Il n'est aucunement le défenseur de « l'intérêt national », tel qu'il le prétend. Cependant, dans les limites posées par sa fonction, l'État

---

<sup>23</sup> Asbjorn Wahl, « European Labor : The Ideological Legacy of the Social Pact », *Monthly Review*, vol. 55, no 8, 2004. <http://monthlyreview.org/>

<sup>24</sup> Le mouvement syndical regroupe au Québec un million d'adhérents et représente 40% de la main d'œuvre québécoise. C'est une entité qui possède d'énormes capacités organisationnelles et de mobilisation.

<sup>25</sup> Les principaux sont les mouvements féministe, étudiant, alter mondialiste, environnementaliste, pacifiste et de lutte contre la pauvreté.

jouit d'une mesure d'autonomie vis-à-vis de la classe socialement dominante et son action-reflète, au moins dans une certaine mesure, le rapport de force entre les classes. C'est ainsi qu'il promeut la cohésion sociale face aux pressions populaires. La stratégie de « partenariat social » adoptée par les syndicats, ne retient que ce dernier aspect de l'État capitaliste, ignorant volontiers le premier, le cadre général, qui est de loin plus fondamental.

Dans cette recherche, nous procéderons dans un premier temps à une analyse de la situation politique et socio-économique des années 1980-1990, avant d'aborder plus spécifiquement notre objet de recherche. Le Sommet socio-économique de 1996 sera étudié dans ses trois phases, soit la conférence initiale, les chantiers de travail et le Sommet socio-économique proprement dit. Les sources de cette étude documentaire sont tirées principalement des documents officiels des archives du gouvernement, de ceux produits par les organisations syndicales et par les organisations communautaires. Cette documentation est complétée par des archives des quotidiens québécois de 1996 lesquels permettent de compléter les déclarations et engagements du mouvement syndical et du gouvernement sur cette question.

Nos objectifs sont dans un premier temps de présenter ce qui s'est passé dans la mise en place et la réalisation du Sommet socio-économique de 1996, puis d'expliquer les interrelations qui se sont établies entre le mouvement syndical et le mouvement communautaire d'une part, et celles qui ont eu cours tant avec le gouvernement qu'avec le patronat. Finalement nous analyserons les effets de ce cette stratégie de « partenariat social » sur les syndiqués et les organisations syndicales.

Le mémoire comporte quatre chapitres. Les deux premiers permettent la mise en contexte de notre objet d'étude, le Sommet socio-économique de 1996. Le chapitre premier trace le contexte sociopolitique qui a prévalu au Québec de 1985 à 1996. Il cerne les mesures gouvernementales et patronales qui servent à la mise en place de la « modernisation » néolibérale de l'économie québécoise avant la tenue du Sommet socio-économique de 1996. Le deuxième chapitre concerne les préoccupations et enjeux du mouvement syndical au cours des années 1990, en précisant les rapports que ce dernier avait établis, à la fois avec le patronat et le gouvernement à partir de sa stratégie de « partenariat social », ainsi que ceux établis avec ses « alliés naturels » des autres mouvements sociaux.

Les troisième et quatrième chapitres traitent spécifiquement du Sommet socio-économique. Dans le troisième chapitre nous ferons l'analyse du Sommet socio-économique, un processus d'une durée de huit mois, à partir des objectifs de la partie syndicale et de ceux du gouvernement. Nous étudierons

dans un premier temps la Conférence sur le devenir social et économique du Québec tenue en mars 1996 qui détermine les cibles à atteindre, soient l'emploi et l'assainissement des finances publiques. Puis nous traiterons des résultats des groupes de travail du chantier sur l'économie et l'emploi ainsi que des travaux concernant la réforme des services publics. Finalement, le Sommet d'octobre 1996 sera évalué quant à son déroulement, aux consensus établis et aux suites qui en ont résulté.

Le quatrième chapitre analysera les effets de l'acquiescement au «déficit zéro» pour le mouvement ouvrier. En ce sens nous évaluerons leurs répercussions sur l'emploi, soit en regard de son maintien et de son développement. Des évaluations portant sur les conditions de travail et la capacité d'influence du mouvement ouvrier, tant auprès du patronat que de l'État, ainsi que les mesures spécifiques concernant la revendication de «pauvreté zéro», seront aussi soumises à une analyse qui nous permettra d'évaluer la pertinence ou non de cette stratégie syndicale. Notre conclusion fera la synthèse de ces conséquences et présentera une critique du « partenariat social », tel que manifesté lors du Sommet. Elle sera complétée d'une réflexion sur des pistes alternatives pour le mouvement syndical.

## CHAPITRE I

### LE CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE AU QUÉBEC DE 1985 À 1996

#### 1.1 L'économie au rythme de l'international

La situation économique du Québec et les décisions de l'État, tant sous le gouvernement libéral de 1985 à 1994 que sous celui du Parti québécois (PQ) à compter de 1994, sont à la base des débats qui se tiendront lors du Sommet socio-économique de 1996, soit ceux des finances publiques, de l'emploi et des services publics. Dans ce chapitre, nous baliserons, dans un premier temps, les contours du développement de l'économie du Québec allant des « Trente Glorieuses » à sa « modernisation » néolibérale. Puis nous établirons les effets de ces transformations sur le marché du travail, pour ensuite établir la trajectoire des orientations politiques gouvernementales au cours de cette même période en regard de l'administration publique, des services publics dispensés ainsi que des rapports de l'État aux employés de la fonction publique et parapublique.

##### 1.1.1 Le développement économique du Québec et les « Trente glorieuses »

L'économie au Québec a connu une forte croissance économique de 1945 à 1975 au cours de la période des « Trente Glorieuses ». Cette prospérité coïncide partiellement avec la modernisation de l'État québécois dans les années 1960, appelée la « Révolution tranquille ». Elle réfère aussi au compromis d'après-guerre ayant eu cours dans les pays occidentaux qui s'est réalisé entre le monde des affaires, l'État et les syndicats. C'est une économie capitaliste basée sur un mode d'accumulation où était accepté, pour maximiser les gains du patronat et assurer la paix sociale, qu'une partie relativement plus importante de la richesse générée par l'économie aille à la rémunération des salariés et à l'expansion des services sociaux. L'État y jouait un rôle de régulation en assurant la mise en place de programmes sociaux et de services publics vivement réclamés par la classe ouvrière et en imposant aux entreprises capitalistes des règles financières et fiscales à respecter à l'intérieur des balises des États nations.

L'État québécois procède ainsi, dans les années 1960, à la mise en place de l'« État providence » et de politiques économiques keynésiennes et favorise le développement d'une bourgeoisie québécoise francophone qui cherche à prendre en main les principaux leviers économiques. Il crée des outils de développement économique<sup>1</sup> favorisant cet essor et il procède à des nationalisations, entre autres, celle de l'électricité. Il met aussi en place une administration publique compétente, instaure des services publics universels et gratuits en santé et en éducation et des programmes sociaux qui ont pour effet de réduire les risques économiques qui caractérisent la vie des travailleurs dans la société capitaliste.

La croissance économique ininterrompue au Québec depuis l'après-guerre connaîtra des ratées lors de la crise du pétrole en 1973 pour ensuite reprendre jusqu'à la fin de cette décennie. Cela se produit au moment où l'équilibre financier mondial est modifié par les États-Unis. Soumis à la nouvelle concurrence du Japon et de l'Allemagne, le gouvernement américain décide de modifier en 1971 l'ordre financier établi. Il permet alors que le capitalisme financier se développe sur la base de la spéculation en dehors du cadre des États, sans référence à l'étalon-or qui était alors le référent monétaire en cours. L'accumulation des profits s'éloigne progressivement de la production de biens de consommation soumis aux lois et règlements des États pour être transférée de plus en plus à la sphère financière en dehors de ce contrôle étatique. Un nouveau cycle des crises économiques s'installe. La décennie 1970 sera celle de la « stagflation », d'une montée du chômage et d'une baisse des profits.

Entre autres, la dérégulation du capital par l'ouverture des marchés devient la nouvelle règle. Elle entraînera une concurrence accrue entre les entreprises, une fusion croissante entre les secteurs de la production des transnationales et celui des finances. Une nouvelle idéologie est promue, le « néolibéralisme », que nous définirons en reprenant les termes d'Éric Pinault, comme étant « une pratique politique associée à une pratique économique basée sur la spéculation »<sup>2</sup>. Mais elle vient surtout justifier une offensive patronale et gouvernementale soutenue contre les gains d'après-guerre de la classe ouvrière. La libéralisation du capital de contraintes sociales devient le mot d'ordre général au détriment des besoins de la classe ouvrière et des couches sociales apparentées. C'est la doctrine de l'individualisme déchaîné. « There is no such thing as society », affirmait Margaret Thatcher<sup>3</sup> en 1987.

---

<sup>1</sup> Telles la Caisse de dépôt et de placement, la Société générale de financement.

<sup>2</sup> Éric Pineault, *Comment penser au-delà de la lutte contre le néolibéralisme?* Conférence donnée lors de l'école d'été des Nouveaux cahiers du socialisme, (Montréal, 26-29 août), 2010.

<sup>3</sup> La première ministre de Grande-Bretagne, Margaret Thatcher, a fait cette déclaration au *Women's Own magazine* en octobre 1987.

### 1.1.2 La « modernisation » néolibérale de l'économie québécoise

La crise économique mondiale de 1982 qui atteint sévèrement le Québec sera l'occasion d'amorcer le virage en faveur du néolibéralisme. La crise des finances de l'État en 1981-1982 marque ainsi un tournant dans le rapport que l'État québécois entretient avec ses employés. Il cherche à contraindre leurs demandes et à restreindre leurs gains. Cela sera accompagné d'une volonté de la part des entreprises exportatrices et des institutions financières d'ouvrir le marché québécois à l'accord de libre-échange souhaité par les États-Unis à l'encontre de la volonté des autres provinces du Canada<sup>4</sup>. L'Accord de libre-échange Canada États-Unis (ALE) signé en 1989 sera l'occasion d'assujettir davantage les lois et règlements du Canada et de ses provinces aux intérêts des corporations et à l'encontre des ceux des travailleurs<sup>5</sup>. Il facilitera l'offensive patronale visant à limiter les droits syndicaux, à accroître la précarité et à intensifier le travail.

Dix ans après la récession de 1980-1982 une nouvelle onde de choc atteint le au Québec. « D'une forte croissance de 5,5 % en moyenne par année au cours des années soixante on est passé, de ralentissements en ralentissements d'une décennie à l'autre, à une croissance anémique de 1,5 % en moyenne au cours de la décennie 1990.<sup>6</sup>»

### 1.2 Un marché du travail en mutation

Le marché du travail québécois subit les contrecoups de ces réorganisations. Une analyse du ministère des Finances du Québec publiée en 1996 démontre qu'au cours des vingt dernières années le marché de l'emploi s'est féminisé. Le taux de chômage est à plus de 12% et sa durée moyenne est passée de 16 semaines en 1976 à 27 semaines en 1995. Nous reviendrons sur cette question dans la section 1.2.2. De plus, la cohorte de chômeurs la plus nombreuse, qui était auparavant composée de jeunes, regroupe désormais des personnes de 45 ans et plus, à laquelle s'ajoute un grand nombre de travailleurs qui ne cherchent plus d'emploi.<sup>7</sup>

---

<sup>4</sup> En 1984, le PQ par la voix de Bernard Landry se fait le promoteur de l'accord de libre-échange avec les États-Unis, l'ALE tel que promu par Brian Mulroney alors que les autres provinces s'y refusent.

<sup>5</sup> Le chapitre 11 de cet accord permet à une corporation de poursuivre un État s'il juge qu'une réglementation excessive nuit à sa capacité de faire des profits. Plusieurs causes qui se règlent au profit de ces sociétés sont arbitrées en dehors des règles du droit canadien dans une instance de règlement des litiges au dessus du parlement canadien.

<sup>6</sup> James Ian Gow et André Guertin, « L'administration publique: vivre avec le changement 1995-1996 », *L'année politique au Québec : 1995-1996*.  
[http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95\\_96/gow/gow.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95_96/gow/gow.htm)

<sup>7</sup> Québec, Ministère des finances, *Les Québécois, la fiscalité et le financement des services publics*, No. 28, Ste-Foy, Les publications du Québec, 1996, p. 12.

### 1.2.1 Le rapport de force capital travail se modifie

Le marché du travail a connu depuis la fin des années 1970 deux transformations majeures. Au cours de la première vague de changements, les transnationales afin de renouer avec les profits, décentralisent une partie importante de leur production vers des sous traitants<sup>8</sup>. Les syndicats industriels s'ajustent et obtiennent dans les petites et moyennes entreprises (PME) où le travail avait été transféré, le maintien des syndicats et des conditions de travail des employés par le biais, entre autres, de l'article 45 du *Code du travail*.

Mais cette stratégie n'est plus possible lors de la deuxième vague à la fin des années 1980. Les entreprises rationalisent leurs coûts par des fermetures partielles ou complètes d'unités de production, délocalisent leurs usines vers d'autres régions, mettent à pied leurs salariés et investissent dans la haute technologie sans création d'emplois. C'est principalement dans le secteur des services que les nouveaux emplois sont créés. Cependant ils ne peuvent que difficilement être syndiqués. En effet, la règle d'atelier fermé qui garantissait en entreprise la mise en place d'un syndicat par employeur ne convient pas dans le secteur des services. L'accréditation multi-patronale<sup>9</sup> qui serait nécessaire pour y parvenir, est revendiquée en vain depuis les années 1980 par la partie syndicale. De plus, ces nouveaux emplois ne peuvent compenser adéquatement les emplois perdus dans le secteur industriel, des emplois souvent syndiqués, à temps plein et bien rémunérés alors que ceux nouvellement créés sont pour la plupart des emplois à temps partiel occupés principalement par des femmes dont le salaire est généralement moindre que celui des hommes<sup>10</sup>. Le nombre de conflits a chuté de près de 50 % de 1985 à 1994<sup>11</sup>.

En somme, les éléments qui ont contribué pendant les années 1960-70 au rapport de force relativement favorable aux syndicats ne sont plus au rendez-vous. Il faut donc repenser la stratégie syndicale. Mais dans quel sens? Nous y reviendrons ultérieurement.

---

<sup>8</sup> Ainsi, Pratt and Whitney, une usine d'aéronautique, domine une vingtaine de PME qui dépendent du carnet de commandes de cette compagnie.

<sup>9</sup> Par le mécanisme de l'accréditation multipatronale, les travailleurs des petites unités d'accréditation pourraient se regrouper en associations accréditées pour négocier auprès d'un même employeur, d'un même lieu ou d'un même secteur de travail un contrat de travail ce que ne permet pas le *Code du travail du Québec*.

<sup>10</sup> Québec, Secrétariat des conférences socio-économiques, *Un Québec de responsabilité et de solidarité : oser choisir ensemble*, p. 8.

<sup>11</sup> Alexis Labrosse et Pierre Boutet, *L'évolution de la durée des conflits de travail au Québec de 1985 à 2004*, Ministère du Travail, Direction de la recherche et de l'innovation en milieu de travail, 2008.  
[http://www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Documents/relations\\_travail/conflits\\_travail/conflitstravail1985-2004.pdf](http://www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Documents/relations_travail/conflits_travail/conflitstravail1985-2004.pdf)

### 1.2.2 Le compagnonnage de l'emploi et du chômage

Au chapitre de la création d'emplois, le gouvernement québécois constate en 1996 que les emplois créés l'année précédente, au nombre de 48 000, le sont dans les PME, alors que les grandes entreprises procèdent à des licenciements. De son côté, le taux de chômage atteint des sommets. Il dépasse les 12% et demeure une préoccupation majeure en 1996. Ces données officielles ne décomptent que les travailleurs qui reçoivent des prestations d'assurance chômage. Le gouvernement du Québec précise de plus qu' :

En 1995, on comptait 408 000 personnes en chômage au Québec et on estime à plus de 100 000 autres auraient renoncé à chercher du travail. De plus, on estime que, parmi les personnes qui travaillent à temps partiel, 206 000 le faisaient faute d'avoir un travail à temps plein. Ce sont près de 715 000 Québécoises et Québécois qui ne peuvent apporter leur plein apport à la société<sup>12</sup>.

Alors que la population active est de 3 610 619 travailleurs en 1995, ce nombre de 715 000 correspond à près de 20% de celle-ci. À ce nombre s'ajoutent les travailleurs contraints à la sécurité du revenu une fois que se terminent leurs prestations de chômage. Cette situation contribue à la piètre situation financière du Québec en 1995. Une étude<sup>13</sup> faite pour le compte du Forum pour l'emploi<sup>14</sup> indique que chaque point de pourcentage du taux de chômage équivaut à un manque à gagner de 3,2 milliards de \$ en 1993. Sur la base de cette analyse, ces calculs ont été actualisés par le gouvernement à la veille du Sommet socio-économique. «Une évaluation récente du ministère des Finances estime ce manque à gagner à 3,5 milliards de dollars en 1995.<sup>15</sup>»

### 1.3 L'État promeut un néolibéralisme version québécoise

L'État québécois depuis la crise économique de 1982 cherche à contenir les demandes sociales, à dégrader les conditions de travail de ses employés et à revoir le programme d'aide sociale. C'est vers les entreprises que l'aide financière de l'État se tourne. Dans cette section, nous retracerons le parcours des orientations politiques du gouvernement libéral au pouvoir en 1985, alors qu'il tente de

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Diane Bellemare et Lise Poulain-Simon. *Quels sont les coûts du chômage au Canada ?* Conférence présentée au Colloque international: Quels sont les véritables obstacles à la réalisation du plein emploi dans les économies contemporaines, 7-9 avril 1994, Université d'Ottawa, 1994.

<sup>14</sup> Cette initiative du patronat (1988-1998) donne lieu à la mise en place d'un nouveau lieu de concertation constituée des représentants des grands réseaux nationaux de partenaires socio-économiques les plus directement engagés dans le développement de l'emploi et de la main-d'œuvre au Québec. Le gouvernement n'en est pas membre.

<sup>15</sup> Ministère des Finances, *L'économie du Québec : revue des principales tendances*, no 1, Fiscalité et financement des services publics, Oser choisir, 1996, p. 71.

revoir le fonctionnement de l'appareil de l'État afin de répondre aux demandes pressantes du patronat ainsi que les politiques sociales et les finances de l'État à travers ce processus.

### 1.3.1 Le rapport des « sages » et les grappes industrielles

Le premier ministre Bourassa dès son arrivée au pouvoir en 1985 propose une nouvelle orientation en s'adjoignant des représentants de l'entreprise privée nouvellement élus au sein de son cabinet. Il donnera pour mandat à trois d'entre eux de diriger des groupes de travail dans le but de réorienter le contrat social établi depuis les années 1960. Paul Gobeil, président du Conseil du Trésor, dirigera le groupe de travail sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales ; Reed Scowen, le groupe de travail sur la déréglementation ; et enfin Pierre Fortier, le groupe de travail sur la privatisation. Les résultats de leurs travaux déposés en juin 1986 ont eu l'effet d'une bombe par la radicalité de leurs propositions.

Le rapport Gobeil<sup>16</sup>, qui visait à réduire le nombre d'organismes financés par le gouvernement, ne parviendra pas à ses fins. Ainsi seront préservés le Conseil de la langue française et Radio Québec. Toutefois, à compter de ce moment, le nombre d'organismes financés par l'État cessera de croître, pour diminuer par la suite. De toutes les abolitions ou restructurations proposées, une seule organisation verra le jour dans le domaine des relations de travail, la Commission des relations de travail. Elle regroupera, en 1988, sous son autorité le Bureau des commissaires du travail, le Tribunal du travail, le Commissariat de la construction et le Conseil des services essentiels. Cela se fera malgré l'opposition du patronat et des syndicats.

Le rapport Scowen<sup>17</sup> sur la déréglementation fera le procès des contraintes dites excessives imposées aux entreprises qui, avance-t-il, nuisent à leur expansion, alors que l'économie du Québec ouvre ses marchés à la concurrence extérieure. Ses recommandations touchent les obligations sociales des patrons, telles celles en matière de santé-sécurité du travail et de déréglementation du travail. La Loi anti-briseurs de grève est ciblée, tout comme l'imposition des contraintes patronales à la faveur des

---

<sup>16</sup> Québec, Groupe de travail sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales, *Rapports*, Québec, Les publications du Québec, 1986.

<sup>17</sup> Québec, Groupe de travail sur la déréglementation. *Réglementer moins et mieux*, Québec, Les publications du Québec, 1986.

travailleurs dans le secteur de la construction<sup>18</sup>. Peu de décisions à court terme suivront ces recommandations.

Le rapport Fortier<sup>19</sup> sur la privatisation de sociétés d'État ne fera disparaître que Madelipêche et la Raffinerie de sucre du Québec. La privatisation de plusieurs sociétés est souhaitée parce que, dit-on, elles rivalisent « indûment » avec les entreprises du secteur privé, alors que leur mandat initial était de favoriser le développement de l'entrepreneuriat québécois et son caractère francophone. Plutôt que d'être privatisées, elles seront restructurées. Cette démarche permettra à plusieurs d'entre elles d'accroître leur rentabilité et, bien que ce n'était pas été le but recherché, de les rendre plus intéressantes dans l'éventualité de leur vente. La privatisation souhaitée de certains hôpitaux donnera lieu à des désaccords au sein du Cabinet libéral, et cette avenue sera tablettée pour être remplacée en 1988 par la mise sur pied de régies régionales élues possédant un pouvoir de taxation<sup>20</sup>.

Le projet néolibéral souhaité par ces rapports soulève la mobilisation des syndicats et des groupes populaires et communautaires. Une Commission populaire itinérante initiée par Solidarité populaire Québec (SPQ)<sup>21</sup> parcourra le Québec pendant plus d'une année en 1988 pour enquêter sur la situation dans l'ensemble des régions du Québec. Elle rassemblait des organismes syndicaux, populaires, communautaires et de femmes, d'envergure nationale, des coalitions et des regroupements régionaux. Les objectifs de la coalition étaient la fin des coupures dans les programmes sociaux, la consolidation, l'élargissement et la démocratisation de ces programmes<sup>22</sup>, une révision de la fiscalité afin de contrer les inégalités croissantes et d'assurer un meilleur partage des richesses collectives et la mise en place d'une véritable politique d'emplois<sup>23</sup>.

---

<sup>18</sup> Cette industrie est soumise à un encadrement au sein Commission de la construction du Québec (CCQ), créée en 1987 laquelle contraint les employeurs à verser leur cote part des avantages sociaux des travailleurs, à partir d'un prélèvement effectué sur la masse salariale auprès de la main-d'œuvre et des employeurs de l'industrie de la construction. Ces derniers jugent ces coûts abusifs.

<sup>19</sup> Québec, Comité sur la privatisation des sociétés d'État, *De la Révolution tranquille à l'an deux mille*, Québec, 1986.

<sup>20</sup> C'est l'une des recommandations du rapport de la Commission d'enquête Rochon sur les services de santé et les services sociaux.

<sup>21</sup> SPQ (1985-2001) est composé, tel que l'établit la liste des membres en août 2001 de : 11 regroupements régionaux de SPQ, 15 regroupements nationaux syndicaux dont les centrales CEQ, CSN, FTQ, FIIQ, SFPQ et SPGQ, 22 regroupements populaires et communautaires nationaux, fédérations syndicales nationales, organismes populaires et communautaires nationaux auxquels s'ajoutent quelques organismes régionaux et locaux.

<sup>22</sup> L'approche bureaucratique de ces mesures décidées dans les ministères du Québec ne répond pas aux besoins régionaux et locaux. Les citoyens veulent avoir voix au chapitre.

<sup>23</sup> Solidarité populaire Québec, *La force des idées, la force du nombre : rapport de la commission populaire itinérante sur le désengagement de l'état*, 1987, 113 p.

Les faibles percées réalisées par les équipes de travail « Gobeil, Scowen, Fortier » marqueront le départ de ces représentants du secteur privé des rangs du gouvernement libéral en 1989. Mais les bases du néolibéralisme québécois sont jetées. Une autre orientation, tournée cette fois vers la concertation entre les diverses organisations syndicales et le patronat, sera mise de l'avant. L'ALE, signé en 1989, et l'échec de l'Accord du lac Meech en 1990 justifient un appel nouveau à la concertation. L'objectif est d'augmenter la compétitivité des entreprises québécoises dans le marché libéralisé, ce qui devrait offrir des possibilités nouvelles de développement. Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Gérard Tremblay, fera ainsi la promotion du projet de grappes industrielles au moment où une ouverture envers le partenariat se dessine tant dans les centrales syndicales CSN et FTQ que dans les organismes communautaires. (Nous en traiterons dans le chapitre suivant). Le patronat le favorise lui aussi et contribue à la mise sur pied en 1988 du Forum pour l'emploi, qui tend vers la mise en commun des énergies patronales, syndicales et populaires au profit du développement économique du Québec. L'arrivée au pouvoir du PQ sous la gouverne de Jacques Parizeau ne compromet pas ce type de concertation, déjà favorisé par ce parti alors qu'il était au pouvoir de 1976 à 1985<sup>24</sup>.

### 1.3.2 Les réformes démarrent

Tout en donnant le feu vert à une redéfinition de la place de l'État dans l'économie, le gouvernement Bourassa interpelle aussi les ministres responsables des principales missions de l'État afin de revoir ces services et programmes, dont les coûts<sup>25</sup>, avance-t-il, ne cessent de croître. Ces remises en question, qui concerneront dans un premier temps la sécurité du revenu, seront suivies de celles de la santé et des services sociaux, puis de l'éducation.

Ainsi, la réforme « Paradis-Bourbeau » de la sécurité du revenu vient transformer le programme d'aide sociale mis en place en 1969. Le gouvernement reconnaissait alors un droit universel inconditionnel à un revenu décent à toute personne ou famille dans le besoin. En 1989, cette mesure est remplacée par la politique de sécurité du revenu suite à une enquête de 150 agents<sup>26</sup>, embauchés pour débusquer les fraudeurs à l'aide sociale. L'aide devient alors conditionnelle, les personnes dites « aptes au travail »

---

<sup>24</sup> Trois sommets socioéconomiques nationaux se tiendront en 1977, 1979 et 1982 sous leur gouverne au cours de cette période. Nous y reviendrons dans le chapitre 2.

<sup>25</sup> Les coûts en chiffres absolus augmentent mais le pourcentage des sommes versées dans les services publics et dans les programmes sociaux demeurent sensiblement les mêmes de 1985 à 1995, leur progression étant inférieure à la croissance du PIB.

<sup>26</sup> Ils sont communément appelés les « bouboumacoutes ».

étant tenues de participer à des mesures d'employabilité<sup>27</sup>, ne laissant qu'aux personnes dites « inaptes » le droit à cette mesure quasiment sans restriction. La mobilisation menée par les regroupements de personnes assistées sociales contre cette réforme n'a eu de cesse tout au long de cette période. C'est Jeanne Blackburn, sous la gouverne du PQ, qui reprendra le dossier en 1994 sans en modifier l'orientation néolibérale. Ainsi, lors d'une communication faite à l'UQÀM en 1995, elle indiquait son intention de mettre de l'avant de nouvelles mesures d'employabilité et d'y adjoindre une reconnaissance de l'économie sociale. « Les mesures et programmes d'employabilité à l'intention des prestataires d'aide sociale devraient s'inscrire dans une approche globale d'insertion sociale et dans l'emploi, dans un continuum fait de formation, accompagnement, soutien financier et placement durable dans l'emploi.<sup>28</sup>»

La réforme « Rochon-Côté » de la santé et des services sociaux, initiée en 1985, revisite le modèle établi à la fin des années 1960, qui a donné lieu à la mise en place d'un système public et de services sociaux. Le PQ met sur pied en 1985 la Commission Rochon, laquelle sera maintenue par les libéraux du gouvernement Bourassa. Les problèmes identifiés par l'enquête à laquelle participent, entre autres, les syndicats et les groupes communautaires, témoignent d'une demande croissante de services, de contraintes rendant les modifications de services improbables, avec comme toile de fond des restrictions budgétaires sévères.

Deux politiques gouvernementales en découleront, la première en santé mentale en 1989 et puis celle de la santé et des services sociaux en 1991. La première officialise la « désinstitutionalisation » des personnes atteintes de maladie mentale. L'internement psychiatrique est remplacé par la réinsertion dans la communauté. La seconde régionalisera les soins de santé et mettra en place des régions régionales de santé, favorisant le « virage ambulatoire ». L'hospitalisation devrait ainsi être remplacée par des chirurgies d'un jour et les centres locaux de services communautaires (CLSC) devraient dispenser bon nombre de services jusqu'alors offerts en milieu hospitalier. Les groupes communautaires qui travaillent auprès des personnes psychiatriquées, laissées à elles-mêmes, trouvent par le biais de la réforme Coté une reconnaissance du travail qu'ils accomplissent déjà depuis de nombreuses années. L'idée d'un ticket modérateur est avancée, bien que non retenu. Les soins à

---

<sup>27</sup> Les mesures d'employabilité sont celles qui encadrent la capacité individuelle des travailleurs d'être inséré et de se maintenir en emploi. Ces mesures s'intègrent aux politiques sociales d'assistance telle celle de la sécurité du revenu. Elles comportent des contraintes pour les personnes exclues du travail auxquelles elles doivent se soumettre sous peine de sanctions financières.

<sup>28</sup> Jeanne L. Blackburn, « Nouvelles pratiques et nouvelles perspectives face à la pauvreté des individus et des collectivités : l'action du gouvernement québécois », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 8, no 1, 1995, p. 161-171.  
<http://id.erudit.org/iderudit/301311ar>

domicile et l'hébergement dans des centres de soins de longue durée feront dès lors l'objet de tarifications. L'élection du gouvernement péquiste en 1994 marque le retour en poste du ministre Rochon qui, dans un premier temps, annonce qu'il poursuivra la démarche amorcée par le précédent gouvernement en favorisant la décentralisation administrative des responsabilités en santé et services sociaux. Dans un deuxième temps, il prévoit procéder à une révision du système en son entier afin de trouver ce qui peut être transféré au secteur privé et ce qui pourrait commander la tarification de certains services.

La réforme de l'éducation, pour sa part, ne prendra forme qu'en 1996 sous la direction de Pauline Marois. Toutefois, déjà au début des années 1990, le décrochage scolaire était une préoccupation majeure des acteurs concernés. Les syndicats de l'enseignement ont été au cœur de ce questionnement. Le débat sur le décrochage scolaire donnera lieu à des interventions tant au niveau fédéral<sup>29</sup> que provincial. Le plan Pagé<sup>30</sup> décidera de changer cette donne au Québec en bonifiant de quelques quarante millions \$ le budget des commissions scolaires. Le but recherché est de faire passer le nombre de jeunes détenant un diplôme de niveau secondaire de 65% à 80% en 5 ans. Les résultats en ce sens ne sont pas probants lorsque le PQ reprend le pouvoir en 1994, bien qu'une progression ait été enregistrée depuis 1975 alors que ce taux n'était que de 59%. Un appel à dépoussiérer l'éducation est alors lancé.

Toutes ces réformes prennent forme avec en toile de fond une volonté affirmée du gouvernement en poste de revoir la taille et les responsabilités de l'État. L'État, moteur de l'économie, sera repensé pour ne plus jouer qu'un rôle de facilitateur. La tenue du référendum en 1995 s'inscrit dans ce corridor. Pour mettre de l'avant les projets sociaux et économiques que nous voulons, il est nécessaire, avance le PQ, de se dissocier du reste du Canada pour avoir en main tous les leviers de décision et assurer la croissance économique du Québec.

---

<sup>29</sup> Le gouvernement fédéral du Canada a lancé en 1990 un programme intitulé «L'école avant tout» afin de financer la lutte contre l'abandon des études. Il y consacrera 10 milliards de dollars, bien que l'éducation soit de compétence provinciale. André Bernard, « Les politiques gouvernementales » *L'année politique au Québec 1991-1992, Les politiques gouvernementales*, Université du Québec à Montréal,

[http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91\\_92/bernard/bernard.ht](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91_92/bernard/bernard.ht)

<sup>30</sup> Dans son rapport, *Chacun ses devoirs*, le ministre Pagé avance qu'une scolarisation secondaire non complétée est à la fois déplorable sur le plan individuel, le chômage et des faibles salaires étant une constante retracée dans cette étude alors que les coûts sociaux engendrés en prestations d'assurance-chômage, de sécurité du revenu et de soutien au revenu sont accrus pour les personnes détenant moins de 9 ans de scolarité.

### 1.3.3 Les finances de l'État

Les gouvernements tant fédéral, provinciaux que municipaux sont dans les années 1990, aux prises avec des manques de revenus alors que leurs dépenses augmentent. Ces manques de revenus proviennent du choix délibéré qu'ils ont fait de souscrire à la politique monétaire de la Banque du Canada<sup>31</sup> et de ne pas hausser les impôts des corporations, ni ceux des mieux nantis au détriment des protections sociales. Alors que les impôts sont vus comme un outil de redistribution de la richesse par les centrales syndicales<sup>32</sup>, les gouvernements fédéral et provinciaux ne l'entendent pas ainsi. À l'encontre de ces revendications sociales en période de récession (1982), le gouvernement fédéral réduit en 1986 le nombre de paliers d'imposition au nombre de 10 à 3 au profit des particuliers les mieux nantis. En 1991 il impose une nouvelle taxe sur les produits et les services qui allège le fardeau des entreprises grâce à l'imposition d'une taxe régressive qui s'applique à tous les particuliers sans égard au revenu. Le gouvernement du Québec diminuera lui aussi au cours de cette même période l'imposition des entreprises et celle des particuliers au profit des mieux nantis<sup>33</sup>.

Leurs déficits respectifs les incitent à prendre modèle sur les rationalisations en cours dans le secteur privé et à procéder à des restructurations dans les programmes sociaux et dans les services publics à l'encontre des demandes exprimées entre autres par les chômeurs, les assistés sociaux, les femmes et les aînés. Ainsi, en 1994, le gouvernement fédéral justifie, au nom de son déficit et des exigences du marché international, sa restructuration des programmes sociaux allant d'une réforme de l'assurance-chômage à une décentralisation des responsabilités en matière d'éducation post secondaire, de santé et programmes sociaux au détriment des transferts de paiements aux provinces. Le premier ministre Chrétien confirme cette approche en affirmant que « Le Canada est un pays exportateur et le commerce dans un marché mondialisé nécessite que les finances publiques soient assainies.<sup>34</sup> »

---

<sup>31</sup> Cette politique visait à lutter contre l'inflation par une politique de taux d'intérêts élevés ce qui entraîné des déficits budgétaires financés par des emprunts qui n'ont fait qu'augmenter le fardeau de la dette et servi de prétexte à remodeler les services publics et les programmes sociaux.

<sup>32</sup> CEQ, CSN, FTQ, « *Une bonne fiscalité, ça se peut!* », 1992.

<sup>33</sup> Entre 1986 et 1992, le taux d'imposition des entreprises est passé de 36% à 28% à l'exception de l'industrie manufacturière moins taxée qui est passée de 30% à 23%. Le taux d'imposition des particuliers est passé de 33% à 24%. Les hauts salariés soit ceux qui gagnent 50 000\$ et plus voient ainsi leur taux d'imposition diminuer au détriment de sommes qui auraient du être versées en impôts au profit des programmes sociaux et des services publics.

<sup>34</sup> Jean Chrétien, *Allocution de Jean Chrétien à un déjeuner de la Conférence sur la mondialisation de l'économie*, 14 juin 1995.

<http://www.collectionscanada.gc.ca/2/4/h4-4048-f.html>

### 1.3.4 L'État et ses employés

Les employés de l'État subissent depuis la crise économique de 1982 de sérieux revers au chapitre de leurs conditions de travail et de leurs salaires, tel que nous le verrons à 2.2.1. Rien de meilleur ne se dessine pour eux sous le gouvernement libéral alors que Robert Bourassa est remplacé par Daniel Johnson. Ainsi, après avoir convenu de faibles augmentations salariales en 1992, ce même gouvernement les retire en 1993 par voie de décret en adoptant la Loi 102. Leur traitement est alors diminué de 1% et l'attrition de postes est au rendez-vous non seulement chez les fonctionnaires provinciaux mais dans l'ensemble de la fonction publique et parapublique. Les postes laissés vacants par les retraités ne sont que peu ou pas comblés. L'embauche donne lieu à la création de postes occasionnels sans engagement d'une quelconque continuité auprès de l'employeur, tant dans le secteur privé que celui du gouvernement. Cette situation sera quelque peu modifiée par l'arrivée au pouvoir du PQ qui met un terme aux réductions salariales imposées par la Loi 102 en les assortissant d'augmentations de salaire minimales de 0,5% en 1996 et de 1% les deux années suivantes.

Nous pouvons donc constater que bien que les partis politiques au pouvoir changent, les politiques mises de l'avant par ces administrations vont dans le même sens, soit la volonté de réduire la taille de l'État tant au niveau de ses dépenses, sociales surtout, que de son nombre d'employés. Ainsi, que ce soit Robert Bourassa ou Daniel Johnson chez les libéraux ou Jacques Parizeau chez les péquistes, leur approche favorise le libre marché, l'affaiblissement des protections sociales, la privatisation et la déréglementation. Le mode de gestion des entreprises privées tend ainsi à devenir le modèle prisé par les administrations gouvernementales. Le Québec a tendance à se modeler dans le courant idéologique, économique et politique ambiant, le néolibéralisme. Lucien Bouchard<sup>35</sup> succède à Jacques Parizeau et c'est lui qui ouvre la session parlementaire en mars 1996. C'est sous sa gouverne que se tiendra le Sommet socio-économique de 1996 que nous étudierons dans le troisième chapitre.

C'est dans ce contexte sociopolitique que le mouvement syndical cherchera une ouverture à la fin des années 1980 pour améliorer les conditions de travail de ses membres, alors que la productivité et les profits des actionnaires des compagnies, malgré des ratées certaines, ne cessent de croître.

---

<sup>35</sup> Lucien Bouchard a été ministre de l'Environnement au sein du gouvernement conservateur de Brian Mulroney au fédéral de 1988 à 1990, puis l'un des fondateurs et le premier chef du Bloc québécois, Chef de l'Opposition à la Chambre des communes de 1993 à 1995, pour remplacer Jacques Parizeau à la tête du PQ en 1995 et comme premier ministre du Québec de 1996 à 2001.

## CHAPITRE II

### LE MOUVEMENT SYNDICAL

Depuis la fin des années 1980, le libre marché prend le pas sur les revendications sociales. La crise économique mondiale des années 1991-1992 et la récession servent de justification aux décideurs du Québec pour procéder à des réformes sociales et à une remise en cause des services publics considérés comme des dépenses démesurées. Les conditions de travail des employés de l'État sont remises en question. De plus, la crise politique qui perdure dans les pays « socialistes » de l'Europe de l'Est depuis les années 1980 culmine avec la chute du « Mur de Berlin » en 1989, renforce l'emprise de la pensée unique néolibérale, le « tout au marché ». C'est dans ce contexte que le mouvement syndical québécois, au centre de notre étude, cherche un espace permettant à la fois de préserver le bassin d'emplois existants et les acquis normatifs<sup>1</sup> qui y sont associés tout en recherchant des avancées sociales pour favoriser la lutte à l'exclusion et à l'appauvrissement grandissant d'un nombre croissant de travailleurs exclus du marché du travail.

Dans cette section, nous présenterons le mouvement syndical au Québec pour ensuite retracer ses stratégies de luttes qui se transforment profondément dans les années 1980 et 1990 en réponse au contexte économique et à l'offensive « patronale et gouvernementale » sous la bannière idéologique du néolibéralisme. Nous compléterons cette section en situant ce parcours du mouvement syndical, qui se voulait à la fois offensif et défensif, dans ses relations avec les autres mouvements sociaux ainsi qu'en rapport à la question nationale québécoise, qui embrouille les stratégies syndicales tout au long de cette période.

---

<sup>1</sup> Ces avantages normatifs concernent, entre autres, les salaires, les vacances, les assurances, la durée de la journée de travail et de la semaine de travail, les congés de maternité, la retraite.

## 2.1. Un joueur incontournable et aux contours variables

Le mouvement syndical québécois comprend l'ensemble des regroupements syndicaux reconnus au Québec<sup>2</sup>. Le pluralisme syndical est une caractéristique du mouvement syndical québécois. Alors qu'au Canada, le Congrès du travail du Canada (CTC) compte, en 2009, 70% des syndiqués du pays<sup>3</sup> affiliés à son organisation, au Québec, il se compose principalement de quatre centrales syndicales soit la CSN, la CSQ-SISP,<sup>4</sup> la FTQ et la CSD.<sup>5</sup> Ces organisations sont reconnues tant par le gouvernement que par le patronat comme représentants des travailleurs. Ce morcèlement du syndicalisme québécois en un grand nombre de composantes nuit à la prise de positions communes, à leur unité d'action, tout en favorisant la rivalité inter centrale due aux luttes qu'elles mènent entre elles pour accroître le nombre de leurs membres lors de campagnes de « maraudage »<sup>6</sup>.

Le taux élevé de syndicalisation est une autre caractéristique qui est propre au Québec. Ce taux est supérieur à celui de l'ensemble du Canada. Ainsi, les données compilées jusqu'en 1995 en vertu de la *Loi sur la déclaration des données des corporations et des syndicats ouvriers* (CALURA), bien qu'approximatives<sup>7</sup>, permettent de constater que le taux de syndicalisation progresse au Québec de 1961 à 1991 de 30% à 40% pour décliner peu à peu depuis. Au Canada, ce taux est passé de 32,5 % en 1960 à 36,4 % en 1985 pour ensuite diminuer. Il était de 34,3% en 1997<sup>8</sup>. Au Québec, le taux de syndicalisation qui passe de 30,5% en 1961 à 42,6% en 1991<sup>9</sup>, coïncide avec la modernisation de

<sup>2</sup> En 2010, les diverses composantes du mouvement syndical sont les centrales syndicales : Centrale des syndicats démocratiques (CSD), Confédération des syndicats nationaux (CSN), Centrale des syndicats du Québec anciennement appelée Centrale de l'enseignement du Québec (CSQ/CEQ), Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) auxquelles s'ajoutent d'importantes fédérations syndicales : Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ), Fédération autonome de l'enseignement (FAE), Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

<sup>3</sup> Statistique Canada, *Effectifs syndicaux au Canada 2009* (Révisé le 15 janvier 2010), <http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel/?lang=fra&catno=75-001-X>

<sup>4</sup> Le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) regroupe la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) et l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), afin de se porter à la défense et à la promotion des services publics offerts à la population québécoise.

<sup>5</sup> La CSD, née d'une scission de la CSN en 1972, ne sera reconnue et acceptée par les autres centrales syndicales qu'en 1995 ce qui explique qu'elle ne fera pas partie des centrales étudiées jusqu'à cette date.

<sup>6</sup> Le *Code du travail* prévoit qu'à des périodes déterminées, les syndicats peuvent changer leur affiliation et adhérer à une autre organisation syndicale.

<sup>7</sup> Verge et Murray dans *La représentation syndicale* et Rouillard dans *L'histoire du syndicalisme québécois* (2004), exposent cette difficulté compte tenu du caractère incitatif de cette loi à laquelle tous les syndicats ne se conformaient pas. Depuis l'abolition de cette loi en 1995, les données sont recueillies auprès des centrales syndicales et des données du ministère du Travail du Québec.

<sup>8</sup> Pierre Verge et Gregor Murray, *La représentation syndicale*, St Nicolas, PUL, 1999, p. 21.

<sup>9</sup> Rouillard, Jacques, *L'histoire du syndicalisme québécois*, p. 289 et *Le syndicalisme québécois*, Boréal, Montréal, 2004, p. 218.

l'État amorcée en 1960 par le Parti libéral du Québec (PLQ). En effet, cette dernière s'accompagne de la mise en place de la fonction publique et de son droit progressif à la syndicalisation, laquelle comporte à la fois, le droit d'association, de négociation et de grève. Le nombre de syndiqués augmente alors considérablement. Auparavant, ce droit était principalement réservé aux travailleurs en usine. Toutefois ces droits consentis par l'État par voie réglementaire ou législative comportent des contraintes qui permettent à ce dernier de s'immiscer dans les affaires internes des syndicats. L'encadrement juridique spécifique qui définit les paramètres de son action est libellé dans le *Code du travail*<sup>10</sup>. Les principes de base d'un contrat de travail entre employeur et employés reposent sur la conception idéologique selon laquelle:

Both formally free actors in the capitalist labor market, the employer and the employee seek to establish their interests, ideologically and legally, in terms of rights that the state recognizes: the right of property and managerial prerogative on the one hand, and on the other hand, the right of association and the right to strike<sup>11</sup>.

Le syndicalisme québécois a pu se consolider par la suite, entre autres, par la mise en place de la formule Rand<sup>12</sup>, qui oblige les employeurs à percevoir les cotisations syndicales à la source en 1980. Une loi anti-briseurs-de-grève sera adoptée cette même année en réponse aux revendications des salariés du secteur privé, qui, dans le cadre d'affrontements violents entre briseurs de grève et grévistes lors de conflits de travail, avaient subi des pertes de vie dans leurs rangs, comme ce fut le cas en 1971 au journal *La Presse* et à la meunerie Robin Hood en 1977<sup>13</sup>.

## 2.2 Une stratégie de lutte ou de partenariat

### 2.2.1 Dans les années 1970-1980

Les syndicats ont comme priorité la défense des conditions de travail et de vie de leurs membres. Leur analyse de la conjoncture contribue à la détermination de l'approche qui leur permettra d'atteindre ces objectifs. Dans les années 1970-1980, alors que l'inflation sévissait, leurs luttes étaient principalement centrées sur l'indexation des salaires au coût de la vie, la sécurité d'emploi, les droits parentaux et la retraite. Les moyens de pression utilisés lors de la renégociation des conventions collectives étaient

---

<sup>10</sup> Ce dernier comporte aussi les procédures d'accréditation, une obligation de négocier de bonne foi, le mode de gestion des conflits et l'interdiction de moyens de pression tant que la convention collective est en vigueur.

<sup>11</sup> Leo Panitch and Donald Schwartz, *The assault on the trade union freedoms*, Toronto, Garamond Press, 1988, p. 18.

<sup>12</sup> Clause de sécurité syndicale en vertu de laquelle l'employeur prélève sur la paie de chaque salarié au sein d'une unité de négociation, qu'il soit syndiqué ou non, une somme à titre de cotisation syndicale pour la verser au syndicat.

<sup>13</sup> Les compagnies à l'époque contournaient leur obligation de négocier le renouvellement de la convention collective avec le syndicat de leur entreprise en mettant leurs travailleurs en lock-out, en embauchant à la fois des briseurs de grève pour faire le travail à leur place et une milice armée pour protéger les installations de l'entreprise et ces briseurs de grève.

des ralentissements de travail, des manifestations, des occupations et ultimement la grève. C'était dans des rapports d'affrontement ouvert que les syndicats établissaient un rapport de force à l'encontre du patronat.

Ainsi, dans le secteur public et parapublic, les employés de l'État ont mené des luttes majeures permettant des gains appréciables. C'est en Front commun que se sont réalisées les négociations des employés de l'État dans les années 1970, forçant ce dernier à négocier collectivement les salaires, la retraite et les droits parentaux à une table centrale plutôt que de façon morcelée. Le coup d'envoi est donné en 1972 avec l'obtention d'une clause d'indexation des salaires au coût de la vie, l'obtention d'un salaire minimal de 100 \$ par semaine pour les employés de l'État<sup>14</sup>. Cela a nécessité 10 jours de grève générale illimitée assortie d'une loi spéciale décrétant les conditions de travail des salariés de l'État et conduisant aussi à la condamnation des chefs syndicaux de la CSN, CEQ et FTQ à un an de prison<sup>15</sup>. Les hausses salariales en 1975-1976 ont permis des gains de 48,84 % sur quatre ans et l'obtention du minimum de 165 \$ par semaine permettant de préserver le pouvoir d'achat des syndiqués en période d'inflation<sup>16</sup>. La ronde de 1979-1980 permet d'obtenir, après onze jours ouvrables de grève dont plusieurs jours de grève illégale, un congé de maternité de 20 semaines et le maintien de l'indexation des salaires en sus des augmentations salariales<sup>17</sup>.

Dans le secteur privé, l'approche syndicale patronale diffère au cours de la même période. Lorsqu'ils négocient, les patrons font usage des armes que sont le lock-out, l'embauche de briseurs de grève, les congédiements arbitraires et la menace de fermeture. Ils obtiennent aussi du gouvernement l'imposition d'injonctions pour réduire l'efficacité des débrayages et briser la combativité des travailleurs de leurs entreprises. Les luttes touchent tous les secteurs d'activités. Les principaux enjeux sont le plein exercice du droit de négocier incluant le droit de grève sans droit patronal de recours à des briseurs de grève<sup>18</sup>, la santé et la sécurité au travail, l'indexation des salaires aux coûts de la vie, la

<sup>14</sup> Ils obtiennent de plus la création du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), l'indexation des fonds de pension au coût de la vie et des augmentations de salaire de 22,5 % sur 4 ans.

<sup>15</sup> Ces derniers ont refusé de recommander à leurs membres de respecter la loi spéciale adoptée, disant que l'on n'est pas tenu de respecter des lois injustes. La Cour supérieure du Québec les a condamnés à un an de prison.

<sup>16</sup> D'autres gains appréciables sont faits: un mois de vacances pour tous les employés des secteurs public et parapublic, un congé de maternité sans solde de 17 semaines avec tous les droits à leur retour et la sécurité d'emploi à certaines conditions.

<sup>17</sup> CEQ, *Résultats des rondes de négociation 1967-2005*, 2005.

<sup>18</sup> Grève à la Firestone, 1973, (10 mois), à la Canadian Gypsum, 1973, (20 mois), United Aircraft, aujourd'hui Pratt & Whitney, 1974, (22 mois) où ils revendiquent une loi pour rendre illégal l'engagement de briseurs de grève en plus de l'application de la formule Rand.

langue de travail<sup>19</sup>. L'autonomie des syndicats québécois hors du giron des internationales syndicales états-uniennes est aussi au nombre des luttes menées dans les années 1970<sup>20</sup>. Des grèves politiques ont aussi eu lieu entre autres lors du conflit de *La Presse* en 1971<sup>21</sup> et en 1976, contre la *Loi anti inflation* du fédéral qui visait le contrôle des prix, des profits et des salaires.

La situation se détériore dans le secteur public et parapublic à la ronde de négociation de 1982. En 1982-1983, la crise économique entraîne des mises à pied massives dans le secteur industriel, d'où un taux de chômage très élevé de plus de 12%, joint à des taux d'intérêt qui atteignent 22 % en 1981. Le gouvernement demande alors une réouverture des conventions collectives de ses employés, laquelle est refusée. Le gouvernement réagit par l'adoption de cinq lois spéciales pour contraindre les syndicats à respecter les décisions gouvernementales<sup>22</sup>. Il poursuivra dans la même vaine dans les rondes de négociation suivantes. En 1989, la Loi 160, une extension de la Loi sur le maintien des services essentiels, porteuse de pouvoirs inégalés à l'encontre des salariés du secteur de la santé, fait sa première victime, la FIQ<sup>23</sup>. Ainsi, le gouvernement peut sévir contre les syndicats contrevenant aux ordonnances du Conseil des services essentiels en décrétant les conditions de travail de ces derniers, en leur imposant des amendes exemplaires et des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte de leur accréditation syndicale<sup>24</sup>.

Malgré l'utilisation fréquente de lois spéciales par le gouvernement pour mettre fin aux négociations, le mouvement syndical a fait des percées et acquis des avantages qui ont pu être repris par les syndicats du secteur privé dans les années 1970 et même certains ont été reconnus dans des entreprises non syndiquées.

---

<sup>19</sup> Grève générale des usines GM en 1970. En plus des demandes propres à tous les salariés des usines au Canada, la section locale de Sainte-Thérèse revendique le droit de travailler en français.

<sup>20</sup> Grève de 38 jours chez Chrysler afin d'obtenir un accord distinct de celui des États-Unis, créant ainsi un précédent chez les Travailleurs unis de l'automobile (TUA).

<sup>21</sup> Le journal *La Presse* met un lock-out 350 de ses employés et embauche des briseurs de grève pour maintenir la parution du journal. Les centrales syndicales organisent une marche de solidarité en appui à ces travailleurs laquelle se solde par un affrontement avec les forces de l'ordre faisant un mort et 190 blessés. Cela donnera lieu, le jour des funérailles, à un rassemblement syndical de 17 000 personnes au Forum de Montréal.

<sup>22</sup> La Loi 72 instaure les services essentiels dans le secteur de la santé et des services sociaux ; la Loi 105 décrète les conditions de travail jusqu'au 31 décembre 1985 ; la Loi 70 coupe jusqu'à 20 % des salaires pendant une période de trois mois ; la Loi 68 modifie les cotisations de retraite qui passent de 60 % employeur et 40 % employé à 50-50 et décrète la fin de la pleine indexation des rentes de retraite au coût de la vie ; la Loi 111 met fin à la grève illégale des enseignants de commissions scolaires et de cégeps.

<sup>23</sup> Ces amendes appliquées aux syndicats des infirmières et infirmiers en 1989 pouvaient aller de 50 \$ à 125\$ pour un salarié, de 6 075 \$ à 30 350 \$ pour les chefs syndicaux et de 24 300 \$ à 121 400 \$ pour les syndicats pour chaque jour de grève illégale. Le gouvernement peut aussi interrompre la perception à la source des retenues syndicales, baisser le salaire de 20 %, et faire perdre de l'ancienneté aux syndiqués à raison d'une année par journée de grève illégale.

<sup>24</sup> « Code du travail », in *Les lois du travail*, Chap. V, p. 183-254, Cowansville, Les Éditions Yvon. 1994.

### 2.2.2 La stratégie de partenariat

Le « partenariat social » est une stratégie du mouvement syndical par laquelle il délaisse la défense sur ses propres bases des intérêts des syndiqués pour la subordonner à la logique patronale de la concurrence. Les bases de cette approche ont été jetées à la fin des années 1970. Des sommets socio-économiques se sont tenus en 1977, 1979 et 1982, à la demande du Parti Québécois, alors que le taux de chômage était de 10%, l'inflation de 7%, et qu'ils étaient associés à un nombre élevé de jours de grève.<sup>25</sup> Pour diminuer ces arrêts de travail qui freinaient la croissance des profits des entreprises, le premier ministre Lévesque, en 1977, qui initie cette série de sommets socio-économique, avance qu'il « [...] est tout de même permis de songer modestement à l'amorce d'une compréhension commune des problèmes et d'un dialogue de bonne foi, qui pourrait nous engager sur le chemin ardu de ce minimum de paix sociale dont nous sentons partout le besoin<sup>26</sup>».

Bien que ces conditions n'étaient pas réunies à ces sommets, des percées à la faveur de ce « partenariat social » ont été faites. Ainsi, le sommet de 1979 conduit à la mise sur pied de l'Institut national de la productivité, un organisme tripartite voué à l'amélioration de la productivité industrielle. De plus, en 1982, la FTQ, qui participe au projet «Corvée habitation», soumet une proposition de création d'un fonds d'investissement des travailleurs lors du troisième sommet. Il lui sera accordé quelques mois plus tard. La FTQ devient ainsi un acteur financier reconnu. Pour certains, un nouveau syndicalisme vient de naître, engagé dans le développement de l'emploi et de l'économie québécoise. En réalité, c'est une étape majeure du virage des syndicats au « partenariat ».

Cette stratégie avait des défenseurs et des opposants au sein du mouvement syndical dans les années 1970 et 1980, principalement à la CSN et à la CEQ. Les opposants dénonçaient le danger de ces associations, qui masquaient les intérêts antagoniques des travailleurs et ceux des patrons, alors que les tenants y voyaient un nouveau lieu pour porter publiquement les revendications des travailleurs. Les directions des organisations syndicales défendaient le bien-fondé de leur participation à ces sommets socio-économiques en les présentant comme une plate-forme utile pour défendre publiquement les revendications ouvrières. Il ne saurait être question, selon elles, de limiter les revendications syndicales. Toutefois au retour de ces rencontres, elles justifiaient « au nom d'un certain réalisme politique » de

<sup>25</sup> Il y a eu plus de 3,3 millions de jours de grève (moyenne annuelle) pour la période 1976-1980. (Rouillard, 2004)

<sup>26</sup> Regroupement des militants syndicaux, *Non au fédéralisme ! Non à la souveraineté-association! "Pour l'indépendance du Québec !* Cahier du RMS no 5, p 16, Montréal, Janvier 1978.

taire les revendications avancées jusqu'alors concernant entre autres le droit au travail par le biais du plein emploi et une bonification de la progressivité des impôts<sup>27</sup>.

Cette stratégie, qui semblait être réservée au PQ avec lequel le mouvement syndical se reconnaît des affinités, reprendra du service à la fin des années 1980. Les syndicats du secteur privé aux prises avec des fermetures d'usines et des délocalisations reprennent à leur compte l'exigence de compétitivité faite par les patrons dans une course pour la survie de leurs entreprises, confrontées à la compétition internationale. Ce n'est plus une contrainte objective dont il faut tenir compte mais un but intériorisé par les syndicats qui s'engagent dans la voie du « partenariat ». Cela met les travailleurs des différentes entreprises en compétition les uns avec les autres. La solidarité syndicale ne va plus à la classe ouvrière mais à « son » patron et à l'État qui cherche à rendre l'économie concurrentielle au niveau international. Cela entraîne leur acquiescement à une détérioration des conditions de travail nécessaire pour accroître la compétitivité et qui entraîne des abolitions de postes, une augmentation de l'intensité de la tâche et une responsabilisation des travailleurs à l'égard de la qualité des produits fabriqués.

La stratégie, basée sur une analyse des antagonismes de classe, est délaissée alors au profit d'un front uni, dominé de fait par les patrons et leurs alliés politiques. Le droit au travail ou à un revenu décent, au cœur de la lutte pour le droit à la syndicalisation depuis les années 1960, cède le pas au droit à l'emploi. Tel que Pinard l'avance dans « *La révolution du travail* »<sup>28</sup>, le droit au travail, ce droit encadré dans un système législatif qui règlemente les rapports entre patrons et travailleurs peine à se développer. C'est le droit à l'emploi qui réfère au droit des employeurs qui prime désormais sur les droits des travailleurs. Ce droit s'insère dans le discours syndical par le biais de la lutte pour l'emploi orientée vers les entreprises plutôt qu'à l'élargissement des droits de leurs membres. Il confère aux patrons des droits qu'ils cherchent à rendre extensibles et cela sans contre partie. Cette terminologie de plus en plus utilisée dans les relations de travail, nie les rapports antagoniques de classe et laisse place au libre arbitre patronal<sup>29</sup>.

Le « partenariat social » sous-entend de plus que le capitalisme étant le seul mode économique possible ou souhaitable, il convient de s'en accommoder et d'en tirer le plus d'avantages possibles sur la base d'alliances pragmatiques. Il regroupe principalement les grands acteurs du travail et du capital, lesquels seront associés, selon la période, à certains mouvements sociaux, bien qu'au Québec il n'y ait

<sup>27</sup> Regroupement des militants syndicaux, *Non au fédéralisme ! Non à la souveraineté-association! "Pour l'indépendance du Québec !*, p. 16.

<sup>28</sup> Montréal, Éditions Liber, 2000.

<sup>29</sup> Ainsi, l'assurance-chômage devient l'assurance emploi. L'aide sociale est renommée la sécurité du revenu et comporte des exclusions et des mesures d'employabilité.

pas de parti des travailleurs et que le mode de représentation syndical soit pluraliste et décentralisé. Cette stratégie est alimentée à travers la participation des organisations syndicales à de nombreux lieux de concertation où elles sont en contact régulièrement avec des représentants patronaux et gouvernementaux. Les principales tables telles que spécifiées dans la documentation des instances syndicales sont le Comité consultatif du travail et de la main d'œuvre (CCTM)<sup>30</sup>, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)<sup>31</sup>, la Société québécoise de développement de la main d'œuvre (SQDM)<sup>32</sup>. Les directions de la CSN et de la FTQ siègent généralement aux conseils d'administration d'institutions financières tels que celui de la Caisse de dépôt et de placement du Québec et de la Société générale de financement.

De nouveaux lieux de partenariat se mettent en place au cours de cette période. Le Forum pour l'emploi<sup>33</sup>, créé en 1988, bien qu'il ne soit pas un organisme institutionnel, est inscrit dans les rapports des comités exécutifs transmis aux instances décisionnelles de toutes les centrales syndicales. On y discutait, entre autres, en 1994, de la politique active du marché du travail, objectif souhaité par l'OCDE dans son étude sur l'emploi, laquelle se retrouve aussi inscrite dans les objectifs de la CSN lors de son congrès cette même année. Le Sommet sur la « qualité totale », pour sa part, regroupera 4000 personnes en 1994. Les centrales CSN, CSD et FTQ y participeront activement. Leur intérêt est exprimé dans cette déclaration d'un dirigeant de la CSN à l'effet que ce forum est « [...] un bon moyen pour permettre aux entreprises d'être *plus concurrentielles* dans un contexte de globalisation des marchés»<sup>34</sup>, tout en ajoutant qu'il le faisait dans le but de garantir la sécurité d'emploi et les conditions salariales des membres qu'il représente.

La revendication d'une politique de plein emploi est ainsi délaissée. Le droit au travail associé au plein emploi n'est plus de la responsabilité des patrons et de l'État, laissant les travailleurs exclus du marché du travail sans perspective autre que la recherche de solutions individuelles pour leur survie. Le projet de société auquel souscrivaient les organisations syndicales et qui prônait des valeurs de

---

<sup>30</sup> Les centrales CSN, CEQ et FTQ y participent depuis la fin des années 1960. Le but recherché est d'y développer et maintenir la concertation entre les organisations patronales et syndicales afin d'orienter et de soutenir l'action gouvernementale en matière de travail et de main-d'œuvre.

<sup>31</sup> Créée en 1980, la CSST est dirigée par un conseil d'administration paritaire composé de représentants des employeurs et des travailleurs dont l'objectif est de d'éliminer les dangers à la source.

<sup>32</sup> Créée en 1992, la SQDM, un organisme de concertation, sera remplacé en 1998 par la Commission des partenaires du marché du travail à la suite de l'entente fédérale provinciale sur la main-d'œuvre survenue en 1998.

<sup>33</sup> Ce forum est un table de concertation et de liaison qui réunit les principaux partenaires socio-économiques du Québec, soit les représentants des syndicats, du monde des affaires, des coopératives, des municipalités, des organismes régionaux, des institutions d'enseignement, des communautés culturelles, des groupes de femmes et de jeunes. Il dispose d'un budget annuel de 150 000\$.

<sup>34</sup> Claude-V. Marsolais, « La crise qui s'éternise rend le partage du temps du travail de plus en plus séduisant », *La Presse*, 26 mars 1994, p. A7

justice sociale, de redistribution de la richesse est relativisé pour s'accommoder de celles du capitalisme néolibéral, axé au « tout au marché ». Comme le résumait Lapointe et Bélanger, « [...] l'antagonisme de classe entre patron et salarié est remplacé par la concertation volontaire ou contrainte des syndicats avec les patrons pour la survie des emplois et de l'entreprise. Les syndicats sont alors les partenaires utiles qui favorisent l'atteinte des objectifs des patrons<sup>35</sup> ».

### 2.2.3 Dans les années 1990

Dès le début de cette décennie nous pouvons constater que le rapport de force se dégrade. Dans le secteur public le cycle répressif lors de la négociation des employés de l'État, amorcé au début des années 1980, se poursuit jusqu'en 1995. Les hausses de salaire qui avaient permis aux employés du secteur public et parapublic un rattrapage salarial palliant aux hausses du coût de la vie disparaissent dans les années 1990. En 1993, la Loi 102 prolonge leur convention collective, à laquelle s'ajoute un décret gouvernemental qui introduit un gel salarial à partir du 1er juillet 1993. Ce décret impose deux jours de congé sans solde à chaque année et prolonge les conventions collectives jusqu'au 30 juin 1995. Leur droit de négociation est, dans les faits, devenu virtuel au fil des ans.

Dans le secteur privé les menaces de délocalisations, de fermetures et de licenciements déstabilisent les syndicats. Ils luttent principalement pour le maintien de l'emploi. Ce nouvel enjeu, tel que le présentent Lapointe et Bélanger, comporte des contraintes majeures et incite au « partenariat social » :

La concertation au sommet entre les syndicats, le patronat et l'État représente un autre moyen de renforcer le rôle du syndicalisme dans la société. Elle procure différents forums, élargis parfois aux différentes organisations populaires tel le "forum sur l'emploi" au Québec, pour la discussion sur les grands problèmes de développement social et économique. Elle peut également donner lieu à des actions concertées. Elle favorise à tout le moins une tolérance réciproque, sinon une meilleure acceptation mutuelle. Les syndicats peuvent ainsi influencer les décisions des autres partenaires<sup>36</sup>.

La participation syndicale aux grappes industrielles sectorielles (voir la section 1.3.1) et aux contrats sociaux associés à des conventions collectives de longue durée est l'avenue privilégiée. Tel que l'explique Pierre Paquette de la CSN, l'un des architectes de son virage au « partenariat » : « L'objectif de la Qualité totale rejoint toutes les facettes de la vie industrielle. C'est un processus dynamique qui commande un engagement complet de la direction et une responsabilisation des employés dans le cadre d'une instance de concertation paritaire.<sup>37</sup> » Les centrales syndicales modifient

<sup>35</sup> Paul-André Lapointe et Paul R. Bélanger, *La participation du syndicalisme à la modernisation sociale*, Coll. Études théoriques, no ET9501, Montréal, CRISES, 1995, p. 12

<sup>36</sup> Ibid., p. 13.

<sup>37</sup> Michel Guénard, « Contrat social : une façon québécoise de réussir », *Avenir*, mai 1991, p. 9

leur approche combative vis-à-vis des patrons et acceptent de souscrire à une démarche de comités paritaires, voulant ainsi forcer l'ouverture des livres comptables des entreprises aux syndicats et leur donner la possibilité de jouer un rôle, entre autres, dans la planification du travail et la formation de la main d'œuvre. L'appui du Fonds de solidarité de la FTQ au maintien de plusieurs entreprises en difficulté conforte les centrales syndicales dans cette nouvelle voie. Ainsi, en 1991, la CSN modifie ses orientations et favorise l'implication de ses syndicats dans cette nouvelle approche qui promeut cette organisation du travail. La FTQ fera de même en 1993. Elles rejoignent ainsi la CSD qui, dès 1980, s'est portée à la défense de cette façon de faire. Les centrales CSN, FTQ et CSD se maintiendront sur cette lancée jusqu'au Sommet de 1996.

Alors qu'auparavant, les syndicats mobilisaient leur membres pour la défense de leurs droits politiques et sociaux à l'encontre des volontés patronales, ils en viennent à laisser de côté les affrontements avec le patronat au profit du « [...] partenariat avec le secteur privé [et de] leur implication dans des fonds de travailleurs<sup>38</sup> ».

### 2.3 Une relation ambivalente avec les autres mouvements sociaux

Le mouvement populaire et communautaire est l'allié des syndicats. Il travaille en complémentarité avec ces derniers dans des réseaux citoyens dès les années 1970. La résistance aux volontés gouvernementales de restreindre l'accès à des services publics universels, gratuits et accessibles et à revoir le panier des programmes sociaux donne lieu à la mise sur pied d'organismes de solidarité coalisés: SPQ, la Coalition pour la survie des programmes sociaux, la Coalition solidarité santé, le Forum de la solidarité sociale.

SPQ, la plus importante coalition tant par sa durée que par sa composition diversifiée,<sup>39</sup> axe son travail à la fois sur la résistance et la recherche d'alternatives. Toutefois, les centrales syndicales FTQ et CSN peinent à se considérer au sein de cette coalition sur un pied d'égalité avec des organismes communautaires, qui ont peu de membres et pas de moyens financiers. Les organisations syndicales sont celles qui contribuent le plus à la viabilité financière de cet organisme et elles cherchent à faire de SPQ un relais des luttes syndicales et non un lieu de mobilisation autour de cibles qui ne sont pas des enjeux prioritaires pour les centrales syndicales, telles la réforme de la sécurité du revenu ou le

<sup>38</sup> Benoît Lévesque, *Le modèle québécois : Un horizon théorique pour la recherche, une porte d'entrée pour un projet de société?* Coll. Études théoriques, no ET0105, Montréal, CRISES,

<sup>39</sup> SPQ (1985-2001) est composé, tel que l'établit la liste des membres en août 2001 de : 11 regroupements régionaux de SPQ, 15 regroupements nationaux syndicaux dont les centrales CEQ, CSN, FTQ, FIIQ, SFPQ et SPGQ, 22 regroupements populaires et communautaires nationaux, fédérations syndicales nationales, organismes populaires et communautaires nationaux auxquels s'ajoutent quelques organismes régionaux et locaux.

logement social. C'est pourquoi les organisations syndicales au début des années 1990 s'associeront à la mise sur pied de coalitions spécifiques, telle celle sur la santé ou la Coalition pour la survie des programmes sociaux. Cette dispersion empêche des débats de fond entre les mouvements communautaire, féministe et syndical et une lutte concertée contre les politiques gouvernementales qui amenuisent les services publics et les programmes sociaux.

C'est l'analyse qui peut être faite de la mise sur pied en 1994 du Forum de la solidarité où toutes les composantes sociales du Québec<sup>40</sup> étaient représentées. L'idée de base de la rencontre était de proposer des solutions de rechange aux propositions néolibérales des gouvernements, autant fédéral que provincial: gel des salaires des employés de l'État, compressions dans l'assurance-chômage, l'éducation et les soins de santé. Cette rencontre revêt une importance certaine. En effet, les liens au sein du mouvement syndical se sont émoussés depuis la fin des années 1980. Les syndicats du secteur public ne réussissent plus à agir en Front commun et ceux du secteur privé sont morcelés, tournés vers la survie de leur syndicat, boîte par boîte, plutôt que de concevoir une lutte globale pour le droit au travail et à des revenus décents pour tous. Le défi est de trouver une stratégie permettant de pallier et même d'aller au-delà de la société salariale dans laquelle évoluent les travailleurs du Québec. Toutefois, malgré les consensus établis entre les diverses composantes lors de cette rencontre, la mobilisation et l'unité d'action nécessaire en suivi de la rencontre ne sont pas au rendez-vous.

Cette recherche d'une avenue autre se définira dans le mouvement féministe par la marche « Du pain et des roses » contre la pauvreté au Québec (1995). Au cours des années 1980 et 1990, la pauvreté touche plus particulièrement les femmes, les enfants et les minorités ethniques. En 1995, Statistique Canada le confirme :

Le taux de pauvreté qui avait baissé jusqu'à la fin des années 1970, puis atteint un plancher pendant les années 1980, a recommencé à augmenter depuis 1990. [...] Le Québec connaissait, selon les statistiques de 1990, un taux de pauvreté de 18 %, par rapport à 14,6 % pour l'ensemble du Canada<sup>41</sup>.

La Fédération des femmes du Québec (FFQ)<sup>42</sup> lance alors un appel à la mobilisation qui regroupera en 1995 des femmes en marche réclamant pour elles et l'ensemble de la société québécoise un

---

<sup>40</sup> Les participants provenaient des grandes centrales et des syndicats indépendants, de SPQ et de Solidarité rurale, des groupes de femmes, de jeunes, d'ainés, de personnes handicapées, de gais et de lesbiennes, d'itinérants, d'assistés sociaux, de chômeurs, d'associations d'autochtones, d'anglophones, d'allophones ainsi que l'Assemblée des évêques.

<sup>41</sup> Bureau de la Statistique du Québec, *Les conditions de vie au Québec en faits saillants*. Québec, Les publications du Québec, 1995.  
<http://www.collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs53871>

<sup>42</sup> La FFQ est un organisme qui travaille en alliance avec d'autres groupes à la transformation des rapports sociaux de sexe dans toutes les activités humaines pour favoriser le développement de la pleine autonomie des femmes et la reconnaissance véritable de l'ensemble de leurs contributions à la société.

programme d'infrastructures sociales comportant des emplois accessibles aux femmes, une loi proactive en équité salariale, une augmentation du salaire minimum au-dessus du seuil de la pauvreté, la création d'au moins 1500 nouvelles unités de logement social par année et le gel des frais de scolarité, en plus d'une augmentation des bourses aux étudiants.

Alors qu'auparavant l'initiative de telles actions provenait du mouvement syndical, la FFQ déborde de ses revendications féministes et s'affiche comme leader dans la lutte à la pauvreté à laquelle se joignent les groupes de défense de droits et les organisations syndicales. Cet événement démontre de façon tangible que les rapports de dépendance des autres mouvements sociaux à l'endroit du mouvement syndical s'estompent. Les mouvements sociaux deviennent des acteurs reconnus par l'État. C'est aussi un indice du recul syndical comme locomotive du progrès social pour tous. Nous pouvons le lier à son virage à la faveur du « partenariat », lequel s'accompagne d'une montée d'un esprit corporatiste. Le « partenariat social » développé par les centrales syndicales est une composante majeure de leur stratégie, alors que la solidarité sociale, la solidarité de classe, passe au second plan. Les congrès des centrales syndicales tenus au milieu des années 1990 confirment cette tendance à la veille du Sommet sur le devenir social et économique du Québec.

#### 2.4 Une question nationale non résolue

Le nationalisme québécois se développe au cours des années 60. La lutte d'affirmation nationale après l'accession au pouvoir du PQ en 1976 s'exprimera principalement dans les syndicats autour de la lutte pour le français, langue de travail. L'adoption de la loi 101 en 1979 vient confirmer le français langue officielle en définissant les droits linguistiques des Québécois, entre autres dans le domaine du travail et de l'enseignement. Une lutte majeure pour l'autonomie des syndicats de métiers membres des unions internationales américaines<sup>43</sup>, puis pour l'autonomie de la FTQ au sein du Congrès du travail du Canada (CTC), s'est menée au cours de cette même période, dans les années 1970. Le débat entourant l'indépendance du Québec, pour sa part, prend de la vigueur quand des confrontations opposent le Québec aux politiques fédérales en matière de langue, d'éducation, de formation de la main d'œuvre et d'assurance-chômage, lors des affrontements constitutionnels et au moment de la tenue des référendums de 1980 et de 1995.

---

<sup>43</sup> Ces luttes étaient celles de syndicats affiliés à la FTQ.

Ce n'est qu'en 1990, suite à l'échec du lac Meech<sup>44</sup>, que les centrales syndicales adoptent des positions claires appuyant l'indépendance du Québec. La FTQ qui détient déjà ce mandat, lance un appel en faveur de la souveraineté. Les centrales CSQ et CSN soulèvent alors le débat en leurs rangs et obtiennent des mandats en faveur de l'indépendance du Québec. Elles ne considèrent pas cet appui comme une prise de position en faveur d'un parti politique mais plutôt à la défense d'un droit démocratique, le droit à l'autodétermination, lequel est bafoué depuis le rapatriement de la constitution en 1982. La FTQ qui n'a pas les mêmes contraintes statutaires, appuie ou non le PQ selon les périodes. Le congrès de la CEQ, tenu en 1990, y adjoindra la convocation d'une assemblée constituante qui aurait pour mandat de rédiger un projet de constitution nationale soumise au peuple par référendum.

L'annonce du référendum peu après l'élection du PQ en 1994 incite les centrales syndicales à conclure rapidement la négociation des employés de l'État avant sa tenue. La base sociale militante du parti québécois, composée en grande partie de militants et de dirigeants syndicaux, s'implique sous le parapluie du OUI. La participation de dirigeants syndicaux dans le regroupement des Partenaires pour la souveraineté, leurs interventions aux côtés de Parizeau et de Bouchard laissera un goût amer à de nombreux membres et militants des centrales syndicales. En effet, les conventions signées ne comportent que peu de gains et l'augmentation salariale ne couvre pas les pertes subies par la hausse de l'inflation depuis 1992. De plus, l'intervention politique des centrales est mise en tutelle sous le parapluie du « oui ». Ainsi le principe de souveraineté populaire comme fondement d'un Québec indépendant et la convocation d'une assemblée constituante élue chargée de rédiger un projet de constitution voté au congrès de la CEQ en 1990 ne seront pas défendus publiquement par la direction de cette centrale accrochée au tandem PQ-Bloc québécois<sup>45</sup>. C'est la loi référendaire qui s'applique.

Tel que l'avance Mona Josée Gagnon : « Pour le syndicalisme québécois, la question nationale est un enjeu permanent, ce qui l'amène à entretenir une relation qui n'est pas sans ambiguïté lorsqu'un parti souverainiste est au pouvoir à Québec<sup>46</sup>.» La question nationale est à la fois un facteur qui pousse vers le « partenariat » et une justification du virage au « partenariat » qui a des sources dans la dégradation du rapport de force et le manque de vision des directions syndicales. Nous pourrions le constater plus spécifiquement dans l'argumentaire de la direction de la CSN dans le chapitre suivant.

---

<sup>44</sup> Cette entente constitutionnelle qui n'a pas été ratifiée par le Manitoba et Terre-Neuve devait permettre au Québec de signer l'Accord constitutionnel de 1982.

<sup>45</sup> CEQ, *Décisions de la réunion du XXXII<sup>e</sup> congrès général tenu du 26 au 30 juin 1990*. Résolution 90.

<sup>46</sup> Mona-Josée Gagnon, *Le mouvement syndical, L'année politique au Québec 1995-1996*, Université de Montréal [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95\\_96/gagnon/gagnon.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95_96/gagnon/gagnon.htm)

## CHAPITRE III

### LE SOMMET SOCIO-ÉCONOMIQUE DE 1996

Le processus du Sommet socio-économique se déroule de mars à novembre 1996. Le gouvernement Bouchard qui en est le maître d'œuvre, l'initie par la tenue de la Conférence sur le devenir social et économique du Québec en mars 1996, laquelle sera suivie par la mise en place de deux chantiers, l'un portant sur l'économie et l'emploi, l'autre sur les grandes réformes gouvernementales. Ces derniers se subdiviseront en groupes de travail, dans le premier cas, et comporteront des consultations ministérielles, dans le second. Les rapports des groupes de travail créés en marge du chantier sur l'économie et l'emploi et les résultats de la commission sur la fiscalité seront déposés au Sommet en octobre 1996. Dans ce chapitre, nous traiterons séparément ces trois temps forts du processus du Sommet socio-économique.

#### 3.1 La Conférence sur le devenir social et économique du Québec

Au lendemain de la défaite référendaire, alors que la cohésion sociale était au rendez-vous, la CSN demande au premier ministre Bouchard de mettre en place un forum réunissant les principaux acteurs économiques, politiques et sociaux autour de trois enjeux : « [...] l'emploi, les services publics et leur financement et, troisièmement, la dette et la fiscalité<sup>1</sup> ». Le premier ministre donnera suite à cette demande en annonçant la tenue d'une conférence socio-économique les 18,19 et 20 mars 1996.

##### 3.1.1 La préparation syndicale et gouvernementale à la rencontre

Les centrales syndicales CSN, CEQ et FTQ se prépareront à cette première rencontre au sein de leurs organisations respectives tout en se concertant à l'approche de l'événement. Ainsi, la CSN, rappelle à son instance confédérale, les raisons qui l'ont amenée à revendiquer un tel forum:

---

<sup>1</sup> CSN, *Le mot du président*, Annexe A, Conseil confédéral spécial, 16 février 1996. p.5, Arch. CSN.

Nous avons obtenu ce rendez-vous parce que nous voulions nous mettre à l'abri de la méthode néolibérale, qui consiste à redresser les finances publiques essentiellement par des coupures, en le faisant le plus rapidement possible, de telle sorte que l'on puisse, en fin d'opération, se retrouver avec un État minimal, avec comme seule loi la loi du marché<sup>2</sup>.

Au cours de cette même instance, la CSN est autorisée à participer à cette conférence et les orientations qui y sont adoptées tracent les priorités de la centrale. La dette du Québec qui se chiffrait à 74,4 milliards \$ en mars 1995 et qui correspond à 44% du PIB, nécessite un assainissement des finances publiques. En ce sens, la CSN envisage de « [...] lier au maximum les revenus fiscaux additionnels au financement de la dette gouvernementale<sup>3</sup> ». La relance de l'emploi s'avère essentielle pour y arriver. Ainsi, le nombre de sans emplois pourra être résorbé en plus de favoriser le retour sur le marché du travail des personnes qui en sont exclues. C'est pourquoi la CSN souhaite la reconnaissance de l'économie solidaire<sup>4</sup> comme avenue nouvelle de création d'emplois :

[...] le secteur de l'économie solidaire représente un potentiel intéressant d'autant plus que bon nombre d'organismes et de groupes œuvrent justement à briser l'isolement et à développer « l'employabilité » des personnes sans emplois. [...] On pourrait privilégier le financement direct de projets issus du milieu communautaire plutôt que par l'entremise de prestations de la sécurité du revenu ou d'allocations à la clientèle bénéficiant de ces services communautaires.<sup>5</sup>

Ces propos sont inquiétants sous deux angles. D'une part, les mesures d'employabilité décriées par les groupes communautaires œuvrant auprès des assistés sociaux, comme étant des pratiques sans avenir qui ne permettent pas une réelle réinsertion en emploi, semblent acceptées par la centrale. D'autre part, la sécurité du revenu est un droit individuel reconnu depuis les années 1970 que la CSN souhaite collectiviser par le biais d'un financement transféré des prestataires vers des entreprises d'économie sociale.

La relance de l'emploi, de son côté, passe par le maintien des emplois existants et la création de nouveaux emplois. Des modifications au processus de l'organisation du travail sont nécessaires, avance la CSN, lesquelles ne peuvent se réaliser sans l'implication des travailleurs et de leurs syndicats. C'est pourquoi la Conférence de mars sera pour les représentants de la CSN l'occasion

---

<sup>2</sup> CSN, *Le mot du président*, Conseil confédéral 2, 3, 4 octobre 1996, Annexe A, p.5, Arch. CSN.

<sup>3</sup> CSN, *Éléments d'orientation en vue du 58<sup>e</sup> Congrès de la CSN*, Conseil confédéral spécial, 16 février 1996, p. 10, Arch. CSN.

<sup>4</sup> La CSN réfère indifféremment à l'économie sociale ou à l'économie solidaire qu'elle définissait dans le *Rapport du Comité exécutif* à son Congrès en 1994 en ces termes : « Ce sont des activités socialement utiles qui permettent d'améliorer les conditions de vie des citoyennes et des citoyens, qui sont nécessaires pour rehausser la qualité de vie et qui peuvent dégager des potentiels d'emplois importants. » (p. 46), Arch. CSN.

<sup>5</sup> CSN, *Éléments d'orientation en vue du 58<sup>e</sup> Congrès de la CSN*, p. 16, Arch. CSN.

d'intervenir auprès des décideurs du milieu des entreprises pour qu'ils reconnaissent en entreprise, le rôle essentiel des syndicats en ce domaine<sup>6</sup>.

Du côté de la FTQ, c'est au chapitre des finances publiques que cette dernière et le Fonds de solidarité de la FTQ (FSTQ) concentrent leurs interventions. À la différence de la CSN, le Fonds démontre dans un document préparé en vue de la conférence<sup>7</sup>, que l'endettement du Québec n'est pas alarmant. En 1995, son déficit de 2.3% du produit intérieur brut (PIB) est inférieur à celui de l'Ontario. Aux dires de l'OCDE, le seuil à ne pas dépasser est de 3%. Pour sa part, la dette de la province est de 58,3% du PIB, alors que le seuil à ne pas dépasser, selon l'OCDE, est de 60%. Néanmoins, pour assurer la relance de l'économie et assainir les finances publiques, il faut ramener cet endettement à zéro sans heurts sociaux ni ralentissements économiques. Le Fonds propose en ce sens d'augmenter les revenus de l'État de 1 milliard \$ par une hausse de 1% des taxes et points d'impôts, tout en laissant intactes les dépenses de programmes. Par cette approche, le nombre de pertes d'emploi ne serait que de 4 500, alors que les coupures de programmes génèrent 13 500 pertes d'emplois. La baisse du PIB serait réduite de moitié, à 532 millions \$ et les pertes de revenus autonomes<sup>8</sup> du gouvernement de 60 millions \$ plutôt que de 180 millions \$. En ce qui a trait à l'emploi, pour en arriver à réduire le chômage à 7%, il faut augmenter le nombre d'emplois de 79 000 par année, au cours des dix prochaines années. À cette croissance attendue du nombre d'emplois en période de croissance, il faut ajouter les emplois créés par l'économie sociale et le partage du temps de travail.

Dans un mémoire présenté lors des consultations pré-budgétaires 1996-1997<sup>9</sup>, la FTQ a présenté une approche prônant l'élimination globale de la dette une fois l'atteinte de l'équilibre budgétaire réalisé, le déficit encouru par les dépenses de programmes et les immobilisations étant résorbé d'ici 1999-2000. Elle avance aussi qu'une fois cet équilibre atteint, le remboursement de la dette pourrait se faire par la création d'un Fonds de remboursement de la dette, le Fonds du patrimoine du Québec, assorti d'une Loi anti déficit, tel que le souhaitent le gouvernement et le patronat. Cette approche diverge de

---

<sup>6</sup> Ibid., p. 14.

<sup>7</sup> Fonds de solidarité de la FTQ, *Conférence sur le devenir social et économique du Québec : Constats et enjeux*, mars 1996, Arch. FTQ.

<sup>8</sup> Ces pertes de revenus sont principalement attribuables aux sommes non reçues au chapitre des impôts sur le revenu des particuliers et des taxes à la consommation.

<sup>9</sup> FTQ, *Mémoire de la FTQ présenté à M. Bernard Landry, ministre des Finances du Gouvernement du Québec dans le cadre d'une consultation prébudgétaire*, mars 1996, Arch. FTQ.

celle de la CSN qui propose plutôt de créer une fiducie pour le remboursement de la dette.<sup>10</sup> Le quotidien *Le Devoir* rapportait qu'avant de participer à cette consultation, la FTQ a tenu à rencontrer des associations patronales, comme l'Association des manufacturiers, la Chambre de commerce du Québec, des présidents de banques et des représentants du patronat.

Tous s'entendent sur la «photographie» du Québec actuel, rapporte M. Godbout: un Québec appauvri, des jeunes qui n'ont guère d'avenir, un Québec qu'il faut relancer. La triste expérience du gouvernement Mulroney a montré qu'il est essentiel de faire accepter l'assainissement des finances publiques aux citoyens si l'on veut éviter l'échec.<sup>11</sup>

La CEQ, dans un document bilan de la conférence, affirme que « [...] la CEQ souscrivait à la stratégie d'étalement ainsi qu'au mécanisme de régulation du déficit. Ce n'est qu'en cours de Conférence qu'une proposition a rallié l'adhésion des trois centrales<sup>12</sup>». Toutefois, les résolutions adoptées à son instance de février 1996 ne le mentionnent pas. Le mandat de participer à la conférence a été voté par les instances de la CEQ après la présentation d'un plaidoyer de la direction de la centrale en faveur de cet événement. La renégociation du pacte social est bien sûr risquée et pour qu'elle progresse, un rapport de force est essentiel.

De plus, au cours des dernières années des alliances se sont développées entre le mouvement communautaire et les organisations syndicales au sein de SPQ et de nouvelles l'ont été en marge de la campagne référendaire au sein des Partenaires pour la souveraineté : « [...] la participation de la Centrale à la Conférence socio-économique sera une occasion unique de raffermir ces alliances sociales<sup>13</sup>». Tout en reprenant le libellé d'une décision de son congrès de 1994 qui précisait que « [...] l'adhésion des principales formations politiques au credo néolibéral rend impraticable la renégociation du contrat social au bénéfice de la majorité par la voie de la concertation»<sup>14</sup>, la centrale affirme que les nouvelles alliances faites au cours de la période référendaire et l'influence des Partenaires pour la souveraineté dans les énoncés retenus dans *Le cœur à l'ouvrage*<sup>15</sup>, concernant, entre autres, la lutte à la pauvreté, l'équité salariale et l'éducation, démontrent que ce gouvernement se démarque du

---

<sup>10</sup> CEQ, *Conférence sur le devenir social et économique du Québec : un bilan, mars 1996*, Conseil général de la CEQ A9596-CG-066, 1996, p. 2, Arch. CEQ.

<sup>11</sup> Lia Levesque, PC, « La FTQ implore Bouchard de ralentir les coupes », *Le Devoir*, 11 mars 1996, p. A2.

<sup>12</sup> CEQ, *Conférence sur le devenir social et économique du Québec : un bilan, mars 1996*, p. 2, Arch. CEQ.

<sup>13</sup> CEQ, *Avis au Conseil général sur la Conférence socio-économique*, Conseil général de la CEQ. A9596-CG-052, p. 4, Arch. CEQ.

<sup>14</sup> CEQ, Congrès la décision 2.5 du Congrès de 1994, Arch. CEQ.

<sup>15</sup> Camp du Changement (Le), *Le Cœur à l'ouvrage*. Québec, Le Camp du Changement, 1995.

courant néolibéral. Elle se rallie même au nécessaire ménage à faire dans les finances publiques tel que le souhaitait Lucien Bouchard dans son discours d'assermentation.

À la CEQ, nous sommes d'accord qu'un «ménage» s'impose. Mais pas n'importe lequel. Nous devons tout mettre en œuvre pour démontrer qu'il existe une alternative à l'option néolibérale et qu'elle passe par une stratégie sociale globale qui s'articule autour d'une politique de plein emploi, d'une révision de la fiscalité dans une perspective d'équité, de l'examen du financement de la dette et de certaines dépenses publiques afin de mettre fin aux chevauchements, dédoublements et gaspillages, notamment sur le plan des structures hiérarchiques<sup>16</sup>.

Tout comme le mouvement syndical, le gouvernement se prépare à la tenue de la Conférence sur le devenir social et économique du Québec. Le PQ qui a tenu un référendum portant sur la souveraineté du Québec en novembre 1995, a aussi élaboré la mise en place du projet politique l'accompagnant. Tout en stimulant le sentiment nationaliste, lequel s'exprimera, entre autres, au sein de la coalition des Partenaires pour la souveraineté, il trace les balises du futur État dans le budget Campeau où, dès 1995, sont inscrits le rééquilibrage des comptes courants, la mise en place d'une révision des services publics et des coupures à l'aide sociale. Maniant aussi la carotte, il règle les conventions collectives des employés de l'État avant la tenue du référendum, abolit la Loi 102 (1.3.4) pour consentir à ces derniers de faibles augmentations salariales. Lucien Bouchard, qui succède à Jacques Parizeau en janvier 1996, entame le processus du Sommet socio-économique qui s'échelonne de mars à novembre 1996.

Les archives de la Bibliothèque nationale indiquent que bon nombre de réformes et de restructurations dans les services publics ont été amorcées dès 1995. En éducation<sup>17</sup>, le gouvernement vise à la fois, à renforcer le partenariat entre le monde de l'éducation et celui du travail et à diminuer le coût des services et de l'encadrement administratif. À ce chapitre, il admet que les enseignants ont déjà contribué à l'assainissement des finances de l'État mais dit compter sur l'organisation du travail en lien avec la tâche des enseignants pour en arriver à réduire encore plus les coûts de système<sup>18</sup>.

En santé, le manque à gagner dû aux diminutions de transferts de paiement du gouvernement fédéral est évalué à 1,7 milliard \$ de 1994 à 1997. Au sein du Ministère de la santé, c'est le coût des médicaments qui, de tous les services, a connu la plus forte augmentation de 1989 à 1994, soit

<sup>16</sup> CEQ, *Avis au Conseil général sur la Conférence socio-économique*, p. 5, Arch. CEQ.

<sup>17</sup> Québec, *Éducation*, Cahier de briefing, vol. 1 B, Renseignements généraux, Questions thématiques, La démarche gouvernementale, Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30, 1996, Arch. BNQ.

<sup>18</sup> Ainsi, une augmentation de la tâche d'enseignement d'une heure permettrait de réduire, de manière récurrente, la masse salariale des enseignants de commission scolaire de plus de 100 millions \$.

9,5%<sup>19</sup>. Toutefois, c'est plutôt du côté de la main d'œuvre qu'une réduction des dépenses est escomptée :

Les mesures d'attrition en cours dans le secteur de la santé permettront de réduire de 1995 à 1998 [...] environ 10,2% de la main d'œuvre, incluant les temps partiel occasionnel [qui] verront leur poste aboli, soit 8 150 personnes en poste (5 807 ETP<sup>20</sup>) à chaque année dont 6 033 (4 536 ETP) effectifs syndiqués détenteurs de postes à temps plein et à temps partiel régulier bénéficiant de la sécurité d'emploi<sup>21</sup>.

L'économie sociale est un dossier qui a été mis en place en 1995, suite aux revendications de la marche des femmes « Du pain et des roses ». Le Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale créé pour conseiller le gouvernement dispose d'un budget de 50 millions \$ par an pour 5 ans et il est prévu qu'au sortir de la Conférence de mars 1996, le groupe de travail sur l'économie sociale prenne le relais. Cette ouverture du gouvernement ne l'empêche pas de rejeter la proposition que lui ont adressés la Fédération des femmes du Québec (FFQ), le Front de défense des non syndiqué-e-s et la Coalition nationale des femmes contre la pauvreté, de faire passer le salaire minimum de 6,45\$ à 7,60\$, affirmant dans une note interne qu'une augmentation rapide de ce dernier aurait des effets néfastes sur les PME<sup>22</sup>.

Au chapitre du financement des services publics et de la fiscalité<sup>23</sup>, le gouvernement veut éliminer le déficit d'opérations courantes en 1997-1998. Pour lui, la cote de crédit est l'indice du niveau d'endettement maximal acceptable. Il a reçu la proposition FTQ à l'effet de créer un Fonds du patrimoine québécois qui se financerait par une taxe sur les profits excessifs des institutions financières et rapporteraient 210 millions \$ par an. Toutefois, le gouvernement qui constate que plusieurs provinces canadiennes ont déjà adopté des Loi anti déficit<sup>24</sup>, est d'avis que pour effacer le déficit, il est « [...] nécessaire de comprimer vigoureusement les dépenses<sup>25</sup> ». En conséquence, il vise

<sup>19</sup> Québec, *Santé, services sociaux*, p. 1, Cahier de briefing, vol. 2 C, Fiches d'information, Renseignements généraux, Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30, 1996, Arch. BNQ.

<sup>20</sup> ETP (équivalent temps plein) est un mode de comptabilisation des effectifs propre à l'administration publique fédérale, alors que ETC (équivalent temps complet) est une unité de mesure de l'administration du Québec qui exprime le nombre d'années-personnes rémunérées.

<sup>21</sup> Québec, *Santé*, Cahier de briefing, vol. 1 B, Renseignements généraux, Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30, 1996, Arch. BNQ.

<sup>22</sup> Québec, *Proposition de la Fédération des femmes du Québec, du Front de défense des non syndiqué-e-s et de la Coalition nationale des femmes contre la pauvreté quant au salaire minimum*, Renseignements généraux, La démarche gouvernementale, Questions thématiques, 4. Emploi, Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30, 1996, Arch. BNQ.

<sup>23</sup> Québec, 2. *Financement des services publics et fiscalité*, Cahier de briefing, vol. 1 B, Renseignements généraux, La démarche gouvernementale, Questions thématiques, Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30, 1996, Arch. BNQ.

<sup>24</sup> Québec, 2. *Les finances publiques : expériences étrangères*, Cahier de briefing, vol. 2, C. Fiches d'information, Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30, 1996, Arch. BNQ.

<sup>25</sup> Ibid.

plutôt à réduire le nombre des employés de l'État. Il cherche, nous précise une note interne, à établir s'il en coûte moins de bonifier la retraite des employés qui ont une sécurité d'emploi, permettant ainsi de diminuer le nombre de ces postes ou s'il ne serait pas préférable de mettre à pied les employés qui n'ont pas de sécurité d'emploi. « [...] Il existe l'équivalent de 90 000 ETC (soit près de 200 000 employés) qui n'ont aucune sécurité d'emploi<sup>26</sup> ». La démarche initiée par la commission sur la fiscalité en janvier 1996 soumettra son rapport en octobre 1996. Cependant le gouvernement semble déjà avoir fait le choix de réduire la taille de l'État.

La sécurité du revenu est déjà passée au couperet. Le premier ministre a justifié en ces termes, les coupures de 72 millions qui s'appliqueront à l'aide sociale, lors d'une intervention au Congrès de la FTQ en décembre 1995 :

[...] Les politiques fédérales ont poussé beaucoup de chômeurs sur l'aide sociale, ce qui a crevé le budget québécois à l'aide sociale. Pour pouvoir réparer ce dégât, il fallait procéder à quelques modifications législatives. [...] Les contraintes du calendrier ont donc imposé l'ordre d'arrivée de ces premières mesures<sup>27</sup>.

Pour ajuster ces politiques en cours à la faveur d'un état minimal, le gouvernement a fait une tournée des principaux organismes invités de la mi-février à la mi-mars 1996<sup>28</sup>. Le compte-rendu gouvernemental de chacune de ces rencontres montre que du côté syndical, les priorités des organisations rencontrées varient de l'une à l'autre. La FTQ, qui demande le huis clos lors de la conférence, intervient politiquement en conditionnant sa participation à son implication dans les choix budgétaires 1996-1997. Les centrales CSN, CSD et le SFPQ, pour leur part, portent des revendications axées sur la protection et l'amélioration des conditions de travail et la pérennité des programmes sociaux. De son côté, la CEQ, tout en étant soucieuse de l'assainissement des finances publiques, questionne l'absence de SPQ de cet événement et s'objecte au peu de temps prévu pour la prise de parole.

Dans le mouvement sociocommunautaire, seul la FFQ est rencontrée. Ses attentes sont à l'effet de mettre fin aux coupures à l'aide sociale, de réaliser l'équité salariale et d'obtenir une augmentation importante du salaire minimum.

---

<sup>26</sup> Québec, 3. *Fonction publique*, Cahier de briefing, vol. 1 B, Renseignements généraux, La démarche gouvernementale, Questions thématiques, Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30, 1996, Arch. BNQ.

<sup>27</sup> Québec, *Notes pour le discours du premier ministre du Québec Monsieur Jacques Parizeau au Congrès de la Fédération des Travailleurs du Québec 01/12/1995*, Fonds Jean-François Lisée, contenants 2002-07/003/2, 1996, Arch. BNQ.

<sup>28</sup> Québec, *Tournée des partenaires sociaux de la mi-février à la mi-mars 1996*, Rapport gouvernemental, Cahier de briefing, vol. 1 A, Renseignements généraux, La démarche gouvernementale, Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30, 1996, Arch. BNQ.

Du côté patronal, les enjeux majeurs sont la privatisation (Association des manufacturiers du Québec (AMQ)), la révision de la fiscalité, la réglementation et une plus grande flexibilité du côté du marché du travail (Fédération canadienne des entreprises indépendantes du Québec) alors que le Conseil du patronat du Québec (CPQ) manifeste des réticences quant à l'obligation faite aux employeurs de verser 1% de leur masse salariale pour la formation de la main-d'œuvre. Les financiers du secteur francophone, pour leur part, favorisent la concertation telle qu'elle s'est établie à la SQDM ainsi qu'au Forum pour l'emploi (Mouvement Desjardins), alors que le FSTQ s'inquiète des impacts qu'aurait le rééquilibrage des finances publiques sur l'emploi.

Au sein de son gouvernement, le premier ministre Bouchard, sachant qu'une nouvelle vague de coupures est en préparation et appréhendant des remous sur la place publique, annonce, lors du Conseil national du Parti québécois de février 1996, que certains programmes sociaux seront mis à mal :

Seule certitude, rapporte Konrad Yakabuski, l'universalité des programmes sociaux est un concept dépassé dans les yeux du premier ministre. Faire payer aux citoyens les services sociaux en fonction de leurs revenus est « un critère très social-démocrate », a-t-il laissé tomber, au moment où on songe à enlever la gratuité des médicaments aux aînés les mieux nantis<sup>29</sup>.

Au cours de la même rencontre, Bernard Landry, ministre des Finances, a conforté les mieux nantis en avançant qu'il ne compte pas imposer plus lourdement les hauts revenus : « [...] seulement 54 000 Québécois gagnent plus de 100 000 \$ par année et ils paient plus que leur part d'impôt<sup>30</sup> ».

Les organisations syndicales qui ont délaissé les rapports conflictuels avec l'État et le patronat au profit d'un « partenariat social » par lequel elles estiment pouvoir contrer la politique néolibérale qui se profile au sein de l'appareil gouvernemental, auront fort à faire alors que le gouvernement Bouchard semble déjà avoir fait son nid. Tous les indices sont pourtant en place depuis le retour au pouvoir du PQ en 1994 avec le cadre budgétaire d'austérité mis en place qui ne fait qu'accentuer la mise à mal des services publics amorcée par les libéraux depuis 1992 et la détérioration des conditions de travail des salariés de ces secteurs d'activité.

### 3.1.2 L'organisation et le déroulement de la Conférence

Du 18 au 20 mars 1996 se tient la Conférence sur le devenir social et économique du Québec. Les buts de cet événement tels que définis par le gouvernement sont le rééquilibrage des finances publiques et la relance de l'emploi. Au plan organisationnel, c'est du Bureau du premier ministre que les

---

<sup>29</sup> Konrad Yakabuski, « Couper pour assurer la survie de l'État », *Le Devoir*, 26 février 1996, p. A1.

<sup>30</sup> Ibid.

invitations ont été envoyées à une cinquantaine de regroupements « [...] choisis parmi des organismes nationaux et dont les activités sont en lien direct avec les deux volets de préoccupations inscrits à l'ordre du jour de la conférence. On compte en plus, dans la liste de participants, des invités particuliers du premier ministre<sup>31</sup> ». Cette liste comporte les noms de 58 personnes dont 44 provenaient d'organismes regroupés par secteur d'activités<sup>32</sup> auxquels s'ajoutent 14 invités particuliers du premier ministre dont 2 sont issus des affaires municipales, 2 de la sphère culturelle, les 10 autres provenant du milieu des affaires et de la finance. Trente observateurs, de la même provenance que les invités du premier ministre, complètent cette liste. Aucune invitation au sein de ce cercle choisi n'a été faite à des invités ou à des observateurs en provenance de la sphère syndicale, communautaire ou étudiante.

Le déroulement de la conférence, réglé au quart de tour, permettait à 55 personnes de former

[...] une table ronde autour du Premier ministre et de quelques ministres et ce, pour chaque séance de travail en plénière et à huis clos. [...] Chaque organisme participant pouvait être accompagné de 2 conseillers alors que chaque invité ne pouvait qu'en avoir un, ces conseillers étant placés en retrait de la table<sup>33</sup>.

Le temps de discussion est réparti entre les groupes de participants qui « [...] se voient donc attribuer une enveloppe-temps au prorata du nombre de sièges [du secteur d'activité] qui le composent<sup>34</sup> ». Cette répartition du temps n'autorisera les représentants syndicaux qu'à une moyenne de 8% du temps de parole lors de ces rencontres alors que le premier ministre et ses invités occupent quelques 32% du temps imparti. Les représentants syndicaux pourront prendre la parole 16 minutes lors de la première séance publique sur les 210 prévues à l'horaire, 15 minutes sur les 180 minutes de la deuxième séance et à 19 des 240 minutes lors de la troisième séance. Tel que l'explique M. Facal :

Les séances de travail des 19 et 20 mars seront publiques, mais une période de quatre heures et demie a été prévue, chacune de ces deux journées, pour des travaux à huis-clos. Que se passera-t-il à huis-clos? On a expliqué qu'on cherchera alors des consensus, à la fin des travaux en assemblée plénière. Le huis-clos est nécessaire par souci d'efficacité. [...] Les périodes de huis-clos, qu'on avait d'abord voulu limiter à la seule période des repas, ont été allongées à la suite de pressions des représentants syndicaux et du Conseil du patronat<sup>35</sup>.

---

<sup>31</sup> Québec, *Les participants*, p. 2, Cahier de briefing, vol. 1 A. Renseignements généraux, La démarche gouvernementale, Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30, 1996, Arch. BNQ.

<sup>32</sup> On y retrouvait 4 représentants du milieu patronal, 5 du milieu syndical, 2 du milieu coopératif, 7 du milieu sociocommunautaire, 2 du milieu étudiant, 3 du milieu municipal, local et régional, 2 du milieu de la santé et des services sociaux, 5 du milieu de l'éducation, 1 des communautés autochtones, 1 des communautés culturelles et 9 du milieu gouvernemental.

<sup>33</sup> Québec, *Les participants*, p. 10.

<sup>34</sup> Ibid.

<sup>35</sup> Gilles Normand, « Les rencontres économiques auront des effets sur le budget 97-98 », *La Presse*, 29 février 1996, p. B4.

Ces précisions sur la composition de cette rencontre et son déroulement permettent de saisir que cette conférence mise en œuvre par le gouvernement permet à ce dernier de l'orienter comme il le souhaite bien que cette démarche ait été initiée à la demande des centrales syndicales. Cette concertation qui se substitue à la construction d'un rapport de force favorable aux syndicats dans ses rapports au gouvernement rend improbable le maintien des services publics et des emplois dans ces secteurs d'activité, une revendication qui nécessite plus que des mots pour y parvenir.

Au plan du contenu, le gouvernement a produit une mise au jeu qu'il transmet aux participants du sommet à la veille de la conférence, *Pour un Québec économiquement solide et socialement solidaire*<sup>36</sup>. Cet argumentaire gouvernemental contient les orientations que le premier ministre entend défendre lors de la conférence en ce qui concerne l'assainissement des finances publiques et la redéfinition des principales missions sociales de l'État.

On y trace un portrait de la situation économique du Québec<sup>37</sup> comportant une croissance économique anémique depuis 1990, une dette qui accapare une part importante des revenus de l'État, alors que les Québécois seraient les plus taxés en Amérique du Nord et que les besoins sociaux ne cessent de croître. C'est pourquoi le gouvernement entend remédier de toute urgence à la situation, avance-t-on. Il a déjà entrepris de ramener l'équilibre dans les comptes courants lors du dernier budget d'ici la fin de l'exercice financier 1997-1998. Des coupures dans le fonctionnement des services publics et à la sécurité du revenu sont en cours. Cette approche dramatise la situation et met le Québec en situation d'urgence. En cela, elle contredit l'analyse de financiers européens qui estiment la solvabilité des douze pays qui veulent intégrer la « zone euro » sont de trois ordres : « L'inflation doit être inférieure à 3 %, le déficit inférieur à 3 % du PIB et la dette autour de 60 % du PIB<sup>38</sup> ». Le Québec correspond en tout point à cette approche de solvabilité. Le gouvernement, à l'encontre de cette approche, définit les enjeux de la Conférence en cours en ces termes :

Les défis à relever sont essentiellement centrés sur deux axes. En premier lieu, pour réussir le nécessaire assainissement des finances publiques, nous ne pouvons prendre le risque de reporter à plus tard la réforme des grands services. [...] En second lieu, nous ne pouvons plus accepter plus longtemps que le filet de sécurité remplace le marché du travail comme principale source de revenu pour un nombre sans cesse croissant de personnes. Il faut éviter que la solidarité sociale devienne un substitut à la responsabilité individuelle<sup>39</sup>.

---

<sup>36</sup> Québec, Secrétariat des conférences socio-économiques, « *Pour un Québec économiquement solide et socialement solidaire* » Document de réflexion. Québec, Secrétariat des conférences socio-économiques, mars 1996. Et Appendice A.1 Principaux indicateurs économiques du Québec, p. 123, Arch. BNQ.

<sup>37</sup> Les données économiques de ce document ont été présentées au chapitre précédent.

<sup>38</sup> Jean-Guy Loranger, « La situation au Québec est beaucoup moins sérieuse qu'elle ne l'est au Canada », *Le Devoir*, 30 janvier 1996, p. A7.

<sup>39</sup> Québec, « *Pour un Québec économiquement solide et socialement solidaire* », p. 8.

La conférence socio-économique de Québec est présentée comme le premier pas d'une démarche visant à redéfinir le pacte social établi dans les années 1970 et à définir la façon d'en convenir.

Les principes de responsabilité et de solidarité devront être au centre du renouvellement de notre pacte social. Au regard de l'emploi, ces deux mots, responsabilité et solidarité, possèdent une connotation bien particulière. La responsabilité consiste à faire en sorte que chaque personne soit davantage responsable de la maîtrise de son destin, en donnant le meilleur d'elle-même pour accéder à la société active par un emploi ou par un autre type d'activité à caractère économique et social. La solidarité, c'est de faire en sorte que l'ensemble de la population prenne toutes les dispositions pour lever les verrous qui bloquent ou freinent l'accès au travail et, par conséquent, à la société active<sup>40</sup>.

Alors que le gouvernement invite les classes populaires du Québec à se serrer la ceinture, les centrales CSN, CEQ et FTQ définissent les orientations qu'elles entendent mettre de l'avant lors de la conférence dans leur plate-forme, *Pour un nouveau pacte social fondé sur l'équité et la solidarité*<sup>41</sup>. D'emblée, elles acquiescent aux constats gouvernementaux à l'effet que l'emploi, essentiel à la création de la richesse, doit être relancé, incluant le retour au travail obligé des assistés sociaux, que les finances de l'État doivent être redressées et précisent qu'un redéploiement des fonctions de l'État passe par une régionalisation et une décentralisation des activités gouvernementales. Les services publics doivent se rapprocher des citoyens.

Toutefois, des divergences quand aux causes du piètre état des finances publiques y sont précisées. Contrairement à ce qu'avancait le premier ministre en janvier 1996<sup>42</sup>, cette situation ne relève pas d'un laisser-aller au cours des dix années précédentes en terme de dépenses publiques. Les dépenses programmes, avancent les centrales, ont suivi la croissance de l'économie au cours de cette période et des surplus ont même été dégagés. C'est le service de la dette qui est source de déséquilibre, contraint par la politique monétaire anti-inflationniste de la Banque du Canada qui fixe des taux d'intérêts supérieurs à la croissance économique. « Les dépenses de programme étant gelées depuis 1993-1994, l'accroissement des dépenses budgétaires découle essentiellement de la forte croissance du service de la dette<sup>43</sup>. »

Pour y remédier, les centrales reprennent les données de l'étude conjointe faite par le ministère des Finances et la firme Price Waterhouse « [...] qui concluait récemment que les entreprises québécoises

---

<sup>40</sup> Ibid.

<sup>41</sup> CSN, CEQ, FTQ, *Pour un nouveau pacte social fondé sur l'équité et la solidarité*, 1996. Arch. CEQ.

<sup>42</sup> Lucien Bouchard, Discours inaugural prononcé par le premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, à l'Assemblée nationale du Québec.

<http://www.archivespolitiquesduquebec.com/Bouchard.off.html>

<sup>43</sup> CSN, CEQ, FTQ, *Pour un nouveau pacte social fondé sur l'équité et la solidarité*, p. 18.

jouissent d'un environnement fiscal favorable relativement à celles opérant ailleurs au Canada et aux Etats-Unis<sup>44</sup>». Reprenant des propos antérieurement tenus par la FTQ, les centrales avancent qu'il faut revoir la fiscalité et accroître les revenus de l'État en instaurant un impôt minimal aux profits des entreprises et en instaurant de nouvelles taxes pour les mieux nantis. De plus, le redressement budgétaire, bien que nécessaire, devrait être étalé sur une plus longue période pour ne pas diminuer encore plus le nombre d'emplois disponibles. De leur côté, les mesures sociales à la base du contrat social en place, soient l'éducation, la santé, les services sociaux et la sécurité du revenu doivent être maintenus.

Au chapitre de l'emploi, les centrales définissent ce qu'est une politique de plein emploi en ces termes :

La politique d'emploi doit clairement identifier ses objectifs. Premièrement, elle doit réaffirmer la reconnaissance à un travail de qualité pour tous, dans une perspective renouvelée de plein emploi. Deuxièmement, elle doit viser une réduction des inégalités dans un marché du travail de plus en plus hétérogène. Elle vise donc à recréer l'équité en tenant compte de la diversité des statuts d'emplois et des besoins des salarié-es et des entreprises. Finalement, elle doit répondre aux nouveaux défis du développement économique, technologique, culturel et environnemental, ainsi qu'à des besoins sociaux de la population qui sont très diversifiés.<sup>45</sup>

Elles font aussi l'apologie des entreprises et des syndicats qui ont mis de l'avant de nouveaux modes de gestion. Leur constat du déclin de la productivité et de la compétitivité des entreprises nord-américaines les amène à valoriser l'approche où les entreprises et les syndicats définissent conjointement un nouveau mode de gestion moins hiérarchisé et où les employés et les syndicats participent de plein pied à ce renouveau. Elles affirment même souhaiter que cette approche soit reprise dans le secteur public et parapublic. Alors qu'auparavant les centrales exigeaient des patrons qu'ils investissent dans la modernisation des entreprises et qu'ils fassent la formation nécessaire auprès des salariés pour permettre leur intégration dans ce processus, alors qu'elles défendaient l'idée que les mesures gagnées dans une entreprise ou dans un secteur d'activité puissent être transférées aux salariés de d'autres secteurs, elle en arrivent à faire du cas par cas la règle générale. La solidarité entre les salariés d'une même entreprise ou d'un même secteur d'activité s'effrite au profit de cette approche de « partenariat social » où prime la rivalité entre les entreprises. Elles souhaitent même une extension de ce procédé aux travailleurs des services publics.

---

<sup>44</sup> Ibid., p. 8.

<sup>45</sup> Ibid., p. 33.

Ce constat est plus dramatique pour l'ensemble des institutions des secteurs public et para-public, aux prises avec la situation difficile des finances publiques et les nécessaires reconversions à entreprendre. Nous croyons que la recherche d'une plus grande efficacité et l'amélioration des services requièrent la mise en œuvre de solutions déjà expérimentées avec succès dans le secteur privé. En vue d'accroître la performance des entreprises et institutions, la qualité de vie et la démocratie au travail, il est urgent que les partenaires socio-économiques et l'Etat-employeur s'engagent résolument dans des démarches de réorganisation du travail<sup>46</sup>.

Cette nouvelle politique de l'emploi doit incorporer toutes les sphères d'activité incluant les entreprises d'économie sociale et des mesures actives du marché du travail doivent compléter le soutien au revenu.

Nos politiques de soutien du revenu (assurance-chômage et aide sociale) n'ont jamais été suffisamment relayées par des mesures actives débouchant sur une réinsertion rapide sur le marché du travail. S'il est pour nous essentiel de préserver l'intégrité du filet social, il faut néanmoins redéployer les mesures actives<sup>47</sup>.

Les centrales se disent ouvertes à une discussion sur la réduction et l'aménagement du temps de travail et sur divers volets reliés à « [...] l'urgence de réorganiser et de requalifier le travail et l'équité salariale ». Pour ce faire, l'État québécois aurait à rapatrier « [...] l'ensemble des instruments de gestion du marché du travail, y compris l'assurance-chômage<sup>48</sup> ».

Les diverses séances de travail prévues par l'organisation de la conférence serviront, tel que nous l'indique la documentation gouvernementale<sup>49</sup>, à convenir de lignes directrices permettant le renouvellement du pacte social actuel, la nécessité d'agir de toute urgence, tout en revoyant nos priorités et nos façons de faire. Les constats concernant les finances publiques<sup>50</sup>, tels qu'énoncés par le gouvernement, sont à l'effet que l'endettement est élevé, le secteur public est non compétitif, que les finances publiques sont déséquilibrées, les services publics mal adaptés et qu'il faut de plus revoir l'efficacité et l'équité fiscale que le gouvernement souhaite améliorer.

Nous ne détenons que ces informations gouvernementales quant aux diverses séances de travail, la documentation syndicale et les rapports des médias écrits n'en traitant pas. Il est aussi prévu dans la documentation transmise aux participants que la première séance porte sur les constats et enjeux où deux défis sont identifiés : la relance de l'emploi et la diminution de l'exclusion sous toutes ses

---

<sup>46</sup> Ibid., p. 34.

<sup>47</sup> Ibid., p. 39.

<sup>48</sup> Clément Trudel, « Les syndicats disent non au démantèlement de l'État », *Le Devoir*, 16 mars 1996, p. C1.

<sup>49</sup> Québec, Secrétariat des conférences socio-économiques, *Fiches synthèses des participants et thèmes de discussion pour les séances*, Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30, 1996, Arch. BNQ.

<sup>50</sup> Appendice A.2 Statistiques budgétaires et financières du gouvernement du Québec, p. 124.

formes, d'une part, et, d'autre part, l'assainissement des finances publiques et l'adaptation des services.

La seconde séance traite des finances publiques. Au plan des revenus, le gouvernement entend aborder la possibilité d'augmenter les revenus sans augmenter les taxes ni les impôts, ce qui laisse sous-entendre plus de tarification et non une révision du régime fiscal. Du côté des dépenses, les services publics sont ciblés. En santé et services sociaux, on dit vouloir fournir des services à moindre coût et réévaluer l'universalité et la gratuité de ces services. En éducation, on vise à augmenter le nombre de diplômés, à diminuer le décrochage tout en questionnant le financement des établissements. La sécurité sociale souhaite établir un meilleur équilibre entre le revenu de base et une incitation au travail. La troisième séance traite de l'emploi où l'on recherche des pistes pour ouvrir un chantier national de l'emploi avec des projets à court terme. On y précise que chacune des séances reprendra les constats suivants : chômage élevé, faible création d'emplois, population touchée : pauvreté, chômage, exclusion, endettement public élevé, services publics mal adaptés.

Le discours du premier ministre à l'ouverture de la conférence oriente en ce sens l'enjeu de la présente rencontre :

Au Québec, nous allons, cette année, forger un nouveau pacte social, une nouvelle base solide pour notre société et les défis qui l'attendent. Ce travail, que nous ferons ensemble, va tester notre capacité de se parler et de s'entendre. Le modèle québécois, c'est notre volonté, au fond, de mettre l'intérêt collectif au-dessus de nos intérêts sectoriels [...] Nous entreprenons ensemble, ce soir, un parcours qui produira, au cours des prochains mois, des actions et des réformes importantes et qui débouchera, à l'automne, sur un nouveau pacte social<sup>51</sup>.

Il ne faut pas se surprendre qu'il précise, conformément aux divers documents d'archives consultés, que : « L'objectif est d'assainir les finances publiques et non pas de réformer la fiscalité, de réhabiliter le régime fiscal. Ce n'est pas le rôle de l'État de créer des emplois<sup>52</sup>. »

### 3.1.3 Les décisions

Les résultats de ces travaux, tels qu'exprimés dans le discours de clôture de Lucien Bouchard<sup>53</sup>, comportent une entente sur les constats et enjeux présentés par le gouvernement quant à l'état des finances de l'État, une reconnaissance de l'économie sociale, une possibilité de grands projets, tels un

<sup>51</sup> Lucien Bouchard, « Il faut réinventer l'outil collectif », *Le Soleil*, 19 mars 1996, p. B7

<sup>52</sup> Québec, *Notes de l'allocation du premier Ministre au Sommet de mars*, Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30, 1996, Arch. BNQ.

<sup>53</sup> Québec, *Discours de clôture de Lucien Bouchard*, Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30, 1996, Arch. BNQ.

train à grande vitesse ou un barrage à Eastman, ainsi qu'une amélioration de l'équilibre des comptes courants voulu sur deux ans. Ces décisions, prises par consensus lors de la Conférence, et les effets qui en ont découlé lors du budget dévoilé à la fin mai 1996, laissent entrevoir que les attentes du mouvement syndical et des milieux communautaires et étudiant n'ont pas été atteints.

Le déficit zéro et la loi anti-déficit qui y sera assortie sont, à n'en pas douter, une réussite pour le gouvernement qui va au-delà de ses attentes, lui qui voulait faire adhérer ses partenaires sociaux économiques à un objectif plus modeste.

Autour de la table, un objectif encore plus ambitieux a bientôt émergé, commente Donald Charette. Atteindre d'ici la fin de la décennie, le zéro absolu. [...] Pour rassurer les milieux financiers et surtout préserver la cote de crédit du Québec, la Conférence s'est ralliée autour d'une loi antidéficit qui sera déposée le lendemain du budget, de la mise sur pied d'une commission sur la fiscalité qui va étudier, entre autres, la possibilité d'instituer une fiducie pour résorber la dette<sup>54</sup>.

Le gouvernement pourra, pour y arriver, tel que l'indique le discours de clôture de la conférence de Lucien Bouchard, couper non seulement 3,2 milliards \$ en 1996-97 tel que déjà prévu dans le budget, mais aussi procéder à des coupures additionnelles dans les dépenses de l'État de 2,2 milliards \$ en 1997-98 et 1,2 milliards \$ en 1998-99<sup>55</sup>. Ainsi, aux dépenses annuelles du gouvernement, qui comprennent à la fois les coûts des services publics, ceux des programmes sociaux et du fonctionnement de l'État, seront ajoutées les dépenses d'immobilisation. Les revenus et les dépenses devront ainsi s'équilibrer en 2000<sup>56</sup>. Cet étalement est ce que souhaitait la FTQ. En effet,

Le fameux consensus de mercredi - un moment de grâce rare dans la vie d'un politicien, rapporte Denis Lessard, germa d'abord dans la tête de Clément Godbout, de la FTQ. Plusieurs jours avant la réunion, dans le cadre d'une série de rencontres avec le gouvernement et les milieux d'affaires, la FTQ suggéra un étalement des compressions ; sans cet adoucissement, le secteur public allait être «désossé» par des coupes massives d'effectifs<sup>57</sup>.

Par contre, la relance de l'emploi, telle que la souhaitaient les centrales syndicales, n'est pas allée au-delà des énoncés d'intention. « Le président de la CSN, Gérald Larose, a déploré, tel que l'énonce Lessard, la résistance du patronat à se fixer des objectifs fermes de création d'emplois alors que le mouvement syndical a mis de l'eau dans son vin en acceptant de ramener le déficit à zéro d'ici quatre ans.<sup>58</sup>» En guise de consolation, tel que le souhaitaient les centrales, le mouvement communautaire et celui des femmes, l'économie sociale a été reconnue comme secteur d'emplois

<sup>54</sup> Donald Charette, « Conférence socio-économique du Québec: Pacte social à l'arraché », *Le Soleil*, 21 mars 1996, p. A1.

<sup>55</sup> Québec, *Discours de clôture de Lucien Bouchard*.

<sup>56</sup> Claude Picher, « Les deux déficits », *La Presse*, 21 mars 1996, p. C15.

<sup>57</sup> Denis Lessard, « Le consensus de Québec, Le sommet de Québec », *La Presse*, 23 mars 1996, p. B5.

<sup>58</sup> Konrad Yakabuski, « Peu de propositions concrètes pour stimuler la création d'emplois », *Le Devoir*, 21 mars 1996, p. A4.

mais les décisions et les investissements permettant de circonscrire son développement ne seront pris qu'au Sommet de l'automne 1996. C'est ce qui a incité le président de la FTQ à « [...] déplorer qu'à la sortie de la conférence des intervenants soient convoqués à des tables de travail d'ici l'automne pour rabâcher les mêmes arguments sur l'apprentissage, le réaménagement du temps du travail, etc. « Ça fait longtemps qu'on étudie ça », a-t-il tranché en marge de la conférence<sup>59</sup> ».

Des divergences sont aussi apparues concernant le régime d'apprentissage alors que le premier ministre Bouchard, reprenant l'idée avancée par le président de l'Alcan d'un rapprochement entreprises, écoles et cégeps, a reçu en réponse de la présidente de la CEQ, une proposition d'étendre le programme études-travail à l'ensemble du réseau de l'éducation. Une réouverture des conventions collectives des employés du secteur public négociées à l'automne 1995 demeure une possibilité à laquelle le gouvernement dit ne pas vouloir recourir.

Dans beaucoup de ces conventions, il y a des clauses qui stipulent que les parties vont se revoir pour reconsidérer des choses à la lumière des changements budgétaires», [de dire le Premier ministre] [...] On peut postuler qu'il va être possible de faire les choses très correctement, de réaménager le travail, mais consensuellement<sup>60</sup>.

Cette déclaration gouvernementale a été démentie par le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec, Henri Massé, qui a émis un communiqué rappelant que le premier ministre avait donné l'assurance qu'il n'y aurait pas de réouverture de convention collective pour les 400 000 syndiqués de l'État. <sup>61</sup>Du côté de la CSN, alors que Gérald Larose affirmait qu'il ne saurait en être question, la première vice présidente de cette centrale, Madame Carbonneau a rappelé que :

Nous avons retouché très peu de choses aux dernières conventions collectives mais permis toutes sortes d'expériences et d'ajustements en éducation et en santé». Ainsi, plusieurs expériences-pilotes de réduction du temps de travail et, dans le secteur hospitalier, plusieurs transferts d'employés vers d'autres établissements ont lieu<sup>62</sup>.

En se référant aux déclarations syndicales et gouvernementales, il semble que le gouvernement pourra modifier les conventions collectives des employés de l'État pour les ajuster aux compressions dans les services publics sans que cela ne soit considéré comme une réouverture des contrats de travail.

Le bilan de la conférence, tel que rapporté dans les médias, indique que du côté patronal, le Conseil du patronat signifiait sa satisfaction quant aux résultats de la conférence alors que du côté syndical, la

---

<sup>59</sup> Ibid.

<sup>60</sup> Michel Venne, « Pour arriver au déficit zéro en l'an 2000: Le secteur public doit se préparer à des concessions. Bouchard évoque des ajustements aux conventions collectives », *Le Devoir*, 22 mars 1996, p. A1.

<sup>61</sup> Paule Des Rivières, « Lucien Bouchard et les employés du secteur public », *Le Devoir*, 25 mars 1996, p. A2.

<sup>62</sup> Ibid.

FTQ se réjouissait des orientations prises par les représentants du gouvernement et du patronat permettant la relance de l'économie sans déstructurer le secteur public et les conventions collectives des travailleurs<sup>63</sup>. Des propos semblables étaient tenus par le président de la CSN, bien que Gérald Larose se soit dit déçu qu'il n'y ait pas de résultats probants en regard de l'emploi. « L'objectif de ne procéder à aucune mise à pied, de même que celui d'embaucher une personne par entreprise, auraient fait toute la différence dans la perception qu'a la population des efforts à consentir pour redresser les finances publiques », a dit M. Larose<sup>64</sup>.

Par contraste avec les centrales, des critiques sévères ont été faites par la Fédération étudiante universitaire du Québec, à l'encontre des résultats de la Conférence. : « La majorité des participants ont été plus sensibles aux réactions éventuelles des agences de crédit qu'au sort des jeunes.<sup>65</sup> » La FFQ, pour sa part, dénonçait l'absence de considération à l'égard des assistés sociaux qui devront faire les frais d'une coupure de 72 millions de dollars dans le programme de l'aide sociale à compter du 1<sup>er</sup> avril 1996.

Dans le suivi de la conférence, le premier ministre Bouchard, à l'ouverture de la session parlementaire, a ménagé les susceptibilités populaires quant aux mesures d'austérité à venir, en se faisant le promoteur d'une loi sur l'équité salariale devant être adoptée avant l'été, d'une allocation québécoise unifiée pour l'enfance et la famille, de l'entrée en vigueur, à la même période, d'un régime général de perception automatique des pensions alimentaires et de la mise en place d'un service universel d'assurance médicaments. Il a aussi déploré les coupures obligées à l'aide sociale en concluant son discours.

C'est l'annonce des crédits budgétaires présentés par le ministre des Finances en mai 1996 qui révèle les véritables intentions gouvernementales. L'acquiescement des « partenaires » à l'élimination du déficit lui permet de procéder à une diminution de 1,1 milliard \$ dans les dépenses de l'État. Cela entraînera, de dire le gouvernement « [...] une diminution de la croissance du PIB de l'ordre de 0,3 % en 1996 et aura pour effet de mettre « quelques milliers » de personnes au chômage<sup>66</sup> ». Dans le secteur de la santé, le virage ambulatoire qui devait favoriser les soins de proximité, se poursuivra en lui imposant une coupure de 320 millions \$. À la Régie de l'assurance maladie, elle sera de près de 350

<sup>63</sup> Donald Charette, « Conférence socio-économique du Québec: Pacte social à l'arraché », *Le Soleil*, 21 mars 1996, p. A1.

<sup>64</sup> Paule Des Rivières, « Lucien Bouchard et les employés du secteur public », *Le Devoir*, 25 mars 1996, p. A2.

<sup>65</sup> Gilbert Leduc, « Les syndicats jubilent là où d'autres voient des «vœux pieux» », *Le Soleil*, 21 mars 1996, p. A8.

<sup>66</sup> Konrad Yakabuski, « Bouchard passe à l'action: Québec coupe ses dépenses de 1,1 milliard », *Le Devoir*, 28 mars 1996, p. A1.

millions \$. Il s'ensuivra une exclusion de la gratuité pour certains médicaments et une tarification pour tous dans le cadre de la mise en place du régime universel d'assurance médicaments.

Dans le secteur de l'éducation, les budgets de l'enseignement primaire et secondaire seront diminués de 6,1 %, ceux du réseau collégial, de 5 % et ceux des universités de 6 %. Ces compressions ne devraient pas, de dire la ministre de l'Éducation, toucher les services directs aux élèves. Du côté des assistés sociaux, le budget de l'aide sociale connaîtrait une baisse initiale de 47 millions \$ à laquelle s'ajoutera une coupure de quelques 100 millions \$ pour permettre d'absorber à coûts nuls l'augmentation de 3 % du nombre de prestataires occasionnée par les modifications apportées par le gouvernement fédéral au régime de l'assurance-chômage. Au niveau de la fonction publique,

M. Léonard prévoit de réduire les coûts de fonctionnement de 500 millions. Cela passera notamment par l'abolition de l'équivalent de 1948 postes à temps plein. [...] Afin d'y arriver, il prévoit de «renforcer» les mesures de départ assisté, d'instaurer de nouvelles mesures de réaménagement du temps de travail et de réévaluer le recours au personnel occasionnel et contractuel<sup>67</sup>.

Ces mesures budgétaires annoncées dans le budget 1996-1997 sont porteuses à la fois de tarifications accrues pour des usagers de services publics, d'une réduction d'accès à des services et de coupures de personnels dans ces services. En effet, les budgets des divers ministères ayant des enveloppes budgétaires fermées, non indexées, depuis 1994, ces nouvelles ponctions ne peuvent se faire qu'en diminuant les services dispensés et en faisant payer le prix de ces compressions aux personnels qui y travaillent et aux usagers qui doivent se faire soigner, étudier ou avoir recours à l'aide sociale ou à tout autre service ou programme gouvernemental.

La CEQ, dans un bilan présenté en instance en mars 1996, plaide que c'est parce que le gouvernement a précisé, en cours de Conférence, qu'il visait initialement le déficit budgétaire zéro pour l'année suivante, qu'un consensus s'est établi autour de la proposition syndicale permettant : « [...] d'étaler l'élimination du déficit budgétaire total, qui atteint présentement 3,9 milliards de dollars, sur une période de quatre ans, soit à l'horizon 1999-2000, et d'instaurer un mécanisme de régulation du déficit sur la durée du cycle économique<sup>68</sup> ». L'étalement des coupures budgétaires est présenté comme une victoire, l'acquiescement au déficit zéro allant de soi. Ce rapport nous apprend aussi que les représentants des trois centrales se sont rencontrés avec ceux des mouvements sociaux en préparation de la conférence.

---

<sup>67</sup> Ibid.

<sup>68</sup> Ibid., p. 3.

Mais, alors que la centrale se réjouit du front uni ainsi établi, une critique du comité d'action sociopolitique<sup>69</sup> de la centrale donne une tout autre lecture de l'événement. « Le gouvernement avait besoin de faire cautionner cet objectif de réduction du déficit et Monsieur Bouchard, grand gagnant de cet exercice, en ressort légitimé comme pas un premier ministre ne l'a été depuis longtemps.<sup>70</sup>» Elle affirme de plus que le patronat n'a pris aucun engagement en faveur de la création ou du maintien de l'emploi. Il rappelle en ce sens que les rationalisations sont toujours à l'ordre du jour dans les entreprises : « En 1995-1996, Bell affiche un profit de 712 millions et licenciera 10 000 personnes sur trois ans. Cela n'a pas empêché le CRTC de lui octroyer le droit à une augmentation du tarif de base de 2,00 \$ pour une période de trois ans.<sup>71</sup> »

Dans les bilans des directions des centrales, il n'est nulle part question des effets de leur acquiescement au déficit zéro. Les dépenses de tous les ministères sont gelées depuis 1994, des coupures de plus d'un milliard \$ ont entraîné des diminutions de services et des pertes d'emplois dans le secteur public et à ces mesures s'ajouteront les dépenses d'immobilisation qui augmenteront les mises à pied des travailleurs de ces secteurs et des réductions de service pour les citoyens. Seule une augmentation des revenus de l'État pourrait empêcher que les services publics ne soient mis à mal à la suite de cette décision. La FTQ qui a réussi à rallier les diverses composantes de la Conférence au déficit zéro (3.1.1) et qui a donné son accord à la loi anti déficit, aura fort à faire pour que la création d'emplois attendue comble les coupures de postes que le gouvernement compte poursuivre dans les services publics et alors qu'aucune hausse de revenus de l'État n'est pressentie.

La Conférence sur le devenir social et économique n'étant que la première étape menant au Sommet de l'automne 1996, le Bureau du premier ministre a annoncé à la fin de la Conférence la mise en place de deux chantiers, le premier portant sur l'économie et l'emploi, sous la direction de M. Claude Béland<sup>72</sup>, président des Caisses Desjardins, qui chapeautera quatre groupes de travail portant sur l'économie sociale, l'emploi Montréal et un quatrième sur les régions. Le deuxième, sous la direction des ministères concernés, tracera les contours des réformes attendues ou en cours dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la sécurité du revenu, de la formation professionnelle et de la famille. La

---

<sup>69</sup> Le Comité d'action sociopolitique (CASp) de la CEQ a été mis sur pied au début des années 1970 par le Conseil général de la centrale pour principalement voir à l'application des résolutions de congrès par les diverses instances. Ses membres élus sont issus de cette instance décisionnelle de laquelle ils relèvent. Un comité semblable existait à la CSN mais il n'a pas perduré.

<sup>70</sup> CEQ, *L'économie de marché pure et dure. Différentes recettes pour un même résultat*, Conseil général de la CEQ A9596-CG-068, p. 2. Arch. CEQ.

<sup>71</sup> Ibid., p. 5.

<sup>72</sup> Ce dirigeant financier a, entre autres, été membre de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec en 1990 et président du Forum pour l'emploi de 1988 à 1998.

fiscalité et les finances publiques feront l'objet d'une commission itinérante. Les résultats de ces travaux seront l'objet de la prochaine section de ce chapitre.

### 3.2 Les syndicats et le gouvernement se préparent pour le Sommet socio-économique

Les engagements pris par la CEQ, la CSN et la FTQ lors de la Conférence sur le devenir social et économique du Québec de participer à des groupes de travail mis sur pied et aux consultations qui seront faites en préparation du Sommet socio-économique de l'automne 1996, modifient l'agenda syndical. Dans cette section, nous étudierons les travaux mis en chantier dans la sphère syndicale pour ensuite nous pencher sur la démarche gouvernementale au cours de la même période.

#### 3.2.1 L'approche syndicale

Les organisations syndicales, dans le contexte de compressions budgétaires en cours dans les services publics et dans les programmes sociaux (1.3.4) ont fort à faire pour défendre les membres qu'elles représentent. Au moment où se tient la Conférence de mars, les centrales syndicales s'opposent aux modifications majeures prévues à l'assurance-chômage par le gouvernement fédéral qui auront pour effet de désassurer les salariés et d'en contraindre plusieurs à l'aide sociale. Dans leur mémoire conjoint, la « [...] CEQ, la CSN et la FTQ exigent donc le retrait pur et simple de ce projet de loi et le rapatriement par le gouvernement du Québec des mesures de protection et de soutien à l'emploi et à la formation professionnelle, y compris l'assurance-chômage<sup>73</sup> ». Au plan budgétaire, le gouvernement fédéral prévoit à son budget 1996-1997 des coupes sévères dans les transferts de paiements aux provinces.

Le budget Landry, présenté en mai 1996, s'ajuste à ces mesures et accentue les coupures dans les services publics et les programmes sociaux. « Les ministères qui subissent les plus fortes baisses de leurs dépenses sont « [...] l'Éducation (408 M<sup>74</sup>\$), la Santé et les services sociaux (396 M\$), les Transports (260 M\$ ou 13,5 %), l'Industrie et Commerce (107 M\$ ou 21 %) et les Affaires municipales (59 M)<sup>75</sup> ». Le gouvernement prévoit aussi une coupure équivalente à une suppression « [...] de 2 500 personnes-années par attrition et par des mesures de départ assisté<sup>76</sup> » dans la fonction publique. La FTQ, tout comme les autres centrales syndicales, dénonce avec virulence ce budget alors

<sup>73</sup> CEQ, CSN, FTQ, « *Loi concernant l'assurance-emploi au Canada : une réforme de l'assurance-chômage* », Ottawa, mars 1996, p. 21, Arch. De la FTQ.

<sup>74</sup> M : millions.

<sup>75</sup> Jean-Paul Gagné, « Éditorial », *Le Devoir*, 6 avril 1996, p. 6.

<sup>76</sup> Ibid.

que le premier ministre affirme que les « [...] crédits et le budget présentés sont tout à fait conformes aux engagements pris à la Conférence de Québec<sup>77</sup> ». En effet, l'acquiescement au déficit zéro laissait toutes les avenues ouvertes au gouvernement pour y arriver. Certes, les centrales entrevoyaient une croissance des revenus de l'État pour amortir le choc mais elles ne pouvaient être surprises de cette orientation.

Ces objections des centrales ne les ont toutefois pas empêchées d'être impliquées des plus activement tant dans les travaux du groupe de travail sur l'économie sociale que lors des consultations de la Commission des États généraux de l'éducation et celle sur la fiscalité et les services publics, en préparation du Sommet socio-économique. Les ressources des centrales et celles des syndicats locaux et régionaux sont mises à contribution, de nombreux mémoires présentés et débattus. Au chapitre de l'économie et de l'emploi, seules les directions de la FTQ et de la CSN siègent au comité de sages de ce groupe de travail. En sus de ces travaux, de nombreuses autres sollicitations gouvernementales ont interpellé les organisations syndicales. La CEQ, à elle seule, a préparé huit mémoires qu'elle a présentés, à l'été ou à l'automne 1996<sup>78</sup>. Des travaux se mènent aussi dans les instances de la SQDM et au CCTM où se finalisent les positions concernant, entre autres, l'aménagement et la réduction du temps de travail, le régime d'apprentissage et l'aménagement de nouvelles structures pour intégrer à la fois le soutien aux chômeurs, aux assistés sociaux ainsi qu'aux personnes exclues du marché du travail, la déclaration sur l'emploi et l'organisation du travail.

Ces travaux se font alors que les membres des organisations syndicales voient leurs conditions de travail malmenées. Les licenciements, fermetures et réorganisations d'entreprises ont déjà mis au rancart plus de 25% de la main-d'œuvre active, 12% étant le taux de chômage officiel, auquel s'ajoute un pourcentage équivalent de personnes exclues du marché du travail, ayant ou non accès à l'aide sociale. (1.2.2) Dans le secteur public, dès juillet 1996, les emplois disparaissent dans le secteur hospitalier que alors qu'en éducation, c'est à la rentrée scolaire que les personnes en précarité d'emploi ne sont pas rappelées au travail. Toutefois, cela n'entraîne pas de mobilisation de la base par les directions syndicales. Cette désaffection de l'action militante va dans le sens des propos tenus par Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN, le premier mai 1996 qui précise le sens que devrait

---

<sup>77</sup> Miville Tremblay, « Le budget Landry : Une approche moins radicale qu'en Ontario », *La Presse*, 10 mai 1996, p. A5.

<sup>78</sup> Des mémoires ont été présentés à la commission parlementaire sur l'équité salariale, à la commission sur la fiscalité et les finances publiques, à la commission parlementaire sur la politique linguistique, à la commission parlementaire de la culture sur les enjeux du développement de l'infrastructure québécoise, aux audiences publiques du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, aux audiences publiques de la commission parlementaire de l'éducation, concernant la réussite scolaire au secondaire sans oublier les États généraux de l'éducation, le livre vert sur la sécurité du revenu et une commission parlementaire sur la restructuration des commissions scolaires.

prendre désormais l'action syndicale : « Il faut changer les méthodes. Ça va prendre beaucoup de courage, mais il faut faire un effort de compréhension plus complexe que de dire simplement que tout est de la faute des riches ou du capital.<sup>79</sup>»

L'emploi est l'enjeu déterminant sur lequel les centrales veulent faire des gains. La CSN, lors de son congrès de mai 1996, balise ses revendications en emploi, lesquelles passent par un ensemble de mesures à l'égard de l'organisation du travail, de la réduction du temps de travail et du partage du travail. Dans le suivi des décisions prises à son congrès de 1994<sup>80</sup>, il n'est plus question d'exiger une législation à la faveur d'une réduction du temps de travail pour tous les salariés, sans perte de salaire et avec obligation patronale d'une création d'emplois équivalents. Tout comme la FTQ l'indiquait dans *Suivi du plan d'action sur l'emploi et des résolutions adoptées au 24<sup>e</sup> Congrès (01/1996)*<sup>81</sup>, la réduction du temps de travail doit pouvoir se faire en tenant compte du maintien du pouvoir d'achat. (p. 7). En ce sens, « [...] la CSN continue d'exiger que les politiques budgétaires gouvernementales et les pans de réorganisation des programmes et services ne puissent donner lieu à des mises au chômage de personnes salariées dans le secteur public<sup>82</sup> ».

La CEQ, pour sa part, définit la politique de plein emploi qu'elle revendique et l'insère dans un projet de société comportant un « [...] développement économique et social, élaborée démocratiquement, visant, notamment, la production de biens et services socialement utiles, le développement harmonieux de toutes les régions et l'amélioration des conditions de vie de la population<sup>83</sup> ». Cette politique doit comprendre, entre autres, « [...] une réglementation économique contraignant à l'élimination du chômage technique du capital (élimination de l'investissement spéculatif et des pratiques spéculatives au profit de l'investissement productif) et à un certain degré de réinvestissement des profits réalisés<sup>84</sup> ».

<sup>79</sup> Marie-Claude Lortie, « Les syndicats québécois ne fêteront pas le 1er Mai dans la liesse », *La Presse*, 1 mai 1996, p. A7.

<sup>80</sup> « Traditionnellement, la CSN a soutenu que la réduction du temps de travail devrait s'accompagner d'une pleine compensation salariale pour les travailleuses et les travailleurs concernés. Toutefois, l'histoire récente nous indique que le syndicats qui ont obtenu une réduction du temps de travail ont dû tenir compte de l'impact de leurs revendications sur la performance des entreprises et des établissements, que ce soit en acceptant des diminutions de salaires, en renonçant à des augmentations salariales, ou encore en acceptant plus de flexibilité dans l'entreprise pour réduire les coûts de production [...] Ainsi, la réduction du temps de travail devrait viser une compensation du pouvoir d'achat plutôt que salariale, ce qui permet notamment de tenir compte du jeu de la fiscalité sur les revenus de travail et d'envisager une redistribution globale des revenus. » *Rapport du Comité exécutif, 57<sup>e</sup> Congrès de la CSN, 1994*, p.50, Arch. CSN.

<sup>81</sup> FTQ, *Suivi du Plan d'action sur l'emploi et des résolutions adoptées au 24<sup>e</sup> Congrès*, 40 p. Archives de la FTQ.

<sup>82</sup> CSN, *Proposition 1.3 c) adoptée par le 58<sup>e</sup> Congrès de la CSN*, Congrès de la CSN 1996, mai 1996, Arch. CSN.

<sup>83</sup> CEQ, *Cahier synthèse de la consultation sur l'aménagement et la réduction du temps de travail et le partage de l'emploi*, Conseil général de la CEQ A9697-CG-019, Recommandation 1, Arch. CEQ.

<sup>84</sup> *Ibid.*, Recommandation 3.

La réduction du temps de travail n'est, pour la CEQ, qu'un volet complémentaire de cette stratégie et, en ce sens, s'oppose à

[...] tout élément de politique active du marché du travail qui vise la conscription des sans-emploi dans un travail ne donnant pas accès au statut de personne salariée, tout détournement des budgets des programmes sociaux au soutien de la profitabilité des sociétés ou la réduction de la contribution fiscale des entreprises<sup>85</sup>.

Pour les organisations syndicales, l'économie sociale est un levier nécessaire à la relance de l'emploi. Toutefois, elles n'ont pas les mêmes sensibilités à cet égard. La CSN, qui s'est vu reconnaître au début de 1996 la mise sur pied d'un fonds de travailleurs axé sur le soutien à l'économie sociale, le *Fondation*, travaille depuis 1994, de concert avec le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales de l'UQÀM. En ce sens, elle vise à faire reconnaître ce secteur d'activité et à le soutenir en autant que les projets mis sur pied, dit-elle, « [...] ne viennent pas souscrire à la démarche de privatisation du secteur public, en privilégiant, sans le carcan des programmes actuels, le financement direct des organismes sans but lucratif porteurs de tels projets et en soumettant les emplois du secteur de l'économie solidaire aux lois du travail <sup>86</sup>».

Ce secteur est aussi considéré comme un nouveau bassin d'emplois à syndiquer. Pour la CSN et la FTQ, l'économie sociale est la voie à privilégier pour réinsérer les exclus du marché du travail, et cela comporte le recours à des mesures d'employabilité. La CEQ et la CSD sont critiques de cette approche. La CSD avance lors d'une instance de son organisation que l'économie sociale est une avenue par laquelle « [...] les politiciens y voient un bon moyen de faire passer à la population et aux organismes communautaires la pilule du désengagement de l'État d'un ensemble de services<sup>87</sup>». En ce sens, elle

[...] dénonce les cibles gouvernementales par lesquelles on vise bien plus à transformer les organismes communautaires en agence de placement et de contrôle des personnes assistées sociales, [...] mal rémunérées et travaillant dans des conditions médiocres, et sans droit de regard sur la façon dont les services sont dispensés en fonction des besoins des clientèles, ce qui est contraire à leur mission [...] Les programmes d'employabilité ne génèrent pas d'emplois, ils s'apparentent à un service civil, voire une sorte de bénévolat obligatoire, ne remplissent pas leurs objectifs de préparer à l'occupation d'un vrai emploi<sup>88</sup>.

---

<sup>85</sup> Ibid., Recommandation 5.

<sup>86</sup> CSN, Proposition 1.5 d) adoptée par le 58e Congrès de la CSN, mai 1996, Arch. CSN.

<sup>87</sup> CSD, *Proposition d'urgence : économie solidaire*, juin 1996, p. 3, Arch. CSD.

<sup>88</sup> Idem, p. 9.

Elle s'oppose aussi au chèque emploi-service<sup>89</sup> alors que la CEQ cherche plutôt à ce que cette mesure soit « [...] obligatoirement orienté vers la création d'entreprises d'économie sociale<sup>90</sup> » et non vers le secteur privé. Tel que l'explique Marcel Sévigny « [...] l'économie sociale s'inscrivant en opposition face à la logique de l'économie dominante, elle représente d'un point de vue politique une divergence de fond avec le consensus social et politique que le gouvernement Bouchard tente de mettre en place<sup>91</sup> ». Il faut établir un rapport de force politique à l'encontre des velléités gouvernementales pour que cet objectif se réalise. Toutefois, tant de la part des membres du groupe de travail sur l'économie sociale que des organisations syndicales, cette avenue n'est pas mise au jeu en préparation du Sommet. Au sein de la CSN, les contestations par les membres de la CSN qui perdent leur emploi au profit des emplois créés dans le secteur de l'économie sociale dans le secteur santé ne sont pas relayées dans les médias. Ils s'expriment lors des instances de la Centrale et feront l'objet d'un Conseil confédéral en janvier 1997 afin de rebâtir l'unité au sein de la CSN tel que nous le verrons dans le chapitre quatre.

La sécurité du revenu est un enjeu majeur du débat sur l'emploi. Elle comprend un ensemble de mesures permettant de maintenir le revenu. L'appellation « aide sociale » ou « aide de dernier recours » a été renommée « sécurité du revenu » en 1989. Ce soutien financier public, financé à 50% par le biais du régime d'assistance publique du Canada depuis les années 1960, est remplacé en 1996 par le transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. La SQDM considère que ce programme, qui permet d'unifier les mesures de « [...] ce nouveau dispositif a l'avantage d'accroître la latitude du gouvernement du Québec quant à sa conception et à la mise en œuvre de son régime d'aide de dernier recours, mais au prix d'un financement fédéral fortement réduit et rendu indépendant de l'évolution des besoins<sup>92</sup> ». Cette position va dans le sens des décisions du 58<sup>e</sup> Congrès de la CSN qui désire

[...] regrouper sous une même responsabilité (en l'occurrence, celle de la Société québécoise de la main d'œuvre) l'ensemble des programmes de main-d'œuvre, que ceux-ci soient destinés aux salarié-es en emploi, aux prestataires de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale et aux clientèles dites sans chèque<sup>93</sup>.

---

<sup>89</sup> Le chèque emploi-service permet à une personne l'utilisation de fonds publics pour acheter un certain nombre de services. Il ressemble à un chèque ordinaire; la personne bénéficiaire y inscrit le montant total de la rémunération, signe le chèque et le remet à la personne ou à l'organisme concerné.

<sup>90</sup> CEQ, *L'économie sociale: quelques repères*, Conseil général de la CEQ A9697-CG-007, p. 18, Arch. CEQ.

<sup>91</sup> Marcel Sévigny, « L'économie sociale: Entre l'espoir et le cauchemar », *Le Devoir*, 25 juillet 1996, p. A7.

<sup>92</sup> Société québécoise de développement de la main d'œuvre, *Éléments d'analyse pour une stratégie québécoise pour l'économie et l'emploi*, Septembre 1996, p. 14-15, Arch. FTQ.

<sup>93</sup> CSN, *Proposition 5.2 a) adoptée par le 58e Congrès de la CSN*, Congrès de la CSN, mai 1996. Arch. CSN.

Bien que les rapports Bouchard-Fortin, dont nous traiterons dans la section suivante, aient été déposés en mars lors de la conférence, le Livre vert n'est déposé qu'en août 1996 et le sujet n'est pas inséré à l'ordre du jour du Sommet, à la demande des groupes populaires et communautaires. Ces organismes craignent de ne pas se faire entendre dans leur lutte pour une redistribution de la richesse à l'encontre de la pauvreté et de l'exclusion et de faire les frais de coupures additionnelles.

Le secteur de la santé est soumis à des compressions budgétaires majeures depuis la mise en place du « virage ambulatoire » en 1992. Cela entraîne des coupures de personnel et une diminution des services qui vont à l'encontre des revendications des centrales syndicales qui acquiesçaient à une reconfiguration de ces services afin de les rapprocher des milieux de vie des usagers. La CSN, lors de son congrès de 1996, réaffirme ces principes tout en exigeant un meilleur contrôle de la rémunération des médecins et donne son aval à la « [...] création d'un régime public d'assurance-médicaments sous réserve que cette mesure permette à la fois de contrôler le coût des médicaments et de conserver et améliorer la couverture des services publics<sup>94</sup> ».

L'éducation qui est en débat depuis le début des années 1990, complète une réflexion sur l'ensemble du système mis en place depuis 1964, par des consultations régionales et nationales qui se tiennent en préparation du Sommet. Les organisations syndicales CEQ et CSN se mobilisent dans les régions et des mémoires sont déposés tant par les syndicats locaux, les fédérations, les regroupements régionaux et nationaux de ces organisations. La lutte contre le décrochage scolaire, au cœur des revendications syndicales, est déclassée par l'ampleur des mesures envisagées.

Des difficultés majeures s'annoncent alors que l'enveloppe budgétaire de l'éducation est fermée depuis 1994 et que le budget Landry prévoit lui imposer un ajout d'enseignants au niveau préscolaire, les enfants devant être accueillis non plus une demi-journée mais une journée<sup>95</sup>. Cet ajout du temps de scolarisation qui reçoit l'aval des organisations syndicales se fait à l'encontre des revendications du secteur des garderies populaires et communautaires qui se voit amputé de sa cohorte d'enfants de 5 ans au profit du réseau scolaire. La reconnaissance de l'importance de la formation professionnelle, l'établissement d'un régime d'apprentissage, sont souhaités, bien que la rivalité inter centrales s'exerce là aussi, les instances de la SQDM accordant une représentation plus importante à la FTQ et à la CSN

---

<sup>94</sup> CSN, *Proposition 4.2 d) adoptée par le 58e Congrès de la CSN*, Congrès de la CSN, mai 1996, Arch. CSN.

<sup>95</sup> Le nombre d'enseignants au préscolaire devra ainsi doubler pour répondre à cette augmentation du temps d'enseignement en période de compressions budgétaires. Les personnels autres qu'enseignants feront les frais des coupures de postes qui s'en suivront pour répondre aux exigences gouvernementales.

comme représentants de la main d'œuvre alors que la CEQ<sup>96</sup> n'y est présente que par le biais du volet formation.

La cohésion des membres au sein des organisations syndicales, mise à mal depuis l'acquiescement au déficit zéro lors de la Conférence de mars, entraîne, la publication de lettres d'opinion de la CSN et de la CEQ dans les médias pour expliquer le sens de l'adhésion de ces centrales à cette mesure. Ainsi, en mai 1996, la direction de la CSN, à la veille de son congrès, précise qu'au Sommet de l'automne les différentes parties en présence doivent

[...] s'entendre sur une définition du mécanisme de régulation du solde budgétaire qui, en plus de comprendre des paramètres cibles en matière de croissance du PIB, de taux d'intérêt, de transferts fédéraux, comporterait des indicateurs comme le taux de chômage, le volume d'investissements et les revenus autonomes du gouvernement<sup>97</sup>.

La CSN tente ainsi de contrer le patronat qui affirme que les parties ont déjà convenu de ce mécanisme, une loi anti-déficit, et un projet de loi a été déposé en ce sens par le gouvernement Bouchard. La CEQ précise, de son côté, que son adhésion au déficit zéro visait notamment à permettre de « [...] contrer une détérioration accrue des conditions de travail et d'éviter des pertes d'emploi massives dans le secteur public. [...] Qu'il soit clair cependant que notre adhésion à l'objectif du déficit zéro n'était pas - et n'est toujours pas - inconditionnelle<sup>98</sup>».

Sur le plan organisationnel, les centrales syndicales travaillent conjointement à la préparation d'une offensive médiatique pour infléchir les volontés gouvernementales inscrites au budget 1996-1997 et atteindre une réelle relance de l'emploi. De plus, elles essaient de rallier toutes les forces sociales progressistes à leur objectif de relance de l'emploi, alors que les autres mouvements sociaux adhèrent à cet objectif en complémentarité à la réduction de la pauvreté.

C'est Solidarité populaire Québec qui assurera la coordination des divers groupes en organisant des rencontres qui permettront aux représentantes et représentants des différents secteurs de faire le point sur leurs travaux et de partager leurs analyses sur les grandes questions comme la fiscalité, la sécurité du revenu, l'emploi et l'économie sociale. Ces échanges pourront permettre aux uns et aux autres de saisir les convergences et les divergences ressortant de ces mises en commun et de débattre ensuite des choix et des approches stratégiques à privilégier<sup>99</sup>.

---

<sup>96</sup> La CEQ a le monopole de la représentation syndicale au niveau des enseignants de commission scolaire alors que la CSN rivalise avec cette dernière dans les garderies et au niveau collégial. La FTQ qui souhaite une reconnaissance de la formation en entreprise ne représente pas le personnel enseignant de la formation professionnelle qui se rattache à ce secteur d'activités.

<sup>97</sup> Gérald Larose et al., « Déficit : un mécanisme de régulation plutôt qu'une loi », *La Presse*, 9 mai 1996, p. B3.

<sup>98</sup> Lorraine Pagé, « Tolérance zéro », *Le Devoir*, 3 juillet 1996, p. A7

<sup>99</sup> CEQ, *Rapport d'étape sur les activités et les travaux entourant la tenue du prochain Sommet socio-économique*, Conseil général de la CEQ A9596-CG-084, p. 4, Arch. CEQ.

En juillet 1996, le secteur public perdait 20 000 emplois dont 12 000 dans la santé et 6 000 en éducation<sup>100</sup>. Aucune centrale syndicale ne dénonce le gouvernement Bouchard pour ses politiques néolibérales. Toutefois, la CEQ affirme que le gouvernement et les entreprises pourraient faire autrement en ce qui a trait aux rationalisations en cour: « Contrairement aux perceptions qui se répandent, même au sein de nos organisations, il n'est pas vrai qu'ils ont perdu toute marge de manœuvre à cause de la globalisation des marchés.<sup>101</sup>»

Malgré ces coupures de postes en santé et en éducation, les directions des centrales ne perdent pas leur enthousiasme et peaufinent leur stratégie en vue du Sommet dès la rentrée en août 1996. Toutes les organisations syndicales vont chercher des mandats les autorisant à y participer. Seule la CEQ voit cette position contestée. Cette organisation qui prépare un Congrès d'orientation pour juin 1997, questionne déjà ses pratiques et accorde une place certaine aux critiques véhiculées, entre autres, par la Commission de préparation du Congrès d'orientation et par le comité d'action sociopolitique. Ce dernier aura les propos les plus critiques à la veille du Sommet alors qu'il incitait les membres du Conseil général de la CEQ à ne pas y participer, n'ayant rien à attendre de ce gouvernement.

Au chapitre de l'emploi, le gouvernement a déjà fait son lit. Il va continuer à couper dans les services publics. C'est une coupure d'environ 20 000 emplois qui surviendrait avec les coupures annoncées en santé (950 millions) et en éducation (750 millions) pour ne citer que ces deux secteurs d'activités. La loi sur la redistribution du temps de travail devrait se faire avec une réouverture des conventions collectives. Dans son discours devant la chambre de commerce de Laval, le 8 octobre dernier, le premier ministre a maintenu le cap sur ce sujet. Il a parlé d'adapter les services publics aux exigences d'une société dynamique et concurrentielle [...] de terminer la réforme de notre système de santé [...] et d'amorcer la grande réforme de l'éducation pour en retirer une performance meilleure [...] Qu'avons-nous de plus à dire que nous ne l'ayons déjà dit publiquement<sup>102</sup>.

À la CSN, c'est en instance confédérative que se poursuit la démarche amorcée pour la relance de l'emploi, qui est considérée comme étant « [...] l'approche la plus porteuse pour les travailleuses et les travailleurs, pour les sans-emploi et pour toute la société<sup>103</sup>». De plus, on précise que « [...] la CSN se sent responsable de contribuer au bon positionnement de la thématique de l'économie sociale, à son articulation avec l'économie privée et l'économie publique et à la production de plusieurs projets précis<sup>104</sup>». C'est par le biais du Conseil central du Montréal métropolitain qu'un questionnement est apporté quant à la stratégie déployée sans toutefois remettre en question la pertinence d'y participer:

<sup>100</sup> CEQ, *L'économie et l'emploi : tendances récentes*, Conseil général de la CEQ A9697-CG-009, p. 2, Arch. CEQ.

<sup>101</sup> Ibid., p. 4.

<sup>102</sup> CEQ, *Avis du CASP Sommet socio-économique*, Conseil général de la CEQ A9697-CG-037, p. 3, Arch. CEQ.

<sup>103</sup> CSN, *Priorités du mouvement 1996-1997*, Conseil confédéral 2, 3,4 octobre 1996, p. 1, Arch. CSN.

<sup>104</sup> Ibid., p. 3.

« Notre message doit être clair. Pas question de redresser les finances publiques du Québec en hypothéquant nos programmes, nos services et les emplois.<sup>105</sup> » La FTQ, de son côté, reçoit sans problème le mandat de participer au Sommet. Toutefois, quelques réticences sont exprimées quant à la nécessité d'une loi anti-déficit<sup>106</sup>.

L'analyse politique des centrales indique qu'elles connaissaient le danger encouru en participant à ce Sommet. Déjà en novembre 1995, la CEQ, la CSN et la FTQ indiquaient leur intention de regrouper leurs forces pour mieux lutter contre la montée de la droite.<sup>107</sup> La CEQ reflétait cette analyse en ces termes, à l'automne 1996 :

Notre sentiment est qu'au sein du gouvernement, d'aucuns tentent de s'inscrire véritablement dans la dynamique d'un dialogue social axé sur la recherche d'une autre façon de faire, tandis que d'autres n'y souscrivent que pour mieux le saboter. Le projet de loi anti-déficit, la façon dont l'information est distillée sur les compressions budgétaires, le souci de mettre rapidement le couvercle sur les travaux de la Commission chargée d'étudier la fiscalité et les revenus de l'État sont significatifs à cet égard<sup>108</sup>.

Il leur faut, lors du Sommet, substituer la primauté accordée à la lutte pour l'assainissement des finances publiques à la lutte pour la création d'emplois et ainsi contrer les politiques néolibérales en place et à venir. La convergence dans le mouvement syndical s'établit autour de la campagne lancée par les organisations CEQ, CSN et FTQ : « *Conjuguons nos efforts, l'urgence c'est l'emploi* ». Cette démarche se veut une réponse au modèle néolibéral en développement hors Québec.

[...] il faut favoriser l'émergence d'un autre modèle qui prend en compte à la fois la globalisation des échanges et les impératifs sociaux du développement économique. La réalité québécoise offre des opportunités pour l'émergence de cet autre modèle articulant les dimensions économiques et sociales et se démarquant du désengagement ambiant<sup>109</sup>.

Toutefois, les bases du nouveau contrat social souhaité ne comportent aucun espace, tant du mouvement syndical que du mouvement communautaire, quant à la mise en place sur ses propres bases d'un projet répondant aux besoins économiques et sociaux des travailleurs et de l'ensemble de la société. Ce contrat à la remorque du patronat et de l'État est restreint à la création d'emplois, assortie d'une reconnaissance d'une exigence patronale de productivité et de compétitivité des entreprises, sans référence au droit au travail. Il comporte :

<sup>105</sup> Conseil central du Montréal métropolitain CSN, *Plan d'action conseil central Sommet socio-économique*, 1996, p. 2.

<sup>106</sup> FTQ, *Procès-verbal de la réunion du Conseil général de la Fédération des travailleurs du Québec*, 6 septembre 1996, p. 2, Arch. FTQ.

<sup>107</sup> Georges Lamon, « D'ici le printemps 1996, l'alliance CSN-FTQ-CEQ devrait être réalisée », *La Presse*, 15 novembre 1995, p. A8.

<sup>108</sup> CEQ, *Cadre de la participation de la CEQ à la 2<sup>e</sup> Conférence sur le devenir social et économique du Québec*, Conseil général de la CEQ A9697-CG-023, p. 4, Arch. CEQ.

<sup>109</sup> CEQ, « *Conjuguons nos efforts, l'urgence c'est l'emploi* » : Cadre stratégique intercentrale, instances conjointes CEQ-CSN-FTQ, Conseil général de la CEQ A9697-CG-020, p. 1, Arch. CEQ.

[...] une déclaration d'engagement des participantes et des participants en faveur de l'emploi; la définition d'objectifs engageants en matière de lutte au chômage ou de création d'emplois; la définition d'éléments de politique et de mesures législatives favorables à l'emploi; enfin, les modalités pour assurer le suivi des conclusions et des engagements pris lors du Sommet. [...] La question de l'emploi se pose comme une responsabilité collective. Cette responsabilité passe par des mesures favorisant à la fois la productivité et la compétitivité des entreprises ainsi que le maintien et la création d'emplois. L'État a un rôle déterminant à jouer pour assurer la participation au marché du travail et l'accès à l'emploi<sup>110</sup>.

Cette plate-forme comporte même un modèle de réforme de la sécurité du revenu qui ne concorde aucunement avec les orientations des groupes populaires et communautaires :

Les coupures dans les prestations d'aide sociale devront être l'objet d'une bonne opposition, mais il faudra favoriser toute mesure permettant réellement le développement de l'employabilité et la réinsertion sur le marché du travail. En fait, il faut favoriser une réelle intégration des mesures de sécurité du revenu à une politique d'emploi<sup>111</sup>.

Pourtant, les centrales siègent dans les instances de SPQ depuis la fin des années 1980 et elles connaissent les revendications de ces organisations. C'est dans ce contexte que se tient, à la fin septembre, le Forum de la solidarité sociale, sous l'égide de SPQ. Ce sont 300 délégués, avec représentation égale de militants issus du mouvement syndical et du mouvement communautaire, qui sont appelés à reconstruire le front uni. Mais les objectifs des deux composantes divergent. Le mouvement syndical exige que seul, l'emploi, soit à l'ordre du jour du Sommet, alors que le mouvement communautaire revendique que l'emploi soit associé à un « appauvrissement zéro ». Après délibération en ateliers, il est convenu que les deux revendications seront présentées par toutes les composantes progressistes lors du Sommet.

SPQ trace le contour des grandes revendications sociales qui devraient être portées lors du Sommet, bien que ces orientations retenues lors de ce Forum de la fin septembre n'aient qu'une valeur indicative, les centrales syndicales refusant de s'engager formellement à défendre ces positions qui se démarquent de leurs propres positions mitigées. Ainsi, ce Forum avance en ce qui concerne les finances publiques, que: « La redistribution de la richesse doit être au cœur de toute réforme de la fiscalité. Il s'agit en fait de contrer les appels répétés ces dernières années à la diminution des impôts.<sup>112</sup> » La sécurité du revenu, pour sa part, que l'on associe à une clause d' « appauvrissement zéro », comporte les éléments suivants :

<sup>110</sup> Ibid., p. 2.

<sup>111</sup> Ibid., p. 5.

<sup>112</sup> CEQ, *Forum de la solidarité sociale : consensus établi par les ateliers*, Conseil général de la CEQ A9697-CG-026, p. 2, Arch. CEQ.

Droit à un revenu décent pour toute personne afin de couvrir les nécessités de la vie courante; Refus des mesures assimilables au «workfare», notamment par le bénévolat forcé, en se fondant sur le droit au travail librement consenti reconnu par les Nations unies; Droit à la citoyenneté par la reconnaissance des activités socialement utiles autres que le travail salarié et cela, afin de permettre aux citoyennes et citoyens exclus du marché du travail de se développer et de participer à la société; Fin de toute compression à l'aide sociale et l'enveloppe budgétaire prévue pour l'aide sociale ne doit pas être fermée<sup>113</sup>.

Une politique d'emploi, de son côté, doit donner accès à « [...] des emplois de qualité, comportant un salaire décent, la durabilité, leur assujettissement aux normes minimales du travail et répondant à la diversité des besoins des personnes; [...] le droit à l'association et à la syndicalisation; le soutien à une politique de redistribution de la richesse<sup>114</sup> ». En ce sens, l'économie sociale « [...] doit créer de véritables emplois durables, de qualité et adéquatement rémunérés<sup>115</sup> » laquelle comporte la « [...] primauté des personnes et du travail sur le capital<sup>116</sup> ».

Tel que nous pouvons le constater, cette unité est fragile bien que nécessaire pour les centrales syndicales. Le sondage interne qu'elles ont effectué à l'été 1996 est clair, ce sont les organisations communautaires qui ont la confiance de l'opinion publique<sup>117</sup>. Du côté du mouvement populaire et communautaire, conscient que leurs exigences d'une redistribution de la richesse comme revendication aussi importante que celle du droit à l'emploi ne reçoit pas une adhésion ferme des centrales syndicales, certains regroupements de ce mouvement publicisent leur plate-forme spécifique à la veille du Sommet. Elles indiquent en ces termes les raisons de leur participation :

Parce que nous voulons dénoncer haut et fort les méfaits de la pensée et des politiques néolibérales. Nous voulons dire au gouvernement Bouchard qu'il n'y a pas grand mérite à « oser » reprendre substantiellement les politiques néolibérales dominantes en Amérique du Nord malgré un discours qui continue d'affirmer le contraire<sup>118</sup>.

Cette plate-forme prend aussi en compte les intérêts des travailleurs et demande que les emplois créés assurent

[...] que les conditions salariales permettent aux travailleurs et aux travailleuses de sortir de la pauvreté et que toutes les lois du travail seront respectées. Et cela, autant dans l'économie privée ou publique que dans l'économie sociale. [...] Nous serons extrêmement vigilants face à tout projet visant à substituer à de véritables emplois des mesures d'employabilité sous-payées, non qualifiantes et obligatoires<sup>119</sup>.

---

<sup>113</sup> Ibid., p. 4.

<sup>114</sup> Ibid., p. 4.

<sup>115</sup> Ibid., p. 5.

<sup>116</sup> Ibid., p. 5.

<sup>117</sup> CEQ, *Sondage dans le cadre du sommet socio-économique*, Conseil général de la CEQ A9697-CG-002, Arch. CEQ.

<sup>118</sup> Assemblée des évêques du Québec et al, *Contre l'exclusion : Pour la relance de l'emploi et la redistribution de la richesse*. Octobre 1996, Arch. FTQ.

<sup>119</sup> Ibid., p. 3-4.

En ce qui concerne la redistribution de la richesse créée « [...] cet objectif implique que le gouvernement s'engage à ne prendre aucune mesure, à n'adopter aucune politique, à n'effectuer aucune coupure qui réduisent encore davantage le niveau de vie des 20% les plus pauvres de la population québécoise<sup>120</sup> ». Cela les amène à conclure leur appel contre l'exclusion et pour l'emploi en définissant le rôle de l'économie dans la société : « L'économie doit être au service des personnes et leur assurer des conditions de vie décentes. [...] La redistribution de la richesse apparaît donc comme un objectif central du Sommet qui s'en vient, au même titre que l'emploi<sup>121</sup> ».

Le rapport que signent les centrales au terme de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics et celui du groupe de travail sur l'économie et l'emploi, que nous présenterons dans la section suivante, indiquent que les centrales ont délaissé toute revendication exigeant une plus grande justice sociale et une redistribution de la richesse. Elles souscrivent aux exigences de croissance, de flexibilité, de compétitivité et du droit des entreprises à la rationalisation en contrepartie d'une vague promesse de création d'emplois à venir balisée par un encadrement strict des finances publiques. Elles préciseront leurs objectifs de création d'emplois à la veille du Sommet dans le document *Pour une forte réduction du taux de chômage 1997-2000*. Elles y feront ainsi la promotion d'une croissance accrue de l'emploi laquelle comporte entre autres un programme détaillé de retraite anticipée et de retraite progressive qui pourrait être mis en place dans le secteur privé, des possibilités similaires existant dans le secteur public<sup>122</sup>. Elles seront aussi cosignataires d'*Une stratégie québécoise pour l'économie et l'emploi*, produit par la SQDM qui trace les conclusions attendues du Sommet :

Le gouvernement du Québec donnera suite à ses engagements en faveur d'une Stratégie québécoise pour l'économie et l'emploi en déposant à l'Assemblée nationale un projet de loi. Ce projet de loi pour l'emploi pourra énoncer les objectifs de la politique de l'emploi; présenter les éléments de stratégie retenus lors du Sommet; établir les modifications législatives qu'entend adopter le gouvernement suite au Sommet afin : de consacrer le rôle des partenaires socio-économiques; de procéder aux réformes législatives et réglementaires et de réorganiser les services d'emploi. Ce faisant, le gouvernement démontrera que l'emploi et l'assainissement des finances publiques sont deux priorités qui se renforcent l'une l'autre, de même niveau et pour lesquelles il entend légiférer et prendre des engagements<sup>123</sup>.

---

<sup>120</sup> Ibid., p. 5.

<sup>121</sup> Ibid., p. 7.

<sup>122</sup> CEQ, CSN, FTQ, *Pour une forte réduction du taux de chômage 1997-2002* », Octobre 1996, Arch. CEQ.

<sup>123</sup> SQDM, *Une stratégie québécoise pour l'économie et l'emploi*, Octobre 1996, p. 15, Arch. FTQ.

Nous constatons que les positions divergentes des centrales sur la nécessité de la relance de l'emploi s'homogénéisent au cours de leur participation aux travaux réalisés à la SQDM<sup>124</sup>. On y promeut la concertation comme approche pour réaliser la croissance économique, lutter contre le chômage et ainsi endiguer la pauvreté. Dans le document interne produit à la veille du Sommet socio-économique, la SQDM prend modèle sur les expériences de l'Allemagne et de l'Autriche et affirme que le Forum sur l'emploi qui « [...] regroupe dans son instance 22 organismes nationaux engagés dans le développement du marché du travail du Québec<sup>125</sup> », est un exemple des outils dont dispose le Québec pour relancer l'emploi. Tout en tenant compte du plan d'austérité du budget du gouvernement, elle définit sa stratégie pour l'économie et l'emploi en indiquant la nécessité d'instaurer une requalification de la main-d'œuvre assortie d'un régime d'apprentissage, une réorganisation des services d'emploi pour une plus grande efficacité et le renouvellement d'un pacte sur l'emploi assorti d'une loi par laquelle le rôle des partenaires sociaux et économiques est reconnu et dans laquelle la stratégie retenue lors du Sommet est introduite<sup>126</sup>. Les centrales syndicales, qui siègent à tous les paliers de cet organisme, sont parties prenantes à ces orientations.

Marcel Pepin, ancien président de la CSN, en appelle aux centrales syndicales, à la veille du Sommet, pour qu'elles se servent de ce forum comme lieu de négociation : « Les syndicats, prétend-t-il, devraient profiter de cette tribune pour pointer du doigt les patrons exploiters et rappeler aux banques qu'elles forment de mauvais corporatistes parce qu'elles résistent à la syndicalisation. Il faudrait fesser fort.<sup>127</sup> » Toutefois, les dés sont déjà jetés et ne vont pas dans ce sens, si l'on se réfère aux orientations de la SQDM auxquelles les centrales ont adhéré peu avant le Sommet.

### 3.2.2 L'approche gouvernementale

Le gouvernement québécois se prépare, lui aussi, au Sommet de l'automne. Tout en défendant les intérêts du Québec auprès de ses homologues provinciaux, il fait la promotion de l'approche consensuelle retenue lors de la Conférence socio-économique de mars 1996, tant auprès des marchés financiers que des représentants des entreprises et des municipalités. Le premier ministre Bouchard, au cours de cette période, se rend à New York, où il cherche à convaincre les milieux financiers que le

---

<sup>124</sup> Le conseil d'administration de la SQDM est formée de 19 membres dont six représentant la main-d'œuvre, six représentant le milieu des entreprises et le milieu coopératif et, enfin, six membres représentant des partenaires d'intervention tels les organismes communautaires et dans le domaine de l'éducation.

<sup>125</sup> SQDM, *Éléments d'analyse pour une stratégie québécoise pour l'économie et l'emploi*, p. 14-15, Arch. FTQ.

<sup>126</sup> Ibid., p. 15.

<sup>127</sup> Jacques Drapeau, « Marcel Pepin ne se fait pas d'illusions: «On nous a promis mer et monde mais il ne restera pas grand-chose» », *Le Soleil*, 26 octobre 1996, p. A19.

Québec est sur la bonne voie quant à l'assainissement des finances publiques tout en maintenant les mesures sociales. Le partenariat créé lors de la Conférence sur le devenir social et économique du Québec s'exprime au cours de cette visite, par la présence de représentants de l'entreprise privée et de Clément Godbout de la FTQ aux cotés du premier ministre. Cela permettra à ce dernier de citer Monsieur Oberlander, président d'Abitibi Price, qui affirme, que le Québec jouit d'une paix sociale remarquable : « Grâce à une législation très progressive (sic), le Québec a 50% moins d'arrêts de travail que l'Ontario. Nous connaissons également une tendance vers les conventions collectives dites de paix sociale. En effet, 25% de toutes nos conventions collectives ont maintenant une durée qui excède trois ans.<sup>128</sup> »

Lucien Bouchard avance de plus que la créativité de son équipe permettra d'améliorer le filet social tout en économisant. Ainsi son gouvernement prévoit mettre sur pied « [...] un programme d'assurance-médicaments mixte, privé et public<sup>129</sup> », qui permet une économie annuelle de 200 millions \$ assortie d'une restructuration du réseau de la santé et de « [...] diriger plus de ressources vers les soins de longue durée et les soins ambulatoires. Là aussi, nous avons agi de façon à économiser presque un demi milliard de dollars par année<sup>130</sup> ».

Sur la scène fédérale, lors de la conférence fédérale provinciale d'août 1996, le premier ministre cherche à trouver un terrain d'entente avec ses homologues provinciaux, alors que ces derniers, de concert avec le gouvernement fédéral, tendent à une « [...] uniformisation des politiques sociales à travers le Canada et offrent ainsi au gouvernement fédéral l'occasion de légitimer le rôle accru, et pourtant sans fondement constitutionnel, qu'il souhaite se donner<sup>131</sup> ». Le Québec ne pourra souscrire au consensus intervenu entre les autres provinces et le gouvernement fédéral car, avance-t-il, : « Ce que l'on propose au Québec, c'est la construction d'un gouvernement canadien plus puissant, d'un Canada plus centralisé et moins respectueux des volontés des Québécois.<sup>132</sup> »

Sur le plan intérieur, le gouvernement poursuit son offensive quant à la rationalisation en cours dans les services publics. Les documents d'archives de Jacques Léonard, alors président du Conseil du

---

<sup>128</sup> Québec, Notes pour une allocution du premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, intitulée « *Un nouveau climat économique au Québec* » et prononcée devant la Foreign Policy Association, 3 juin 1996.  
[http://www.mri.gouv.qc.ca/document/SPDI/FondDoc/FDOC\\_alloc\\_1576\\_19960603\\_bouchard.htm](http://www.mri.gouv.qc.ca/document/SPDI/FondDoc/FDOC_alloc_1576_19960603_bouchard.htm)

<sup>129</sup> Ibid.

<sup>130</sup> Ibid.

<sup>131</sup> Programmes sociaux : le Québec refuse la proposition des provinces de centraliser à Ottawa les pouvoirs du Québec en matière sociale  
<http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiqués/1996/août/1996-08-23a.shtml>

<sup>132</sup> Le rééquilibrage des rôles et des responsabilités d'Ottawa et des provinces : une autre avenue de centralisation  
<http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiqués/1996/août/1996-08-23.shtml>

trésor, indiquent que le gouvernement qui manie habilement la carotte et le bâton réussit à atteindre ses cibles. Dans le secteur public et parapublic, le gel des dépenses de fonctionnement et l'adoption du principe des enveloppes fermées pour les ministères, tous deux assortis de balises pour accroître l'efficacité et l'efficacité dans le secteur public, sont en place<sup>133</sup>.

Ainsi, dans le secteur de la santé et des services sociaux, depuis la fin de 1994, des organismes communautaires autonomes sont accrédités et financés. De nouvelles places dans les centres de hospitaliers de soins de longue durée au nombre de 1000 de plus par an au cours des années 1995-1997, accompagnées d'une réorganisation des services dans ce réseau sous la direction des régies régionales de santé, sont en cours. Le régime universel d'assurance médicaments adopté en juin 1996, permettra au gouvernement de réduire ses coûts tout en assurant 1,1 million de personnes, moyennant une tarification obligatoire pour tous<sup>134</sup>. Cette mesure est des plus favorables à l'industrie pharmaceutique qui, bien qu'elle ait imposé une hausse de 9,5% des coûts des médicaments assurés de 1989 à 1994, ne se voit imposer par le gouvernement aucune restriction parce que, indique-t-on, « [...] le secteur pharmaceutique constitue un secteur industriel de pointe au Québec<sup>135</sup> ».

Pour atteindre ses cibles en terme de rationalisation, le Ministère de la Santé favorise « [...] le développement d'un réel partenariat entre les différents intervenants du réseau<sup>136</sup> » ce qui se traduit par la « [...] conclusion d'ententes de complémentarité - CLSC<sup>137</sup>, cliniques privées, hôpitaux, organismes communautaires<sup>138</sup> ». Le virage ambulatoire doit permettre de diminuer les ressources de 400 lits en milieu hospitalier et d'économiser ainsi de 218 millions \$<sup>139</sup>. Le président du Conseil du trésor résume en ces termes l'opération en cours : « En santé, le virage ambulatoire et l'assurance médicament permettront d'alléger la charge financière du gouvernement. <sup>140</sup> »

La sécurité du revenu des femmes s'est améliorée, affirme le gouvernement, depuis l'« [...] établissement d'un régime universel de perception automatique des pensions alimentaires<sup>141</sup> » en mai

<sup>133</sup> Québec, *Fonction publique*. Fonds Jacques Léonard contenants 2002-12/005/22, 1996, Arch. BNQ.

<sup>134</sup> Québec, *Santé et services sociaux*.

<sup>135</sup> Ibid.

<sup>136</sup> Québec, *Dossier Bilan des réalisations du gouvernement au 26/09/1996*, Fonds Jacques Léonard, contenants 2002-12/005/22, 1996, Arch. BNQ.

<sup>137</sup> Centres locaux de services communautaires.

<sup>138</sup> Québec, *Dossier Bilan des réalisations du gouvernement au 26/09/1996*.

<sup>139</sup> Québec, *Santé, services sociaux*.

<sup>140</sup> Jacques Léonard, *La réforme de l'État au Québec : enjeux et perspectives*, Allocution de M. Jacques Léonard, Octobre 1996, Arch. BNQ.

<sup>141</sup> Québec, *Dossier Bilan des réalisations du gouvernement au 26/09/1996*, p. 24.

1995 et le dépôt d'un avant-projet de loi sur l'équité salariale indique les intentions gouvernementales d'améliorer la vie des femmes et de leurs enfants, précise-t-on. Ces mesures avantageuses pour contrer la pauvreté des femmes et des enfants ne comportent pas de « [...] réduction progressive de la pénalité pour partage du logement pour les bénéficiaires de l'aide sociale, en s'adressant prioritairement aux familles monoparentales<sup>142</sup> ». Le gouvernement dit préférer reporter cette mesure pour en arriver par la réforme souhaitée à « [...] transformer le filet de protection sociale qu'est l'aide sociale en un parcours vers l'emploi et ce en passant de la notion d'employabilité à celle d'un parcours individualisé vers l'emploi<sup>143</sup> »

En éducation, le gouvernement précise dans un document d'archives les cibles à atteindre par le biais de la réforme de l'éducation lesquelles comportent, particulièrement en formation professionnelle, une diversification des formations incluant l'alternance travail étude, une formation menant non pas à un diplôme d'études secondaires mais plutôt une attestation d'études ainsi que des passerelles permettant d'obtenir à la fois un diplôme d'études professionnelles et un diplôme d'études secondaires. Le gouvernement vise de plus à renforcer le partenariat entre le monde de l'éducation et celui du travail, à modifier la Loi de l'instruction publique en introduisant des « conseils d'établissement » dans chaque école et centre, à réduire le nombre de commissions scolaires et à définir un programme spécifique « l'école montréalaise »<sup>144</sup>. Ces orientations s'inscrivent dans la démarche des « États généraux de l'éducation » lancés en avril 1995 dont la conclusion se fera au Sommet socio-économique de 1996.

Le gouvernement à la veille du Sommet socio-économique privilégie l'octroi d'avantages aux corporations industrielles et financières et la promotion de ses priorités gouvernementales, à savoir l'assainissement des finances publiques et la réorganisation de l'administration publique. La décentralisation de l'activité gouvernementale est l'une des avenues pour y parvenir. C'est dans le prolongement de cette démarche que s'inscrit l'intervention du premier ministre devant les représentants de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, où il indique qu'il entend décentraliser vers les municipalités régionales de comté les services d'emploi locaux et, de concert avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, assurer que dans toutes les régions soient mis sur pied des fonds régionaux, favorisant ainsi le soutien financier au développement de l'emploi<sup>145</sup>.

---

<sup>142</sup> Ibid., p. 24.

<sup>143</sup> Ibid.

<sup>144</sup> Québec, *Éducation*.

<sup>145</sup> Lucien Bouchard, *Allocution du premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, au Congrès annuel Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec*.  
<http://www.archivespolitiquesduquebec.com/Bouchard.off.html>

Cette avenue reçoit un accueil favorable de la part de municipalités qui, tout comme le gouvernement du Québec, sont aux prises avec des déficits budgétaires qui pourraient se résorber par le biais de la privatisation ou de partenariats avec le secteur privé, de certains services publics tel l'entretien et la distribution de l'eau. Elles exercent en ce sens des pressions sur le gouvernement pour que les règles de travail régissant ce secteur d'activités soient assouplies, tel que le rapporte Kathleen Lévesque en référence à la volonté de la Ville de Montréal de privatiser la gestion et la réfection de ses aqueducs. L'abolition de l'article 45 du Code du travail est souhaitée afin de soustraire les municipalités de leur obligation « [...] à conserver les fonctionnaires et leurs conditions de travail intactes<sup>146</sup>».

Les représentants patronaux, de leur côté, critiquent sévèrement l'approche gouvernementale qui ne mise que sur le déficit zéro pour relancer l'économie alors que, dans les autres provinces canadiennes, des baisses d'impôts s'ajoutent à cette mesure. Devant les représentants du monde des affaires de Laval, le premier ministre se montre rassurant. « Notre tâche est de guérir la social-démocratie québécoise [...]. La santé de la social-démocratie québécoise suppose la santé de son économie, de ses finances, la santé de ses entreprises<sup>147</sup> ». Il indique la volonté de son gouvernement d'inverser les responsabilités de l'État à l'égard des personnes exclues du marché du travail et de retourner les prestataires de l'aide sociale sur le marché du travail : « L'assurance-médicaments et, bientôt, une prestation unifiée pour enfant, vont faire en sorte que le calcul soit désormais limpide : même au salaire minimum, il sera nettement plus payant de travailler que de recevoir un chèque de sécurité du revenu.<sup>148</sup> » Il conclut cette rencontre en prenant les engagements suivants à l'endroit des entreprises :

La société québécoise, l'état québécois, va prendre bon nombre de mesures pour aider l'entreprise : alléger le fardeau réglementaire, améliorer son environnement fiscal, soutenir l'entrepreneuriat, favoriser l'innovation, la formation de la main-d'oeuvre et le financement des activités d'exportation. » [...] Nous avons créé, avec le Fonds de Solidarité, 15 fonds régionaux de capital de risque. » [...] Nous pouvons amorcer la grande réforme de l'éducation pour en retirer une performance meilleure, une culture mieux partagée, et jeter enfin les ponts entre l'école et l'entreprise<sup>149</sup>.

Quelques jours avant la tenue du Sommet, le président du Conseil du trésor qui intervient au Colloque « *Europe-Amérique : La réforme de l'État* », précise la vision gouvernementale du rôle de l'État

---

<sup>146</sup> Lévesque, Kathleen, « Réseau d'aqueduc, les syndicats disent non à la privatisation », *Le Devoir*, 11 octobre 1996, p. A3.

<sup>147</sup> Lucien Bouchard, *L'économie, l'emploi et la solidarité*, Allocution du premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, devant les membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Laval, 8 octobre 1996. <http://www.archivespolitiquesduquebec.com/Bouchard.ina.html>

<sup>148</sup> Ibid.

<sup>149</sup> Ibid.

modifiée par la mondialisation des marchés. Tout comme les entreprises, avance-t-il, les gouvernements sont soumis aux lois du marché ce qui justifie l'assainissement des finances publiques et les réformes des services publics en cours. Cet assainissement se répercutera sur l'ensemble de l'administration publique. En ce sens : « [...] le Conseil du trésor prévoit simplifier la gestion administrative, déréglementer tant au sein des ministères qu'à l'externe, favoriser les départs assistés et l'aménagement du temps de travail et revoir l'organisation du travail<sup>150</sup> ». Jacques Léonard ajoute que pour les décideurs publics:

Une place plus grande serait faite à des partenaires non gouvernementaux pour la livraison des services publics. Ils entrevoient même l'émergence d'un troisième secteur dit « communautaire », hors des frontières de l'État et de l'entreprise privée, qui pourrait jouer un rôle très actif dans la prestation de services sociaux. [...] C'est l'embryon des partenariats privés publics qui est ici mis de l'avant<sup>151</sup>.

Lors de sa rencontre pré Sommet avec les représentants du mouvement syndical, le premier ministre n'a pas abordé la question de la nécessité d'une réouverture des conventions collectives des employés de l'État pour réaliser les économies escomptées dans les services publics. Il s'en est tenu à échanger sur la notion de réduction du temps de travail, revendiquée par les syndicats depuis des années<sup>152</sup>. Toutefois, quelques jours plus tard, cette réouverture était annoncée dans les médias au grand dam des centrales syndicales. « Il n'est pas question de renégocier ce qui a été négocié. Il viendra avec sa demande, mais il connaît la réponse : c'est non », tranche le président de la FTQ, Clément Godbout, à la journaliste Katia Gagnon, qui souligne que les employés de l'État ont déjà subi quatre ans de gel salarial.<sup>153</sup> » Cela n'empêchera toutefois pas ce dernier de faire appel au « partenariat social » en laissant de côté les contradictions patronales syndicales à la veille du Sommet :

Ce nouveau partenariat repose sur une nécessité: les employeurs, pour améliorer leur position concurrentielle, ont besoin de toutes leurs forces vives. Les salariés sont une de ces forces, au même titre que le capital. Il faut donc que l'employeur reconnaisse les compétences des salariés et apprenne à les utiliser à fond<sup>154</sup>.

C'est sur ce terrain miné que s'engagent les représentants des syndicats et des milieux communautaires. Leur unité, fragile, sera mise à dure épreuve lorsque l'on constate les engagements que les centrales ont déjà pris envers le patronat et leur acquiescement au déficit zéro, leurs

<sup>150</sup> Jacques Léonard, *La réforme de l'État au Québec : enjeux et perspectives*.  
<http://142.213.167.10:8080/fr/ministre/discours/leonard/reforme.asp>

<sup>151</sup> Léonard, *La réforme de l'État au Québec : enjeux et perspectives*.

<sup>152</sup> Mario Cloutier, « Assainissement des finances publiques: Les fonctionnaires «devront faire leur part », prévient Bouchard », *Le Devoir*, 11 octobre 1996, p. A1.

<sup>153</sup> Katia, Gagnon, «La hausse de salaire des fonctionnaires est remise en question», *La Presse*, 11 octobre 1996, p. A1.

<sup>154</sup> Clément Godbout et Henri Massé, « La FTQ et le Sommet socioéconomique du 30 octobre », *Le Devoir*, 12 octobre 1996, p. A13.

divergences avec le gouvernement ne portant que sur la Loi anti-déficit que ce dernier veut lui adjoindre.

### 3.3 Les chantiers sur l'économie et l'emploi et la réforme des grands services publics

La Conférence sur le devenir social et économique du Québec n'étant que la première étape menant au Sommet de l'automne 1996, le Bureau du premier ministre a annoncé à la fin de la conférence la mise en place de deux chantiers, le premier portant sur l'économie et l'emploi, le second sur la réforme des grands services publics, dans une perspective d'assainissement des finances publiques.

Les responsables des chantiers ont donc comme objectif de se présenter au Sommet sur le devenir social et économique du Québec en octobre prochain avec des propositions concrètes. Ces propositions devront respecter les consensus de la Conférence du mois de mars parmi lesquels on remarque, notamment, les impératifs financiers que pose la situation actuelle du Québec<sup>155</sup>.

Dans cette section, nous présenterons dans un premier temps les résultats des travaux des groupes de travail du chantier sur l'économie et l'emploi puis ceux des réformes en éducation, à la formation professionnelle, en santé et à la sécurité du revenu.

#### 3.3.1 Le chantier sur l'économie et l'emploi

Le chantier sur l'économie et l'emploi<sup>156</sup> placé sous la direction de M. Claude Béland chapeaute quatre groupes de travail portant sur l'économie sociale, l'entreprise et l'emploi, la relance de la métropole et un quatrième groupe de travail portant sur les régions et municipalités.

Le groupe de travail sur l'économie sociale<sup>157</sup>, sous la direction de Madame Nancy Neamtan, a pour mandat de définir et de faire reconnaître un modèle québécois d'économie sociale assorti d'un plan d'action en faveur de la création d'emplois<sup>158</sup>. Ainsi que le présente ce groupe de travail à la fin de ses travaux,

ce rapport vise à démontrer le dynamisme de l'économie sociale québécoise. Il propose aussi à l'État et à tous les partenaires réunis à l'occasion du Sommet de favoriser l'émergence d'une logique de développement hautement contributive à l'emploi et à la compétitivité, sans rien renier de la solidarité<sup>159</sup>.

<sup>155</sup> Québec, *Au sommet sur le devenir social et économique du Québec*, Document en suivi de la conférence sur le devenir social et économique du Québec, mars 1996, Arch. BNQ.

<sup>156</sup> À l'appendice B.1 se trouve la liste des membres du Chantier sur l'économie et l'emploi, p. 126.

<sup>157</sup> À l'appendice B.2 se trouve la liste des membres du groupe de travail sur l'économie sociale, p. 127.

<sup>158</sup> Québec, *Au sommet sur le devenir social et économique du Québec*, p.3

<sup>159</sup> Québec, Groupe de travail sur l'économie sociale, *Osons la solidarité ! Rapport du Groupe de travail sur l'économie sociale*, Québec, Gouvernement du Québec, Octobre 1996, Arch. BNQ.

L'économie sociale qui se veut une troisième voie entre le secteur public et le secteur privé indique certaines réserves sans remettre en question le désengagement de l'État :

[...] le soutien de l'économie sociale ne peut pas être conçu comme une alternative au désengagement de l'État. Faire le choix de soutenir le dynamisme de l'économie sociale, c'est reconnaître une sphère propre de l'organisation de la vie économique et sociale qui a des exigences particulières. C'est reconnaître qu'il existe des besoins - et des façons de les satisfaire au bénéfice de tous les citoyens - qui ne peuvent être adéquatement assumés ni par l'État ni par le marché<sup>160</sup>.

Ainsi, tel que le recommande le rapport du groupe de travail, ce secteur d'activité doit pouvoir profiter des mêmes avantages législatifs et réglementaires que ceux de l'entreprise privée. Il demande, en ce sens, une modification à la *Loi sur l'aide au développement des coopératives* permettant l'accès à de nouveaux financements pour les organismes à buts non lucratifs et facilitant les échanges entre les institutions financières, l'entreprise privée et les acteurs de l'économie sociale.

Sur le plan de sa reconnaissance politique, le groupe demande à être un membre à part entière des instances de partenariat et de concertation existantes, à profiter d'une partie des sommes gouvernementales dédiées au développement régional et à ce que se développent de « nouvelles formes de partenariat avec les secteurs privé et institutionnel<sup>161</sup> ». La structure de suivi du Sommet socioéconomique devra, de plus, intégrer à ses travaux les recommandations proposées par le Groupe de travail sur l'économie sociale.

Les projets présentés, au nombre de 25, sont d'ordre culturel, environnemental, du domaine des services aux personnes, permettant à la fois la lutte contre l'exclusion sociale et la mise sur pied de services adaptés complémentaires aux programmes sociaux et aux services publics existants. Les emplois ainsi créés se veulent des emplois durables et de qualité, tel que l'explique le rapport, « [...] reconnus aux termes des lois du travail, des emplois qui permettent à ceux et celles qui les occupent de vivre dignement, bénéficiant de conditions et d'avantages comparables à ceux des autres travailleuses ou travailleurs œuvrant dans un même secteur<sup>162</sup> ». Ce secteur d'activité, tel que l'énonce le rapport, ne vise pas en priorité la rentabilité financière mais plutôt la production de biens et services au profit de ses membres et de la collectivité<sup>163</sup>. Il faut pourtant noter que cela va à l'encontre des visées du gouvernement qui tente par le biais de l'économie sociale de diminuer les coûts de l'aide sociale en remettant les prestataires de l'aide sociale au travail dans le secteur de l'économie sociale par des

---

<sup>160</sup> Ibid., p. 7.

<sup>161</sup> Ibid., p. 24.

<sup>162</sup> Ibid., p. 8.

<sup>163</sup> Ibid., p. 5.

mesures apparentées à l'employabilité et de transférer des entités des services publics, principalement en santé, vers ce secteur « privé communautaire ».

Le rapport de ce groupe de travail composé majoritairement de représentants des organisations syndicales et communautaires, portera la signature de toute cette équipe. Malgré l'existence de divergences entre les centrales syndicales sur cet enjeu, tel que nous l'avons présenté dans la section précédente, elles ne ressortent pas dans le rapport.

Le groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi<sup>164</sup>, sous la direction de M. Jean Coutu, a pour mandat de déterminer de nouvelles pistes pour la relance de l'emploi, à partir des engagements formulés par les partenaires<sup>165</sup> lors de la Conférence de mars 1996. Un comité de sages, sur lequel siègent le président de la CSN, Gérald Larose et le président de la FTQ, Clément Godbout, supervise les travaux des ateliers de travail de ce groupe créés pour favoriser l'emploi. Deux autres ateliers réservés aux Premières nations s'ajouteront en cours de route.

Le rapport de ce groupe<sup>166</sup> analyse les relations entre les coûts du chômage, les coûts de la main-d'œuvre au Québec et les indicateurs de croissance de l'emploi en rapport avec la croissance économique. Il reprend des données du Forum pour l'emploi à l'effet que « [...] le coût annuel du chômage qui afflige notre société, [correspond] à près de 20% du produit intérieur brut, soit 30 milliards de dollars. En considérant les données de 1993 et 1995, chaque point de pourcentage du taux de chômage signifie un coût de 3,2 à 3,5 milliards de dollars<sup>167</sup> ».

Il critique les orientations gouvernementales alors qu'il observe que les mesures mises de l'avant par l'État dans les services publics sont source d'une augmentation du chômage si l'on prend en compte l'année de référence 1981.

L'examen des coûts de la main-d'œuvre (mesurant la productivité et les salaires) indique que la compétitivité de notre économie n'est pas en cause dans le ralentissement de la croissance de l'emploi des dernières années. [...] Le niveau québécois des coûts de la main-d'œuvre, entre 1981 et 1995, est passé de 108% à 99%<sup>168</sup>.

---

<sup>164</sup> À l'appendice B.3 se trouve la liste des membres du groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi, p. 128.

<sup>165</sup> Ces partenaires proviennent des milieux syndicaux, des entreprises, des milieux communautaires, des milieux financiers, régionaux et locaux tel que présenté dans la section précédente.

<sup>166</sup> Québec, Groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi, *La relance de l'emploi au Québec : agir dans la compétitivité et la solidarité*, Québec, Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat du Sommet sur l'économie et l'emploi, Octobre 1996, Arch. BNQ

<sup>167</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>168</sup> *Ibid.*, p. 13.

Il se réfère aussi à une étude de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui constate « [...] que le seuil de croissance nécessaire pour que l'économie canadienne commence à créer des emplois est passé de 2,1% pour la période de 1960-1973, à 1,1% pour la période 1974-1995<sup>169</sup> ». Il reprend ainsi les propos avancés par les centrales à l'effet qu'une augmentation de la croissance économique n'est pas source de création d'emplois mais plutôt d'enrichissement pour les actionnaires. Soucieux de diminuer les effets contradictoires qui se développent entre les compressions budgétaires de l'État, les pertes d'emploi qui en découlent et la nécessité d'une reprise économique à court terme, le rapport propose de développer un « cadre stratégique de croissance économique et pour l'emploi » visant à ramener le gouvernement vers la création d'emplois assortie d'une refonte des services d'emplois publics<sup>170</sup>.

En ce sens, le premier atelier propose des projets favorisant l'expansion des secteurs économiques porteurs d'emplois au nombre d'une vingtaine, certaines mesures réalisables à court terme, d'autres plus structurantes à moyen terme telle la réfection des aqueducs tandis que l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec suggère plutôt de nouvelles approches institutionnelles. Pour que ces projets se réalisent, la création d'un organisme de suivi de la compétitivité au Québec est proposée. Le second atelier porte sur le partage du travail sans référence à une réduction du temps de travail sans perte de salaire. Ses recommandations ne comportent que des mesures volontaires orientées vers une recherche de « [...] modèles originaux d'entente sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, auxquels sont associés des mesures visant à restreindre le recours au temps supplémentaire et à favoriser l'accès à la retraite progressive<sup>171</sup> ». C'est la SQDM qui devrait assurer la coordination de ces expériences, elle qui, en 1994, a initié la mesure *Aménagement et réduction du temps de travail*<sup>172</sup>. Le troisième atelier sur la revalorisation de la formation professionnelle et technique recommande de lier davantage l'école et l'entreprise et pour ce faire propose, elle aussi, que cela se fasse sous l'égide de la SQDM.

L'urgence de repenser la réglementation est le mandat du quatrième atelier qui recommande un allègement règlementaire auxquelles sont associées des contraintes restreignant tout recours à de

---

<sup>169</sup> Ibid., p. 13.

<sup>170</sup> Ibid., p. 17.

<sup>171</sup> Ibid., p. 76.

<sup>172</sup> Cette mesure vise aussi bien à éviter des licenciements dans des entreprises qui prévoient réduire leurs effectifs qu'à entraîner de nouvelles embauches. L'approche retenue repose sur la concertation entre les directions d'entreprises et les employés. La SQDM rembourse 50 % du coût de fonctionnement d'un comité ARTI dans l'entreprise, jusqu'à 10 000 \$, l'employeur assumant le reste. L'aide financière pour l'exécution du plan d'ARTI est de 4 000 \$ par emploi à temps plein. *La relance de l'emploi au Québec : agir dans la compétitivité et la solidarité*: rapport du Groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi, p. 76, Arch. BNQ.

nouvelles règlementations. Le cinquième atelier vise à la fois un accroissement des exportations et une hausse des investissements étrangers au Québec. Il recommande, entre autres, de revoir le fardeau fiscal des entreprises. L'« entrepreneurship », le sixième atelier promeut la culture d'entreprise tant auprès des petites et grandes entreprises que dans le milieu scolaire et éducatif.<sup>173</sup> Les deux derniers ateliers concernent les Premières nations. Le premier cible le développement de l'emploi Inuit et propose une démarche axée sur le développement local, alors que le second propose le développement de l'emploi amérindien à partir d'initiatives mobilisatrices.

Notons qu'alors que l'analyse portée par le groupe de travail semble favorable aux travailleurs et à la nécessité de créer des emplois, tout en émettant des critiques à l'égard des politiques gouvernementales au sein des ministères qui ont pour effet d'augmenter le taux de chômage, les recommandations des ateliers ne comportent que des propositions avantageuses pour les entreprises et l'assujettissement du monde du travail à leur recherche de profits. Clément Godbout, président de la FTQ, et Gérard Larose, président de la CSN, sont signataires de ce rapport qui dessert les intérêts de leurs membres.

Le groupe de travail sur la relance de Montréal<sup>174</sup> a pour mandat prioritaire la stimulation de l'investissement dans la région de Montréal et la promotion de projets permettant le développement économique. Il recommande dans son rapport<sup>175</sup> de promouvoir la « nouvelle économie » qui passe, entre autres, par la mise en place d'une inforoute tant dans le secteur industriel que dans celui des établissements scolaires, la promotion de l'industrie du multimédia et de celle de l'industrie pharmaceutique. Cette dernière, tel que le constate le rapport, a déjà des assises bien établies tant au niveau fédéral, provincial que municipal.

Les trois paliers de gouvernement ont reconnu le rôle clé de cette industrie fondée sur le savoir et l'expertise technologique. Ils ont tous trois appuyé l'idée de rendre le système canadien de protection des brevets concurrentiel à l'échelle internationale, de telle sorte que la protection de la propriété intellectuelle au Canada a été prolongée<sup>176</sup>.

Le rapport poursuit en s'attardant au financement et la gestion des services publics par le biais de nouvelles politiques publiques favorisant l'informatisation de ces derniers. La gestion de l'eau est aussi un secteur qui pourrait stimuler l'investissement privé.

---

<sup>173</sup> Ibid., p. 104.

<sup>174</sup> À l'appendice B. 4 se trouve la liste des membres du groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi, p. 131.

<sup>175</sup> Québec, Groupe de travail sur la relance de Montréal, *Remettre Montréal en mouvement: rapport du Groupe de travail sur la relance de Montréal*, Québec, Gouvernement du Québec, Octobre 1996.

<sup>176</sup> Ibid., p. 13.

Le partage en partenariat avec l'actionnariat public des actifs d'eau constitue, d'une part, un moyen pour les municipalités, de dégager des sommes importantes qui pourraient être employées au développement économique, tout en ayant l'assurance, par la réglementation et la surveillance d'une régie des eaux, que les contribuables bénéficieront d'un service de qualité<sup>177</sup>.

En ce qui a trait aux travailleurs, ce rapport s'intéresse aux aménagements qui pourraient être faits aux lois et règlements existants pour attirer des personnes détenant des compétences de haut niveau sans être rebutées par des contraintes quant à la langue d'enseignement, le français, ou des tracasseries quant au permis de travail pour leur conjoint. L'emploi n'occupe qu'une place mineure dans ce rapport, les avantages recherchés concernant plutôt le développement de l'économie associé à la recherche d'un meilleur équilibre fiscal, à la mise en place d'un mécanisme de concertation des organismes publics et privés dans le secteur des services financiers et à une révision de la réglementation. Il considère que cette dernière « [...] affecte la création d'emplois et remet en cause les mesures qui abaissent la compétitivité des entreprises et des travailleurs québécois et qui défavorisent les entreprises localisées au Québec face à leurs concurrents<sup>178</sup> ».

Le groupe de travail régions-municipalités<sup>179</sup> s'est ajouté aux trois autres déjà prévus au sortir de la Conférence sur la devenir social et économique du Québec. C'est à la demande expresse des régions, qui réagissaient fortement à l'exclusivité accordée à la région de Montréal, qu'il a été créé et les membres de ce groupe sont tous issus de diverses instances régionales. Leur rapport<sup>180</sup> est critique à l'endroit des incohérences gouvernementales en terme de régionalisation où, disent-ils, le chevauchement des programmes et des mesures freine une approche cohérente du développement et de l'emploi, lequel se complique en raison du « [...] carcan de la double juridiction fédérale - provinciale qui ralentit le développement de l'économie et de l'emploi<sup>181</sup> ». Il existe aussi une confusion entre les termes régionalisation, décentralisation et déconcentration qui doit être éclaircie pour que tous en aient une compréhension commune, tant au palier régional que gouvernemental. Les difficultés rencontrées que ce soit en terme d'exode des régions ou de délocalisation des entreprises, placent les municipalités en concurrence les unes avec les autres. Le groupe de travail recommande, pour remédier à cette situation, la reconnaissance d'un palier régional, d'un palier territorial et la mise en place d'une enveloppe régionale. Leur objectif est de

---

<sup>177</sup> Ibid., p. 26.

<sup>178</sup> Ibid., p. 31.

<sup>179</sup> À l'appendice B. 5 se trouve la liste des membres du groupe de travail régions-municipalités, p. 132.

<sup>180</sup> Québec, Groupe de travail régions-municipalités, *Pour l'entrepreneurship local et régional : Rapport du Groupe de travail régions-municipalités*, Québec, Gouvernement du Québec, Octobre 1996, Arch. BNQ

<sup>181</sup> Ibid., p. 9.

[...] permettre la création d'un modèle de régionalisation en matière de développement de l'économie et de l'emploi tout en s'assurant que les intervenants régionaux concertés disposent d'une marge de manœuvre suffisante pour actualiser leur proposition régionale selon leurs caractéristiques et leurs orientations<sup>182</sup>».

Ce rapport exprime clairement la volonté des régions de se développer dans le respect de leurs spécificités à partir d'une redéfinition des rapports entre les divers paliers décisionnels que ce soit le municipal, le provincial ou le fédéral et d'une reconnaissance économique assortie des points d'impôt y correspondant, sans référence aux travailleurs. Ce groupe de travail vise essentiellement une réforme des structures administratives au profit des dirigeants politiques régionaux et des entrepreneurs, les travailleurs n'étant pas vus comme l'élément constitutif donnant vie à leurs régions.

Les organisations syndicales qui sont très actives dans le groupe de travail sur l'économie sociale, ne jouent pas de rôle prépondérant dans celui sur l'économie et l'emploi et délaissent complètement ceux de la région métropolitaine et celui des régions et municipalités. Ce sont les entreprises et les institutions financières qui ont tout le loisir d'y développer leurs orientations lesquelles coïncident avec celles du gouvernement telles que présentées à la Chambre de commerce de Laval et à l'Union des municipalités régionales du Québec par le premier ministre ou par Jacques Léonard lors de colloques tenus quelques jours avant le Sommet d'octobre 1996.

Les recommandations de ces quatre groupes de travail ont comme dénominateur commun la croissance de l'économie associée à une croissance des profits et la recherche d'innovations lesquelles doivent permettre la création d'emplois à coûts nuls. Le mot d'ordre se résume à « faire plus avec moins », à augmenter la productivité tant dans les entreprises que dans les services. On compte ainsi avoir accès au savoir faire des travailleurs qui sont maintenus dans un cadre de travail qui leur sera imposé et sur lequel ils n'ont que peu de prise lors des rationalisations, délocalisations ou fermetures d'entreprises si ce n'est de se voir contraints à toujours plus de concessions à l'endroit des détenteurs du capital.

### 3.3.2 Le chantier sur la réforme des grands services publics

Ce deuxième chantier sur la réforme des services publics<sup>183</sup>, sous la direction des ministères concernés, a pour mandat de tracer les contours des réformes attendues ou en cours dans le domaine de la fiscalité, de l'éducation, de la formation professionnelle de la santé et de la sécurité du revenu. L'étude de la fiscalité et des finances publiques a été l'objet d'une commission itinérante laquelle vise à rendre la

---

<sup>182</sup> Ibid., p. 13.

<sup>183</sup> Québec, *Au sommet sur le devenir social et économique du Québec*.

fiscalité « équitable et efficace<sup>184</sup>. Cette Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, sous l'égide du ministre des Finances, est le résultat de la démarche réalisée à l'été 1996 à travers le Québec et quelques deux cents intervenants y ont déposé des mémoires. Ces derniers provenaient tant des institutions financières que des entreprises, des milieux communautaires, des syndicats et aussi d'individus. Cette consultation publique était attendue avec impatience par les représentants des milieux syndicaux et communautaires, qui souhaitaient être entendus sur cette question depuis l'arrivée au pouvoir du PQ en 1994. Ils comptaient, tel que présenté précédemment, convaincre les décideurs gouvernementaux de nouvelles avenues, à la fois, pour assainir les finances publiques et pour préserver les services publics et les programmes sociaux. Les soixante-douze recommandations, que la Commission présente dans son rapport<sup>185</sup>, sont porteuses du consensus des membres<sup>186</sup> de cette équipe, composée de représentants des syndicats, du patronat et du gouvernement et qui l'ont tous signé.

D'entrée de jeu, le rapport insiste sur le respect de l'échéancier prévu pour l'élimination du déficit et souscrit à une loi sur l'élimination du déficit et sur l'équilibre budgétaire tout en souhaitant des modifications au projet de loi proposé par le gouvernement pour éviter que cela n'ait pour effet de ralentir l'économie<sup>187</sup>. Il rejette l'idée avancée par les centrales syndicales à l'effet de créer un fonds de remboursement de la dette<sup>188</sup> « [...] qui serait alimenté par une taxe dédiée dont les recettes y seraient versées annuellement<sup>189</sup> ». Il opte plutôt pour une augmentation de la tarification tant dans les services publics qu'au niveau des municipalités<sup>190</sup>. L'efficacité des services publics est ciblée et pour y parvenir, il suggère « [...] des formules de partenariat et d'impartition avec le secteur privé qui respectent les droits des travailleurs et ceux du public<sup>191</sup> » allant jusqu'à « [...] inciter les travailleurs du secteur public à se regrouper pour soumissionner lors d'un appel d'offres pour la gestion de services assumés par le secteur public<sup>192</sup> ». Les « partenariats publics privés » et l'« actionariat des

---

<sup>184</sup> Ibid.

<sup>185</sup> Québec, Secrétariat des conférences socio-économiques, *Un Québec de responsabilité et de solidarité Oser choisir ensemble : Rapport de la commission sur la fiscalité*, Québec, 1996, Arch. BNQ.

<sup>186</sup> À l'appendice B. 6 se trouve la liste des membres de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, p. 133.

<sup>187</sup> Québec, *Ensemble pour un Québec responsable*, recommandation 1.

<sup>188</sup> Ibid., recommandation 3.

<sup>189</sup> CSN, *Mémoire de la Confédération des syndicats nationaux présenté à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics du Québec*, 1996, proposition 35, Arch. CSN.

<sup>190</sup> Québec, *Ensemble pour un Québec responsable*, recommandation 5.

<sup>191</sup> Ibid., recommandation 7.

<sup>192</sup> Ibid.

employés » reçoivent ainsi l'accord des participants à cette Commission y inclus ceux des milieux syndicaux.

Le fardeau fiscal, pour sa part, ne devrait pas subir de hausse tant pour les entreprises que pour les particuliers. Le rapport souhaite même, à compter de l'an 2000, une réduction du fardeau fiscal de façon à améliorer la compétitivité du régime québécois<sup>193</sup>. Cela devrait se faire par le biais d'une réduction de la taxe sur la masse salariale<sup>194</sup>, sans introduction d'impôt minimum sur les profits des sociétés<sup>195</sup>. De plus, le gouvernement devrait élaborer des mesures comportant une aide fiscale pour inciter des entreprises de pointe à venir s'installer au Québec et ouvre même la porte à l'implantation de zones franches, libres de toute imposition, dans certaines régions telle Mirabel<sup>196</sup>. Tout comme le groupe de travail sur l'économie et l'emploi, il recommande que la SQDM soit maître d'œuvre du dossier sur le partage du temps de travail<sup>197</sup>. Les nouveaux revenus du gouvernement proviendraient non pas d'une hausse des points d'impôt mais plutôt de la taxation de biens de luxe et d'un « [...] resserrement des dépenses fiscales accessibles aux particuliers<sup>198</sup> » tout en laissant la porte ouverte à la « [...] proposition de contribution de solidarité sociale », seule préoccupation de la justice sociale, sujette à l'évaluation des participants lors du Sommet de l'automne<sup>199</sup> ». Rien n'est dit concernant la progressivité des impôts ni d'une nécessaire redistribution de la richesse créée.

Ce rapport suggère des contraintes additionnelles pour les travailleurs accidentés de travail, propose de « [...] transférer au ministère du Revenu l'administration des cotisations à la CSST<sup>200</sup> » pour en alléger l'administration et intervient quant aux prestations à l'aide sociale pour rendre ces revenus imposables tout en les associant à des mesures d'employabilité et à des pénalités<sup>201</sup>. Au plan municipal, le rapport recommande, entre autres, que la tarification des services soit généralisée tout en mettant en garde le gouvernement contre la tentation de partager avec ce palier de gouvernement une partie des sommes ainsi recueillies<sup>202</sup>. Il incite de plus le gouvernement à se délester du transport scolaire pour

---

<sup>193</sup> Ibid., recommandation 10.

<sup>194</sup> Ibid., recommandation 15.

<sup>195</sup> Ibid., recommandation 17.

<sup>196</sup> Ibid., recommandation 23.

<sup>197</sup> Ibid., recommandation 24.

<sup>198</sup> Ibid., recommandation 27.

<sup>199</sup> Ibid., recommandation 26.

<sup>200</sup> Ibid., recommandation 69.

<sup>201</sup> Ibid., recommandation 38 et 39.

<sup>202</sup> Ibid., recommandation 45 et 46.

transférer cette responsabilité aux municipalités<sup>203</sup>. Plusieurs mesures sont proposées contre la fraude, l'évasion fiscale laquelle est associée au travail au noir. Notons que ces mesures ne concernent pas les corporations qui pratiquent l'évasion fiscale vers les paradis fiscaux tel celui des Bahamas mais plutôt les sommes non perçues auprès de particuliers. Les recommandations de cette commission reflètent certaines orientations présentées lors des audiences mais sont aussi en continuité avec la volumineuse documentation fournie par le ministère des Finances du Québec à la veille de la tournée de la Commission itinérante. Les vingt-huit fascicules produits en juin 1996<sup>204</sup> décortiquent les finances de l'État en près de mille pages. À cela s'ajoute, entre autres, *L'évolution des finances publiques au Québec, au Canada et dans les pays de l'OCDE*<sup>205</sup>, qui approuve les orientations que le gouvernement a déjà prises dans les budgets 1995-1996 et 1996-1997 indiquant sa volonté de s'inscrire dans le courant néolibéral en cours dans les autres provinces canadiennes et au gouvernement fédéral. L'assainissement des finances publiques passe d'abord par une réduction des dépenses de programmes tout en favorisant la rentabilité des entreprises et des sociétés. Il n'est donc pas question de préserver les services publics et les programmes sociaux en place mais de les rationaliser afin qu'une fois l'équilibre budgétaire atteint, les instances gouvernementales puissent « [...] commencer à rembourser leur dette ou consentir une baisse des impôts<sup>206</sup> ».

Les conclusions de ce rapport ne sont pas une surprise, si on les inscrit dans la démarche initiée par le gouvernement péquiste dès 1994. Ce qui est troublant, tant du point de vue politique que de la démocratie syndicale, c'est la signature des représentants des organisations syndicales apposée à ce rapport qui va carrément à l'encontre des orientations votées dans les différentes instances syndicales et dans les mémoires syndicaux déposés lors des audiences de la commission. Il s'agit notamment de refuser la création d'un fonds de remboursement de la dette et l'ouverture aux partenariats privés publics, d'augmenter le nombre de paliers d'imposition et les impôts des entreprises. À cela s'ajoute la recherche d'une main mise sur la caisse de la Commission sur la santé et la sécurité au travail, apparentée à ce que le gouvernement fédéral a fait avec la caisse de l'assurance chômage. Ce sont toutes des mesures qui feraient sûrement tort aux travailleurs et aux travailleuses que la direction des centrales syndicales représente.

---

<sup>203</sup> Ibid., recommandation 49.

<sup>204</sup> À l'appendice B.7 se trouve la liste des fascicules publiés par le Ministère des Finances, p. 134.

<sup>205</sup> Québec Ministère des Finances, *L'évolution des finances publiques au Québec, au Canada et dans les pays de l'OCDE*, octobre 1996, Arch. BNQ.

<sup>206</sup> Ibid., p. 33.

La réforme de l'éducation a été initiée par les travaux de la Commission des États généraux sur l'éducation<sup>207</sup> à qui, en 1995, on a confié le mandat de produire un document de base sur l'état de la situation en éducation. Cette Commission a tenu des audiences qui ont mobilisé les intervenants du milieu dans toutes les régions du Québec et elle a publié en janvier 1996 l'*Exposé de la situation*<sup>208</sup>. Des assises régionales, au printemps 1996, et nationales, quelques semaines avant le Sommet, ont aussi été tenues permettant ainsi de produire un bilan synthèse de la démarche, *Les états généraux sur l'éducation, 1995-1996 : rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*<sup>209</sup>. Contrairement au rapport de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, ce rapport intègre, en annexe, des dissidences exprimant le point de vue minoritaire de certains de ses membres. Malgré cela tous ont signé le rapport final.

Les conclusions de ce rapport comprennent dix domaines complémentaires les uns aux autres portant sur la nécessité d'une restauration du système de l'éducation. La réussite éducative et la persévérance scolaire recherchées par les syndicats de l'enseignement primaire et secondaire conduisent à cibler l'égalité des chances et à fixer des objectifs précis en termes de hausse du nombre de jeunes détenant un diplôme d'étude secondaire ou son équivalent<sup>210</sup>. Le rapport identifie comme première étape à réaliser pour y parvenir, la généralisation à tous les enfants du Québec d'un accès à la maternelle, à temps plein, à l'âge de 5 ans, ainsi qu'à des services de garde accessibles<sup>211</sup>. On ajoute à ce processus une refonte des cursus scolaires d'une ampleur inégalée tant au primaire, au secondaire qu'en formation professionnelle, orientée vers une hausse des savoirs de base en lecture, en écriture et en mathématiques.

La formation professionnelle, de son côté, doit être revalorisée, accessible à un plus grand nombre et les programmes doivent être modernisés pour répondre aux nouvelles exigences techniques des entreprises. De concert avec la SQDM, un programme d'alternance étude travail doit être mis en place. Ces programmes doivent être ajustés aux besoins des entreprises et une formation menant à des attestations d'étude secondaire, introduite. La formation continue est une nouvelle réalité qui

<sup>207</sup> À l'appendice B.8 se trouve la liste des membres de la Commission des états généraux de l'éducation, p. 135.

<sup>208</sup> Québec, *Les états généraux sur l'éducation, 1995-1996 : Exposé de la situation*, Québec, Ministère de l'éducation, Janvier 1996.

<sup>209</sup> Québec, *Les états généraux sur l'éducation, 1995-1996 : rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires* : Rapport final de la Commission des états généraux sur l'éducation. Québec, Ministère de l'éducation, Octobre 1996.

<sup>210</sup> Un diplôme d'études secondaires (DES) est celui obtenu à la fin d'un secondaire 5 et son équivalent est le diplôme de formation professionnelle (DEP).

<sup>211</sup> La maternelle était disponible à mi-temps pour tous les enfants de 5 ans, la maternelle, à temps plein, étant réservée aux enfants de milieux défavorisés.

nécessitera une harmonisation entre les apprentissages réalisés dans le cursus de base et celui à l'éducation des adultes.

L'ampleur des travaux qui seront mis en chantier dans un contexte non seulement de gel des dépenses mais aussi de diminution des budgets en éducation laisse craindre aux organisations syndicales concernées que le décrochage scolaire ne pourra être enrayé mais au contraire que les personnels en éducation devront faire les frais de la désorganisation à venir qui touchera à la fois le préscolaire à temps complet, le curriculum scolaire, l'entrée hâtive à l'école, des fusions de commissions scolaires à venir, en sus des modifications escomptées en formation professionnelle. L'école montréalaise aura droit à des programmes bonifiés pour favoriser la réussite et le raccrochage scolaire. Toutefois, les enveloppes budgétaires fermées depuis 1994 auxquelles s'ajoutent les nouvelles coupures annoncées dans le budget 1996-1997 ne permettent pas de croire à une réelle lutte au décrochage.

Le dossier de la formation professionnelle et du régime d'apprentissage est un chantier initié par le gouvernement Bouchard en marge des activités du Sommet de l'automne 1996. À la suite de la Conférence de mars 1996, le gouvernement signifiait sa volonté de « [...] mettre en place un régime d'apprentissage, revaloriser la formation professionnelle et faciliter l'accès à cette autre voie de formation<sup>212</sup> ». Cette intention qu'il réaffirmait faisait suite au rapport du groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle des jeunes au secondaire et de la formation technique<sup>213</sup>, formé en 1995 et qui a étudié la question. Ses membres recommandaient expressément d'augmenter de façon significative le nombre de diplômés en formation professionnelle pour que ce nombre soit de 20 000 en l'an 2000 et les années subséquentes. En 1992, des données statistiques indiquent que cette cohorte de diplômés n'en comptait que 5 000. La mise en place d'un régime d'apprentissage dont la gestion est attribuée à la SQDM et qui est financée par les contributions des employeurs versées à ce fonds dédié,<sup>214</sup> sera mis en place en 1997 avec l'accord de tous les intervenants siégeant à cette instance partenariale, où des représentants de la CSN, de la CEQ, de la FTQ et de la CSD sont membres comme représentants de la main-d'œuvre tout comme les représentants des entreprises et ceux des établissements d'enseignement auxquels s'ajoute le regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-ouest de Montréal.

---

<sup>212</sup> Québec, *Au sommet sur le devenir social et économique du Québec*, Document en suivi de la conférence sur le devenir social et économique du Québec, 1996, Arch. BNQ.

<sup>213</sup> Ministère de l'éducation. *La formation professionnelle chez les jeunes : un défi à relever* : Rapport du Groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle des jeunes au secondaire et de la formation technique, août 1995. <http://www.mels.gouv.qc.ca/fp/fp-tdm.html>

<sup>214</sup> Les entreprises doivent investir un montant correspondant à 1% de leur masse salariale pour la formation conformément à la *Loi favorisant le développement de la main d'œuvre* adoptée en 1995.

La réforme de la santé, telle que présentée dans le chapitre premier de notre mémoire, est un processus amorcé depuis le début des années 1990. L'étape présente ne comporte pas de mise sur pied de groupe de travail mais vise plutôt à informer des transformations en cours et à venir dans ce secteur d'activités. Le rapport, *La santé et les services sociaux : enjeux et orientations stratégiques d'un système en transformation*<sup>215</sup>, présente un état des lieux basé sur l'étude produite dans le cadre des travaux de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics<sup>216</sup>. Une attention particulière est apportée à la compréhension des coûts en santé où 80% des dépenses publiques de ce secteur sont imputées à la rémunération.<sup>217</sup> On y précise que des compressions de un milliard de dollars ont déjà eu lieu au cours des deux dernières années<sup>218</sup>, ce qui n'a eu pour effet que de contraindre les milieux à financer des hausses de coûts des achats ou de bonification des salaires des employés, dues aux progressions dans les échelles salariales, en opérant des compressions dans les programmes et services jugés, dit-on, non essentiels. Les modifications à venir permettant de réduire les coûts doivent toucher cette fois l'organisation des services dispensés. Le nombre d'établissements est déjà en diminution depuis l'adoption de la *Loi 120* en 1992. La cible actuelle de cette réorganisation est l'accélération du virage ambulatoire, en visant à réduire significativement la durée des séjours en centre hospitalier en favorisant les « chirurgies d'un jour » accompagnées d'un suivi à domicile accru. Cela permettra de diminuer le nombre de lits de courte durée, qui représentent le poste budgétaire que le Ministère entend contenir<sup>219</sup>.

Dans ce rapport, en sus des orientations visant une décentralisation des services vers les régions et une implication plus grande des communautés locales pour la mise en place du virage ambulatoire, une opération « attrition du personnel » des centres hospitaliers est visée. Sur une période de trois années, il y aurait une diminution de « [...] 8% de l'effectif du réseau soit l'équivalent de 13 300 postes à temps complet<sup>220</sup> ». Le gouvernement se dit satisfait des reconfigurations en cours et se dit confiant de l'atteinte des objectifs financiers poursuivis, tout en maintenant des services de qualité, grâce à l'efficacité qui se développe à travers cette opération de rationalisation, nécessaire pour atteindre l'équilibre budgétaire convenu lors de la Conférence de mars 1996.

---

<sup>215</sup> Ministère de la santé et des services sociaux, *La santé et les services sociaux : enjeux et orientations stratégiques d'un système en transformation*, Québec, Ministère de la santé et des services sociaux, 1996, Arch. BNQ.

<sup>216</sup> Québec, Ministère des finances, *Le coût et l'efficacité des services de santé, No. 4*, Québec, Ministère des finances, 1996, Arch. BNQ.

<sup>217</sup> Ministère de la santé et des services sociaux, *La santé et les services sociaux : enjeux et orientations*, p. 19.

<sup>218</sup> Ibid., p. 20.

<sup>219</sup> Ibid., p. 25.

<sup>220</sup> Ibid., p. 29.

La mise sur pied d'un nouveau régime d'assurance médicaments s'ajoute aux nouvelles orientations gouvernementales, en complémentarité à l'assurance hospitalisation et à l'assurance-maladie en place depuis les années 1970. Cette bonification de la couverture médicale entrainera des frais accrus pour les aînés, tout en faisant en sorte que les personnes déjà assurées par des régimes privés complémentaires assument une partie des frais encourus par la couverture d'un million de nouvelles personnes profitant de cette mesure, assortie d'un coût inséré dans les prélèvements d'impôt et versée à la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Cela se fera en permettant des profits de 200 millions de dollars par an par le biais de cette taxation obligatoire de tous les particuliers. (3.2.2)

Des critiques ont été formulées par de nombreux groupes, dont celle du coordonnateur du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec,<sup>221</sup> qui s'inquiète de la démarche en cours après six années d'expérimentation du virage ambulatoire en santé mentale.

Ces réserves envers l'engouement de l'Etat pour les ressources communautaires ou pour la responsabilisation des citoyens ne sont pas sans rapport avec le courant néolibéral qui semble depuis animer le gouvernement québécois. Paradoxalement, le discours anti-institutionnel tenu par les alternatives rejoint celui des promoteurs du désengagement de l'Etat en matière de santé et de services sociaux. La question des coûts étant au cœur des préoccupations des politiciens, tout ce qui peut légitimer une réduction des dépenses risque d'être accueilli favorablement<sup>222</sup>.

Du côté des syndicats, aucun effort de mobilisation pour créer un rapport de force à l'encontre de ces orientations. Il n'y a que des dénonciations verbales dans les médias contre les excès de cette réforme.

La réforme de la sécurité du revenu était l'une des principales mesures néolibérales amorcée dès 1989, telle que présentée au chapitre premier. Tout en poursuivant dans la même veine, le gouvernement péquiste, qui a décidé de faire une ponction de 72 millions de dollars dans ce programme en période d'augmentation du nombre de prestataires, confie à un comité conseil externe la rédaction d'un document d'orientation de la réforme de la sécurité du revenu à venir. La réforme souhaitée doit favoriser la réinsertion en emploi et « [...] préserver l'équité entre les contribuables et les personnes à l'aide de dernier recours<sup>223</sup> ». Les cinq membres de ce comité conseil<sup>224</sup> ne parvenant pas à faire consensus sur les conclusions de leur rapport, il en résultera deux rapports distincts, porteurs

---

<sup>221</sup> Jean Gagné, « Le "virage ambulatoire" en santé mentale : un détour qui évite l'alternative? », *Santé mentale au Québec*, vol. 21, no 1, 1996, p. 15-25.

<http://id.erudit.org/iderudit/032371ar>

<sup>222</sup> Ibid., p. 16.

<sup>223</sup> Québec, *Au sommet sur le devenir social et économique*.

<sup>224</sup> À l'appendice B. 9 se trouve la liste des membres du comité externe sur la sécurité du revenu, p. 136.

d'orientations divergentes quant à l'approche. Le rapport *Chacun sa part*<sup>225</sup> présente quelques 109 recommandations. L'orientation générale consiste à améliorer les revenus des salariés à faibles revenus et à mettre en place des mesures positives favorisant l'insertion en emploi pour inciter les citoyens aptes à travailler à le vouloir. En ce sens, on créerait un nouveau service :

[...] d'ajustement du revenu auquel s'adresseront les personnes afin d'établir ou corriger le niveau d'aide auquel elles ont droit en vertu du nouveau régime de la sécurité du revenu; ce service, assuré par des agents de la sécurité du revenu, accueillera les chômeurs et les prestataires de la sécurité du revenu, les étudiants sous le régime des prêts et bourses, les travailleurs à faibles revenus, les parents en quête d'une reconnaissance d'admissibilité à l'exonération pour frais de garde de même que tout citoyen dont la situation autorise une forme de soutien financier<sup>226</sup>.

Pour y arriver, la réforme devra bonifier les mesures d'aide financière en place et les associer à un accès amélioré à l'emploi. La SQDM est l'organisme désigné pour à la fois voir à coordonner l'accès à la formation professionnelle, au développement de l'emploi dans les régions et à l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi. Cette approche ne permet pas de diminuer la charge financière de l'État à court terme, mais l'insertion en emploi doit compenser, à moyen terme, cette hausse de coûts, les revenus d'emploi permettant un maintien en emploi, objectif, notons-le, non atteint jusqu'à présent. À terme, il diminuerait le taux de pauvreté au Québec.

Le rapport *Pour un régime équitable axé sur l'emploi*<sup>227</sup>, d'une toute autre facture, a réalisé ses travaux à l'intérieur des paramètres financiers que s'était donné le gouvernement dès 1995. Il pousse l'audace jusqu'à dégager des économies en chiffrant les retombées financières de ses quatorze recommandations. Il suggère, en ce sens, de rendre plus difficile l'accès à l'aide sociale. « À l'entrée, nous recommandons de vérifier plus rigoureusement le lien avec l'emploi, de resserrer le critère de vie matrimoniale, d'appliquer plus sérieusement le critère de contribution parentale, de simplifier les règlements et d'intensifier la lutte contre les erreurs, les irrégularités et la fraude.<sup>228</sup> » La création d'emplois, la préparation et la formation à l'emploi sont les voies privilégiées pour sortir de ce parcours. Les sommes imputées aux revenus des prestataires pourraient, entre autres, servir à augmenter le nombre et la formation des personnels de ce service.

---

<sup>225</sup> Camil Bouchard, Vivian Labrie et Alain Noël, *Chacun sa part*, Rapport de trois membres du Comité externe de réforme de la sécurité du revenu, Montréal, Ministère de la sécurité du revenu, Mars 1996.

<sup>226</sup> Ibid., p. 211.

<sup>227</sup> Pierre Fortin et Francine Séguin, *Pour un régime équitable axé sur l'emploi*, rapport de deux membres du Comité externe de réforme de la sécurité du revenu, Montréal, Ministère de la sécurité du revenu, Mars 1996.

<sup>228</sup> Ibid., p. 124.

Les principales divergences entre ces deux rapports sont d'ordre politique et financier. Le premier, au niveau des revenus, table sur l'instauration d'un revenu minimum qui nécessiterait une injection de fonds publics alors que l'autre mise sur la coercition et des compressions. Sur le plan politique, alors que le premier opte pour le droit à un revenu décent, le second le jumelle à des obligations. Il est prévisible, compte tenu des coupures déjà effectuées à l'aide sociale, que c'est l'approche du tandem Fortin-Séguin qui sera retenue. Cette assurance nouvelle a pour effet d'imposer un coût de base aux personnes à l'aide sociale et aux aînés, qui recevaient jusqu'alors gratuitement leurs médicaments. Les regroupements populaires de ces secteurs ont tenu en juillet une série de sept manifestations devant les bureaux du premier ministre et des membres du Conseil des ministres pour protester contre cette injustice infligée aux plus démunis<sup>229</sup>.

Tout comme les rapports des groupes de travail du chantier de l'économie et de l'emploi, les réformes des services publics ne comportent pas d'éléments améliorant les conditions de travail et de vie des travailleurs. Ils se conforment entièrement au point de vue des patrons. Seule lueur d'espoir, la promesse de création des emplois attendus de ces projets.

#### 3.4. Le Sommet socio-économique

Les travaux réalisés par les groupes de travail du chantier sur l'économie et l'emploi sont complétés et leurs rapports rendus disponibles. Il en est de même pour ceux des équipes de la Commission sur la fiscalité et les services publics et des États généraux de l'éducation. Le Sommet socio-économique convoqué par le premier ministre du Québec se tient du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1996. Dans cette section, nous étudierons dans un premier temps le déroulement de l'événement pour traiter par la suite spécifiquement des conclusions et du suivi immédiat de ce Sommet.

##### 3.4.1 Le déroulement du Sommet socio-économique

Le déroulement du Sommet de la fin octobre 1996 démarre par le discours d'ouverture du premier ministre. Les séances des 30 et 31 octobre se déroulent de manière similaire à la procédure retenue lors de la Conférence de mars 1996. Les exposés sont suivis d'échanges minutés, complétés par des huis clos. Les invités à cette rencontre représentent sensiblement les mêmes organisations. Toutefois, la liste des participants n'était pas disponible dans la documentation gouvernementale et syndicale consultée.

La documentation remise aux participants comprend, en sus de l'ordre du jour, les rapports des groupes de travail du chantier sur l'économie et l'emploi, un document sur l'état de situation sur

---

<sup>229</sup> Marie-Andrée Chouinard. « Assurance-médicaments: L'offensive reprend », *Le Devoir*, 26 juillet 1996, p. A3.

l'économie et l'emploi et un document de réflexion, *Pour un Québec économiquement solide et socialement solidaire*<sup>230</sup>. Ce document qui dit ne pas être la synthèse des travaux réalisés en préparation du Sommet, reprend sensiblement les propos tenus par le premier ministre à Laval au début d'octobre concernant la social-démocratie dont nous faisons mention dans la section précédente : « Cette social-démocratie est aujourd'hui malade de notre endettement et de l'exclusion. Notre tâche commune est de la remettre en santé, ce qui suppose la santé de l'économie québécoise, des finances publiques québécoises et la santé des entreprises québécoises.<sup>231</sup> » Dans son discours d'ouverture, Lucien Bouchard lance un appel à l'adaptation de tous :

Nous avons appris que la participation des salariés et de leurs organisations ne doit pas être un frein à la compétitivité de l'entreprise, mais un partenaire. Nous avons appris que nos compétiteurs immédiats, des États américains, des provinces, ont développé des stratégies efficaces pour augmenter leurs parts de marchés dans les secteurs d'activité créateurs d'emplois. [...] Alors il faut s'adapter. [...] L'État doit aider l'étudiant, le salarié, l'entrepreneur, à acquérir les moyens de son autonomie et de sa flexibilité<sup>232</sup>.

Mais tous ne partagent pas l'avis du premier ministre. Une manifestation animée s'est déroulée, à l'ouverture du Sommet à Montréal où des militants des milieux communautaires et syndicaux contestaient l'accommodement souhaité aux intérêts patronaux au nom de l'économie mondialisée<sup>233</sup>.

Les rapports des groupes de travail du chantier sur l'économie et l'emploi sont présentés et débattus le 30 octobre. Le rapport du groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi reçoit l'aval des participants. Il comporte la mise en place des balises nécessaires au développement des entreprises avec l'aide de l'État, une meilleure formation de la main d'œuvre, la mise en place d'un régime d'apprentissage, un ensemble de mesures favorisant le développement de l'entrepreneuriat assorti d'un allègement réglementaire. Le partage du travail souhaité par les syndicats ne comporte aucune contrainte au patronat. De plus, si les entreprises créent au moins un emploi à temps plein au cours d'une année et s'engagent à favoriser la réduction du temps de travail pour une durée de trois ans, elles pourront bénéficier d'une réduction de la taxe sur la masse salariale<sup>234</sup>. Le nombre de PME qui exportent à l'étranger devrait augmenter de 2000.

---

<sup>230</sup> Québec, Secrétariat du sommet socio-économique, *Pour un Québec économiquement solide et socialement solidaire*, p. 1, Octobre 1996, Arch. FRAPPRU.

<sup>231</sup> Ibid.

<sup>232</sup> Lucien Bouchard, « Le Québec doit lui aussi s'adapter », *Le Devoir*, 30 octobre 1996, p. A8.

<sup>233</sup> Lessard, Denis, « Il faut s'adapter. C'est une nécessité, lance Bouchard en ouvrant le Sommet », *La Presse*, 30 octobre 1996, p. A1.

<sup>234</sup> Québec, Secrétariat du sommet socio-économique, *Faits saillants*, novembre 1996, p. 10.

Le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie mettra en place « [...] des équipes de démarcheurs sur les marchés européens, américains et asiatiques<sup>235</sup> » pour faire du Québec un lieu privilégié d'investissement. D'autres fonds spécifiques sont mis en place : le Fonds d'aide à la recherche et au développement technique en environnement<sup>236</sup>, le Fonds d'investissement en aérospatiale<sup>237</sup> et le Fonds du partenariat touristique<sup>238</sup>. Ce sont la SQDM et le CCTM qui sont les organismes désignés par lesquels le soutien aux entreprises et le développement de l'emploi se feront. Ces lieux de concertation serviront d'assises pour répondre aux besoins locaux en emploi, aux besoins régionaux en terme de concertation alors que la conception des stratégies et des politiques entre les décideurs socio-économiques restera sous la direction du gouvernement au palier national, les deux autres étant ceux qui répondront aux besoins sur le terrain<sup>239</sup>. Les protocoles d'aménagement et de réduction du temps de travail et ceux sur le partage du travail relèveront de la SQDM tout comme le nouveau régime d'apprentissage. Ce rapport, signé entre autres par les présidents de la FTQ et de la CSN, se veut « [...] le point de départ de l'effort collectif », véritable « charte pour l'emploi, engagement solennel pris par les partenaires socioéconomiques, à l'effet de considérer le licenciement (ou la mise au chômage) comme l'ultime recours<sup>240</sup> ».

Le groupe de travail « régions municipalités » obtient une restructuration de l'organisation des services en emploi soit la mise en place d'un service guichet unique au palier local au niveau des municipalités régionales de comtés, alors que le palier régional verra à la concertation et qu'au palier national, le « [...] gouvernement élaborera et adoptera les stratégies et les politiques<sup>241</sup> ». Les municipalités, tel que souhaité, seront associées au débat à venir sur la fiscalité municipale. Le groupe de travail sur la région métropolitaine a obtenu l'aval du Sommet pour favoriser les projets de haute technologie, tel le multimédia et le secteur pharmaceutique. Toutefois, ce sont les propos recueillis auprès de dirigeants d'entreprises et de « chercheurs de tête » qui attirent l'attention, avec un engagement à assouplir les contraintes imposées aux immigrants et aux membres de leur famille de

---

<sup>235</sup> Ibid., p. 2.

<sup>236</sup> Québec, Ministère du Conseil exécutif, *Des retombées économiques anticipées de 50 M\$ et 200 nouveaux emplois*, Communiqué 22, 31 octobre 1996, Arch. FTQ.

<sup>237</sup> Québec, Ministère du Conseil exécutif, *Des investissements de 115 M\$ et près de 1000 nouveaux emplois pour la métropole*, Communiqué 15, 30 octobre 1996, Arch. FTQ.

<sup>238</sup> Québec, Ministère du Conseil exécutif, *Création d'un fonds de partenariat touristique*, Communiqué 16, 30 octobre 1996, Arch. FTQ.

<sup>239</sup> Québec, Ministère du Conseil exécutif, *Le gouvernement donne son aval et injecte 750 000\$*, Communiqué 28, 31 octobre 1996, Arch. FTQ.

<sup>240</sup> Pichette, Jean, « La CSN et la FTQ consentent à une déréglementation du marché du travail », *Le Devoir*, 21 octobre 1996, p. A1.

<sup>241</sup> Québec, *Faits saillants*, p. 14

langue anglaise lorsqu'ils viennent travailler au Québec pour une durée déterminée. C'est le seul endroit où spécifiquement on parle de travailleurs. Partout, c'est le terme « employé » associé à celui de « ressource humaine », qui est utilisé.

La reconnaissance de l'économie sociale comme partenaire utile en cette période d'assainissement des finances publiques, associée à la perspective de « partenariats privés publics<sup>242</sup> » et à des « partenariats communautaires publics », indiquent, contrairement à ce qu'affirme le premier ministre, que l'économie néolibérale de marché libre pourra se développer sans contrainte au Québec. Cela vient aussi à l'encontre des enjeux soulevés par la présidente du chantier sur l'économie sociale, Madame Neamtan, qui affirme, de son côté, que l'économie sociale véhicule des valeurs de démocratie, d'égalité et de prise en charge. « Ces valeurs la distinguent de l'économie marchande qui accorde la primauté au rendement économique.<sup>243</sup> » Elle tempère toutefois ces propos en souscrivant à la mise sur pied d'« [...] un nouveau partenariat entre les institutions financières, l'entreprise privée et les acteurs de l'économie sociale<sup>244</sup> ».

La Banque de Montréal, la Banque Nationale, la Banque Royale, le Groupe Jean Coutu, le Mouvement Desjardins et Alcan se sont engagés à participer à la constitution d'un Fonds de développement au bénéfice des entreprises de l'économie sociale. A la demande du Groupe de travail sur l'économie sociale, ces grandes entreprises veulent ainsi appuyer le virage entrepreneurial annoncé par le milieu de l'économie sociale<sup>245</sup>.

L'économie sociale est ainsi intégrée au marché capitaliste avec obligation de rentabilité à tout le moins à moyen terme ce qui en fait une composante du secteur privé dit coopératif l'obligeant à la tarification de ses services et au maintien des conditions de travail des salariés de ce secteur à faibles coûts pour ces nouveaux entrepreneurs.

Le 31 octobre sont traités le rapport sur la fiscalité et le financement des services publics accompagné d'une présentation sur l'état de la situation des finances publiques. Les réformes en santé, en éducation et à la sécurité du revenu complètent les travaux de cette deuxième journée. Le gouvernement y insérera les éléments de la politique familiale qu'il entend mettre de l'avant, un chantier lui permettant d'atténuer la sévérité des mesures imposées dans les services publics. Le rapport unanime de la

---

<sup>242</sup> Québec, Ministère du Conseil exécutif, *Les technologies de l'information et le renouvellement des services publics : Association plus étroite avec le privé*, Communiqué 17, 30 octobre 1996, et Québec, Ministère du Conseil exécutif, *Le ministre Guy Chevrette annonce un projet pouvant créer quelque 600 emplois dans le secteur de la géomatique*, Communiqué 33, 30 octobre 1996, Arch. FTQ.

<sup>243</sup> Québec, Ministère du Conseil exécutif, *L'économie sociale : Mission accomplie!* 30 octobre 1996, Arch. FTQ.

<sup>244</sup> Québec, Ministère du Conseil exécutif, *L'économie sociale : une composante à part entière de l'économie du Québec*, Communiqué 4, 30 octobre 1996, Arch. FTQ.

<sup>245</sup> Québec, Ministère du Conseil exécutif, *Le gouvernement donne son aval et injecte 750 000\$, Communiqué 28*, 31 octobre 1996, Arch. FTQ.

commission sur la fiscalité débattu lors du Sommet n'est commenté que par le ministre des Finances, Bernard Landry, qui est satisfait, entre autres, de son acquiescement au processus de compressions budgétaires menant au déficit zéro en l'an 2000, de la non augmentation de l'impôt des hauts revenus et du refus de toute nouvelle taxe. Il reprend à son compte l'idée d'un « [...] mécanisme d'allègement de la taxe sur la masse salariale à l'intention des entreprises qui créent de l'emploi et qui s'engagent dans un dispositif favorisant le partage du travail sur une base volontaire<sup>246</sup>».

Les propos du ministre des Finances, lors de son allocution au Sommet<sup>247</sup>, témoignent des orientations du gouvernement tournées vers une croissance économique axée sur les exportations. Toute son intervention vise à conforter les entreprises. Rien dans ces propos ne concerne les travailleurs, leurs besoins économiques et sociaux alors que l'exclusion sociale s'accroît et que les ressources financières de l'État sont détournées des services publics et des programmes sociaux au profit d'une aide multiforme aux entreprises et sociétés. Seule l'économie sociale, avec son virage entrepreneurial, est considérée comme un secteur à développer, sans plus.

Quant aux réformes des principaux services publics, la réussite de la réforme de la santé et des services sociaux, en cours « [...] dépendra de la volonté de l'ensemble des ressources humaines (employés syndiqués, cadres, médecins, autres professionnels de la santé) d'y contribuer équitablement et d'accepter les changements inévitables que cette transformation requiert [...]»<sup>248</sup>. Cela implique, entre autres, plus de « flexibilité » au sein des établissements, des modifications à l'organisation du travail aux dépens des conditions de travail des salariés et le partage du travail le plus possible. Cela, sans compter les ajustements de parcours telle la demande faite aux régies de la santé par le ministre Rochon durant le Sommet d'absorber une coupe additionnelle de 100 millions de dollars dans leurs budgets pour éponger le manque à gagner dû à l'introduction du nouveau programme d'assurance médicaments<sup>249</sup>.

La réforme de l'éducation, présentée par la ministre Marois comporte deux grands axes : le premier concerne l'enseignement et réfère à l'enseignement à temps complet au préscolaire, au curriculum au primaire et secondaire, à la formation professionnelle et technique et à l'enseignement supérieur. Le second concerne des décisions gouvernementales qui permettront d'atteindre les cibles précédentes dont la formation des maîtres, l'aide financière aux étudiants, la diminution du nombre de

---

<sup>246</sup> Québec, *Faits saillants*, p. 20

<sup>247</sup> Bernard Landry, *Se concerter et s'adapter pour la relance de l'emploi*, Notes pour une allocution du vice-premier ministre et ministre de l'Économie et des Finances Monsieur Bernard Landry, 31 octobre 1996, Arch. FTQ.

<sup>248</sup> Québec, *Faits saillants*, p. 25.

<sup>249</sup> PC, « Le projet suscite la colère du milieu de la santé », *Le Soleil*, 30 octobre 1996, p. A12.

commissions scolaires<sup>250</sup>. Le défi est que la mission de l'école soit associée « [...] le plus possible au devenir social et économique du Québec<sup>251</sup> ». Rien n'indique que le budget de ce ministère sera revu à la hausse pour répondre à ces nouveaux besoins.

La réforme de la sécurité du revenu, telle que définie par la ministre Harel, vise à réinsérer dans un parcours en emploi la majorité des personnes présentement à l'aide sociale. « Le nouveau régime s'inscrit dans un ensemble de mesures gouvernementales qui visent à favoriser le retour en emploi des personnes à faible revenu particulièrement celles ayant charge de familles en faisant en sorte qu'il soit avantageux de travailler même pour un faible salaire.<sup>252</sup> »

La politique familiale annoncée permettra cette réinsertion en emploi. Elle comporte, entre autres, des services de garde à la petite enfance à coût faible et une allocation familiale unifiée pour enfant pour « [...] inciter au travail les personnes gagnant un faible revenu et les prestataires à l'aide sociale qui ont des enfants<sup>253</sup> ». La mesure universelle de service de garde aura pour effet que les personnes pauvres qui ne payaient que 2\$ par jour pour la garde d'un enfant, devront désormais payer 5\$ par jour. Ainsi, les pauvres seront appauvris encore plus. Cette politique comporte aussi la bonification du congé de maternité à 52 semaines. C'est principalement par une réallocation de budget que ces nouvelles mesures seront financées<sup>254</sup>.

Le 1<sup>er</sup> novembre permettra au gouvernement de finaliser avec les représentants du patronat et des syndicats la Déclaration sur l'emploi, l'exploit par lequel le gouvernement amène les organisations syndicales à endosser officiellement les dogmes et le vocabulaire des tenants néolibéraux de l'économie de marché-libre à savoir l'efficience et la compétitivité. Ainsi les syndicats conviennent :

[...] que la productivité et l'efficacité des entreprises, autant celles du secteur public que celles du secteur privé, sont des facteurs essentiels à la croissance économique et au développement de l'emploi; que pour maintenir et créer des emplois de qualité, il est important pour l'entreprise publique ou privée d'assurer sa flexibilité organisationnelle et sa rentabilité, de faire face à la concurrence, d'innover régulièrement et rapidement, de gérer efficacement les ressources humaines, financières et techniques et de répondre aux besoins des clients ou de la population: ils souhaitent jouer un rôle actif à cet égard; qu'ils sont prêts à travailler en partenariat pour que ces objectifs soient atteints<sup>255</sup>.

---

<sup>250</sup> Québec, *Faits saillants*, p. 20.

<sup>251</sup> Ibid., p. 21.

<sup>252</sup> Québec, *Pour un Québec économiquement solide et socialement solidaire* p. 23.

<sup>253</sup> Québec, *Faits saillants* p. 22.

<sup>254</sup> Québec, Ministère du Conseil exécutif, *Politique familiale : un effort majeur de réallocation des ressources financières*, Communiqué 27, 31 octobre 1996, Arch. FTQ.

<sup>255</sup> « Déclaration sur l'emploi », *Le Devoir*, p. A7, 2 novembre 1996.

En contrepartie, le patronat reconnaît, tel que le souhaitent les syndicats, « [...] que l'amélioration du processus de réorganisation du travail et de restructuration des entreprises passe par une plus grande implication des employés et employées et une reconnaissance du rôle de leurs organisations<sup>256</sup> ».

### 3.4.2 La conclusion et le suivi du Sommet socio-économique

Le premier ministre Bouchard, dans son allocution de clôture, indique sa satisfaction à l'issue du Sommet qui, dit-il, a « [...] atteint et dépassé les objectifs que nous nous étions fixés<sup>257</sup> ». Le gouvernement obtient, en effet, la caution politique dont il avait besoin pour procéder à l'assainissement des finances publiques aux dépens des classes populaires, ce qui légitime les coupures dans les services publics et une diminution du budget de l'État de plus de 7 milliards de dollars en trois ans. Ainsi, le projet de loi anti-déficit, sans hausse d'impôts pour les entreprises, a été cautionné par le Sommet. Le premier ministre confirme aussi son intention de développer l'économie par le biais d'une croissance économique axée sur l'exportation.

Le milieu des sociétés industrielles et financières, dont la participation dominait dans le groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi, celui des régions et municipalités et celui de la relance de la métropole, sortent gagnants de cette opération. Le capital obtient la garantie de pouvoir se développer, à l'abri des contraintes règlementaires et fiscales qui seront ajustées en sa faveur, par le biais d'un niveau d'imposition qui comportera de nouvelles baisses de taxation<sup>258</sup>, par une aide accrue à la recherche et développement, par des dispositions gouvernementales quant à la recherche d'investissements étrangers et au développement d'une culture entrepreneuriale associée, entre autres, à un rapprochement entre l'école et l'entreprise. Les institutions financières pourront, de leur côté, accroître leur rentabilité par leur association à un grand nombre de projets sous forme de prêts<sup>259</sup>. L'économie sociale est intronisée au sein du réseau des entreprises assortie d'un vague souhait que les emplois créés, ne se substitueront pas à ceux abolis dans le secteur public.

---

<sup>256</sup> Ibid.

<sup>257</sup> Lucien Bouchard, *Allocution du premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, lors de la clôture du Sommet sur l'économie et l'emploi*, Novembre 1996.

<http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiqués/1996/novembre/1996-11-01.asp>

<sup>258</sup> Québec, Ministère du Conseil exécutif, *Création de la société de promotion des centres d'appels*, Communiqué 21, 31 octobre 1996, et, Québec, Ministère du Conseil exécutif, *Le ministre Guy Chevrette annonce un projet d'expérimentation en culture des forêts*, Communiqué 32, 31 octobre 1996, Arch. FTQ.

<sup>259</sup> Québec, Ministère du Conseil exécutif, *Le gouvernement du Québec s'associe à la Banque nationale et au Mouvement Desjardins pour offrir un nouveau programme aux PME de la nouvelle économie*, Communiqué 31, 31 octobre 1996, Arch. FTQ.

Le deuxième objectif du Sommet, la création d'emplois, est aussi affirmé. Les projets présentés par les quatre groupes de travail du chantier sur l'économie et l'emploi devraient générer au cours des trois prochaines années, 73 900 emplois directs, et en consolider 2 600<sup>260</sup>. La Déclaration pour l'emploi, signée par toutes les organisations syndicales présentes, conjointement avec les représentants des associations patronales et du gouvernement,<sup>261</sup> est la consécration de cette avenue, « [...] une première dans l'histoire économique et sociale du Québec <sup>262</sup> », de dire Lucien Bouchard. L'exercice en cours depuis janvier 1996 a consacré le « partenariat social », porteur de la nécessité pour chacune des composantes de la société de s'adapter à l'économie néolibérale en mutation. C'est le temps qu'il a fallu pour en arriver à une relecture de la situation économique et des enjeux qui y sont rattachés. Il est le résultat du travail « d'une équipe du tonnerre »<sup>263</sup>, de dire le premier ministre Bouchard. Les réformes de l'éducation, de la sécurité du revenu et la deuxième phase de la réforme de la santé, telles que présentées dans la section précédente, seront associées à cette reconfiguration économique du Québec, ouvert à l'économie néolibérale de marche-libre.

Mais pour les syndicats de base et les groupes communautaires c'est l'impasse. Au cours du Sommet, les groupes représentant les femmes, les aînés, les retraités, les étudiants ainsi que Solidarité populaire Québec ont claqué la porte de cette rencontre. Il leur était impossible d'obtenir une garantie de maintien du pouvoir d'achat pour les 20% des personnes les plus pauvres de la société. Le front commun des organisations syndicales et des organisations sociales et communautaires a failli à la tâche, les organisations syndicales refusant tout affrontement avec le patronat et le gouvernement au cours du Sommet. Les gains obtenus par les syndicats avaient déjà été convenus avant le Sommet dans les instances de concertation où patronat, représentants gouvernementaux et syndicats siègent:

Au niveau de l'aménagement du temps de travail, deux consensus (qui) ont été établis entre parties syndicale et patronale au Conseil consultatif du travail et de la main d'œuvre portant sur l'introduction de deux nouveaux principes dans la Loi des normes du travail : (1) le prolongement à 52 semaines du congé parental ; (2) la possibilité pour le salarié d'obtenir une semaine de congé sans solde s'il a effectué plus d'un an de service continu et s'il a droit à moins de trois semaines de congés payés<sup>264</sup>.

---

<sup>260</sup> Lucien Bouchard, *Allocution du premier ministre du Québec lors de la clôture*.

<sup>261</sup> Les signataires de la déclaration sont : Lucien Bouchard (premier ministre); Jacques Léonard (ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor); Clément Godbout (FTQ); Gérald Larose (CSN); Lorraine Page (CEQ); Claude Gingras (CSD); Serge Roy (porte-parole du SFPQ); Ghislain Dufour (CPQ); Gérald-A Ponton (AMQ); Michel Audet (Chambre de commerce du Québec); Pierre Cléroux (vice-président, Québec, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante).

<sup>262</sup> Lucien Bouchard, *Allocution du premier ministre du Québec lors de la clôture*.

<sup>263</sup> Ibid.

<sup>264</sup> Québec, Ministère du Conseil exécutif, *Bernard Landry annonce un allègement de taxes sur la masse salariale pour la création de nouveaux emplois*, Communiqué 35, p. 1, 31 octobre 1996, Arch. FTQ.

Cette possibilité de congé sans solde ne comporte aucune obligation pour le patronat de souscrire à ce programme tout en garantissant un complet droit de gérance aux entreprises qui le font. De leur côté, les syndicats, groupes de non-syndiqués, organisations communautaires et étudiantes, obtiennent l'assurance verbale que des emplois seront créés par cette mesure qui ne pourra être utilisée pour accroître la productivité en entreprises. Toutefois, à ces garanties de réduction individuelle du temps de travail, des ententes collectives pour empêcher des licenciements collectifs pourront avoir pour effet de contraindre l'ensemble des salariés à une réduction de leur semaine de travail ou à un partage du travail<sup>265</sup>. La réduction du temps de travail pourra ainsi servir les entrepreneurs. Le premier qui l'utilisera au sortir du Sommet est le gouvernement qui exigera des employés de l'État une réduction du temps de travail de 35h à 32h pour récupérer 5% de la masse salariale comme nous le verrons dans le chapitre quatrième. La reconnaissance de l'économie sociale et l'aval donné aux recommandations du rapport de ce groupe de travail atténuent au moins symboliquement les reculs consentis par les centrales syndicales quant au déficit zéro et à la primauté de l'économie de marché.

La recherche d'une diminution marquée du taux de chômage revendiquée par les syndicats, n'a pas été retenue. Il est plutôt prévu pour les trois années à venir de « [...] rattraper et dépasser le taux moyen de création d'emplois au Canada, dans la perspective de réduire et d'éliminer le plus rapidement possible l'écart entre le taux de chômage du Québec par rapport à celui du Canada<sup>266</sup> ». Un mécanisme de suivi dont les objectifs sont de garder la cohésion entre les parties au cours des trois prochaines années, de voir à l'atteinte des cibles visées et de poursuivre les « discussions sur les questions qui doivent être approfondies »<sup>267</sup> sera mis sur pied, pour une durée de trois ans, par le gouvernement qui demeure toujours le chef d'orchestre du processus mis en place.

Les exclus du marché du travail et les bas salariés se voient intégrés à des mécanismes acceptés par la partie syndicale liant politique familiale et sécurité du revenu pour faciliter le retour en emploi, seules les personnes dites « inaptés » étant exclues de ces mesures obligées de réinsertion. La revendication « appauvrissement zéro » à l'encontre des coupures à l'aide sociale n'est pas retenue. Dans le rapport *Faits saillants*<sup>268</sup>, seul la FFQ est mentionnée comme ne souscrivant pas au consensus du Sommet, alors que le SFPQ aurait émis des réserves. Une liste des mandats attribués à chaque ministre en suivi au sommet<sup>269</sup> illustre le degré de préparation du gouvernement quant aux retombées du Sommet<sup>270</sup>.

---

<sup>265</sup> Québec, *Faits saillants*, p. 10.

<sup>266</sup> Ibid., p. 16.

<sup>267</sup> Ibid., p. 17.

<sup>268</sup> Ibid.

<sup>269</sup> Québec, *Liste des mandats attribués à chaque ministre en suivi au sommet*, Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/31, Arch. BNQ.

Dès le 6 novembre 1996, le premier ministre annonce la décision du Conseil des ministres d'adopter rapidement une série de

[...] décrets du Sommet sur l'économie et l'emploi ». [...] Le premier prévoit que tout projet de loi ou de règlement qui affecte significativement les entreprises devra désormais faire l'objet d'une étude d'impact préalable et que cette étude sera rendue publique. Le second décret transfère au ministère du premier ministre (Conseil exécutif) l'organisme gouvernemental chargé d'appliquer les nouvelles orientations gouvernementales en matière de réglementation<sup>271</sup>.

Seuls la grève des étudiants de cégeps, qui a débuté à la mi-octobre à l'encontre de la taxe à l'échec imposée par le ministère de l'éducation, indique une résistance active aux orientations gouvernementales, le mouvement de débrayages allant en s'amplifiant depuis la fin du Sommet<sup>272</sup>. Dans le secteur de la santé, la Fédération des affaires sociales de la CSN dénonce l'approche gouvernementale et les «chèques emploi-service»<sup>273</sup> du ministre des Finances qui confirme cette approche au sortir du Sommet<sup>274</sup>.

Un document portant sur une vision renouvelée de l'organisation du travail qui est le fruit du consensus intervenu entre le Conseil du patronat et les centrales syndicales CEQ, CSN et FTQ sous les auspices du CCTM, est rendu public le 14 novembre 1996, moins de deux semaines après la fin du Sommet<sup>275</sup>. Ce consensus est le prolongement de l'acquiescement des centrales syndicales aux normes de l'économie néolibérale de marché-libre.

Pour améliorer la compétitivité et la productivité de l'entreprise, la réforme doit notamment s'appuyer sur une démarche concertée de la direction de l'entreprise, des employés et employées et de leurs représentants syndicaux et aboutir à une transformation de la qualité du travail effectué, des modes de gestion et des relations du travail<sup>276</sup>.

---

<sup>270</sup> Le premier ministre doit voir à la préparation des décrets et lois nécessaires; chaque ministre doit promouvoir la Déclaration sur l'emploi; le Ministère des finances doit atteindre les cibles de réduction budgétaire; le FSTQ d'un budget de 250M\$ pour 3 ans, pour réinsertion des exclus doit être mis en place; les projets de financement de l'action communautaire autonome, de retraite progressive concernant RRQ et RREGOP et le projet de loi amendant la Loi sur l'aide au développement des coopératives pour inclure l'économie sociale, doivent être finalisés; la Loi sur les normes du travail modifiée pour augmenter le congé parental de 34 à 52 semaines; le rapatriement de TPS-TVQ de l'assurance emploi doit être conclu.

<sup>271</sup> Le gouvernement Bouchard annonce les premiers projets de loi et les premiers décrets du sommet sur l'économie et l'emploi.<sup>271</sup>  
<http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiqués/1996/novembre/1996-11-06.shtml>

<sup>272</sup> Paul Cauchon, PC, *La contestation gagne les universités*, *Le Devoir*, 8 novembre 1996, p. A2.

<sup>273</sup> Ce chèque, qui est en fait un coupon donnant droit à des services, serait remis aux bénéficiaires qui l'utiliseraient ensuite comme monnaie d'échange pour payer les services auxquels ils ont droit.

<sup>274</sup> Sylvain Blanchard, « La campagne du gouvernement sur le travail au noir dénoncée », *Le Devoir*, 4 novembre 1996, p. A3.

<sup>275</sup> Conseil consultatif du travail et de la main d'œuvre, *Document de réflexion sur une nouvelle organisation du travail*, CCTM 14/11/1996.

<sup>276</sup> *Ibid.*, p. 6.

Les travailleurs doivent désormais d'une part « [...] contribuer à l'atteinte des objectifs de l'entreprise et, d'autre part, atteindre leurs objectifs en matière de maintien et de création d'emplois de qualité<sup>277</sup> ». Ainsi, en théorie au moins, tout le monde, patrons et travailleurs, émergent gagnants. Pour procéder à cette organisation flexible du travail, il faut procéder à la refonte des repères industriels existants : « Les démarcations strictes entre les fonctions devraient avoir tendance à s'estomper, permettant ainsi une utilisation plus souple du personnel, un enrichissement et un élargissement de ses tâches, et donc une plus grande polyvalence du personnel.<sup>278</sup> »

Les travailleurs et leur syndicat sont ainsi parties prenantes aux orientations de l'entreprise. Cela implique une transformation de l'orientation et du rôle du syndicat qui doit avoir une vision « [...] plus globale et l'obligera à faire des analyses plus complètes en tenant compte des intérêts de ses membres et des objectifs de l'entreprise<sup>279</sup>. C'est le mode de relation de travail établi depuis 60 années et basé sur une analyse des intérêts fondamentalement antagoniques patrons travailleurs, qui est remis en cause. « Les parties reconnaissent donc que l'existence d'une démarche de partenariat en matière de réorganisation du travail modifiera les rapports entre les employeurs et les syndicats, les relations du travail, les sujets de négociation et, par la suite, le contenu des conventions collectives<sup>280</sup>.

Cette approche désarme les travailleurs cautionnant l'idée des intérêts communs patrons-travailleurs et reléguant ainsi aux oubliettes le souci traditionnel de bâtir un rapport de force indépendant des travailleurs, basé sur leur engagement actif envers leur organisation syndicale et leur solidarité.

Ce document, qui paraît en suivi du Sommet, résultant du consensus établi entre le Conseil du patronat et les centrales CEQ, CSN et FTQ, associé à celui produit au sein de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre peu avant le Sommet, *Une stratégie québécoise pour l'économie et l'emploi* est une indication du déplacement des lieux de pouvoirs, d'une opération réussie de marginalisation de la base syndicale. Non seulement le gouvernement détient le pouvoir politique, législatif et exécutif, mais aussi, par le biais de ces instances de concertation, il peut aménager un terrain social, où toutes les composantes présentes décident derrière des portes closes du mieux-être des groupes qu'elles représentent. C'est une domination d'une « démocratie des corps intermédiaires<sup>281</sup> par laquelle les centrales syndicales deviennent celles qui véhiculent les intérêts du patronat auprès de leurs instances.

---

<sup>277</sup> Ibid., p. 14.

<sup>278</sup> Ibid., p. 14.

<sup>279</sup> Ibid., p. 18.

<sup>280</sup> Ibid., p. 24.

<sup>281</sup> Alain Dubuc, « Sommet de l'emploi ou du déficit? », *La Presse*, 30 octobre 1996, p. B2.

## CHAPITRE IV

### DES LENDEMAINS DOULOUREUX

Le gouvernement Bouchard, fort des consensus établis lors du Sommet socio-économique tant au niveau de l'assainissement des finances publiques que de l'acquiescement à l'économie de marché par le biais de la Déclaration sur l'emploi, lance son offensive à l'encontre des salariés à son emploi. Dans ce chapitre nous aborderons dans un premier temps les effets de ces consensus sur les conditions de travail des salariés de l'État en 1996-1997 pour ensuite analyser les bilans que les centrales syndicales font de leur participation au Sommet socio-économique de 1996.

#### 4.1 Les conventions collectives des employés de l'État mises à mal

##### 4.1.1 Les départs assistés

Dès le 13 novembre 1996, le gouvernement convoque les centrales pour mettre en place les compressions permettant l'atteinte du déficit zéro en 1999-2000. La proposition gouvernementale comporte dès janvier 1997 un prélèvement non récurrent de 6 % sur les salaires des syndiqués. Cela se traduirait par une réduction du temps de travail de 6% équivalente à une réduction de la durée de la semaine de travail des employés de l'État de 35 à 32 heures<sup>1</sup>. Cette réduction salariale non récurrente que le gouvernement dit équivalente à une diminution de salaire de 5% serait compensée par une ponction faite dans la caisse de retraite de ces derniers. Cette proposition dite par le gouvernement à coût nul sur le revenu net des salariés est tout autre tel que l'explique la présidente de la FIIQ<sup>2</sup>, Madame Skene : « Dans le réseau de la santé, la réduction du temps de travail signifie une baisse de 11 % du salaire. Personne n'est payé sur son salaire net. L'assurance salaire et les bénéfices

---

<sup>1</sup> Éric Trottier, « Fonction publique: une grève de 24 heures avant Noël », *La Presse*, 8 décembre 1996, p. A1

<sup>2</sup> La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) change son nom pour la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) en 2006.

sont calculés sur un salaire diminué.<sup>3</sup>» Cette proposition est rejetée par toutes les organisations syndicales<sup>4</sup>. La grogne s'installe au sein de ces mêmes organisations. La CEQ se dissocie du déficit zéro. De la mi-novembre à la mi-décembre 1996, les syndicats tiennent des assemblées, organisent des manifestations, prennent des votes de grève.

Alors que les directions des centrales syndicales se disent ouvertes à négocier avec le gouvernement et cherchent une solution sans recours à un débrayage de leurs membres, les militants des syndicats ne sont pas de cet avis. «Mais, comme l'a déjà dit le secrétaire général de la FTQ, Henri Massé, nous sommes habitués à nous faire brasser par notre base, on n'a pas de problème avec ça.<sup>5</sup>» Là encore les stratégies des centrales syndicales varient. Toutes ne sont pas touchées de la même façon au sein de leur organisation<sup>6</sup>. La FTQ représente 45 000 salariés soit 10% de ses membres alors que les 45 000 membres de la FIIQ sont tous du secteur de la santé. La CSN, pour sa part, en compte plus de 125 000 soit la moitié des membres de cette centrale, principalement dans le secteur de la santé, tandis qu'à la CEQ, c'est quasi l'entièreté de ses membres soit 100 000 de ses adhérents, essentiellement dans le secteur de l'éducation. La CSN persiste à intervenir sur le cadre financier du gouvernement. Elle propose une corvée des revenus par le biais de mesures temporaires pour maintenir un financement suffisant dans les services publics tout en créant des emplois dans le secteur privé et celui de l'économie sociale<sup>7</sup>. La FTQ de son côté reprend l'idée de puiser dans les surplus des caisses de retraite pour favoriser des départs à la retraite bonifiés pour les salariés qui le souhaitent. Les centrales réaffirment tel qu'elles l'avaient avancé lors du Sommet que les employés de l'État sont prêts à faire leur part pour assainir les finances publiques mais elles ne veulent pas être les seules à y contribuer.

Les centrales syndicales sortent le gouvernement de l'embaras à la mi-décembre 1996 en lui amenant une solution récurrente garantissant une coupure de 15 000 postes à temps plein chez les salariés de l'État. Le 12 décembre 1996, «[...] les coordonnateurs syndicaux de négociation des six grandes centrales - CEQ, FTQ, CSN, SFPQ, SPGQ et FIIQ - rencontraient leurs vis-à-vis du Conseil du trésor pour apporter des précisions à la proposition gouvernementale afin de l'«opérationnaliser»<sup>8</sup>. Cette

<sup>3</sup> Mario Cloutier, « Négociations du secteur public », *Le Devoir*, 28 novembre 1996, p. A1

<sup>4</sup> Les organisations syndicales CEQ, CSN, FTQ, FIIQ, SFPQ et SPGQ travailleront ensemble contre cette demande de récupération patronale. La CSD, touchée elle aussi, ne sera pas de cette concertation.

<sup>5</sup> Cloutier, Mario, « Négociations dans le secteur public: L'échéance reste fixée au 9 décembre », *Le Devoir*, 29 novembre 1996, p. A5.

<sup>6</sup> Appendice C. I. Représentation syndicale dans le secteur public, p. 140.

<sup>7</sup> Pierre Paquette, « Déficit zéro: Pour un vrai débat sur les finances publiques », *Le Devoir*, 10 décembre 1996, p. A9.

<sup>8</sup> Mario Cloutier, Brian Myles, « Négociations du secteur public: Pour l'Alliance des professeurs, » c'est non, *Le Devoir*, 18 décembre 1996, p. A1.

contre-proposition syndicale tout comme la demande du gouvernement un mois plus tôt vont à l'encontre de la volonté affichée de l'ensemble des « partenaires » du Sommet de travailler à la création d'emplois. Il est vrai que l'argent des retraites, servira aux retraités mais les emplois perdus contribueront à augmenter le taux de chômage et vont à l'encontre des engagements pris à la fin octobre 1996.

Dans les documents d'archives de Lucien Bouchard, on indique, entre autres, que ce qui est attendu des entreprises est leur acquiescement à une législation en faveur de l'équité salariale alors que pour les syndicats on s'attend à un accord de principe pour amorcer les discussions sur la réduction des coûts de la main-d'œuvre dans les services publics ainsi qu'un appui de principe aux assouplissements au régime des relations de travail dans le secteur municipal<sup>9</sup>. Les centrales fonctionnent assurément dans le cadre souhaité par le gouvernement. Tous les syndicats n'acceptent pas cet accord de principe. Le gouvernement prévoit les y contraindre par l'adoption de la loi sur la diminution de la main-d'œuvre dans le secteur public<sup>10</sup>.

La mise en place des mesures entourant les départs volontaires est déterminée par le gouvernement et les organisations syndicales CEQ, FTQ, SFPQ, SPGQ et FIIQ. La CSN qui représente 5 composantes de la santé et de l'éducation ne reçoit pas l'aval de ses instances tant pour les mandats de grève pris en novembre que pour la négociation sur les départs assistés en décembre 1996, ces dernières ayant mal interprété les prises de position de la CSN, semble-t-il<sup>11</sup>. C'est la FTQ qui a proposé au gouvernement cette approche qui permettait selon la direction de la FTQ de « [...] valoriser le service aux fins de la retraite pour nos membres qui étaient au travail avant 1973 et qui, pour la vaste majorité, n'avaient aucun régime avant cette date, contrairement aux fonctionnaires et aux enseignants et enseignantes<sup>12</sup> ». Tel que l'indiquait Gérald Larose en janvier 1997, cette entente ne comporte pas d'obligation de remplacement des postes laissés vacants.

---

<sup>9</sup> Québec, *Atouts et contributions pour l'emploi*, Dossier 5, Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/31, 1996, Arch BNQ.

<sup>10</sup> Québec, *Entente avec les syndicats du secteur public*, Dossier 12, Comité de suivi des décisions du Sommet sur l'économie et l'emploi 28/04/1997, Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/31, 1996, Arch. BNQ.

<sup>11</sup> « Le fait de n'avoir pu obtenir de mandat CSN unitaire de débrayage au cours des derniers mois illustre bien les lectures variées de la situation que font les membres du secteur public et parapublic de la CSN. [...] La CSN a dit, expliqué et répété qu'elle avait exprimé son accord sur des cibles budgétaires à atteindre pour éliminer le déficit au cours des prochaines années, non sur les compressions envisagées par le gouvernement à l'intérieur du budget de l'année en cours.» CSN, Conseil fédéral 25 janvier 1997, *Refaire l'unité sur l'essentiel*, p. 14. Arch. CSN.

<sup>12</sup> FTQ, *Rapport des dirigeants*, Document 4, Conseil général de la FTQ du 24/10/1997, p. 22, Arch. FTQ.

Conformément à la volonté des organismes qui ont accepté le cadre final de l'entente de décembre 1996, la négociation porte essentiellement sur des bonifications au régime de retraite et sur des départs assistés. Pour certains, ce cadre final ne contraint pas à des obligations de résultats sur l'emploi [...] En contre partie, ils acceptent de négocier de nouvelles mesures permettant une économie de 100 M \$<sup>13</sup>.

Cette manière de faire fera dire aux représentants de la CSD qui ne fait pas partie des groupes qui ont eu des pourparlers avec le gouvernement que « [...] certains dirigeants d'autres organisations syndicales se sont permis de proposer que l'on dépense les surplus des régimes de retraite des employé-e-s, et cela même s'ils n'avaient pas de mandats pour faire une telle proposition<sup>14</sup> ». L'entente convenue le 13 décembre 1996<sup>15</sup> est acceptée par la très grande majorité des syndicats. Elle conclut la première vague de récupération patronale.

#### 4.1.2 Une demande de baisse de 6% de la rémunération des employés de l'État

En février 1997, les organisations syndicales CEQ, FTQ, FIIQ, SFPQ, SPGQ déposent une proposition sur les modalités d'application du programme de départs assistés à laquelle le gouvernement répond par une demande de baisse de 6% de la rémunération des employés de l'État. Cela implique la réouverture des conventions collectives. La demande patronale comportait une réduction des salaires des employés de l'État de 6% assortie d'une loi sur la diminution de la main-d'œuvre dans le secteur public, le projet de loi 104, tel que mentionné précédemment. Encore une fois, les centrales se mettent en frais d'innover. La première fois, elles ont permis au gouvernement de faire des gains inespérés par la réduction récurrente des postes abolis dans la fonction publique et parapublique. Cette fois-ci, les organisations sauveront le gouvernement de la colère de leur membres, salariés de l'État à faibles revenus, en proposant plutôt de rouvrir les conventions collectives pour permettre des économies à même les clauses normatives. Alors qu'une bataille conjointe des employées de l'État peut se faire pour récupérer les salaires coupés, les clauses normatives qui varient d'un groupe de syndiqués à l'autre et qui sont le fruit de luttes offensives menées localement ou par secteur d'activités, sont très difficiles à défendre collectivement. Il en a résulté que chaque regroupement sectoriel a dû imaginer une manière de remplir cette commande en souhaitant, disait-on, pénaliser le moins possible les membres représentés. Cela conduira, entre autres, à la CEQ, à la

<sup>13</sup> CSN, *Refaire l'unité sur l'essentiel*, p. 15.

<sup>14</sup> CSD, « Déficit zéro : objectif ou obsession? » *Journal La Base*, Juin 1997, p. 7. Arch. CSD.

<sup>15</sup> Elle comprend un programme de départs volontaires, une amélioration temporaire des régimes de retraite et la mise en place d'un programme de départs assistés, une contribution équivalente du surplus du régime de retraite et du gouvernement d'une valeur de 800 millions\$, une contribution monétaire équivalente à 1,5 jour de travail et une consultation pré budgétaire sans garanti de préserver l'intégralité des conventions collectives jusqu'en juin 1998. *Ibid.*, p. 5.

signature d'une entente comportant une « clause orphelin »<sup>16</sup>, le gel d'échelon. Cet « [...] accord contenant quelque huit mesures correspondant à une réduction des coûts de main-d'œuvre de l'ordre de 156M \$ [...] dont la non-reconnaissance de l'expérience acquise durant l'année scolaire 1996-1997 [...] »<sup>17</sup>. Cette dernière fera l'objet d'une plainte déposée à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour discrimination en fonction de l'âge, la mesure touchant tous les enseignants ayant moins de 15 années d'expérience.

Le bilan du programme des départs volontaires de 1997<sup>18</sup> se solde, tel que l'indiquent les archives de Jacques Léonard, président du Conseil du Trésor à cette période, au départ à la retraite de 4 090 syndiqués de la fonction publique, de 13 956 en éducation et de 18 838 en santé, pour un total de quelques 36 884 salariés de l'État<sup>19</sup>. Ce programme que les dirigeants de la FTQ évaluent comme étant un succès a permis la mise à la retraite de « [...] deux fois plus de personnes que les objectifs initiaux. Les syndicats du secteur public doivent par la suite se battre pour que ces postes soient remplacés, les services maintenus et les tentatives de privatisation bloquées<sup>20</sup>. Le départ précipité à la retraite de ces travailleurs satisfait aux exigences financières du gouvernement mais ne répondent pas aux besoins des travailleurs qui se maintiennent en emploi et ne permettent pas de donner accès à des personnes exclues du travail à ces postes laissés vacants. Ils imposent aussi une perte inestimable de travailleurs expérimentés dans les services publics<sup>21</sup>. Comme il n'y a pas de garantie que ces postes seront comblés, il y a surcharge de travail pour ceux qui restent en poste. Dans le secteur de la santé, cette mesure permet de replacer bon nombre de salariés qui étaient en disponibilité<sup>22</sup> à la suite de fermetures d'hôpitaux ou de départements depuis l'instauration du virage ambulatoire en 1993. Il n'y a pas vraiment d'ouvertures de postes pour les jeunes travailleurs dans ce secteur. En éducation, les

<sup>16</sup> Une clause orphelin maintient des acquis pour les syndiqués ayant plus d'expérience alors que ces avantages ne sont pas maintenus pour les salariés de la même unité d'accréditation nouvellement embauchés ou plus jeunes. Dans ce cas-ci, tous les syndiqués qui n'ont pas 15 années d'expérience sont soumis à ce gel d'échelon salarial alors que les syndiqués de 15 années et plus d'expérience ne le sont pas.

<sup>17</sup> Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Dossier: MTL-011780, Résolution CP-540.2, Mai 2009.

[http://www.cdpdj.qc.ca/fr/publications/docs/enseignants\\_resolution\\_CP-540.2.pdf](http://www.cdpdj.qc.ca/fr/publications/docs/enseignants_resolution_CP-540.2.pdf)

<sup>18</sup> Appendice C. 2. Bilan du programme des départs volontaires de 1997, p. 141.

<sup>19</sup> Québec, *Dossier Journée de formation des régions Laval, Laurentides, Lanaudière 07/02/1998 Comité du programme*, Bilan du programme de départs volontaires de 1997, Fonds Jacques Léonard contenant 2002-12/005/22, 1996, Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.

<sup>20</sup> FTQ, *Rapport des dirigeants*, Document 4, Conseil général de la FTQ du 24/10/1997, p. 22, Arch. FTQ.

<sup>21</sup> Certaines écoles primaires voient tout leur personnel quitter en même temps, tout comme se fut le cas dans certains départements dans le secteur hospitalier.

<sup>22</sup> Les mesures de disponibilité garantissent pour une durée variable selon la convention collective le maintien du lien d'emploi avec le service auquel le salarié appartient, d'avoir un certain pourcentage de sa rémunération initiale et d'être rappelé au travail.

enseignants étant protégés par un ratio élèves enseignant<sup>23</sup>, ce sont les autres corps d'emploi qui voient leurs postes non comblés. Ainsi les personnels de soutien et professionnel voient des postes abolis, entraînant une surcharge de travail pour ceux qui restent en poste et une coupure de service auprès des élèves dans les établissements scolaires. Dans la fonction publique, c'est un résultat similaire assorti d'une diminution de service à la population.

Cet exercice amorcé sous le règne des libéraux en 1992-1993, aura pour effet de diminuer les effectifs à l'emploi de l'État de quelques 50 000 salariés de 1992-1993 à 1998-1999. Alors que les centrales disaient vouloir lutter contre le chômage et exigeaient la création d'emplois, elles ont cautionné à la suite du Sommet de 1996, tel que l'indiquent les archives gouvernementales, l'abolition plus de 2 500 postes dans la fonction publique, de 2 000 postes dans les commissions scolaires, et de 6 000 postes dans le secteur de la santé en sus des quelques 24 000 postes abolis en 1995-1996, sans compter les 15 000 postes abolis par les libéraux de 1992 à 1994<sup>24</sup>. Ces abolitions de postes, qui sévissaient dans tous les services publics et les enveloppes budgétaires fermées depuis 1994 imposaient des contraintes dans les services publics qui alourdissaient la tâche des salariés de ces services. Les centrales dénonçaient cette approche comptable des libéraux qui empêchaient de répondre aux besoins de la population et introduisaient, par ce biais, des mesures néolibérales (chapitre 2.) La stratégie de « partenariat social » qu'elles ont mises de l'avant les a amenées à cautionner sous le gouvernement Bouchard des pertes d'emploi au détriment des intérêts de leurs membres. Dans la prochaine section, nous retraçons les bilans que les centrales ont faits du Sommet conjointement et dans leurs instances respectives.

#### 4.2 Le bilan du Sommet sur l'économie et l'emploi des centrales syndicales

Un premier bilan conjoint CEQ, CSN et FTQ est rendu public le 25 novembre 1996. Les centrales, avancent-on, recherchaient lors du Sommet la création d'emplois par le biais des projets soumis par les chantiers mais aussi une orientation engageante pour développer l'emploi. « Dans cette optique, les résultats du Sommet ne sont peut-être pas complets ou décisifs mais ils vont sûrement dans le bon sens. <sup>25</sup>» Tout en reconnaissant que des cibles de diminution de chômage n'ont pas été adoptées, elles considèrent comme un gain la reconnaissance (au moins verbale) par toutes les parties que : « [...] l'emploi peut être un objectif en lui-même et non seulement l'effet indirect de la croissance et des

<sup>23</sup> Le ratio élève enseignant est une mesure qui garantit qu'en moyenne chaque groupe de 20 élèves nécessite l'embauche d'un enseignant. Des mesures précises de calcul sont inscrites dans leur convention collective et constituent un plancher d'emploi qui se maintient malgré ces récupérations patronales.

<sup>24</sup> Québec, *Représentation syndicale dans le secteur public, Nombre d'individus en 1998*, Fonds Jacques Léonard contenants 82, 1996. Appendice C.3 Évolution de l'effectif en équivalent temps complet. (ÉTC), p. 142. Arch. BNQ.

<sup>25</sup> CEQ, CSN, FTQ, *Sommet sur l'économie et l'emploi : bilan intercentrales*, 25 novembre 1996, p. 4, Arch. CEQ.

investissements<sup>26</sup>». La Déclaration sur l'emploi ne pose apparemment pas de problèmes pour les centrales quant à la reconnaissance de la compétitivité, de la flexibilité et de la rentabilité des entreprises par leurs organisations et aucune analyse n'est avancée quant aux effets que cela aura sur les conditions de travail de leurs membres. Les conclusions du rapport de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics sont reçues favorablement dans leur ensemble. Les centrales ne relèvent pas les contradictions que sous-tendent un réinvestissement dans les services publics une fois le déficit zéro atteint d'une part et la recommandation qui indique qu' « [...] après l'élimination du déficit, la priorité devrait être la réduction globale du fardeau fiscal des particuliers et des entreprises. », d'autre part<sup>27</sup>. Elles se contentent seulement d'émettre « des sérieuses réserves »<sup>28</sup> à cet égard, passant sous silence l'invitation de la Commission à conclure avec le secteur privé des ententes de partenariat dans les services publics et les tarifications accrues liées aux transferts de services vers les entreprises d'économie sociale.

La revendication « appauvrissement zéro » battue en brèche au Sommet fait dire aux centrales que bien que les groupes sociocommunautaires n'aient pas atteint leur objectif, des pas significatifs en ce sens ont été franchis<sup>29</sup>. Ces propos sont révélateurs du manque de cohésion de ces dernières avec les « alliés naturels » du mouvement syndical. Le Forum de la solidarité tenu en septembre 1996 indiquait pourtant que l'emploi et une clause d'appauvrissement zéro faisaient consensus entre les parties. Nulle part dans ce bilan il n'est fait mention des organisations qui ont quitté le Sommet en cours de route. On prend toutefois la peine d'indiquer que bon nombre des orientations prises émanaient de consensus établis à la SQDM<sup>30</sup> et au CCTM avant la tenue du Sommet, ces instances de concertation tripartites, patronat, syndicat et gouvernement où le mouvement populaire et communautaire n'est pas présent. L'intégration des préoccupations patronales et gouvernementales par la partie syndicale fait que ses analyses et ses déclarations rejoignent les attentes d'adaptation souhaitées par Lucien Bouchard lors du Sommet. Il ne faut donc pas se surprendre qu'à l'assemblée générale de SPQ du 22 novembre 1996, les centrales syndicales aient été absentes, leur bilan contredisant les objections des mouvements communautaire, féministe et étudiant à l'approche comptable avancée par le gouvernement.

---

<sup>26</sup> Ibid., p. 6.

<sup>27</sup> Ibid., p. 12.

<sup>28</sup> Ibid., p. 15.

<sup>29</sup> Ibid., p. 23.

<sup>30</sup> *Une stratégie québécoise pour l'économie et l'emploi (SQDM)* et *Document de réflexion sur une nouvelle organisation du travail (CCTM)* ont été élaborés dans ces instances et lient les centrales aux orientations tel qu'expliquées en 3.4.2.

Les bilans de leur participation au Sommet que font les centrales au sein de leurs instances respectives nuancent cette analyse inter centrales et permettent de mieux saisir les intérêts spécifiques de chacune d'entre elles. À la CEQ cette opération se fera au cours de plusieurs rencontres successives. Le premier geste que la centrale a posé au lendemain du Sommet a été de se dissocier du déficit zéro. Le mécontentement à l'interne l'exigeait. La centrale indique que son choix de participer à ce Sommet visait à « [...] concilier à la fois des démarches de persuasion et des démarches de confrontation du gouvernement et du grand public dans une opération intégrée, cohérente et coordonnée avec nos alliés syndicaux et sociaux<sup>31</sup> » et à « [...] prévenir des situations et de ne pas se laisser enfermer plus tard dans des luttes purement défensives et, à la limite, désespérées<sup>32</sup> ». De plus,

cette ambition était confortée par des spécificités québécoises: le goût de construire un pays, un esprit d'ouverture au dialogue social, la confiance dans les outils collectifs de développement, un penchant affirmé pour les approches coopératives, des mouvements sociocommunautaire et féministe dynamiques et un syndicalisme capable de dépasser la ligne d'horizon corporatiste et d'intégrer dans ses vues et actions la dimension sociale<sup>33</sup>.

Elle reconnaît que les propositions gouvernementales en éducation, sur la sécurité du revenu et sa politique familiale visaient à redorer le lustre social-démocrate de ce dernier et que le Déclaration sur l'emploi pose des problèmes mais qu'elle était importante pour les centrales du secteur privé<sup>34</sup>. « Cette déclaration comporte donc à la fois des principes comme la compétitivité, la concurrence, l'adaptabilité avec lesquels nous ne sommes pas très à l'aise quand ils deviennent des fins en soi, et des éléments de contrepoids qui battent en brèche la conception néolibérale des choses, [...]»<sup>35</sup>. Mais cette analyse est contredite par son comité d'action sociopolitique qui affirme que :

Celle-ci officialise l'accord de la CEQ à la compétitivité (article 1), à garantir l'efficacité des services publics (article 2), à reconnaître que les entreprises publiques ou privées doivent être productives et efficaces, et qu'en ce sens, on doit assurer la flexibilité organisationnelle et la rentabilité des entreprises (article 3)<sup>36</sup>.

Le bilan du Sommet est aussi l'occasion pour la CEQ de faire connaître à son instance les orientations adoptées par les « partenaires » économiques et sociaux à la SQDM : *Stratégie québécoise pour*

---

<sup>31</sup> CEQ, *Bilan CEQ du Sommet sur l'économie et l'emploi*, Conseil général de la CEQ A9697-CG-048, décembre 1996, p. 2, Arch. CEQ.

<sup>32</sup> Ibid., p. 4.

<sup>33</sup> Ibid., p. 3.

<sup>34</sup> La FTQ, la CSN et la CSD ont une importante partie de leurs membres dans ce secteur d'activités.

<sup>35</sup> Ibid., p. 5.

<sup>36</sup> CEQ, *Avis du CASP sur le sommet socio-économique*, Conseil général de la CEQ A9697-CG-056 Janvier 1997, p. 2, Arch. CEQ.

*l'économie et l'emploi*. « On peut dire que ces principes [...] dégagés à l'occasion du Sommet, comme d'ailleurs l'énoncé de stratégie, confirment les responsabilités publiques et collectives à l'égard de l'emploi et se démarquent considérablement du discours de «laisser-faire» propre au néolibéralisme ambiant.<sup>37</sup>» Ces propos ne sont évidemment pas mis en lien avec l'opération « départs assistés » en cours. Au chapitre de la fiscalité et de la diminution du taux de chômage, elle constate que le gouvernement n'a pas pris d'engagements précis et que les objectifs visés n'ont pas été atteints<sup>38</sup> Elle considère toutefois que cet espace a permis de donner une portée plus grande à certains enjeux dont « [...] l'appauvrissement zéro, la relance de l'emploi et les frais de scolarité<sup>39</sup>». Là encore, un avis du comité sociopolitique contredit cette analyse et indique que 90% des personnes exclues du travail sont aussi exclues des protections de cette clause « pauvreté zéro ».

Alors que la direction de la CEQ indique que les résultats du Sommet sont mitigés<sup>40</sup>, son comité sociopolitique affirme que : « [...] nous devons reconnaître que nous nous sommes engagés dans une voie erronée et revenir à notre mission première qui est l'amélioration des conditions de vie et de travail de nos membres et de celles des plus démunis de la société<sup>41</sup> ». La direction de la CEQ sera désavouée à la suite de ces débats ce qui empêchera la présidente de la centrale, Lorraine Pagé, de siéger au comité de suivi du Sommet<sup>42</sup> ou de participer au regroupement éducation<sup>43</sup>, un front uni pour contrer les politiques de coupures en éducation du gouvernement fédéral<sup>44</sup>. La commission du Congrès d'orientation de la CEQ rappelle en ce sens « [...] que le terrain privilégié du syndicalisme est le face à face [...] [et que] la négociation suppose bien entendu des compromis, mais elle n'oblige en rien à les établir en collaboration avec l'adversaire ou avec d'autres, de manière à découvrir un terrain qui puisse plaire à toute le monde<sup>45</sup> ».

Du côté de la FTQ, il n'y a que deux références au Sommet dans les documents d'instance de 1997. Il est considéré comme un succès tout en indiquant qu'au comité de suivi, il faudra « [...] être

---

<sup>37</sup> Ibid., p. 8.

<sup>38</sup> Ibid., p. 9.

<sup>39</sup> Ibid., p. 17.

<sup>40</sup> Ibid., p. 4.

<sup>41</sup> CEQ, *Avis du CASP sur le sommet socio-économique*, p. 5.

<sup>42</sup> Appendice B. 10 Liste des membres du comité de suivi sur l'économie et l'emploi, p. 137.

<sup>43</sup> Le gouvernement Bouchard voulait qu'indépendamment des coupures que lui-même exerçait en éducation, les diverses composantes patronales, syndicales et étudiantes fassent front uni avec lui pour aller réclamer à Ottawa les sommes coupées dans les transferts de paiements au Québec en matière d'éducation.

<sup>44</sup> Cette décision est prise au Conseil général de la CEQ tenu en janvier 1997.

<sup>45</sup> CEQ, *Rapport commission du Congrès d'orientation de la CEQ*, 1996, p. 50, Arch. CEQ.

extrêmement vigilant pour que les espoirs créés au Sommet se concrétisent<sup>46</sup> ». Les dirigeants déplorent vivement les orientations budgétaires 1997-1998 du tandem Landry-Bouchard. « Les coupes annoncées susciteront la perte d'environ 21 000 emplois directs et indirects. Si on y ajoute les milliers de personnes qui se sont prévaluées du programme de départ volontaire, ces pertes auront un effet dépressif important sur la création nette d'emplois pour 1997.<sup>47</sup> » Des critiques des membres de la FTQ ont été émises lors du colloque « Public-privé: mêmes enjeux, même lutte » tenu en mai 1997. « La question du déficit « 0 » a été soulevée et les membres ont dénoncé fortement la décision du gouvernement d'ignorer les décisions de la Conférence de Québec et d'atteindre son objectif en ne s'attaquant qu'à la réduction des services publics et des coûts de main-d'œuvre.<sup>48</sup> »

Ces propos ne remettent pas en question la direction de la FTQ qui considère que les orientations de la centrale sont les bonnes. Elle a réussi à faire étaler le déficit zéro sur 4 ans, tel qu'elle le souhaitait avant la tenue de la Conférence de mars 1996, la Déclaration sur l'emploi va dans le sens de protéger les entreprises d'ici même si pour cela il faut vendre son âme au grand capital et c'est elle qui a aussi réussi à établir le modèle pour les départs assistés au 1<sup>er</sup> juillet 1997. Ainsi, Henri Massé, le président de la FTQ, affirme devant la Chambre de commerce de l'Est de l'île de Montréal en octobre 1997 : « Si le syndicalisme veut continuer, il faut d'abord qu'il change! Il faut qu'il sache s'adapter, qu'il se renouvelle et se modernise, qu'il sorte de ses tranchées défensives et pratique des stratégies offensives, créatives, audacieuses.<sup>49</sup> » Le « partenariat social » tel que le pratique la FTQ permet à cette centrale de minimiser les impacts des restructurations gouvernementales en cours, les membres de ses syndicats affiliés étant majoritairement dans le secteur privé, de bonifier l'accès à la retraite de ses membres salariés de l'État et de se positionner favorablement auprès du patronat et du gouvernement à l'encontre de l'ensemble des salariés de l'État et des services publics.

La FTQ se félicite de plus de l'entente que le gouvernement du Québec a faite avec le gouvernement fédéral au sujet de la main-d'œuvre. Les services regroupés seront dorénavant à « [...] Emploi Québec, une nouvelle entité qui remplacera la SQDM quant aux services offerts aux sans emplois qu'ils soient prestataires de l'assurance chômage ou de la sécurité du revenu<sup>50</sup> ». Ces transformations

<sup>46</sup> FTQ : *Rapport des dirigeants*, Document 4, 21/02/1997, p. 3.

<sup>47</sup> Ibid.

<sup>48</sup> FTQ, *Rapport des dirigeants*, Document 4, Conseil général de la FTQ du 24/10/1997, p. 1, Arch. CSN.

<sup>49</sup> Ibid., p. 7.

<sup>50</sup> Québec, *Entente avec le gouvernement fédéral au sujet de la main-d'œuvre*, Dossier 12. Comité de suivi des décisions du Sommet sur l'économie et l'emploi 28/04/1997, Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/31, 1997, Arch. BNQ

administratives maintiendront en place les lieux de concertations entre les partenaires du travail, la FTQ et la CSN y ayant une reconnaissance significative<sup>51</sup>.

La CSN, pour sa part, transmet un discours similaire à celui de la CEQ dans ses instances pour justifier sa demande du Sommet, la démarche convenue et les aspects positifs qui en ressortent. Mais dès décembre 1996, le mécontentement à l'interne contre la réouverture des conventions collectives avec des coupures de 1,4 milliards \$ dans les services publics force la mobilisation contre l'approche Bouchard. La CSN qui s'était faite l'apôtre du « partenariat » constate que même si elle s'est impliquée tant au palier national, régional que local « [...] pour faire en sorte que l'ensemble des politiques soit le fruit des décisions de l'ensemble des partenaires du marché du travail, [...] on nous propose une réforme essentiellement bureaucratique, ministérielle, centralisatrice, reléguant les partenaires à des fonctions de palabres et de consultation<sup>52</sup> ». Elle constate de plus que dans le secteur de la santé, les rationalisations en cours ne permettent pas de rapprocher les services des usagers mais s'orientent plutôt vers un concept de « réseau intégré de services » où se côtoient rationalisation, tarification de services et « dé-assurance ». « Le huis clos d'experts patentés et les négociations secrètes n'ont pas leur place quand on joue avec la définition du régime public ou avec la façon de recevoir les services.<sup>53</sup> » Cette critique ne se réfère toutefois qu'aux décisions prises entre les dirigeants des services publics et ceux du gouvernement sans remettre en question le « partenariat social », ni les huis-clos auxquels les centrales participent.

Malgré la volonté de refaire l'unité au sein de la centrale en janvier 1997, la direction réaffirme la justesse de ses orientations :

[...] l'obligation d'assainir les finances publiques restera incontournable. C'est là que notre engagement nous distingue des approches néolibérales. [...] Nous avons pris des engagements qui peuvent paraître téméraires et audacieux mais ils sont à la hauteur du projet social que nous portons. Il nous faut avoir le courage et la force de les maintenir<sup>54</sup>.

Cette ténacité est liée à l'engagement nationaliste pris par Gérald Larose, président de la CSN, avant le référendum de 1995, de renouveler le contrat social en place. Malgré la défaite référendaire qui s'en suivit, il persiste et affirme en janvier 1997 qu'à « [...] défaut de pouvoir concrétiser un projet

---

<sup>51</sup> FTQ, *Rapport des dirigeants*, CG du 24/10/1997, p. 25.

<sup>52</sup> CSN, *Le mot du président*, Annexe A, Conseil confédéral 5, 6 décembre 1996, p. 6. Arch. CSN.

<sup>53</sup> CSN, *Stratégies de transformation et de réduction du déficit 1997-2000*, Conseil confédéral 5, 6 décembre 1996, p. 16. Arch. CSN.

<sup>54</sup> Ibid.

<sup>54</sup> CSN, *Refaire l'unité sur l'essentiel*, p. 11.

déterminant pour l'avenir du Québec avec les pleins pouvoirs, il nous fallait faire le maximum avec ceux à notre disposition<sup>55</sup>. Il justifie même sa signature du rapport de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics qu'il dit « [...] être une bonne base de travail<sup>56</sup> ». « L'absence d'un rapport unanime de la Commission aurait conduit à la production d'un rapport syndical et d'un rapport patronal, sur différentes questions, ce qui nous aurait renvoyé à la case départ<sup>57</sup> ».

En mars 1997, la CSN se dissocie du « déficit zéro » tel qu'interprété par le gouvernement après le dépôt par le gouvernement des règles budgétaires de 1997-1998. La direction essaie encore une fois de rapprocher les membres du secteur santé de son organisation aux prises avec un délestage de leurs emplois vers des entreprises d'économie sociale en affirmant que dans ce secteur c'est plus l'intrusion de l'entreprise privée qui est à craindre<sup>58</sup>. En juin 1997, la CSN dresse un sombre bilan quant aux retombées constatées du Sommet: l'emploi n'est pas au rendez-vous, le chômage ne baisse pas, il y a transfert des emplois des CLSC en soins à domiciles vers les groupes d'économie sociale. La « dé-assurance » et la tarification s'ajoutent aux coupures<sup>59</sup>.

L'admission à l'effet que « [...] le gouvernement Bouchard a constamment cherché à utiliser le consensus sur le déficit pour justifier des coupes majeures dans les services publics et la réouverture des conventions collectives<sup>60</sup> », qu'il investit plutôt dans le soutien aux PME exportatrices dont il veut augmenter le nombre à 2000 d'ici l'an 2000<sup>61</sup> tout comme l'annonce de la réduction de 5 paliers d'imposition à 3 paliers en 1998, sont dénoncés mais le rapprochement n'est pas fait avec les orientations de la Commission sur la fiscalité qui avait annoncé dès le Sommet ses intentions à cet égard. C'est ainsi que peut être compris l'entêtement de la direction de la CSN à revoir l'organisation du travail alors que les conditions de travail se détériorent : « [...] la CSN fait face à un autre défi de taille : celui de continuer à protéger les intérêts de nos membres tout en acceptant des remises en

---

<sup>55</sup> Ibid., p. 5.

<sup>56</sup> Ibid., p. 23.

<sup>57</sup> Ibid., p. 22.

<sup>58</sup> CSN, *L'économie sociale et le respect des responsabilités dévolues au secteur public*, Conseil confédéral 12, 13, 14 mars 1997, p. 6, Arch. CSN.

<sup>59</sup> CSN, *Questions de perspectives : Notes pour un débat sur nos perspectives stratégiques*, Annexe D, Conseil confédéral, Juin 1997, p. 8, Arch. CSN.

<sup>60</sup> Ibid., p. 12

<sup>61</sup> CSN, Conseil confédéral juin 1997, *Les choix gouvernementaux et leurs impacts sur les services publics et l'emploi*, p. 41, Arch. CSN.

question dans des pratiques et des modes d'organisation existants commandés par les changements <sup>62</sup>».

Le Conseil central du Montréal métropolitain, une instance régionale de la CSN, critique sévèrement la direction de la CSN pour son approche aux sommets qui a fait assumer aux membres les frais de sa stratégie de concertation et partenariat – la dégradation des conditions de travail, des services publics dispensés et dans l'affaiblissement des alliances<sup>63</sup>. Un rapport de force est nécessaire pour contrer l'offensive gouvernementale mais le mouvement syndical se trouve désarmé. Il a perdu le réflexe de lutte et le processus s'est restreint à des échanges à huis clos d'où les membres sont exclus. « Dans les faits, nous pouvons affirmer que la volonté réelle de bâtir la mobilisation n'était pas au rendez-vous à l'intérieur des instances décisionnelles de la CSN.<sup>64</sup> » Le Conseil central de Montréal appelle la CSN à revoir ses stratégies et ses analyses en dehors du cadre défini par l'assainissement des finances publiques<sup>65</sup>.

[...] nous sommes à la remorque des orientations stratégiques définies par l'État. Le mouvement syndical est à toute fin pratique, exclu des processus de réorganisation et de décision qui guident les réformes. [...] Pire, le gouvernement s'est même appuyé sur notre consensus au déficit zéro, pour justifier les coupes majeures et la réouverture des conventions collectives<sup>66</sup>.

Toutefois ces critiques n'influenceront pas le cours des orientations de la CSN. Ainsi en 1998, Claudette Carboneau, vice-présidente de la CSN, indique lors du 6e Colloque Gérard-Picard que la négociation raisonnée, les conventions collectives de longue durée allant jusqu'à 7 ans sont les vecteurs d'un renouveau syndical. Elle en arrive même à moderniser le concept de relations de travail à la base des rapports entre syndicats et patrons : « Tout ce qui affecte l'entreprise et son environnement influence fortement notre système de relations industrielles.<sup>67</sup> » Elle considère en effet que des lieux de concertation tels le Forum sur l'emploi, Emploi Québec ou les grappes industrielles sectorielles créent des possibilités d'élargir le champ du négociable.

---

<sup>62</sup> Ibid., p. 81.

<sup>63</sup> Conseil central du Montréal métropolitain CSN, *Bilan et perspectives de la participation de la CSN aux sommets sur le devenir social et économique du Québec*, 1997, p. 13, Arch. CSN.

<sup>64</sup> Ibid.

<sup>65</sup> Conseil central du Montréal métropolitain CSN, *Assemblée générale 1<sup>er</sup> et 2 octobre 1997*, p. 2.

<sup>66</sup> Ibid., p. 10.

<sup>67</sup> CSN, Actes du 6e Colloque Gérard-Picard : des voies nouvelles pour la négociation collective : 26 et 27 janvier 1998, Québec / Comité interfédéral du secteur privé, CSN, Allocution d'ouverture de Claudette Carboneau.

À mon modeste avis, ces lieux sont près des lieux de négociation, en ce sens que l'on y pratique des solutions à avantages mutuels, comme on le fait dans la négociation raisonnée. Ce sont des lieux complémentaires de négociation [...] [qui auront] tôt ou tard une influence sur notre mode de relations industrielles<sup>68</sup>.

La direction de la CSN convient à son congrès de 1999 que : « Nos propositions pour augmenter les revenus à la hauteur de 2,5G\$<sup>69</sup>, ce qui représentait le manque à gagner du gouvernement, ont suscité une telle controverse chez nos membres et encore plus dans la population qu'il a fallu dégager une énergie colossale pour susciter un minimum d'adhésion.<sup>70</sup> » Ainsi, la CSN qui depuis 1985<sup>71</sup> a pris la décision de ne pas pratiquer la « politique de la chaise vide », maintient la stratégie de « partenariat social ».

---

<sup>68</sup> CSN, Actes du 6e Colloque Gérard-Picard janvier 1998.

<sup>69</sup> 2,5 milliards \$.

<sup>70</sup> CSN, *Changer les choses, changer la vie* : 59e congrès, 16 au 21 mai 1999, Québec : rapport du Comité exécutif, CSN, p. 32.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 33.

## CONCLUSION

Le Sommet socio-économique de 1996 a été l'objet d'un bras de fer entre les syndicats, le patronat et l'État. Le mouvement syndical revendiquait la création d'emplois et la pérennité des services publics et des programmes sociaux. Le patronat cherchait à accroître ses profits et à se soustraire aux contraintes législatives et réglementaires. Le gouvernement voulait assainir les finances publiques et réformer à moindres coûts les services publics et les programmes sociaux. Le « partenariat social » est la stratégie que le mouvement syndical a retenue pour atteindre ses objectifs. De ce fait, il acceptait de participer à ce processus qui sous tendait que l'exercice se ferait sans pressions par la base syndicale qui accepterait de se soumettre aux consensus retenus. On espérait ainsi faire des gains, sans construction d'un rapport de force, un espoir basé sur une conception d'intérêts fondamentaux partagés entre salariés et patrons. En échange, il obtenait une promesse de gains en emplois et une perspective de réinvestissement dans les services publics une fois le déficit résorbé.

Les lieux officiels où ce « partenariat social » s'est établi sont : la Conférence sur la devenir social et économique de mars 1996, les groupes de travail du chantier sur l'économie et l'emploi, la Commission itinérante sur la fiscalité et le financement des services publics, les États généraux de l'éducation et finalement le Sommet socio-économique lui-même. Les instances préparatoires où les consensus ont été élaborés à compter de 1994 sont la SQDM et le CCTM. Le mode de représentation retenu n'autorisait que les représentants des organisations syndicales, patronales et gouvernementales sollicitées à y participer. Ces invitations provenaient des instances gouvernementales concernées. Les décisions y étaient prises par consensus. Seules les organisations du mouvement communautaire regroupées autour du projet de l'économie sociale ont été associées de près à la préparation et à la tenue de ce Sommet. Quelques organismes du mouvement communautaire, féministe et étudiant ont été associés au groupe de travail sur l'économie sociale et aux rencontres de mars et d'octobre 1996.

Même si la direction des centrales refusait de l'avouer, les résultats pour le mouvement syndical ont été à l'encontre de leurs objectifs. Dans la fonction publique et parapublique, le gouvernement péquiste a ajouté quelques 50 000 coupures de postes à temps complet de 1996 à 1999 aux 8 000 postes déjà abolis par le gouvernement libéral de 1992 à 1995. La réforme de l'éducation s'est amorcée alors que l'enveloppe budgétaire de ce ministère subissait de nouvelles coupures. Les services aux élèves et les conditions de travail des personnels de ce secteur ont fait les frais de ces mesures d'austérité où il

fallait faire plus avec moins. Dans le secteur de la santé, la réforme amorcée depuis 1992 s'est accentuée. Elle a conduit à des restructurations de services, des coupures de personnel et à un délestage de certaines activités vers les entreprises d'économie sociale. Les entreprises pharmaceutiques, pour leur part, n'ont pas été importunées par ces coupures. La durée des brevets pharmaceutiques a été maintenue et leurs profits, tirés des deniers publics, ont continué de croître. Les travailleurs exclus du marché du travail et contraints à la sécurité du revenu ont été soumis à des mesures d'employabilité. Bon nombre d'entre eux ont été embauchés dans des entreprises d'économie sociale à des salaires très faibles.

L'intérêt de cette recherche sur la Sommet socio-économique réside en partie dans les différentes modulations que l'on retrouve dans la documentation concernant tant la partie syndicale que gouvernementale. Du côté syndical, les archives de la CEQ, de la CSN et de la FTQ permettent de distinguer leur fonctionnement interne, qui diffère de l'une à l'autre. Il y a aussi des différences importantes entre les documents produits conjointement par les centrales syndicales et les argumentaires et décisions adoptées à l'interne, dans leurs organisations respectives. Toutefois, les positions inter centrales priment sur les décisions internes des centrales. Il faut aussi noter qu'il y a peu de documents référant à SPQ, le lieu de concertation des mouvements syndical, communautaire, féministe et étudiant.

Du côté gouvernemental, nous constatons que les discours et les déclarations gouvernementales s'ajustent quant au public ciblé. L'intérêt des archives gouvernementales réside dans les données factuelles retracées. Cela permet de plus de constater que le plan directeur du gouvernement, visant à couper le nombre de salariés à son emploi et le coût des services en santé, en éducation et à la sécurité du revenu, était clairement établi. Le parti pris en faveur des entrepreneurs, quant aux assouplissements réglementaires demandés, soutiens fiscaux et accès aux hauts fonctionnaires du gouvernement, est bien documenté. Les communiqués de presse gouvernementaux émis de la fin du Sommet en 1996 jusqu'en juin 1999 en témoignent. Le gouvernement en a émis seulement deux concernant le mouvement syndical alors que plus de cinquante traitent des missions économiques mises en place pour développer le commerce des entreprises québécoises à l'étranger ainsi que des mesures de soutien aux entreprises. Les données recensées dans ces archives se retrouvent généralement dans les déclarations publiques du gouvernement.

Il faut aussi prendre en compte les limites de cette recherche. La documentation consultée est partielle. Nous avons constaté en effet que les procès-verbaux des instances où s'exerce le « partenariat social », tels la SQDM, le CCTM ou le Forum sur l'emploi, ne sont pas disponibles dans les archives

syndicales. Seuls quelques ouvrages cités précédemment, *Une stratégie québécoise pour l'économie et l'emploi* (SQDM) et *Document de réflexion sur une nouvelle organisation du travail* (CCTM) témoignent des consensus établis. Les points de vue défendus par les représentants syndicaux au cours de ces rencontres et le cheminement menant à ces consensus ne sont pas présentés dans les rapports syndicaux transmis à la structure militante des différentes organisations syndicales. La démocratie syndicale se trouve affaiblie par la stratégie du « partenariat social », alors que des décisions se prennent dans des instances sur lesquelles les syndicats n'ont aucune prise.

Nous pouvons constater à partir des archives syndicales que la FTQ a un discours clair en faveur du « partenariat social ». Elle le promeut et est fière des résultats obtenus lors du Sommet. La CSN, de son côté, enrobe son discours favorisant le « partenariat social » du nationalisme québécois, qu'elle défend et du projet de société que la centrale met de l'avant. Il faut toutefois noter que ce projet de société diffère de celui qui a été élaboré conjointement avec les autres composantes du mouvement social québécois à SPQ depuis le début des années 1990. Ce « partenariat social » a aussi été source de division au sein de la CSN. Des syndicats de la santé refusaient d'adhérer au « déficit zéro » et blâmaient leur organisation pour les coupures de postes transférés au secteur de l'économie sociale. Toutefois, la direction de la centrale, bien que la CSN ait retiré son appui au déficit zéro en mars 1997, a défendu la justesse des positions prises lors du Sommet et ce jusqu'à son congrès de 1999. À la CEQ, la critique interne a été forte dès mars 1996. La centrale préparait un congrès d'orientation à tenir en juin 1997 qui avait, entre autres, pour thématique, le rapprochement de l'organisation de ses membres. Les effets négatifs du Sommet sur les membres de la CEQ ont forcé la direction de la centrale à se dissocier du déficit zéro dès la fin du Sommet. La direction de la centrale a aussi été empêchée de siéger au comité de suivi du Sommet, où les deux autres centrales ont siégé sans discontinuité jusqu'en 1999.

De cette recherche nous pouvons conclure que le « partenariat social » a pour principal effet de contraindre les syndicats à l'abandon de l'action revendicatrice et de la négociation sur la base d'un rapport de forces réel. Ainsi, plutôt que d'élaborer une stratégie visant à mobiliser leurs membres contre les coupures en santé, en éducation et à la sécurité du revenu suite au budget de mai 1996, les centrales ont concentré leurs énergies à leur participation aux diverses collaborations convenues en préparation du Sommet de l'automne 1996. Seulement certains syndicats ont mené des luttes, mais elles étaient isolées les unes des autres, et les manifestations des organismes de défense des personnes assistées sociales n'ont pas été reprises par le mouvement syndical. De ce fait, il ne faut pas se surprendre que la contestation contre le « déficit zéro » lors du Sommet de l'automne n'ait mobilisé que peu de syndiqués, les directions de leurs organisations ayant cautionné cette politique néolibérale

qui, comme nous l'avons montré, était antipopulaire. En conséquence, le « partenariat social » a engagé les organisations syndicales dans un processus où les dirigeants syndicaux ont convenu de consensus, en dehors du cadre des relations de travail et de négociations formelles, qui ont été par la suite imposés à leurs membres, mis devant le fait accompli. Les directions des centrales syndicales ont ainsi été les partenaires utiles capables de faire accepter par leurs membres les règles du jeu économique dont ces derniers ont fait les frais.

C'est ce que l'on constate lorsque les centrales avancent la nécessité d'assainir les finances publiques et pour cela conviennent d'accroître la productivité et l'efficacité dans les services publics, sachant parfaitement que le déséquilibre des finances publiques n'était pas dû à une organisation du travail inefficace dans le secteur public, ni à des coûts trop élevés des programmes sociaux. Dans les études que les centrales ont produites en 1995 et 1996, elles indiquent qu'au pire de la crise financière et économique de 1992 à 1996, le coût des programmes sociaux n'a pas dépassé 25% du PIB dans le pire des cas. Déjà, en 1997, les dépenses de programmes ne correspondaient qu'à 22,3% du PIB<sup>1</sup>. Ce qui déstabilise les finances de l'État, c'est le service de la dette. La politique monétaire canadienne est la principale cause de cette situation entraînant un endettement structurel du Québec et du Canada. Les rationalisations des entreprises comportant, entre autres, des fermetures partielles ou totales de celles-ci, des délocalisations et des mises à pied des travailleurs s'ajoutent à cette conjoncture économique difficile. En 1995, il y a plus de 700 000 travailleurs qui sont ainsi exclus du marché du travail tel que le confirment le gouvernement, le patronat et les syndicats.

Les centrales syndicales avaient développé des analyses indiquant que l'on pouvait faire autrement que de concéder au gouvernement et au patronat le « déficit zéro » et la restructuration des services publics aux dépens de leurs salariés et du grand public. La démonstration en avait été faite avant la tenue de la Conférence sur le devenir social et économique du Québec en mars 1996. En créant 79 000 nouveaux emplois par année de 1997 à 2002, on pouvait, en 2002, abaisser le taux de chômage à 8% sans atteinte aux conditions de travail des salariés de l'État. Par ce biais, une augmentation des revenus de l'État était escomptée par la perception accrue des impôts et des taxes tirés des revenus d'emploi qui en résulterait. Il y avait aussi un équilibre à rétablir entre les profits des entreprises, l'enrichissement exponentiel des bien nantis et la diminution du pouvoir d'achat des salariés. Les centrales en ce sens proposaient, en sus du renforcement de la progressivité des impôts, d'imposer une taxation minimale sur les profits, de taxer les fiducies familiales et les transactions financières. Elles demandaient de plus à l'État des mesures actives pour empêcher l'évasion fiscale vers les

<sup>1</sup> Appendice C. 4 Évolution des dépenses depuis 1994-1995, p. 143.

paradis fiscaux. Ces mesures auraient permis d'accroître les revenus de l'État tout en préservant les programmes sociaux et les services publics, sans s'attaquer aux conditions de travail des employés de l'État.

Les organisations syndicales savaient que le patronat cherchait à accroître ses profits et voulait le faire aux dépens des salariés, qu'il s'opposait à une redistribution plus juste de la richesse produite. Il est en ce sens déconcertant que la FTQ se réjouisse d'avoir rallié toutes les parties à sa proposition de déficit zéro sur quatre ans. Son lobby exercé avant la Conférence de mars 1996 auprès du patronat a permis par la suite de rallier les autres centrales à son point de vue et finalement d'obtenir l'accord du gouvernement. Il faut souligner que cet acquiescement des centrales s'est fait sans mandat syndical. Comme nous l'avons déjà souligné, il a fait fi de la démocratie interne de ces organisations ouvrières.

Plutôt que se mettre à la tête d'une lutte collective contre l'appauvrissement et l'exclusion du marché du travail, plutôt que de bâtir un front de classe contre les récupérations gouvernementales dans les services publics, le « partenariat social » amène les syndicats des services publics à se limiter à des luttes défensives dépeintes par les médias et le gouvernement comme corporatistes, des luttes qui sont vouées à l'échec.

L'ouverture des centrales à la mise sur pied de fonds d'investissement privés, à leur propre participation au capital financier, est très révélatrice de leur intégration aux intérêts patronaux. Elle indique non seulement une acceptation des règles du jeu de l'économie capitaliste mais aussi un accord à en être une des composantes actives. Elle indique non seulement une prise en compte obligée des intérêts patronaux en tant que contrainte externe, mais une identification active avec eux. L'opposition des intérêts du patronat et des travailleurs est alors masquée, tous devant travailler à la rentabilité du capital investi.

Le « partenariat social » amène de plus les centrales à délaisser la revendication du plein emploi. La réduction du temps de travail sans perte de salaire, cette revendication historique du mouvement ouvrier, est abandonnée, malgré les gains de productivité réalisés depuis la fin des années 1970 sans que les salariés n'en bénéficient véritablement. Au lieu de cela, la réduction du temps de travail devient un « partage du travail » assumé par l'employé qui demande une réduction de tâche à son patron, qui peut l'accorder ou non, et que l'on souhaite assortie d'une aide de l'État en crédit d'impôt ou un équivalent. Plutôt que de diminuer l'intensité du travail, les centrales syndicales acquiescent aux mesures favorisant l'efficiencia des services publics même si cela se fait aux dépens des salariés. La

direction de la CSN définit cette trajectoire à son congrès de 1994, où le *Rapport du Comité exécutif*, 57<sup>e</sup> Congrès précise :

Notre démarche syndicale depuis quelques années, notamment en matière de réorganisation du travail, a visé à rendre les opérations plus efficaces dans les lieux de travail, à accroître la productivité dans les entreprises et les services, à impliquer davantage les travailleuses et les travailleurs pour qu'ils aient une meilleure prise sur leur travail, pour assurer l'emploi et un meilleur fonctionnement des organisations, pour améliorer la qualité des produits et des services offerts, tant dans le privé que dans le public. (p. 36) ... Nous voulons être un partenaire à part entière dans le développement industriel du Québec. (p. 42)

Il incite même à faire sienne la position patronale, qui considère que les personnes prestataires de la sécurité du revenu, ces travailleurs exclus, doivent être contraintes par des mesures coercitives à trouver elles-mêmes le chemin du retour au travail. L'accord des centrales à l'utilisation des mesures d'employabilité, imposées à ceux que ces mêmes patrons ont contraint au chômage et à l'exclusion, a de quoi choquer. Les syndicats en viennent ainsi à être instrumentalisés dans cette logique marchande. De ce Sommet, il a résulté des pertes d'emplois, de nouvelles tarifications, une diminution de l'efficacité des services publics favorisant le recours à des services privés de santé et d'enseignement. Ainsi le mouvement syndical a contribué à déstructurer les services publics qu'il disait vouloir préserver.

Le gouvernement de son côté a tenu un discours très clair sur ses intentions. Il voulait assainir les finances publiques et il avait choisi pour ce faire de réformer les grands services publics. Il a aussi profité du Sommet socio-économique pour rétablir des liens étroits avec le patronat et les milieux financiers qui avaient été hostiles à la démarche référendaire du PQ en 1995. Il a mis en place pour ce faire le chantier sur l'économie et l'emploi, où le mouvement syndical a été confiné au groupe de travail sur l'économie sociale, laissant toute la place aux représentants des entreprises et des milieux financiers qui ont pu établir leurs besoins conjointement avec les représentants du gouvernement. Même la Commission itinérante sur la fiscalité et le financement des services publics a desservi les intérêts des syndicats, les conclusions ne comportant aucune contribution additionnelle pour le patronat. Son rapport a obtenu l'aval des centrales syndicales alors qu'il cautionne l'atteinte du « déficit zéro » assorti à une loi anti-déficit et l'annonce d'une baisse des impôts des particuliers, favorisant ainsi les bien nantis, et des entreprises à la fin de cet exercice et non à un réinvestissement dans les services publics tel que l'exigeaient les centrales avant la tenue du Sommet.

L'indépendance du Québec est une question politique incontournable au Québec. Toutefois, on a pu observer l'instrumentalisation de cette exigence fondamentalement démocratique afin de légitimer la stratégie syndicale de « partenariat social », tel que ce fut le cas avec les Partenaires pour la

souveraineté où, en 1995, les directions des centrales syndicales ont été associées étroitement à Lucien Bouchard et à Jacques Parizeau. Cette démarche politique devrait être définie sur des bases autonomes où le mouvement ouvrier doit préciser le projet de société qu'il promet sans s'accrocher à celui d'un gouvernement, péquiste ou autre. Il doit le faire conjointement avec les autres mouvements sociaux.

Quinze ans après la tenue du Sommet, le secteur public et parapublic demeure la cible privilégiée du gouvernement qui, par les reculs qu'il impose à ses salariés, indique la voie à suivre dans le secteur privé. Les augmentations de salaire dérisoires de 6% sur 5 ans accordées en 2010 aux employés de l'État le confirment. La nouvelle tarification santé montre que le gouvernement reprend les mêmes avenues que le gouvernement précédent au nom du rétablissement des finances de l'État. Il en est de même pour l'appauvrissement et l'exclusion qui prennent de nouveaux visages.

Malgré ces fruits amers, le « partenariat social » perdure dans le milieu syndical. La conséquence politique centrale de cette stratégie est le remplacement de la mobilisation des membres des syndicats par des discussions de haut niveau desquelles les travailleurs sont exclus. Le « partenariat social » se pratique aux dépens de la démocratie syndicale. Les travailleurs sont ainsi désappropriés de la lutte nécessaire à la défense de leurs conditions de vie et de travail. Il ne faut ainsi pas se surprendre si la combativité des travailleurs n'est pas au rendez-vous, s'ils ont à surmonter non seulement la résistance des patrons mais aussi celle de la direction du mouvement syndical. Nous avons déjà noté que la démocratie syndicale est l'un des victimes principales du « partenariat social ».

Nous considérons que les intérêts des syndiqués dictent l'abandon de cette stratégie. Des intérêts fondamentaux opposent les travailleurs au patronat et à leurs gouvernements. Il faut explorer de nouvelles stratégies syndicales, permettant de reconstruire un rapport de force, capable de défendre les acquis des luttes du passé et de retrouver le chemin du progrès social. Le mouvement syndical doit remettre en question ses rapports à l'État qui ont détourné le consensus populaire établi au Québec autour des services publics et des programmes sociaux universels, publics et de qualité au profit du patronat. Il faut remettre en question le fonctionnement de l'État. Il faut résolument refuser de gérer la crise des finances publiques qui s'est à nouveau pointée depuis la crise financière de 2008 sur les dos des salariés. Il faut refuser de se soumettre sans résistance aux lois spéciales dans le secteur public et refuser de garantir aux patrons des gains de productivité.

Il faut revendiquer à nouveau le plein emploi. La réduction du temps de travail doit être une des mesures permettant d'y parvenir. Ainsi la réduction de la semaine de travail à 35 heures avec pleine compensation permettrait un réel partage du travail. D'autres mesures pourraient s'y ajouter tel l'octroi

d'une semaine additionnelle de vacances pour tous. Il devrait aussi y avoir la garantie d'un revenu décent pour les travailleurs en attente de réinsertion en emploi. En ce sens, les employeurs qui licencient ou qui délocalisent leur entreprise devraient être soumis à des contraintes strictes et à assumer les coûts sociaux encourus par ces emplois perdus.

Une stratégie syndicale basée sur une analyse des intérêts fondamentalement antagoniques salariés-patrons et qui vise donc à construire un rapport de force basé sur l'engagement actif et la solidarité des salariés, permettrait de surmonter la division et le corporatisme qui afflige aujourd'hui le mouvement syndical. Cette stratégie favoriserait la création d'alliances entre les travailleurs au sein des entreprises du secteur privé et des institutions publiques. Elle s'élargirait à ceux qui œuvrent auprès du même employeur, aux syndiqués d'une même organisation syndicale et aux syndiqués de l'ensemble des organisations syndicales, en fait à toute la classe ouvrière, et embrasserait aussi les mouvements communautaire, féministe, étudiant, environnementaliste et pacifiste.

Notre étude du Sommet socio-économique a permis d'illustrer les effets néfastes du « partenariat social » pour le mouvement ouvrier. Un prolongement à cette étude comportant des entrevues auprès des syndicalistes et militants sociaux qui ont participé au Sommet de 1996 et auprès des directions syndicales en poste, pourrait enrichir cette analyse du « partenariat social ». Les nouveaux lieux d'expression de cette stratégie, entre autres, le Sommet du Québec et de la jeunesse en 2000 et le Pacte sur l'emploi signé par les centrales en 2005, mériteraient aussi d'être analysés. Finalement, le rôle des fonds d'investissements des travailleurs, un élément central de la stratégie du « partenariat social » au Québec, mériterait une analyse pour évaluer son impact particulier sur l'action syndicale en défense des salariés.

## APPENDICE A

### INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUES BUDGÉTAIRES

## APPENDICE A.1

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC<sup>1</sup>

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
PIB aux prix du marché (M\$ 1986)	128 995	126 399	126 911	129 689	134 684	n.d.
Variation en 0/0	0,1	-2,0	0,4	2,2	3,9	1,8*
Dépenses de consommation (M\$ 1986)	79 380	78 185	79 146	80 354	82 938	n.d.
Variation en %	0,2	-1,5	1,2	1,5	3,2	1,1**
Dépenses publiques en biens et services (M\$ 1986)	26 839	27 576	27 916	27 907	27 708	n.d.
Variation en %	2,0	2,7	1,2	0,0	-0,7	0,5**
Investissement des entreprises (M\$ 1986)	25 703	24 447	23 740	22 686	23 869	n.d.
Variation en %	-1,6	-4,9	-2,9	-4,4	5,2	3,9**
Demande intérieure finale (M\$ 1986)	135 325	133 751	134 216	135 116	138 609	n.d.
Variation en %	0,3	-1,2	0,3	0,7	2,6	0,0**
Exportations internationales de biens (M\$ 1986)	26 109	25 879	27 353	33 858	40 927	n.d.
Variation en %	12,0	-0,9	5,7	23,8	20,9	19,4
Mises en chantier (en milliers d'unités)	48,1	44,7	38,2	34,0	34,2	21,9
Prix à la consommation au Canada (1986 = 100)	119,5	126,2	128,1	130,4	130,7	133,5
Variation en %	4,8	5,6	1,5	1,8	0,2	2,1
Création d'emplois (en %)	0,5	-2,3	-1,0	0,4	2,5	1,5
(en milliers)	15	-73	-32	15	76	48
Taux de chômage (en %)	10,2	12,0	12,8	13,2	12,2	11,3

Sources : Statistique Canada, Bureau de la statistique du Québec, SCHL et ministère des Finances du Québec

\* Préviation.

\*\* Croissance estimée par le BSQ pour les 3 premiers trimestres de 1995.

\*\*" Pour les 10 premiers mois de 1995.

<sup>1</sup> Québec, Secrétariat des conférences socio-économiques, *Un Québec de responsabilité et de solidarité : oser choisir ensemble*, Québec, Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, 1996 p. 12

APPENDICE A.2  
STATISTIQUES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES  
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC<sup>2</sup>

	Revenus	Dépenses	Surplus ou déficit (-) opérations budgétaires	Solde des opérations courante	Dettes totale
1994-1995	36 437	42 147	- 5 710	- 4465,3	74 465
1993-1994	36 056	40 950	- 4 894	- 3 496,	65 642,6
1992-1993	35 415	40 347	- 4 932	- 3 420,5	58 898,7
1991-1992	34 439	38 641	- 4 202	- 2 9415	51 248,5
1990-1991	32 980	35 822	- 2 84	- 1 551,7	45 863,9
1989-1990	30 990	32 661	- 1 671	- 441,9	42 019,4
1988-1989	29 692	31 325	- 1 633	- 329,5	39 687,9
1987-1988	28 060	30 443	- 2 383	- 1 282	37 701,7
1986-1987	25 304	28 123	- 2 819	- 1 768,4	34 958,7
1985-1986	23 927	27 271	- 3 344	- 2 074 ,8	31 630,9
1984-1985	22 030	25 826	- 3 796	- 2 525,4	27 944,9
1983-1984	21 61	23 715	- 2 101	- 944,6	24 425,4
1982-1983	19 534	21 953	- 2 419	- 1 319,	20 973,7
1981-1982	17 728	20 306	- 2 578	- 1 616,5	17 611,8
1980-1981	14 457	17 907	- 3 450	- 2 529,5	14 667,5

Année financière terminée le 31 mars (en millions de dollars)

Source : Ministère des Finances du Québec, Rapport financier 1994-1995

<sup>2</sup> Québec, Secrétariat des conférences socio-économiques, *Un Québec de responsabilité et de solidarité : oser choisir ensemble*, Québec, Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, 1996, Annexe 1, p. 46.

APPENDICE B

LISTES DES MEMBRES DES GROUPES CONSULTATIFS DU SOMMET

## APPENDICE B.1

LISTE DES MEMBRES DU CHANTIER SUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI<sup>1</sup>**Président**

Claude Béland, président du Mouvement des caisses Desjardins

**Membres du groupe conseil :**

Diane Bellemare, présidente directrice générale de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre

André Bérard, président de la Banque Nationale du Canada

Pierre Brossard, Mouvement des caisses Desjardins

André Brunet, maire d'Amos et président du CRD de l'Abitibi-Témiscamingue

Claude Corbo, ex recteur de l'UQAM

Jean Coutu, président du conseil d'administration du Groupe Jean Coutu

Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat du Québec

Paul-Arthur Fortin, président-directeur général de la Fondation pour l'Entrepreneurship

Jacques Girard; président du conseil d'administration de Domtar

Clément Godbout, président de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec

Gérald Larose, président de la Centrale des syndicats nationaux

Nancy Neamtan, Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main - d'oeuvre

Lorraine Pagé, présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec

Laurent Pellerin, président de l'Union des producteurs agricoles du Québec

Gérald-A. Ponton, président-directeur général de l'Association des manufacturiers et des exportateurs du Québec

---

<sup>1</sup> Québec, *Au sommet sur le devenir social et économique du Québec*, Document en suivi de la conférence sur le devenir social et économique du Québec, mars 1996.

## APPENDICE B.2

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL  
SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE<sup>2</sup>**La présidente :**

Nancy Neamtan, Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-ouest de Montréal (RÉSO)

**Les membres :**

François Aubry, Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Josée Belleau, Coalition des femmes contre la pauvreté

Thérèse Belley, Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale

Simon Brault, Groupe Montréal Culture

Michel Doray, Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec

Roger Lanoue, Hydro-Québec

Julie Lévesque, Conseil permanent de la jeunesse

Jacques Ménard, Nesbitt Burns

Monique Richard, Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)

Dominique Savoie, Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ)

Majella St-Pierre, Conseil de la coopération du Québec

---

<sup>2</sup> Québec, Groupe de travail sur l'économie sociale, *Osons la solidarité ! Rapport du Groupe de travail sur l'économie sociale*. Québec: Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996.

## APPENDICE B.3

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL  
SUR L'ENTREPRISE ET L'EMPLOI<sup>3</sup>**Comité des sages :**

Laurent Beaudoin, président du conseil et chef de la direction de Bombardier Inc.

Diane Bellemare, présidente-directrice générale de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre

Jacques Bougie, président et chef de la direction d'Alcan Aluminium Ltée

Gretta Chambers, chancelière de l'Université McGill

Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat du Québec

Clément Godbout, président de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec

Gilles Jarry, premier vice-président - Direction du Québec de la Banque de Montréal

Phyllis Lambert, directeur du Centre canadien d'architecture

Gérald Larose, président de la Confédération des syndicats nationaux

Dr Maurice Leclair, administrateur de compagnies

Yvon Martineau, président du conseil d'administration d'Hydro-Québec

Ron Y. Oberlander, président et chef de la direction d'Abitibi-Price

Pierre Péladeau, président et chef de la direction de Québecor Inc.

Ghislain Picard, chef régional de l'Assemblée des premières nations

Jacques Proulx, président de Solidarité rurale du Québec

François Rebello, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec

Charles Sirois, président du conseil et chef de la direction de Téléglobe Inc.

---

<sup>3</sup> Québec, Groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi, *La relance de l'emploi au Québec : agir dans la compétitivité et la solidarité: rapport du Groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi*, Chantier sur l'économie et l'emploi, Québec, Groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi, 1996, p. 4-6.

**Les responsables des ateliers**

Atelier no 1	Gérald A. Ponton, Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec
Atelier no 2	Jacques Girard, Domtar
Atelier no 3	Serge Saucier, Raymond, Chabot, Martin, Paré
Atelier no 4	John Cleghorn, Banque Royale du Canada
Atelier no 5	Paul A. Fortin, Fondation de l'entrepreneurship
Atelier no 6	Claude Blanchet, Fonds de solidarité des travailleurs et des travailleuses du Québec
Atelier no 7	Mark T. Gordon, Société Makivik
Atelier no 8	Ghislain Picard, Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

**Les membres de l'équipe mobile**

Jean Coutu, Groupe Jean Coutu Inc.  
Richard Coutu, Groupe Jean Coutu Inc., répondant du secteur privé  
Christian Bergeron, Chaussures Régence  
Christine Fréchette, Fédération étudiante universitaire du Québec  
Henri Massé, Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec  
Pierre Paquette, Confédération des syndicats nationaux  
Jérôme Piché, Logistique de Bell Canada

**Les collaborateurs**

Yvan Allaire, Bombardier  
Lise Bastarache, Banque Royale du Canada  
Pierre Beauchamp, Banque de Montréal  
Paul Beaulieu, MICST  
Dominique Boles, Banque Royale du Canada

André-J. Bouchard, Alcan  
Mathieu Bouchard, Alcan  
Smaïl Bouikni, SQDM  
Jean Bourgeois, Arthur Andersen  
Pierre Brossard, Confédération des Caisses populaires Desjardins  
Bernard Bujold, Québecor Rémi Bujold, GPC  
Robert Cohen, Fonds d'investissement de Montréal  
Langevin Côté, Banque Royale du Canada  
Michel Cournoyer, SQDM  
Roger Desrosiers, Arthur Andersen  
Daniel Gagnier, Alcan Yves Gauthier, KPMG  
Daniel N. Granger, Téléglobe inc.  
Massimo Iézzoni, Ville de Longueuil  
Pierre Laflamme, Fonds de solidarité (FTQ)  
André A. Lafrance, Université de Montréal  
Yvan Lagacé, conseiller en gestion  
Guy Lapone, médecin Michel Lord, Bombardier  
André Magny, Gouvernement du Québec, Affaires autochtones  
Guy Ménard, Alcan  
Ronald Monet, Banque de Montréal  
Chantal Morillon, Abitibi-Price Louise Piché, conseillère en gestion  
Bruno Pilozi, Société Makivik Louis Roquet, SDI  
Claude Savary, Arthur Andersen Ginette Thériault, AMEQ  
Mario Thibault, Fédération étudiante universitaire du Québec  
Jean-Guy Turcotte, Ministère des Finances du Québec  
Michael Turcotte, Banque Royale du Canada  
Jacques Vachon, Abitibi-Price

## APPENDICE B.4

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL  
SUR LA RELANCE DE MONTRÉAL<sup>4</sup>**Président**

André Bérard, président du conseil et chef de la direction, Banque nationale du Canada

**Vice-président**

Claude Seguin, vice-président exécutif de Teleglobe Inc.

**Membres**

Luc Beauregard, président relations publiques National

Francesco Bellini, président de BioChem Pharma

Robert Brown, président de Groupe Aéronautique Bombardier

Pierre Brunet, président et chef de la direction, Lévesque Beaubien Geoffrion

André Caillé, président de Gaz Métropolitain

Guy Coulombe, président, Consortium de TV Québec Canada et de la Société d'implantation du CHUM

Guy Crevier, président de Vidéotron

Pierre Ducros, président de D.M.R.

Jean-Marc Eustache, président-directeur général d'Air Transat

Daniel Gauthier, président du Cirque du Soleil

Nycole Pageau-Goyette, présidente de Pageau Goyette & Associés

Paul G. Howes, président de Merck Frosst Canada

Brian Levitt, président d'Imasco

Jocelyn Proteau, président de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du-Québec

Lino Saputo, président des Fromages Saputo

Diane Wilhelmy, chargée de mission, ministère du Conseil exécutif, Gouvernement du Québec

---

<sup>4</sup> Québec, Groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi, *La relance de l'emploi au Québec : agir dans la compétitivité et la solidarité: rapport du Groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi*, Chantier sur l'économie et l'emploi, Québec, Groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi, 1996.

## APPENDICE B.5

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL  
RÉGIONS- MUNICIPALITÉS <sup>5</sup>**Président**

M. André Brunet, maire d'Amos et président du Conseil régional de développement Abitibi-Témiscamingue

**Vice-président**

M. Jacques Proulx, président de Solidarité rurale

**Membres**

Mme Lucie Chagnon, coordonnatrice de l'Institut de formation en développement économique communautaire

M. Jacques Fiset, vice-président exécutif à la Ville de Québec et conseiller

M. Paul-Arthur Fortin, président-directeur général de la Fondation de l'entrepreneurship

M. Mario Laframboise, maire de Notre-Dame-de-la-Paix, Préfet de la MRC Papineau, Président du Conseil régional de développement Outaouais et Viceprésident de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

M. Henri Le May, président du Conseil régional de développement Gaspésie et Îles-de-la Madeleine et président de l'Association des régions du Québec

M. Claude Munger, maire de Roberval et président du Conseil régional de développement Saguenay Lac-Saint-Jean

M. Guy Néron, président de l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ)

M. Maurice Prud'homme, vice-président Participation et Fonds régionaux du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ)

Mme Francine Ruest-Jutras, mairesse de Drummondville

M. Florian Saint-Onge, maire de Carillon, Préfet de la MRC d'Argenteuil

M. Pierre-Maurice Vachon, président directeur général de CARTEM Inc. et premier vice-président du Fonds régional de solidarité Chaudière-Appalaches

---

<sup>5</sup> Québec, Groupe de travail régions-municipalités, *Pour l'entrepreneurship local et régional : rapport du Groupe de travail régions-municipalités*, Québec, Groupe de travail régions-municipalités, 1996.

## APPENDICE B.6

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION SUR LA FISCALITÉ ET LE  
FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS<sup>6</sup>**Président**

Alban D'Amours, inspecteur et de vérificateur général du Mouvement des caisses Desjardins

**Membres**

Nicole Beaudoin, présidente et directrice générale du Réseau des femmes d'affaires du Québec Inc.,

Claudine Harnois, actionnaire et directrice du marketing du Groupe Harnois

Michel Audet, président-directeur général de la Chambre de commerce du Québec

Peter Bakvis, adjoint au Comité exécutif de la CSN

Yvon Cyrenne, associé en fiscalité chez Raymond, Chabot, Martin, Paré

Jean-Guy Frenette, directeur de recherches et conseiller politique de la FTQ

Richard Langlois, économiste à la CEQ

---

<sup>6</sup> Québec, *Commission sur la fiscalité et le financement des services publics. 1996. Ensemble pour un Québec responsable : Rapport de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, 1996.*

APPENDICE B.7  
LISTE DES FASCICULES PUBLIÉS PAR  
LE MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, 07/1996<sup>7</sup>

- Fascicule 1 Étude comparative des charges fiscales des entreprises
- Fascicule 2 L'économie du Québec: revue des principales tendances
- Fascicule 3 L'économie du Québec: revue des changements structurels
- Fascicule 4 Les finances publiques du Québec
- Fascicule 5 Le coût et l'efficacité des services de santé et des services sociaux
- Fascicule 6 Le coût et les résultats de l'éducation
- Fascicule 7 Le coût et l'efficacité du régime de sécurité du revenu
- Fascicule 8 L'intervention gouvernementale en matière de développement économique
- Fascicule 9 Le secteur local au Québec: organisation et fiscalité
- Fascicule 10 Les dépenses fiscales
- Fascicule 11 Mise à jour de l'étude de Price-Waterhouse
- Fascicule 12 La fiscalité des particuliers et les programmes de transfert
- Fascicule 13 La fiscalité des sociétés
- Fascicule 14 Les taxes à la consommation au Québec
- Fascicule 15 La tarification des services publics
- Fascicule 16 L'administration du régime fiscal
- Fascicule 17 L'occupation effective des champs de taxation au Québec
- Fascicule 18 Les sociétés d'État du gouvernement du Québec
- Fascicule 19 L'incidence des impôts et des taxes
- Fascicule 20 L'administration publique québécoise
- Fascicule 21 La législation en matière d'équilibre budgétaire
- Fascicule 22 Le fonds de remboursement de la dette
- Fascicule 23 Le coût et l'efficacité des systèmes de transport
- Fascicule 24 L'environnement et l'éco fiscalité
- Fascicule 25 La culture et les communications: des secteurs-clés de l'économie
- Fascicule 26 Le secteur bio alimentaire au Québec
- Fascicule 27 Les bénéfices et les coûts de l'appui au développement économique durable dans le secteur des ressources naturelles
- Fascicule 28 Les Québécois, la fiscalité et le financement des services publics. Synthèse

---

<sup>7</sup> Québec, Ministère des finances, *Ensemble pour un Québec responsable : Rapport de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics*. Québec, Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, 1996.

## APPENDICE B.8

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION<sup>8</sup>**Coprésidences**

Monsieur Robert Bisailon, enseignant, ancien syndicaliste de la CEQ, président du Conseil supérieur de l'éducation 1984 à 1989 ;

Madame Lucie Demers, enseignante

**Membres**

Monsieur Nicolas Bélanger, étudiant au Doctorat en physique à l'Université Laval

Monsieur André Caillé, président et chef de la direction de Gaz Métropolitain

Monsieur Gary Caldwell, sociologue, chercheur autonome et fermier

Madame Huguette Gilbert<sup>9</sup>, membre fondateur et vice-présidente de Informatique MultiHexa Inc.

Monsieur Paul Inchauspé, directeur général du cégep Ahuntsic

Madame Élisabeth Le, chargée de cours en français, langue seconde, à l'Université McGill

Monsieur Bernard Lemaire, fondateur de la compagnie Cascades Inc.

Monsieur Normand Maurice<sup>10</sup>, pionnier des activités de récupération et de recyclage comme voie d'insertion sociale

Madame Maria-Luisa Monreal, travaille auprès des communautés culturelles et des organismes voués à l'intégration des immigrants

Madame Élise Paré-Tousignant, enseignante, directrice artistique du camp musical du Domaine Forget dans Charlevoix

Madame Céline Saint-Pierre, vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche à l'Université du Québec à Montréal

Monsieur Majella St-Pierre, président du Conseil de la coopération du Québec, organisme de regroupement des organisations coopératives québécoises

Madame Stéphanie Vennes, ancienne présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec

---

<sup>8</sup> Gouvernement du Québec, *Les états généraux sur l'éducation, 1995-1996 : rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires* : rapport final de la Commission des états généraux sur l'éducation, Québec, Ministère de l'éducation, Octobre 1996.

<sup>9</sup> Madame Huguette Gilbert a quitté la Commission le 7 mars 1996 et n'est pas signataire du rapport.

<sup>10</sup> Monsieur Normand Maurice a quitté la Commission le 30 juin 1996 et n'est pas signataire du rapport.

## APPENDICE B.9

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ EXTERNE SUR LA SÉCURITÉ DU REVENU<sup>11</sup>

Camil Bouchard, professeur, Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale et membre du Département de psychologie, UQÀM

Alain Noël, professeur agrégé, Département de science politique, Université de Montréal

Vivian Labrie, animatrice et chercheure autonome, Carrefour de pastorale en monde ouvrier

Pierre Fortin, professeur au Département des sciences économiques de l'UQÀM

Francine Séguin, professeur, directrice du Service de l'enseignement du management au HEC

---

<sup>11</sup> Bouchard Camil, Vivian Labrie et Alain Noël, *Chacun sa part : rapport de trois membres du Comité externe de réforme de la sécurité du revenu*, Montréal, Ministère de la sécurité du revenu, 1996; Fortin Pierre et Francine Séguin. 1996. *Pour un régime équitable axé sur l'emploi : rapport soumis à la ministre de la sécurité du revenu*. Québec : Ministère de la sécurité du revenu. Comité externe de réforme de la sécurité du revenu, 1996.

## APPENDICE B.10

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DU SUIVI  
DU SOMMET SUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI<sup>12</sup>**À titre de président du sommet et du chantier sur l'économie et l'emploi :**

M. Claude Béland, président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec.

**À titre de présidente et de présidents d'un groupe de travail du sommet:**

M. André Bérard, président du conseil et chef de direction de la Banque nationale du Canada président du Groupe de travail sur la relance de la métropole ;

M. André Brunet, maire d'Amos et président du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscaminque, président du Groupe de travail régions-municipalités pour l'entrepreneurship local et régional;

M. Jean Coutu, président du conseil et chef de la direction, Groupe Jean Coutu Inc., président du Groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi ;

Mme Nancy Neamtan, directrice générale du Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest de Montréal (RESO), présidente du Groupe de travail sur l'économie sociale.

**À titre de représentants du milieu patronal :**

M. Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat du Québec ;

M. Jacques Girard, président de la chambre de commerce du Québec ;

M. Gérald A. Ponton, président-directeur général de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec.

**A titre de représentants du milieu syndical :**

M. Clément Godbout, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) ; M.

Gérald Larose, président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) ;

Mme Lorraine Pagé, présidente de la centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)

À titre de représentant du milieu socio-communautaire :

M. Jacques Proulx, président de Solidarité rurale.

<sup>12</sup> Québec, *Liste des membres du comité de suivi sur l'économie et l'emploi*, Dossier 10, Comité de suivi des décisions du Sommet sur l'économie et l'emploi 31/01/1997, Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/31, Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.

**À titre d'invités du premier ministre :**

M. Brian Levitt, président et chef de la direction d'Imasco inc ;

M. Henri-Paul Rousseau, président et chef de direction de la Banque Laurentienne du Canada.

**À titre de représentante des jeunes :**

Mme Marie-Pierre Blouin, présidente du Service d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE).

**À titre de représentantes et représentants du gouvernement :**

M. Guy Chevrette, ministre d'État des Ressources naturelles ;

M. Joseph Facal, député de Fabre;

Mme Louise Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la solidarité ;

M. Bernard Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances ;

Mme Pauline Marois, ministre de l'Éducation et de la Famille

M. Serge Ménard, ministre d'État à la Métropole

M. Rémy Trudel, ministre des Affaires municipale

M. Jean Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux;

APPENDICE C

EMPLOYÉS DE L'ÉTAT ET DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

APPENDICE C. 1  
REPRÉSENTATION SYNDICALE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Nombre d'individus en 1998<sup>1</sup>

Ce tableau reflète la composition des diverses composantes du mouvement syndical tel que compilée par le gouvernement.

Représentation syndicale dans le secteur public

	SANTÉ		ÉDUCATION		FONCTION PUBLIQUE		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CSN	103 578	48,1	30 232	21,2			133 810	32,2
CEQ	6 195	2,9	86 005	60,3			92 200	22,2
FTQ	36 775	17,1	9 006	6,3			45 781	11,0
FIIQ	45 157	21,0					45 157	10,9
SFGQ					36 833	64,2	36 833	8,9
SPGQ					11 673	20,4	11 673	2,8
APEPQ			7 200	5,0			7 200	1,7
FAC			4 421	3,1			4 421	1,1
CPS	6 894	3,2					6 894	1,7
AUTRES	16 576	7,7	5 850	4,1	8 845	15,4	31 271	7,5
TOTAL	215 175	100	142 714	100	57 351	100	415 240	100

CSN : Confédération des syndicats nationaux

CEQ : Centrale de l'enseignement du Québec

FTQ : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

FIIQ : Fédération des infirmières et infirmiers du Québec

SFPQ : Syndicat de la fonction publique du Québec

SPGQ : Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec

APEPQ : Association provinciale des enseignants protestants du Québec

FAC : Fédération autonome du collégial

CPS : Centrale des professionnelles et professionnels de la santé

<sup>1</sup> Québec, *Représentation syndicale dans le secteur public, Nombre d'individus en 1998*, Fonds Jacques Léonard contenant 82, Archives de la Bibliothèque nationale du Québec, 1996.

## APPENDICE C. 2

BILAN DU PROGRAMME DES DÉPARTS VOLONTAIRES DE 1997<sup>2</sup>

Le nombre de départs assistés indique que cette mesure qui était accordée à tout salarié de l'État qui désirait s'en prévaloir a dépassé de près de 20 000 le nombre pressenti. Cette mesure a eu des effets majeurs sur l'organisation du travail dans chacun de ces secteurs d'activité et sur la tâche des salariés qui sont restés en poste.

## Bilan du programme des départs volontaires de 1997

	Prévision (ÉTC)	Remplacements* (ÉTC)	Résultats** Individus
Fonction publique	2 955		4 090
Éducation	5 750	9 289	13 956
Santé	7 795	10 164	18 838
Total	16 500	19 453	36 884***

\* Résultat en mars 1998 en Équivalent à Temps Complet (dépôt des crédits 1998-1999).

\*\* Résultat au 22 juin 1998.

\*\*\* Ce total inclut 2 227 cadres.

<sup>2</sup> Québec, *Bilan du programme de départs volontaires de 1997*. Dossier Journée de formation des régions Laval, Laurentides, Lanaudière 07/02/1998 Comité du programme. Fonds Jacques Léonard contenant 2002-12/005/22, 1996, Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.

## APPENDICE C. 3

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF EN ÉQUIVALENT TEMPS COMPLET (ÉTC)<sup>3</sup>

Ce tableau indique les coupures de personnels imposées aux employés de l'État de 1992 à 1999. Les trois premières années, ces coupures sont le fait du gouvernement libéral, alors que les quatre dernières sont imputables aux décisions du gouvernement péquiste de Lucien Bouchard.

## Évolution de l'effectif en équivalent temps complet. (ÉTC)

	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99
Fonction publique	75 786	72 123	69 426	67 566	59 631	59 000	57 000
Primaire-Secondaire	108 290	107 169	107 000	105 500	100 304	99 000	98 000
Collégial	20 566	20 916	21 000	20 750	20 500	20 500	20 500
Santé, Services sociaux	174 150	174 164	173 000	170 500	160 130	157 000	154 000
Total	378 792	374 372	370 426	364 316	340 565	335 500	329 500
Cadres	27 170	26 488	25 518	24 079	22 610	21 141	20 718

<sup>3</sup> Québec, *Représentation syndicale dans le secteur public, Nombre d'individus en 1998*, Fonds Jacques Léonard contenant 82, Archives de la Bibliothèque nationale du Québec, 1996.

APPENDICE C.4  
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DEPUIS 1994-1995<sup>4</sup> EN M\$

Le niveau des dépenses

Les données du tableau ci-dessous présentent l'évolution des dépenses depuis 1994-1995. On peut y voir que pendant cette période, les dépenses totales ont diminué de 4,7% ou 1972 M\$ malgré un accroissement des dépenses dédiées au service de la dette. Ce résultat a été atteint grâce à une plus forte réduction des dépenses de programmes' En effet, les dépenses de programmes sont, en 1997-1998, de 2 000 M\$ de moins qu'en 994-1995.

Suite aux réductions, le poids des dépenses dans l'économie a baissé de façon significative : En 1994-1995, les dépenses totales accaparaient 25,3% du PIB, en 1997-1998, elles ne représentent plus que 22,3%.

Évolution des dépenses depuis 1994-1995  
En M\$

					Variation 1997-1994	Variation 1997-1994
	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	En M\$	En %
Dépenses de programmes	36 374	36 158	34 678	34 374	-2 000	-5,5%
Service de la dette					28	0,5%
Dépenses totales	42 248	42 196	40 539	40 271	- 1972	- 4,7%
Dépenses totales En % du PIB	25,3%	24,4%	23,1%	22,3%		

<sup>4</sup> Québec. 1996. *Évolution des dépenses depuis 1994-1995*. Dossier Journée de formation des régions Laval, Laurentides, Lanaudière 07/02/1998 Comité du programme. Fonds Jacques Léonard contenant 2002-12/005/22. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.

## BIBLIOGRAPHIE

### Publications

- Archibald, Clinton. 1983. *Un Québec corporatiste? : Corporatisme et néo-corporatisme: du passage d'une idéologie corporatiste sociale à une idéologie corporatiste politique: le Québec de 1930 à nos jours*. Ottawa : Asticou, 429 p.
- Asselin, Suzanne. 1995. « Le travail ». Chap. 4. In *Le Québec statistique : 60e édition 1995*, p. 133-182. Québec : Les Publications du Québec.
- Assemblée des évêques du Québec, Coalition des aîné-e-s, Coalition de organismes pour le développement de la main d'œuvre, Coalition nationale des femmes contre la pauvreté, Fédération des femmes du Québec, Solidarité populaire Québec, Solidarité rurale. 1996. *Contre l'exclusion : Pour la relance de l'emploi et la redistribution de la richesse*, 7 p.
- Bazowski, Raymond. 1992. «The collective action in the Age of the Charter». In *Democracy with justice*. In Gagnon, Alain G. and Brian Tanguay eds. , p. 52-65. Ottawa: Carleton University Press.
- Bélanger, Jean-Pierre. 1999. «Les organismes communautaires, une composante essentielle de ce tiers secteur ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, no 2, p. 89-102.
- Bélanger, Paul R., et Benoît Lévesque. 2001. *Le modèle québécois : corporatisme ou démocratie sociale?* Coll. Études théoriques, no ET0111. Montréal : CRISES, 17 p.
- Bélanger, Yves. 1998. « Conclusion de Québec Inc., à la croisée des chemins ». In *Conclusion de Québec Inc., à la croisée des chemins*, p.120-140. Montréal : Hurtubise.
- Belleau Josée et Nancy Neamtan. 1997. « L'économie sociale ». In *Colloque sur l'avenir de la social-démocratie dans le contexte de la mondialisation : Actes du colloque*, p. 76-94. Montréal : Parti québécois.
- Blais, André et François Vaillancourt. 1997. « Le budget 1996-1997 ». in *L'année politique au Québec 1995-1996*, sous la dir. de Robert Boily, p. 31-38. Montréal : Fides.
- Boismenu, Gérard. 1994. « Systèmes de représentation des intérêts et configurations politiques ». *Revue canadienne de science politique*, vol. 27, no 2, p. 309-343.
- \_\_\_\_\_ et Jane Jenson. 1996. «La réforme de la sécurité du revenu pour les sans-emploi et la dislocation du régime de citoyenneté canadienne». *Politique et Sociétés* no 30, p. 29-52.
- \_\_\_\_\_, Pascal Dufour et Denis Saint-Martin. 2004. *Ambitions libérales et écueils politiques*. Coll. Chaire MCD. Montréal : Athéna, 181 p.

- Bouchard Camil, Vivian Labrie et Alain Noël. 1996. *Chacun sa part : rapport de trois membres du Comité externe de réforme de la sécurité du revenu*, Montréal : Ministère de la sécurité du revenu, 235 p.
- Boucher, Jacques. 1990. *Les mouvements sociaux : Réflexion à partir des théories de l'action collective et de la régulation*. Coll. Études théoriques, no ET9003. Montréal : CRISES, 90 p.
- Bourque, Gilles L. 2002. *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*. Coll. Pratiques et politiques sociales. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 235 p.
- \_\_\_\_\_. 1995. *Le néo-corporatisme comme angle d'analyse de la nouvelle politique industrielle au Québec*. Coll. Acteurs sociaux, no ET9506. Montréal : CRISES, 64 p.
- Bourque, Reynald. 1996. *Négociation raisonnée et démocratie syndicale*, Actes du colloque Gérard-Picard V, p. 111-131. Montréal : CSN.
- Bouthat, Chantal. 1993. *Guide de présentation des mémoires et thèses*. Montréal : UQÀM, 110 p.
- Boutin, Gérald et Frédéric Le Cren. 2004. *Le partenariat : entre utopie et réalité : santé et services sociaux, éducation, administration publique et privée*. Montréal : Éditions nouvelles, 127 pages.
- CEQ, CSN. 1984. *Histoire du mouvement ouvrier au Québec*. Montréal : Confédération des syndicats nationaux, Centrale de l'enseignement du Québec, 327 p.
- CSN. 2002. *50 ans de résistance et de solidarité. Le Fonds de défense professionnelle de la CSN, 1952-2002*. Montréal : CSN, 79 p.
- CSQ. 2003. *De mémoire vive : La CSQ depuis la révolution tranquille*. Outremont : Lanctot Éditeur, 443p.
- Camp du Changement (Le). 1995. *Le Cœur à l'ouvrage*. Québec : Le Camp du Changement.
- Centre de formation populaire. 1982. *Au-delà du Parti québécois : lutte nationale et classes populaires*. Coll. « Matériaux ». Montréal : Nouvelle optique, 244 p.
- Charest, Jean. 2003. « Transformations du marché du travail et lois du travail : le mouvement ouvrier québécois à la recherche d'un nouveau souffle » In *Québec : État et société tome 2*, sous la dir. d'A.G. Gagnon, p. 305-320. Montréal : Québec Amériques.
- Charland, Gilbert. 2005. « Analyse comparée de l'impact des choix budgétaires des gouvernements au Québec et au Canada sur le rôle et les missions de l'État (1992-2002) ». Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 138 p.
- Collectif. 1994. « Code du travail ». In *Les lois du travail*. Chap. V, p. 183-254. Cowansville : Les Éditions Yvon.
- Collectif. 2007. *Les lois du travail 2007-2008*. Cowansville : Les Éditions Yvon, 1005 p.
- Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec. 1996. « *Les pauvres auront-ils à craindre plus que les autres la réforme des programmes sociaux?* ». DC 1995, no 2109, p. 140-143.

- Conférence sur le devenir social et économique du Québec. 1996. *Oser choisir ensemble Québec*, 12 p.
- Conférence sur le devenir social et économique du Québec. 1996. *Un Québec de responsabilité et de solidarité*, 46 p.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Un Québec de responsabilité et de solidarité. Compte rendu*.
- Conseil central du Montréal métropolitain. 1997. *Bilan et perspectives de la participation del a CSN aux sommets sur le devenir social et économique du Québec*, 17 p.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Cadre d'action régional suite au sommet socio-économique*, 4 p.
- \_\_\_\_\_. 1997. *Plan d'action Conseil central : Sommet socio-économique*, 3 p.
- \_\_\_\_\_. 1997. *Revoir nos stratégies syndicales! Définir nos essentiels!* Assemblée générale 1<sup>er</sup> et 2 octobre 199, 32 p.
- Conseil consultatif du travail et de la main d'œuvre, *Document de réflexion sur une nouvelle organisation du travail*, CCTM 14/11/1996, 24 p.
- Denis, Roch. 1990. *Québec dix ans de crise constitutionnelle : dossier*. Coll. « Études québécoises 16 ». Québec : VLB, 310 p.
- \_\_\_\_\_ et Serge Denis. 1992. *Les syndicats face au pouvoir*. Ottawa : Éditions du Vermillon, 196 p.
- Denis, Serge. 2005. *L'action politique des mouvements sociaux d'aujourd'hui : le déclin du politique comme procès de politisation?* Québec : Les Presses de l'Université Laval, 141 p.
- \_\_\_\_\_. 2003. *Social-démocratie et mouvement ouvrier : la fin de l'histoire?* Montréal : Boréal, 226 p.
- Dumont, Fernand (dir. publ.). 1990. *La Société québécoise après 30 ans de changement*. Ste-Foy : Presses de l'Université Laval, 358 p.
- Fonteneau, Gérard. 1996. « Nous ne sommes pas impuissants devant la mondialisation! ». In *L'État aux orties?*, sous la dir. de S. Paquerot et Syndicat de la fonction publique du Québec, p. 53-62. Montréal : Écosociété.
- Fortin Pierre et Francine Séguin. 1996. *Pour un régime équitable axé sur l'emploi : rapport soumis à la ministre de la sécurité du revenu*. Québec : Ministère de la sécurité du revenu. Comité externe de réforme de la sécurité du revenu, 137 p.
- Forum sur l'emploi. 1994. *Document de réflexion*. 23 p.
- Forum sur l'emploi. 1995. *L'harmonisation des programmes de main-d'œuvre et la politique active du marché du travail*. Novembre 1995.
- Gagnon, Mona-Josée. 2000. « Les intellectuels critiques et le mouvement ouvrier au Québec: fractures et destin parallèle ». *Cahiers de recherche sociologique*, no 34, p. 145-176.

- \_\_\_\_\_. 1998. « La "modernisation" du syndicalisme québécois ou la mise à l'épreuve d'une logique représentative ». *Sociologie et sociétés*, vol. XXX, no 2, automne 1998, p. 213-230.
- \_\_\_\_\_. 1991. « La participation institutionnelle du syndicalisme québécois ». *La participation politique. Leçons des dernières décennies*, sous la dir. de Jacques T. Godbout, p. 173-204. Québec : Institut québécois de la culture.
- \_\_\_\_\_. 2003. « Syndicalisme et classe ouvrière. Histoire et évolution d'un malentendu ». *Lien social et politique*, no 49, (printemps 2003), p.15-34.
- \_\_\_\_\_. 1994. *Le syndicalisme : état des lieux et enjeux, diagnostic*. Coll. « Diagnostic », no 17. Institut québécois de recherche sur la culture. Montmagny : Institut québécois de la recherche et de la culture, 139 p.
- \_\_\_\_\_, FTQ et Service de la recherche. 1997. *Démocratiser nos milieux de travail? : pistes de réflexion et d'action*. Montréal : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, Service de la recherche, 67 p.
- Gélinas, Jacques. 2003. *Le virage à droite des élites politiques québécoises : du libre-échange au néolibéralisme*. Montréal : Écosociété, 247 p.
- Gill, Louis. 1992. « La concertation, une clé pour le plein emploi? ». *Interventions économiques*, no 24, p. 83 à 98. Montréal : Les Éditions Saint-Martin.
- \_\_\_\_\_. 1989. *Les limites du partenariat. Les expériences sociales-démocrates de gestion économique en Suède, en Allemagne, en Autriche et en Norvège*. Montréal : Boréal Express, 151 pages.
- \_\_\_\_\_. 1998. «Le mouvement syndical et les enjeux économiques actuels» In *CSN. 75 ans d'action syndicale et sociale : Acte du colloque sur les leaders du Québec contemporain* (Montréal, 21-23 mars 1997), sous la dir. d'Yves Bélanger et Robert Comeau, p. 169 à 190. Montréal : Les Presses de l'Université du Québec.
- Gindin, Sam. 2004. *Globalization and Labour: Defining the problem*. Toronto: York University, April 24, 11 p.
- Gramsci, Antonio et Robert Paris. 1974. *Écrits politiques, textes choisis*, présentés et annotés par Robert Paris. Trad. de l'italien par Marie G, Martin Et autres. Paris : Gallimard, 461 p.
- Guénard, Michel. 1991. « Contrat social : une façon québécoise de réussir ». *Avenir*. Mai 1991, 14 p.
- Jenson, Jane. 1996. « Bouchard's consensus ». *Canadian Forum*, vol. 75, no 849, (may 1996), p. 20-24.
- \_\_\_\_\_ and Rianne Mahon. 1993. *The Challenge of restructuring*. Coll. Labor and social change. Philadelphia : Temple University Press , 426 p.
- Johnston, Raymond. 1996. *Notes pour une contribution à la redéfinition des pôles du débat sur le syndicalisme*, 39 p.

- Labrie, Vivian. 1994. *La charte d'un Québec populaire : le Québec qu'on veut bâtir!* Montréal : Solidarité populaire Québec, 31 p.
- Lamoureux, Josée. 1996. *La concertation : perspectives théoriques sous l'angle du néo-corporatisme*. Coll. Études théoriques, no ET9607. Montréal : CRISES, 36 p.
- Lapointe, Paul-André. 2001. *Partenariat, avec ou sans démocratie*, Coll. Études théoriques, no ET0015. Montréal : CRISES, 42 p.
- \_\_\_\_\_ et Paul R. Bélanger. 1995. « La participation du syndicalisme à la modernisation sociale ». Coll. Études théoriques, no ET9501. Montréal : CRISES, 27 p.
- Lemire, Marc. 2003. «Les mouvements sociaux face à la globalisation des marchés». In Québec : État et société, 2e tome, sous la dir. d'Alain-G. Gagnon, p. 277-304, Montréal : Québec-Amérique.
- Létourneau, Jocelyn. 2004. «Pour un autre récit de l'aventure historique québécoise». *Les idées en mouvement : perspectives en histoire intellectuelle et culturelle du Canada*. Sainte-Foy, p. 53-76. Ste-Foy : Les Presses de l'Université Laval.
- Lévesque, Benoît. 2001. *Repenser l'économie pour contrer l'exclusion sociale : De l'utopie à la nécessité*. Coll. Études théoriques, no ET0105. Montréal : CRISES, 32 p.
- Lipsig-Mumme, Carla. 1984. «The web of dependance: Quebec Unions in Politics Before 1976». In *Quebec State and Society*, sous la dir. d'Alain-G. Gagnon, p. 286-313. Agincourt, Methuen Publications .
- Marx, Karl. 1982. *Le Capital, tome 1*. Trad. Joseph Roy. Moscou : Éditions du progrès, 816 p.
- Magnon, René. 2001. *Syndicalisme et travail infirmier à l'heure de la mondialisation*. FIIQ. 116 p.
- Ménard, Serge. 1996. *Notes pour une déclaration de M. Serge Ménard, ministre d'État à la métropole à la suite de la présentation du rapport du Groupe de travail sur la relance de la métropole*. Sommet sur l'économie et l'emploi, le 30 octobre 1996. Montréal. 1996, 7 p.
- Miliband, Ralph. 1982. « La concurrence imparfaite ». In *L'État dans la société capitaliste*, p. 165-85. Paris : Maspero.
- Ministère de la sécurité du revenu. 1996. *La réforme de la sécurité du revenu : un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi : document de consultation*. Québec : Gouvernement du Québec, Ministère de la sécurité du revenu, 94 p.
- \_\_\_\_\_. 1996. *La réforme de la sécurité du revenu : un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi : synthèse du document de consultation*, Québec : Gouvernement du Québec, Ministère de la sécurité du revenu, 31 p.
- Monière, Denis. 2001. *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*. Coll. « Paramètres ». Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 148 p.
- Montpetit, Éric. 2003. «Les réseaux néocorporatistes québécois à l'épreuve du fédéralisme canadien et de l'internationalisation». In *Québec : État et société, tome 2*, sous la dir. d'Alain-G. Gagnon, p. 191-208. Montréal : Québec Amérique.

- Murray, Gregor. 2004. *L'organisation de la production et du travail : vers un nouveau modèle ?*, sous la dir. de Gregor Murray et al. Québec : Presses de l'Université Laval, 261 p.
- \_\_\_\_\_ et Pierre Verge. 1999. *La représentation syndicale : visage juridique actuel et futur*. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval, 182 p.
- \_\_\_\_\_. 1994. «Débats sur la représentation et les modes de régulation. Le cas des travailleurs canadiens de l'automobile» In *Transformation du syndicalisme et des relations professionnelles*, Gregor Murray dir. Coll. « Instruments de travail, » vol 21, p. 99-116. Ste-Foy : Presses de l'Université Laval.
- Neamtan, Nancy. 1998. « Le chantier de l'économie sociale : un bilan ». In *Objectif plein emploi : Actes du 15<sup>e</sup> colloque de l'Association d'économie politique* (Montréal 1998), p. 157-166. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1998. « Les défis et les opportunités du changement » In *Après déficit zéro. Actes du 23<sup>e</sup> congrès de l'Association des économistes québécois*. (Montréal 1998), p. 87-89. Montréal : Association des économistes québécois.
- Noël, Alain. 1996. « Vers un nouvel État-providence? Enjeux démocratiques ». *Politique et Sociétés*, no 30, 15<sup>e</sup> année (automne 1996), p. 3-27.
- OCDE. 1994. *La réforme des systèmes de santé. Analyse des systèmes de santé*, no 5. Études de dix-sept pays. Paris: OCDE, 370 p.
- Panitch Leo. 2003. *From consent to coercion : the assault on trade union freedoms*. 3<sup>e</sup> éd. Aurora: Garamond Press, 270 p.
- \_\_\_\_\_. 1979. «Trade unions and the capitalist state : corporatism and its contradictions». *Trends Toward Corporatist Intermediation*. Ph Schmitter et G. Lehmbruch, dir, p. 119-146. London: Sage.
- \_\_\_\_\_. 1986 , *Working-class politics in crisis*. London : Verso , 250 p.
- \_\_\_\_\_ and Donald Swartz. 1988. *The assault on trade union freedoms*. Toronto : Garamond Press, 133 p.
- Paquerot, Sylvie et Syndicat de la fonction publique du Québec. 1996. *L'État aux orties? Mondialisation de l'économie et rôle de l'État*. Montréal : Ecosociété, 282 p.
- Pinard, Rolande. 2000. *La révolution du travail*. Montréal : Éditions Liber, 338 p.
- Pineault, Éric. 2010. *Comment penser au-delà de la lutte contre le néolibéralisme?* Conférence donnée lors de l'école d'été des Nouveaux cahiers du socialisme. (Montréal, 26-29 août 2010).
- Piotte, Jean-Marc, 1998. *Du combat au partenariat interventions critiques sur le syndicalisme québécois*, Coll. « Essais critiques ». Québec : Nota bene, 272 p.
- \_\_\_\_\_. 2000. « Le monarque, les USA et la mondialisation » In *Conjonctures*, no 30, (hiver 2000), p.187-193.

- \_\_\_\_\_. 1977. *Le syndicalisme de combat*. Montréal: Les Éditions Albert Saint-Martin, 267 pages.
- Price Waterhouse (Firme), Ministère des finances. 1997. *La fiscalité des entreprises au Québec un régime compétitif favorable à l'investissement : rapport conjoint*. Québec : Ministère des finances, 50 p.
- Québec. Comité sur la privatisation des sociétés d'État. 1986. *De la Révolution tranquille à l'an deux mille*, Québec, juin 1986, 64 p.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Au sommet sur le devenir social et économique du Québec*, Document en suivi de la conférence sur le devenir social et économique du Québec, mars 1996.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Les états généraux sur l'éducation, 1995-1996 : Exposé de la situation*, Québec : Ministère de l'éducation, Janvier 1996, 132 p.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Les états généraux sur l'éducation, 1995-1996 : rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires : rapport final de la Commission des états généraux sur l'éducation*. 4 vol. Québec : Ministère de l'éducation. Octobre 1996.
- \_\_\_\_\_, Comité sur la privatisation des sociétés d'État. 1996. *De la Révolution tranquille à l'an deux mille*. Québec. 1986.
- \_\_\_\_\_, Commission sur la fiscalité et le financement des services publics. 1996. *Ensemble pour un Québec responsable : Rapport de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics*, 164 p.
- \_\_\_\_\_, Conférence sur le devenir social et économique du Québec. 1996. *Un Québec de responsabilité et de solidarité*. Document d'information. Québec : Secrétariat du Sommet sur le devenir social et économique du Québec, 50 p.
- \_\_\_\_\_, Conseil permanent de la jeunesse. 1996. *Compte rendu Conférence parallèle des jeunes sur le devenir social et économique du Québec*. Québec, 37 p.
- \_\_\_\_\_, Groupe de travail sur la déréglementation. 1986. *Réglementer moins et mieux*. Québec : Les publications du Québec, Juin 1986, 292 p.
- \_\_\_\_\_, Groupe de travail sur l'économie sociale. 1996. *Osons la solidarité ! Rapport du Groupe de travail sur l'économie sociale*. Québec: Groupe de travail sur l'économie sociale, 64 p.
- \_\_\_\_\_, Groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi. 1997. *L'entrepreneur, clé de l'emploi : rapport de l'atelier sur l'entrepreneurship [au] Groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi*. Charlesbourg : Québec, 124 p.
- \_\_\_\_\_, Groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi. 1996. *La relance de l'emploi au Québec : agir dans la compétitivité et la solidarité: rapport du Groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi*. Chantier sur l'économie et l'emploi, Québec: Groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi, 137p.

- \_\_\_\_\_, Groupe de travail régions-municipalités. 1996. *Pour l'entrepreneurship local et régional : rapport du Groupe de travail régions-municipalités*. Québec : Groupe de travail régions-municipalités, 31p.
- \_\_\_\_\_, Groupe de travail sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales. 1986. *Rapports*, Québec : Les publications du Québec, 48 p.
- \_\_\_\_\_, Ministère des finances, *Le coût et l'efficacité des services de santé, No. 4*, Québec : Ministère des finances, 1996, 85 p.
- \_\_\_\_\_, Ministère des finances. 1996. *L'Économie du Québec : revue des principales tendances, no 1*. Ste-Foy : Les publications du Québec, 106 p.
- \_\_\_\_\_, Ministère des finances. 1996. *L'Économie du Québec : revue des changements structurels, no 2*. Ste-Foy : Les publications du Québec, 67 p.
- \_\_\_\_\_, Ministère des Finances, *L'évolution des finances publiques au Québec, au Canada et dans les pays de l'OCDE*, octobre 1996.
- \_\_\_\_\_, Ministère des finances. 1996. *Les finances publiques du Québec, no 3*. Ste-Foy : Publications du Québec, 64 p.
- \_\_\_\_\_, Ministère des finances. 1996. *Les Québécois, la fiscalité et le financement des services publics, no. 28*. Ste-Foy : Les publications du Québec, 146 p.
- \_\_\_\_\_, Ministère des finances. 1996. *Ensemble pour un Québec responsable : Rapport de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics*. Québec : Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, 164 p.
- \_\_\_\_\_, Ministère de la santé et des services sociaux. 1996. *La santé et les services sociaux : enjeux et orientations stratégiques d'un système en transformation*, Québec : Ministère de la santé et des services sociaux, 46 p.
- \_\_\_\_\_, Secrétariat des conférences socio-économiques. 1996. *Un Québec de responsabilité et de solidarité : oser choisir ensemble*. Québec : Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, 50 p.
- Ramonet, Ignacio. 1996. « Québec et mondialisation ». *Le Monde diplomatique*, no 505, (avril 1996), p. 1.
- Regroupement des militants syndicaux. 1978. *Non au fédéralisme ! Non à la souveraineté-association! "Pour l'indépendance du Québec ! Cahier du RMS no 5*. Montréal. Janvier 1978.
- René, Jean-François et Lise Gervais. 2001. « Les enjeux du partenariat aujourd'hui ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, no 1.1.4, p. 20-30.
- Rifkin, Jeremy. 1996. *La fin du travail*. Montréal: Boréal, 435 p.

- Rochon, Jean. 1997. « Clé d'une véritable réforme des systèmes de santé : la consolidation des centres communautaires de santé : allocution de monsieur Jean Rochon, ministre de la santé et des services sociaux lors de l'ouverture officielle de la Conférence internationale sur les centres communautaires de santé « Les centres communautaires de santé : au centre des réformes des systèmes de santé », 1995 » In Québec. Ministère de la santé et des services sociaux. Discours officiels, p. 451-465. Québec : Le Ministère, Service de la documentation.
- Rouillard, Jacques. 2009. *L'expérience syndicale au Québec*. Montréal : VLB Éditeurs, 385 p.
- \_\_\_\_\_. 1989. *Histoire du syndicalisme québécois*. Montréal : Boréal, 535 p.
- \_\_\_\_\_. 2004. *Le syndicalisme québécois : deux siècles d'histoire*. Montréal : Boréal, 329 p.
- Saillant, François. « 1500 logements sociaux par année : la promesse a été souvent réitérée par le Parti québécois ». *Relations*, no 619, (avril 1996), p. 68-69.
- Savoie, Dominique. 2000. *L'analyse des résultats du sondage FTQ sur l'emploi et les grandes tendances présentes dans les milieux de travail : Colloque sur l'emploi en mutation "Public Privé: mêmes enjeux, même lutte"*. Montréal: Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.
- Schmitter, Philippe C. et Gerhard Lehbruch. 1979. *Trends toward corporatist intermediation*. Beverly Hills (É-U) : Sage Publications, 328 p.
- Solidarité populaire Québec. 1987. *La force des idées, la force du nombre : rapport de la commission populaire itinérante sur le désengagement de l'état*, 113 p.
- \_\_\_\_\_. 1992. *Le Québec qu'on veut bâtir : rapport de la commission populaire itinérante*. Montréal : Solidarité populaire Québec, 72 p.
- \_\_\_\_\_. 1994. *À l'horizon : Mesures « d'employabilité » ou bénévolat obligatoire pour les personnes assistées social*. Feuillet d'information, No. 3, décembre 1994.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Forum de la solidarité sociale. Consensus*. 4 p.
- Tanguay, Brian A. 1984. «Concerted Action in Québec, 1976-1983: Dialogue of Deaf». In *Quebec State and Society* sous la dir. de Alain G. Gagnon, p. 365-385. Agincourt : Methuen Publications.
- \_\_\_\_\_. 1981. « *The parti quebecois and the politics of concerted action; a new corporatism?* ». Thèse de doctorat, Ottawa, Carleton University, 197 p.
- \_\_\_\_\_. 1990. *Rediscovering politics: organized labour, business, and the provincial state in Quebec. 1960-1985*. Carleton University.
- Tardif, Jean-Claude. 1994. « *Le mouvement syndical et l'État entre l'intégration et l'opposition: Le cas de la C.E.Q. de 1960 à 1992* ». Thèse de doctorat, Ste-Foy, Université Laval, 394 p.
- Tremblay, Diane-Gabrielle et David Rolland. 1996. *Concertation: modèles et perspectives*. Coll. Cahier de recherche, no 96-2. Montréal: Télé-université, 37 p.
- \_\_\_\_\_. 1995. *Travail et emploi : nouvelles réalités, nouvelles problématiques*. Québec : Service de la recherche et de l'évaluation, Musée de la civilisation, 93 p.

- Upchurch, Martin. 2009. *The Crisis of Social Democratic Trade Unionism in Western Europe*. Aldershot : Ashgate, 220 p.
- Vaillancourt, Yves. 1994. « Eléments de problématique concernant l'arrimage entre le communautaire et le public dans le domaine de la santé et des services sociaux ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, no 2, p. 227-248.
- Vallée, Guylaine. 1994. «La convention collective et les arrangements négociés au Québec dans la perspective des rapports entre le droit et la société» In *Transformation du syndicalisme et des relations professionnelles*. Gregor Murray dir. Coll. Instruments de travail 1994, vol 2, p. 89-98. Ste-Foy : Université Laval.
- Youssofzai, Fahim et Benoît Lévesque et Paul R. Bélanger (dir. publ.). 1997. *Les contrats sociaux du MICT une voie de modernisation des entreprises*. Coll. Études théoriques, no 9706. Montréal : CRISES, 56 p.

#### Documents d'archives

- CEQ. 1996. *Avis du comité d'action sociopolitique sur la question nationale*. Conseil général de la CEQ A9596-CG-016, 5 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Avis du CASP- Sommet socio-économique*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-037, 6 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Avis du CASP sur le sommet socio-économique*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-056, 6 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Avis au Conseil général sur la Conférence socio-économique*. Conseil général de la CEQ A9596-CG-052, 12 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Avis du CASP «Un mouvement pour faire la différence»*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-103, 6 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1997. *Bilan CEQ du Sommet sur l'économie et l'emploi*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-048, 18 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Cadre de la participation de la participation de la CEQ à la deuxième conférence sur le devenir social et économique du Québec*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-023, 21 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Cadre stratégique intercentrale: «Conjuguons nos efforts, l'urgence c'est l'emploi»*. *Instances conjointes CEQ-CSN-FTQ*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-020, 9 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Cahier synthèse de la consultation sur l'aménagement et la réduction du temps de travail et le partage de l'emploi*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-019, 12 p. Archives de la CEQ.

- \_\_\_\_\_. 1996. *Conférence sur le devenir social et économique du Québec : un bilan*. Conseil général de la CEQ A9596-CG-066, 7 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1997. *Commentaires critiques sur le projet de réforme de sécurité du revenu «Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi»*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-062. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1997. *Document complémentaire au bilan CEQ du Sommet sur l'économie et l'emploi*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-075, 6 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Décisions du Conseil général de la CEQ du 21 et 22 février 1996*. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1990. *Décisions de la réunion du XXXII<sup>E</sup> congrès général tenu du 26 au 30 juin 1990*. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *L'économie et l'emploi : tendances récentes*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-009, 4 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *L'économie de marché pure et dure : Différentes recettes pour un même résultat*. Avis du comité d'action sociopolitique. Conseil général de la CEQ A9596-CG-068, 7 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *L'économie sociale : quelques repères*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-007, 23 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *L'économie sociale en chantier : rapport d'étape*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-011, 5 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Forum de la solidarité sociale : consensus établi par les ateliers (document de SPQ)*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-026, 12 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1997. *Mesures pour accroître à court terme les revenus du gouvernement*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-058, 13 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1997. *Partie manquante du document «Un mouvement qui nous rassemble» (A9697-CG-087). Le bilan des sommets socio-économiques*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-097, 5 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Sondage dans le cadre du Sommet socio-économique : Perception du climat socio-économique à la veille du Sommet sur le devenir social et économique du Québec*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-002, 19 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1997. *Projet de recommandation du Conseil exécutif sur le bilan du Sommet*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-054, 2 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Proposition concernant les orientations de la CEQ sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans le cadre du Sommet socio-économique*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-038, 1 p. Archives de la CEQ.

- \_\_\_\_\_. 1996. *Rapport d'étape sur les activités et les travaux entourant la tenue du prochain Sommet socio-économique*. Conseil général de la CEQ A9596-CG-084, 6 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Le rapport à l'État : mise au jeu de la commission du Congrès d'orientation*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-012, 20 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 2005. *Résultats des rondes de négociation 1967-2005*.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Sondage dans le cadre du sommet socio-économique*. Conseil général de la CEQ A9697-CG-002, 19 p. Archives de la CEQ.
- CEQ, CSN, FTQ. 1992. « *Une bonne fiscalité, ça se peut!* ». Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Cadre stratégique en vue du Sommet sur le devenir social et économique du Québec*. Montréal : CSN. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. « *Conjuguons nos efforts, l'urgence c'est l'emploi* » : Cadre stratégique intercentrale, instances conjointes CEQ-CSN-FTQ. Conseil général de la CEQ A9697-CG-020, 12 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. « *Loi concernant l'assurance-emploi au Canada : une réforme de l'assurance-chômage* », Ottawa, mars 1996.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Pour une forte réduction du taux de chômage 1997-2002*. CEQ D 10460, 29 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Pour un nouveau pacte social fondé sur l'équité et la solidarité*, 48 p. Archives de la de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Pour un nouveau pacte social fondé sur l'équité et la solidarité. Déclaration publique à l'occasion de la Conférence sur le devenir social et économique du Québec*. 5 p. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1997. *La réforme de la sécurité du revenu : des responsabilités collectives envers les plus démunis : mémoire présenté par la CEQ, la CSN et la FTQ à la Commission des affaires sociales*, 29 p. Archives de la CEQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Sommet sur l'économie et l'emploi : Bilan intercentrales*. Montréal, 38 p. Archives de la CEQ.
- CSD. 1995. *Commentaires de la Centrale des syndicats démocratiques au sujet de la proposition du gouvernement à ses partenaires concernant la consultation sur la fiscalité et le financement des services publics*, p. 3-4. Archives de la CSD.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Communication du Président*, 27<sup>e</sup> assemblée plénière 13, 14,15 juin 1996, p. 17-26. Archives de la CSD.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Procès-verbal de la 27<sup>e</sup> assemblée plénière 13, 14,15 juin 1996*, p. 38-41. Archives de la CSD.

- \_\_\_\_\_. 1996. *Proposition d'urgence : Économie solidaire*. 13, 14,15 juin 1996, 13 p. Archives de la CSD.
- CSN. 1993. *Actes du Colloque Gérard-Picard IV : L'organisation du travail : un enjeu de société*. 15-16 novembre 1993, p. 3-28. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Actes du Colloque Gérard-Picard V : le travail en mutation : de nouveaux enjeux pour la démocratie*. 29-30 janvier 1996, 188 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1998. *Actes du Colloque Gérard-Picard VI : des voies nouvelles pour la négociation collective*. 26 et 27 janvier 1998, p. 7-9. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Le budget fédéral 1996-1997 : Le couperet tombe pour la troisième fois*. Conseil confédéral 13, 14,15 mars 1996, 11 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1997. *Les choix gouvernementaux et leurs impacts sur les services publics et l'emploi*. Conseil confédéral 12, 13,14 mars 1997, 113 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *La démarche CSN relative à la tenue du sommet socio-économique*. Conseil confédéral 12,13 juin 1996, 5 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1997. *L'économie sociale et le respect des responsabilités dévolues au secteur public*. Conseil confédéral 12, 13,14 mars 1997, 12 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *État de la situation des finances publiques fédérale et québécoise*. Conseil confédéral 5, 6 décembre 1996, 19 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Extrait du troisième rapport du comité synthèse des ateliers*. Conseil confédéral 12,13 juin 1996, p. 15-17. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Éléments d'orientation en vue du 58<sup>e</sup> Congrès de la CSN*. Conseil confédéral spécial le 16 février 1996, 32 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Un grand coup à donner*. Communiqué de presse 22 novembre 1996. Conseil confédéral 5, 6 décembre 1996, 3 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Mémoire de la Confédération des syndicats nationaux présenté à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics du Québec*. Conseil confédéral 2, 3,4 octobre 1996, 64 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Le mot du président*. Conseil confédéral 29, 30 avril 1996, Annexe A, 5 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Le mot du président*. Conseil confédéral 5, 6 décembre 1996, Annexe A, 7 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Le mot du président*. Conseil confédéral spécial le 16 février 1996. Annexe A, p. 5-7. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Le mot du président*. Conseil confédéral 12,13 juin 1996. Annexe A, 6 p. Archives de la CSN.

- \_\_\_\_\_. 1996. *Le mot du président*. Conseil confédéral 13, 14, 15 mars 1996. Annexe A, 10 p. Archives de la CSN
- \_\_\_\_\_. 1996. *Le mot du président*. Conseil confédéral 2, 3, 4 octobre 1996. Annexe A. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Participation de la CSN aux conférences socio-économiques du gouvernement du Québec* (du 18 au 20 mars et à l'automne 1996). Conseil confédéral spécial le 16 février 1996. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Pour un nouveau pacte sociale fondé sur l'équité et la solidarité : document de travail*. Conseil confédéral 13, 14, 15 mars 1996, 43 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Priorités du mouvement 1996-1997*. Conseil confédéral 2, 3, 4 octobre 1996. Annexe C, 11 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1992. *Procès-verbal du 56e congrès de la Confédération des syndicats nationaux : Assez! Relançons le progrès*, (Québec, 11 au 17 mai 1992), 482 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Procès-verbal du 58e congrès de la Confédération des syndicats nationaux Urgence solidarité!* (Montréal, 19 au 24 mai 1996), 319 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1995. *Procès-verbal du 8e congrès spécial sur l'organisation des ressources de la Confédération des syndicats nationaux : Renforçons nos outils syndicaux pour mieux agir*. (Montréal, du 15 au 18 février 1995), 482 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Projet de plan pour un mémoire conjoint CSN-CEQ-FTQ pour la conférence socio-économique*. Conseil confédéral spécial le 16 février 1996. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Propositions adoptées par le 58e Congrès de la CSN*. Conseil confédéral 12, 13 juin 1996, 9 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1997. *Questions de perspectives – Notes pour un débat sur nos perspectives stratégiques*. Conseil confédéral 12, 13, 14 mars 1997, Annexe D, p. 384-409. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1994. *Rapport du Comité exécutif*. 57e congrès de la CSN : Le travail autrement, un choix de solidarité. Document 1. (Montréal, 9 au 14 mai 1994), 77 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Rapport du Comité exécutif*. 58e congrès de la CSN : Urgence solidarités! 19 au 24 mai 1996, 84 p. Montréal. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1999. *Rapport du Comité exécutif*. 59e congrès de la CSN : Changer les choses, changer la vie. 16 au 21 mai 1999, 104 p. Québec. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Refaire l'unité sur l'essentiel*. Conseil confédéral 25 janvier 1997, 23 p. Archives de la CSN.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Stratégies de transformation et de réduction du déficit 1997-2000*. Réseau de la santé et des services sociaux. Conseil confédéral 5, 6 décembre 1996, 17 p. Archives de la CSN.

- \_\_\_\_\_. 1997. *Suivi des décisions du sommet sur l'économie et l'emploi- Appréciation de la CSN*. Conseil confédéral 18,19 juin 1997, 17 p. Archives de la CSN.
- Conseil du patronat du Québec. 1996. *Au Sommet de l'économie et de l'emploi, le conseil du patronat endosse officiellement le nouveau régime d'apprentissage*. Octobre 1996. Archives de la FTQ.
- Dufresne, Jean-Claude et Normand Pépin. 1999. « S'adapter à de nouvelles réalités ». *La Base*, vol. 13, no. 1, mai 1999. Archives de la CSD.
- Fonds de solidarité de la FTQ. 1996. *Conférence sur le devenir social et économique du Québec : Constats et enjeux*. mars 1996. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Conférence sur le devenir social et économique du Québec : Pistes d'action pour l'emploi*. mars 1996. Archives de la FTQ.
- FTQ. 1996. *Annexe au suivi du plan d'action et des résolutions adoptées au Congrès*. Document 6.3-A, 7 p. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. Mémoire de la FTQ présenté à M. Bernard Landry, ministre des Finances du Gouvernement du Québec dans le cadre d'une consultation prébudgétaire. mars 1996, 36 p. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. « Privé-public » mêmes enjeux, mêmes luttes ». *Conseil général élargi de la FTQ du 6 septembre 1996*. Doc. 6, 9 p. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1995. *Procès-verbal de la réunion du Conseil général de la FTQ du 10 février 1995*, 7 p. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1995. *Procès-verbal de la réunion du Conseil général de la FTQ du 13 novembre 1995*, 4 p. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Procès-verbal de la réunion élargie du Conseil général de la FTQ du 6 septembre 1996*, 4 p. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Rapport des dirigeants*. Conseil général de la FTQ du 21 février 1997. Document 4, 16 p. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Rapport des dirigeants*. Conseil général de la FTQ 10 juin 1996. Document 4, 14 p. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Rapport des dirigeants*. Conseil général de la FTQ du 24 octobre 1997. Document 4, 28 p. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Sommet socio-économique -30-31oct.-1<sup>er</sup> nov. Plan d'action de la FTQ*. Document 6, 2 p. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Suivi du Plan d'action sur l'emploi et des résolutions adoptées au 24<sup>e</sup> Congrès*, 40 p. Archives de la FTQ.

- Lafortune, Louise, Marie Letellier et Marianne Roy. 1998. *Le Québec qu'on veut bâtir : analyse de la situation : résumés de l'analyse, questions d'approfondissement, grilles stratégiques*. Montréal : Solidarité populaire Québec, 28 p. Archives de la FIIQ.
- Landry, Bernard. 1996. *Notes de l'allocution du vice-premier ministre et ministre d'État de l'Économie et des Finances, Monsieur Bernard Landry : Se concerter et s'adapter pour la relance de l'emploi*. 31 octobre 1996, 7 p. Archives de la FTQ.
- Québec. 1996. *Atouts et contributions pour l'emploi*. Dossier 5. Fonds Lucien Bouchard, contenant 2004-03/004/31. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Bilan du programme de départs volontaires de 1997*. Dossier Journée de formation des régions Laval, Laurentides, Lanaudière 07/02/1998 Comité du programme. Fonds Jacques Léonard contenant 2002-12/005/22. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Création d'un Fonds de développement industriel pour les investisseurs de la classe mondiale*. Québec. Communiqué 6. Archives de la FTQ
- \_\_\_\_\_. 1996. *Création de la société de promotion des centres d'appels*. Québec. Communiqué 21. Archives de la FTQ
- \_\_\_\_\_. 1996. *Culture et communications au sommet : Plus de 106 millions de dollars d'investissements et plus de 1700 emplois annoncés*. Québec. Communiqué 29. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Développement d'un réseau intégré de moyens et de services d'urgence en télécommunications*. Québec. Communiqué 10. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Discours de clôture de Lucien Bouchard*. Fonds Lucien Bouchard, contenant 2004-03/004/30. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Dossier Bilan des réalisations du gouvernement au 26/09/1996*. Fonds Jacques Léonard, contenant 2002-12/005/22. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Éducation*. Cahier de briefing, vol. 1 B. Renseignements généraux. Questions thématiques. La démarche gouvernementale. Fonds Lucien Bouchard, contenant 2004-03/004/30. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Entente avec le gouvernement fédéral au sujet de la main-d'œuvre*, Dossier 12. Comité de suivi des décisions du Sommet sur l'économie et l'emploi 28/04/1997. Fonds Lucien Bouchard, contenant 2004-03/004/31. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Entente avec les syndicats du secteur public*, Dossier 12, Comité de suivi des décisions du Sommet sur l'économie et l'emploi 28/04/1997, Fonds Lucien Bouchard, contenant 2004-03/004/31. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Évolution des dépenses depuis 1994-1995*. Dossier Journée de formation des régions Laval, Laurentides, Lanaudière 07/02/1998 Comité du programme. Fonds Jacques Léonard contenant 2002-12/005/22. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.

- \_\_\_\_\_. 1996. *Faire de la métropole un carrefour international du multimédia et des services électroniques*. Québec. Communiqué 36. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. 2. *Les finances publiques : expériences étrangères*. Cahier de briefing, vol.2, C. Fiches d'information. Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. 2. *Financement des services publics et fiscalité*. Cahier de briefing, vol. 1 B. Renseignements généraux. La démarche gouvernementale. Questions thématiques. Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. 3. *Fonction publique*. mars 1996. Cahier de briefing, vol. 1 B. Renseignements généraux. La démarche gouvernementale. Questions thématiques. Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Fonction publique*. Fonds Jacques Léonard contenants 2002-12/005/22. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. « *Le gouvernement agira pour réduire les contraintes des entreprises et libérer leur dynamisme* ». Québec. Communiqué 5. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Le gouvernement du Québec dévoile sa stratégie en matière de développement économique local et régional*. Québec. Communiqué 12. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *La grande entreprise appuie l'économie sociale*. Québec. Communiqué de presse. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Hewlett-Packard accroît sa présence dans la région de Montréal et crée 150 emplois*. Québec. Communiqué 40. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *S'il existe, en 1996 au Québec « Une équipe du tonnerre », elle est dans cette salle, lance le premier ministre aux participants du Sommet*. Communiqué de presse. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Liste des mandats attribués à chaque ministre en suivi au sommet*, Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/31. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Liste des membres du comité de suivi sur l'économie et l'emploi*. Dossier 10. Comité de suivi des décisions du Sommet sur l'économie et l'emploi 31/01/1997. Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/31. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Le ministre Guy Chevrette annonce trois projets économiques impliquant des communautés autochtones*. Québec. Communiqué 34. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Le ministre Guy Chevrette lance le programme prime en efficacité énergétique*. Québec. Communiqué 30. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Le ministre Guy Chevrette se réjouit de l'implication d'Hydro-Québec dans le développement de l'emploi au Québec*. Québec. Communiqué 13. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Les Ministres Louise Harel et Pauline Marois annoncent la mise en place du régime d'apprentissage*. Québec. Communiqué 7. Archives de la FTQ.

- \_\_\_\_\_. 1996. *Notes de l'allocution du premier Ministre au Sommet de mars*. Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30. 1996. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Notes pour le discours du Premier ministre du Québec Monsieur Jacques Parizeau au Congrès de la Fédération des Travailleurs du Québec 01/12/1995*. Fonds Jean-François Lisée, contenants 2002-07/003/2. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Opération des Villages prospères Rapport du groupe de travail*. Québec : Communiqué 11. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Les participants*. p. 2. Cahier de briefing, vol. 1 A. Renseignements généraux, La démarche gouvernementale. Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. 3. *Politique familiale : une allocation unifiée couvrant les besoins essentiels des enfants des familles à faible revenu*. Québec : Communiqué 25. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. 5. *Politique familiale : Un effort majeur de réallocation des ressources financières*. Québec : Communiqué 27. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. 4. *Politique familiale : Un nouveau régime d'assurance parentale*. Québec : Communiqué 26. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Politique familiale : le Québec fait le choix de ses enfants*. Québec : Communiqué 23. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. 2. *Politique familiale : des services à la petite enfance pour tous les enfants du Québec*. Québec : Communiqué 24. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Un projet-pilote créateur d'emplois dans le secteur du logement social*. Québec : Communiqué 8. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Les projets des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie : un bilan prometteur*. Québec : Communiqué 38a. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Prolongement de l'autoroute 25 en direction Nord*. Québec : Communiqué 19. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Proposition de la Fédération des femmes du Québec, du Front de défense des non syndiqué-e-s et de la Coalition nationale des femmes contre la pauvreté quant au salaire minimum*. Renseignements généraux. La démarche gouvernementale. Questions thématiques. 4. Emploi. Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Rapport du groupe de travail sur la relance de la métropole : 10 000 nouveaux emplois*. Québec : Communiqué 15a. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Représentation syndicale dans le secteur public, Nombre d'individus en 1998*, Fonds Jacques Léonard contenants 82. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.

- \_\_\_\_\_. 1996. *Santé*. Cahier de briefing, vol. 1 B. Renseignements généraux. Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Santé, services sociaux*, p. 1. Cahier de briefing, vol. 2 C. Fiches d'information. Renseignements généraux. Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Santé, services sociaux : Enjeux et orientations stratégiques d'un système en transformation*, 46 p. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Santé et services sociaux*. Fonds Jacques Léonard, contenants 2002-12/005/22. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Le secteur de la gestion et de la mise en valeur des matières résiduelles recèle un potentiel important de création d'emploi au Québec*. Québec. Communiqué 18. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Soutien du MAPAQ pour le drainage des terres agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue*. Québec. Communiqué 37. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Tournée des partenaires sociaux de la mi-février à la mi-mars 1996*. Rapport gouvernemental. Cahier de briefing, vol. 1 A. Renseignements généraux. La démarche gouvernementale. Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_, Groupe de travail sur la relance de Montréal. 1996. *Remettre Montréal en mouvement : rapport du Groupe de travail sur la relance de Montréal*. Québec: Groupe de travail sur la relance de Montréal, 31p. Archives de l'Institut de la statistique du Québec.
- \_\_\_\_\_, Ministère du Conseil exécutif. 1996. *Bernard Landry annonce un allègement de taxes sur la masse salariale pour la création de nouveaux emplois*. Communiqué 35. p. 1, 31 octobre 1996. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_, Ministère du Comité exécutif. 1996. *Centre de la petite enfance : réponse adaptée aux besoins des enfants et de leurs parents*. Québec. Communiqué 38. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_, Ministère du Conseil exécutif. 1996. *Création d'un fonds de partenariat touristique*. Communiqué 16. 30 octobre 1996. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_. Ministère du Conseil exécutif. 1996. *Création de la société de promotion des centres d'appels*, Communiqué 21. 31 octobre 1996. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_, Ministère du Conseil exécutif. 1996. *L'économie sociale : une composante à part entière de l'économie du Québec*. Communiqué 4. 30 octobre 1996. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_, Ministère du Conseil exécutif. 1996. *L'économie sociale : Mission accomplie!* 30 octobre 1996. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_, Ministère du Conseil exécutif. 1996. *Le gouvernement donne son aval et injecte 750 000\$*. Communiqué 28. 31 octobre 1996. Archives de la FTQ.

- \_\_\_\_\_, Ministère du Conseil exécutif. 1996. *Le gouvernement du Québec s'associe à la Banque nationale et au Mouvement Desjardins pour offrir un nouveau programme aux PME de la nouvelle économie*. Communiqué 31, 31 octobre 1996. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_, Ministère du Conseil exécutif. 1996. *Des investissements de 115 M\$ et près de 1000 nouveaux emplois pour la métropole*. Communiqué 15. 30 octobre 1996. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_, Ministère du Conseil exécutif. 1996. *Le ministre Guy Chevrette annonce un projet d'expérimentation en culture des forêts*. Communiqué 32. 31 octobre 1996. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_, Ministère du Conseil exécutif. 1996. *Le ministre Guy Chevrette annonce un projet pouvant créer quelque 600 emplois dans le secteur de la géomatique*. Communiqué 33. 30 octobre 1996. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_, Ministère du Conseil exécutif. 1996. *Politique familiale : un effort majeur de réallocation des ressources financières*. Communiqué 27. 31 octobre 1996. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_, Ministère du Conseil exécutif. 1996. *Des retombées économiques anticipées de 50 M\$ et 200 nouveaux emplois*. Communiqué 22. 31 octobre 1996. Archives de la FTQ.
- \_\_\_\_\_, Ministère du Conseil exécutif. 1996. *Les technologies de l'information et le renouvellement des services publics : Association plus étroite avec le privé*. Communiqué 17. 30 octobre 1996.
- \_\_\_\_\_, Secrétariat des conférences socio-économiques. 1996. *Fiches synthèses des participants et thèmes de discussion pour les séances*. Fonds Lucien Bouchard, contenants 2004-03/004/30. Archives de la Bibliothèque nationale du Québec.
- \_\_\_\_\_, Secrétariat des conférences socio-économiques, 1996. « *Pour un Québec économiquement solide et socialement solidaire* » Document de réflexion. Québec : Secrétariat des conférences socio-économiques, mars 1996. 25 p. Archives du FRAPPRU.
- \_\_\_\_\_, Secrétariat du Sommet sur le devenir social et économique du Québec, *Sommet sur le devenir social et économique du Québec*, 1996. Archives du FRAPPRU.
- Société québécoise de développement de la main d'œuvre. 1996. *Éléments d'analyse pour une stratégie québécoise pour l'économie et l'emploi*. Document interne d'analyse. Septembre 1996. Archives FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Notre raison d'être : L'emploi*, 5 p. Archives FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Régime d'apprentissage : Les partenaires du marché du travail et les jeunes*. Communiqué de presse. Octobre 1996. Archives FTQ.
- \_\_\_\_\_. 1996. *Le régime d'apprentissage et ses caractéristiques*. Document de référence. SQDM, juin 1996, 4 p. Archives de la CEQ
- \_\_\_\_\_. 1996. *Une stratégie québécoise pour l'emploi*. SQDM, 24 octobre 1996, 15 p. Archives FTQ.

Solidarité populaire Québec. 1996. *Compte rendu de la Table de travail sur l'aide sociale*. Mai 1996. Archives de la FIIQ.

\_\_\_\_\_. 1996. *Compte rendu de la Table de travail sur la fiscalité et les finances publiques*. Juin 1996. Archives de la FIIQ.

\_\_\_\_\_. 1996. *Compte rendu de la Table de travail sur la sécurité du revenu*. Juin 1996. Archives de la FIIQ.

### Ouvrages sur Internet

Asselin Suzanne, Louis Duchesne, Hervé Gauthier, Sylvie Jean, Denis Laroche et Yves Nobert. 1992. *Portrait social du Québec*. Québec : Les Publications du Québec, 353 p.  
<http://www.bsq.gouv.qc.ca/bsq/bsq.html>

Bellemare, Diane et Lise Poulain-Simon. 1994. *Quels sont les coûts du chômage au Canada ?* Conférence présentée au Colloque international: Quels sont les véritables obstacles à la réalisation du plein emploi dans les économies contemporaines, 7-9 avril 1994, Université d'Ottawa.  
<http://www.unites.uqam.ca/forum/4Couts.html>

Bernard, André. 1992. « Les politiques gouvernementales ». *L'année politique au Québec 1991-1992*.  
[http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91\\_92/bernard/bernard.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91_92/bernard/bernard.htm)

Blackburn, Jeanne L. 1995. « Nouvelles pratiques et nouvelles perspectives face à la pauvreté des individus et des collectivités : l'action du gouvernement québécois ». *Nouvelles pratiques sociales* vol. 8, no 1, p. 161-171.  
<http://id.erudit.org/iderudit/301311ar>

Bouchard, Lucien. 1996. *Allocution du premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, au Congrès annuel Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec*. 5 septembre 1996.  
<http://www.archivespolitiquesduquebec.com/Bouchard.ina.html>

\_\_\_\_\_. 1996. *Allocution du premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, devant les membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Laval : L'économie, l'emploi et la solidarité*. 8 octobre 1996.  
<http://www.archivespolitiquesduquebec.com/Bouchard.ina.html>

\_\_\_\_\_. 1996. *Allocution du premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, lors de la clôture du Sommet sur l'économie et l'emploi*, Novembre 1996.  
<http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiqués/1996/novembre/1996-11-01.asp>

\_\_\_\_\_. 1996. *Allocution du premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, à la réception donnée par le premier ministre du Québec et son épouse, occasion de la fête nationale*. 24 juin 1996.  
<http://www.archivespolitiquesduquebec.com/Bouchard.ina.html>

- \_\_\_\_\_. 1996. *Discours inaugural prononcé par le premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, à l'Assemblée nationale du Québec, 25 mars 1996.*  
<http://www.archivespolitiquesduquebec.com/Bouchard.ina.html>
- \_\_\_\_\_. 1996. *Notes pour une allocution du premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, intitulée « Un nouveau climat économique au Québec » et prononcée devant la Foreign Policy Association. 3 juin 1996.*  
<http://www.archivespolitiquesduquebec.com/Bouchard.ina.html>
- Bourgeault Jacques et James Ian Gow. 1995. *L'administration publique : Une autre façon de gouverner. L'année politique au Québec 1994-1995. L'administration publique.*  
[http://www.pum.umontreal.ca/apqc/94\\_95/bourgaul/bourgaul.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/94_95/bourgaul/bourgaul.htm)
- Bureau de la Statistique du Québec. 1995. *Les conditions de vie au Québec en faits saillants.* Québec : Publications du Québec.  
<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs53871>
- Chrétien, Jean. 1995. *Allocution de Jean chrétien à un déjeuner de la Conférence sur la mondialisation de l'économie, 14 juin 1995.*  
<http://www.collectionscanada.gc.ca/2/4/h4-4048-f.html>
- Collombat, Thomas. 2006. « Les syndicalismes canadien et québécois : outils de réflexion pour l'Europe syndicale? ». Colloque international *Cent ans après la "Charte d'Amiens" : la notion d'indépendance syndicale face à la transformation des pouvoirs* (Amiens, 11, 12 et 13 octobre 2006)  
[http://www.upicardie.fr/labo/curapp/Colloques/ColloqueSyndicalisme/Comenligne/COLLOMBAT\\_COMsession7.pdf](http://www.upicardie.fr/labo/curapp/Colloques/ColloqueSyndicalisme/Comenligne/COLLOMBAT_COMsession7.pdf)
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. 2009. *Dossier: MTL-011780, Résolution CP-540.2, Mai 2009.*  
[http://www.cdpdj.qc.ca/fr/publications/docs/enseignants\\_resolution\\_CP-540.2.pdf](http://www.cdpdj.qc.ca/fr/publications/docs/enseignants_resolution_CP-540.2.pdf)
- Daniel Thomas. 2007. « La mobilisation des personnes âgées au Québec: des associations aux coalitions ». In *Actes des Journées d'Etude « L'âge et le pouvoir en question »*, 10 et 11 septembre 2007. Université Paris Descartes, p. 221-226.  
<http://perso.numericable.fr/sitedurtf7/downloads/JE2007/JE2007-Actes%20journ%E9e%201.pdf>
- Forum sur la solidarité sociale. 1994. *Déclaration.*  
<http://www.unites.uqam.ca/forum/Harmonisation.pdf>
- Fournier, François et Michel Couture. 2003. « Étude no 1 : Le Québec et le monde 1975-2000 : mutations et enjeux. ». *Après 25 ans La Charte québécoise des droits et libertés*, vol 2, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 55 p.  
[http://www.cdpdj.qc.ca/fr/publications/docs/bilan\\_charte\\_etude\\_3.pdf](http://www.cdpdj.qc.ca/fr/publications/docs/bilan_charte_etude_3.pdf)
- Gagné, Jean. 1996. « Le "virage ambulatoire" en santé mentale : un détour qui évite l'alternative? » *Santé mentale au Québec*, vol. 21, no 1, p. 15-25.  
<http://id.erudit.org/iderudit/032371ar>

- Gagnon, Mona-José. 1996. « Le mouvement syndical ». *L'année politique au Québec 1995-1996. Le mouvement syndical*.  
[http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95\\_96/gagnon/gagnon.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95_96/gagnon/gagnon.htm)
- Gow James Ian et André Guertin. 1996. « L'administration publique: rationalisation et responsabilisation ». *L'année politique au Québec : 1995-1996. L'administration publique*.  
[http://www.pum.umontreal.ca/apqc/96\\_97/gow/gow.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/96_97/gow/gow.htm).
- \_\_\_\_\_ et André Guertin. 1996. « L'administration publique: vivre avec le changement 1995-1996 ». *L'année politique au Québec : 1995-1996. L'administration publique*.  
[http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95\\_96/gow/gow.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95_96/gow/gow.htm)
- \_\_\_\_\_ et André Guertin. 1998. « Les partis de gouvernement et l'administration publique : les convergences l'emportent ». *L'année politique au Québec : 1997-1998. L'administration publique*.  
[http://www.pum.umontreal.ca/apqc/97\\_98/gow/gow.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/97_98/gow/gow.htm).
- Hamel, Pierre. 1991. « Demandes sociales et action collective ». *L'année politique au Québec 1990-1991. Les mouvements sociaux*.  
[http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90\\_91/hamel/hamel.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90_91/hamel/hamel.htm)
- \_\_\_\_\_. 1992. « Demandes sociales et action collective ». *L'année politique au Québec 1991-1992. Les mouvements sociaux*.  
[http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91\\_92/hamel/hamel.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91_92/hamel/hamel.htm)
- \_\_\_\_\_. 1995. « Demandes sociales et action collective · Que faire en temps de crise? ». *L'année politique au Québec 1994-1995. Les mouvements sociaux*.  
[http://www.pum.umontreal.ca/apqc/94\\_95/hamel/hamel.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/94_95/hamel/hamel.htm)
- \_\_\_\_\_. 1996. « Demandes sociales et action collective: Redéfinir la justice sociale ». *L'année politique au Québec 1994-1995. Les mouvements sociaux*.  
[http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95\\_96/hamel/hamel.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95_96/hamel/hamel.htm)
- \_\_\_\_\_. 1989. « Les mouvements sociaux ». *L'année politique au Québec 1988-1989. Les mouvements sociaux*.  
[http://www.pum.umontreal.ca/apqc/88\\_89/hamel/hamel.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/88_89/hamel/hamel.htm).
- Labrosse Alexis et Pierre Boutet. 2008. *L'évolution de la durée des conflits de travail au Québec de 1985 À 2004*. Ministère du Travail, Direction de la recherche et de l'innovation en milieu de travail.  
[http://www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Documents/rerelations\\_travail/conflits\\_travail/conflitstravail1985-2004.pdf](http://www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Documents/rerelations_travail/conflits_travail/conflitstravail1985-2004.pdf)
- Léonard, Jacques. 1996. *Allocution de M. Jacques Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la fonction publique et président du Conseil du trésor, Colloque « Europe-Amérique : La réforme de l'État au Québec : enjeux et perspectives*. 17 octobre 1996.  
<http://142.213.167.10:8080/fr/ministre/discours/leonard/reforme.asp>

\_\_\_\_\_. 1996. *Allocution de M. Jacques Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la fonction publique et président du Conseil du trésor : L'état peut-il à la fois jouer le rôle d'arbitre et de partenaire ?* 17 octobre 1996.

[http://142.213.167.10:8080/fr/ministre/discours/leonard/arbitre\\_partenaire.asp](http://142.213.167.10:8080/fr/ministre/discours/leonard/arbitre_partenaire.asp)

Marois, Pauline. 1996. *Grandes orientations de la réforme de l'éducation*. Notes pour la présentation de la ministre de l'éducation madame Pauline Marois. Conférence de presse, le 24 octobre 1996, 11 p.

<http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ>.

\_\_\_\_\_. 1996. *La Réforme de l'éducation et l'emploi*, Notes pour la présentation de la ministre de l'éducation Pauline Marois, Sommet sur l'économie et l'emploi, 31 octobre 1996, 4 p.

<http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ>.

Maschino, Dalil. 2003. *Quelques précisions sur la concertation patronale-syndicale : définitions, avantages, contraintes et facteurs qui la facilitent*, Québec : Ministère du travail, 25 p.

<http://www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/.../rapportcps-resume.pdf>

Ministère de l'éducation. 1995. *La formation professionnelle chez les jeunes : un défi à relever : rapport du Groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle des jeunes au secondaire et de la formation technique*, août 1995.

<http://www.mels.gouv.qc.ca/fp/fp-tdm.html>

OIT. 1996. *Dialogue social*,

<http://www.ilo.org/public/french/dialogue/themes/tri.htm>

Organisation mondiale du travail. 1996. *Le plein emploi: un objectif possible et souhaitable*.

<http://www.ilo.org/public/french/bureau/infpkits/empl.htm>

Québec. 1996. *Programmes sociaux : le Québec refuse la proposition des provinces de centraliser à Ottawa les pouvoirs du Québec en matière sociale*.

<http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiqués/1996/aout/1996-08-23a.shtml>

\_\_\_\_\_. 1996. *Le gouvernement Bouchard annonce les premiers projets de loi et les premiers décrets du sommet sur l'économie et l'emploi*.

<http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiqués/1996/novembre/1996-11-06.shtml>

\_\_\_\_\_. 1996. *Le rééquilibrage des rôles et des responsabilités d'Ottawa et des provinces : une autre avenue de centralisation*

<http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiqués/1996/aout/1996-08-23.shtml>

Statistique Canada. 2009. *Effectifs syndicaux au Canada 2009 (Révisé le 15 janvier 2010)*,

<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?lang=fra&catno=75-001-X>

### Archives des quotidiens québécois 1996-1997

- « Déclaration sur l'emploi ». 1996. *Le Devoir*. 2 novembre 1996, p. A7.
- Blanchard, Sylvain. 1996. « La campagne du gouvernement sur le travail au noir dénoncée ». *Le Devoir*, 4 novembre 1996, p. A3.
- Bouchard, Lucien. 1996. « Il faut réinventer l'outil collectif ». *Le Soleil*. 19 mars 1996, p. B7.
- \_\_\_\_\_. 1996. « Le Québec doit lui aussi s'adapter ». *Le Devoir*. 30 octobre 1996, p. A8.
- Cauchon, Paul et PC. 1996. « La contestation gagne les universités ». *Le Devoir*. 8 novembre 1996, p. A2.
- Charette, Donald. 1996. « Conférence socio-économique du Québec: Pacte social à l'arraché ». *Le Soleil*. 21 mars 1996, p. A1.
- Chouinard, Marie-Andrée. 1996. « Assurance-médicaments: L'offensive reprend ». *Le Devoir*. 26 juillet 1996, p. A3.
- Cloutier, Mario. 1996. « Assainissement des finances publiques: Les fonctionnaires «devront faire leur part », prévient Bouchard ». *Le Devoir*. 11 octobre 1996, p. A1.
- \_\_\_\_\_. 1996. « Négociations du secteur public », *Le Devoir*, 28 novembre 1996, p. A1
- \_\_\_\_\_. 1996. « Négociations dans le secteur public: L'échéance reste fixée au 9 décembre ». *Le Devoir*. 29 novembre 1996, p. A5.
- \_\_\_\_\_ et Brian Myles. 1996. « Négociations du secteur public: Pour l'Alliance des professeurs, c'est non ». *Le Devoir*. 18 décembre 1996, p. A1.
- Des Rivières, Paule. 1996. « Lucien Bouchard et les employés du secteur public ». *Le Devoir*. 25 mars 1996, p. A2.
- Drapeau, Jacques. 1996. « Marcel Pepin ne se fait pas d'illusions: «On nous a promis mer et monde mais il ne restera pas grand-chose» ». *Le Soleil*. 26 octobre 1996, p. A19.
- Dubuc, Alain. 1996. « Sommet de l'emploi ou du déficit? ». *La Presse*. 30 octobre 1996, p. B2.
- Gagnon, Katia. 1996. «La hausse de salaire des fonctionnaires est remise en question». *La Presse*. 11 octobre 1996, p. A1.
- Gagné, Jean-Paul. 1996. « Éditorial ». *Le Devoir*. 6 avril 1996, p. 6.
- Godbout, Clément et Henri Massé. 1996. « La FTQ et le Sommet socioéconomique du 30 octobre » *Le Devoir* 12 octobre 1996, p. A13.
- Lamon, Georges. 1995. « D'ici le printemps 1996, l'alliance CSN-FTQ-CEQ devrait être réalisée ». *La Presse*. 15 novembre 1995, p. A8.

- Larose, Gérald, Claudette Charbonneau, Roger Valois, Marc Laviolette, Pierre Paquette et Michel Lessard. 1996. « Déficit : un mécanisme de régulation plutôt qu'une loi ». *La Presse*. 9 mai 1996, p. B3.
- Leduc, Gilbert. 1996. « Les syndicats jubilent là où d'autres voient des «vœux pieux» ». *Le Soleil*. 21 mars 1996, p. A8.
- Lessard, Denis. 1996. « Le consensus de Québec, Le sommet de Québec ». *La Presse*. 23 mars 1996, p. B5.
- \_\_\_\_\_. 1996. « Il faut s'adapter, C'est une nécessité, lance Bouchard en ouvrant le Sommet ». *La Presse*. 30 octobre 1996, p. A1.
- Lévesque, Kathleen. 1996. « Réseau d'aqueduc, les syndicats disent non à la privatisation ». *Le Devoir*. 11 octobre 1996, p. A3
- Levesque, Lia et PC. 1996. « La FTQ implore Bouchard de ralentir les coupes ». *Le Devoir*. 11 mars 1996, p. A2.
- Loranger, Jean-Guy. 1996. « La situation au Québec est beaucoup moins sérieuse qu'elle ne l'est au Canada ». *Le Devoir*. 30 janvier 1996, p. A7.
- Lortie, Marie-Claude. 1996. « Les syndicats québécois ne fêteront pas le 1er Mai dans la liesse ». *La Presse*. 1 mai 1996, p. A7.
- Marsolais, Claude-V. 1994. « La crise qui s'éternise rend le partage du temps du travail de plus en plus séduisant », *La Presse*, 26 mars 1994, p. A7.
- Normand, Gilles. 1996. « Les rencontres économiques auront des effets sur le budget 97-98 », *La Presse*, 29 février 1996, p. B4.
- PC. 1996. « Le projet suscite la colère du milieu de la santé ». *Le Soleil*. 30 octobre 1996, p. A12.
- Pagé, Lorraine. 1996. « Tolérance zéro ». *Le Devoir*. 3 juillet 1996, p. A7
- Paquette, Pierre. 1996. « Déficit zéro: Pour un vrai débat sur les finances publiques ». *Le Devoir*. 10 décembre 1996, p. A9.
- Picher, Claude. 1996. « Les deux déficits ». *La Presse*. 21 mars 1996, p. C15.
- Pichette, Jean, 1996. « La CSN et la FTQ consentent à une déréglementation du marché du travail », *Le Devoir*, 21 octobre 1996, p. A1.
- Sévigny, Marcel. 1996. « L'économie sociale: Entre l'espoir et le cauchemar ». *Le Devoir*. 25 juillet 1996, p. A7.
- Tremblay, Miville, 1996. « Le budget Landry : Une approche moins radicale qu'en Ontario ». *La Presse*. 10 mai 1996, p. A5.

- Trottier, Éric. 1996. « Fonction publique: une grève de 24 heures avant Noël ». *La Presse*. 8 décembre 1996, p. A1
- Trudel, Clément. 1996. « Les syndicats disent non au démantèlement de l'État ». *Le Devoir*. 16 mars 1996, p. C1.
- Venne, Michel. 1996. « Pour arriver au déficit zéro en l'an 2000: Le secteur public doit se préparer à des concessions. Bouchard évoque des ajustements aux conventions collectives ». *Le Devoir*. 22 mars 1996, p. A1.
- Yakabuski, Konrad. 1996. « Bouchard passe à l'action: Québec coupe ses dépenses de 1,1 milliard », *Le Devoir*, 28 mars 1996, p. A1.
- \_\_\_\_\_. 1996. « Couper pour assurer la survie de l'État ». *Le Devoir*. 26 février 1996, p. A1.
- \_\_\_\_\_. 1996. « Peu de propositions concrètes pour stimuler la création d'emplois ». *Le Devoir*. 21 mars 1996, p. A4.